HORS-SÉRIE Le Monde

Réviser son bac avec Le Monde

SCIENCES ÉCO.

Programme de Terminale

SÉRIE ES

L'ESSENTIEL DU COURS

- Des fiches synthétiques
- Les points clés du programme
- Les définitions clés
- Les repères importants

DES SUJETS DE BAC

- 22 sujets commentés
- L'analyse des sujets
- Les problématiques
- Les plans détaillés
- Les pièges à éviter

DES ARTICLES DU *MONDE*

- Des articles du *Monde* en texte intégral
- Un accompagnement pédagogique de chaque article

UN GUIDE PRATIQUE

- La méthodologie des épreuves
- Astuces et conseils

Hors-série Le Monde, avril 2012
M 05398 - 1 H - F: 7,90 € - RD

rue des écoles

En partenariat avec MAIF
ASSUREUR MILITANT

Réviser son bac avec Le Monde

Sciences éco. Terminale, série ES

Une réalisation de rue des écoles

Avec la collaboration de :

Michel Robichez

En partenariat avec MAIF ASSUREUR MILITANT

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

Comment optimiser vos révisions et être sûr(e) de maîtriser
en profondeur les thèmes et les enjeux du programme
de sciences économiques et sociales ?
Le jour du bac, comment rendre une copie qui saura faire toute la différence
et vous assurer la meilleure note possible ?

Pour vous y aider, voici une collection totalement inédite !
Elle est la première et la seule à vous proposer – en plus des révisions
traditionnelles – d'étoffer vos connaissances grâce aux articles du *Monde*.
Analyses géopolitiques et économiques, pistes de réflexion, variété des regards
sur le monde et idées clés : les articles sont une mine d'informations à exploiter
pour enrichir vos compositions et vos études de documents. Très accessibles,
ils sont signés, entre autres, par des professeurs d'économie (Joachim Voth,
Pierre-Cyrille Hautcœur), des économistes (Joël Ruet,
Jean-Claude Werrebrouck), des sociologues (Dominique Méda,
Bernard Gomel), un Prix Nobel d'économie (Amartya Sen), etc.
Inspirée de la presse, la mise en pages met en valeur l'information
et facilite la mémorisation des points importants.
Sélectionnés pour leur pertinence par rapport à un thème précis
du programme, les articles sont accompagnés :

- de fiches de cours claires et synthétiques, assorties des mots clés
et repères essentiels à retenir ;
- de sujets de bac analysés et commentés pas à pas
pour une meilleure compréhension.

Sans oublier la méthodologie des épreuves et les conseils pour s'y préparer.

En partenariat avec MAIF
ASSUREUR MILITANT

Complétez vos révisions du bac sur www.assistancescolaire.com :
méthodologie, fiches, exercices, sujets d'annales corrigés... des outils gratuits et efficaces
pour préparer l'examen.

Édité par la Société éditrice du Monde
80, boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris
Tél : +(33) 01 57 28 20 00 – Fax : + (33) 01 57 28 21 21 –
Internet : www.lemonde.fr
Président du Directoire, Directeur de la publication : Louis Dreyfus.
Directeur de la Rédaction : Erik Izraelewicz – Editeur : Michel Sfeir
Imprimé par Grafica Veneta en Italie
Commission paritaire des journaux et publications : n°0712C81975
Dépôt légal : avril 2012.
Achevé d'imprimer : avril 2012

Numéro hors-série réalisé par Le Monde
© Le Monde – rue des écoles, 2012

SOMMAIRE

ACCUMULATION DU CAPITAL, ORGANISATION DU TRAVAIL ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE p. 5
chapitre 01 – Sources et limites de la croissance p. 6
chapitre 02 – De la croissance au développement p. 12
chapitre 03 – L'investissement p. 18
chapitre 04 – L'organisation du travail p. 22
chapitre 05 – Croissance, progrès technique et emploi p. 26
chapitre 06 – Marché du travail et évolution de l'emploi p. 30

INÉGALITÉS, CONFLITS ET COHÉSION SOCIALE : LA DYNAMIQUE SOCIALE p. 35
chapitre 07 – Les inégalités économiques et sociales p. 36
chapitre 08 – La mobilité sociale p. 42
chapitre 09 – Conflits et mobilisation sociale p. 46
chapitre 10 – Intégration et solidarité p. 52
chapitre 11 – Travail et emploi : une fonction d'intégration fragilisée p. 58
chapitre 12 – La protection sociale p. 64

LES ENJEUX DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE p. 69
chapitre 13 – Libre-échange, protectionnisme et croissance p. 70
chapitre 14 – Caractéristiques et conséquences de la mondialisation p. 76
chapitre 15 – L'Union européenne p. 82
chapitre 16 – Les nouveaux cadres de l'action publique p. 88

LE GUIDE PRATIQUE

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de

ACCUMULATION DU CAPITAL, ORGANISATION DU TRAVAIL ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

MOTS CLÉS

CAPITAL PRODUCTIF
Ensemble des moyens techniques (machines, outils, moyens de transport…) mis en œuvre par une entreprise pour assurer sa production.

COEFFICIENT D'INTENSITÉ CAPITALISTIQUE
Quotient de la valeur des équipements techniques d'une entreprise rapportée au nombre de salariés à temps plein. Mesure la valeur moyenne d'un poste de travail et augmente en fonction de la tendance engendrée par l'automatisation, sur une longue période.

DÉVELOPPEMENT DURABLE
Notion théorisée par la commission Brundtland de l'ONU, en 1987. Implique de ne pas gaspiller les ressources naturelles et de préserver l'environnement pour que les générations futures disposent encore des moyens de satisfaire leurs besoins.

PIB
Produit intérieur brut, principal agrégat de la Comptabilité nationale. Mesure la valeur de la production d'un pays en une année. Se calcule en additionnant la valeur ajoutée créée par l'ensemble des agents économiques résidents dans un pays. Se décompose en PIB marchand et PIB non marchand.

POPULATION ACTIVE
Ensemble des actifs occupant un emploi rémunéré ou cherchant à en exercer un. Notion qui recouvre l'offre de travail dont dispose un pays.

PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL
Rapport entre la production réalisée et la quantité de travail utilisée. Peut se calculer « par tête » ou par heure (productivité horaire).

VALEUR AJOUTÉE
Mesure la contribution propre d'une entreprise à la création de richesses. Se calcule en soustrayant du chiffre d'affaires le total des consommations intermédiaires utilisées par l'entreprise, c'est-à-dire les achats de biens non durables et de services à d'autres entreprises.

Sources et limites de la croissance

La croissance économique constitue l'objectif principal de toute politique économique. Agir sur cette croissance suppose de pouvoir la définir avec précision et de cerner ses sources. Mais cet objectif de croissance comporte également des limites, notamment écologiques, qui imposent aujourd'hui d'en redéfinir les bases.

Les embouteillages, les deux facettes de la croissance : abondance et perte de temps.

Définir la croissance

On peut définir la croissance comme l'**augmentation soutenue**, pendant une période longue, **de la production** d'un pays. C'est-à-dire la création de biens et de services habituellement échangés sur un marché et/ ou obtenus à l'aide de facteurs de production s'échangeant sur un marché.
L'augmentation de la richesse créée n'est un témoignage de croissance que si elle résulte d'un changement dans les conditions de production, et non d'un événement extérieur ponctuel. Il faut donc que le mouvement ascendant soit durable et non aléatoire.
La croissance économique se mesure par le **taux de croissance du produit intérieur brut (PIB)**. Ce dernier est la somme des valeurs ajoutées réalisées en un an par les agents économiques résidant dans un pays. Dans le PIB, on comptabilise également la valeur des services rendus par les administrations en les évaluant à leurs coûts de fonctionnement.

Les origines de la croissance

La croissance étant l'augmentation de la production, il faut, pour en trouver les origines, se tourner vers ce qui est nécessaire pour produire : le travail et le capital. On parle de **croissance extensive** lorsqu'elle est obtenue principalement par l'augmentation des facteurs mis en œuvre. Ainsi, si la population active occupée s'accroît, la croissance peut en être favorisée. De même, un accroissement du stock de capital (investissement) utilisé peut être générateur de croissance. En revanche, la **croissance intensive** découle d'une utilisation plus efficace du travail ou du capital. Ce modèle de croissance suppose une amélioration de la qualification de la main-d'œuvre et des progrès organisationnels et/ ou une amélioration de l'efficacité du capital.
La principale source de croissance réside dans la **hausse de la productivité du travail**, c'est-à-dire de l'efficacité du travail.
La productivité du travail augmente sous l'effet de trois facteurs :
– l'**accumulation du capital productif**, c'est-à-dire l'accroissement du stock de capital utilisé pour la production. En effet, la production est plus efficace si elle est accompagnée d'un flux d'investissement régulier et soutenu qui permette d'intégrer le progrès technique. Cela se traduit par une augmentation de la valeur du capital utilisé par poste de travail (coefficient d'intensité capitalistique) ;
– une **spécialisation accrue**, qui s'est traduite, historiquement par la mise en place d'une division du travail poussée, d'une organisation de la production performante et d'une meilleure qualification de la main-d'œuvre ;
– le **progrès technique** et l'**innovation**. Très difficile à mesurer, le progrès technique peut se définir comme l'ensemble des innovations entraînant une transformation ou un bouleversement des modes de production, de l'organisation du travail, des produits, des marchés et des structures de l'économie. Pour l'essentiel, le rythme d'apparition du progrès technique est largement corrélé à l'intensité des dépenses de recherche-développement. L'innovation favorise la croissance car elle permet aux entreprises de dégager des gains de productivité et d'investir davantage, de proposer des produits nouveaux et de mieux répondre à la demande des consommateurs. Le progrès technique, sous ses différentes formes, est donc un puissant facteur de croissance.
La croissance dépend, ainsi, des choix des entreprises dans le domaine de l'investissement et de la recherche et développement, mais également des décisions des pouvoirs publics en matière d'infrastructures, de soutien à l'innovation et à la formation de main-d'œuvre.

Les limites de la croissance

La poursuite effrénée de la croissance engendre, pour la population, des effets pervers qui amènent à **s'interroger sur les bénéfices d'un niveau de vie toujours plus élevé**. Ainsi, le stress au travail, l'insatisfaction entretenue et permanente, la dégradation de la santé liée à l'abondance (« la malbouffe ») constituent des formes « d'aliénation douce » qui remettent en cause l'intérêt de cette quête.
Par ailleurs, depuis plusieurs décennies émergent des interrogations sur **les effets pervers à long terme de nos modèles de croissance**. En effet, la croissance est une évolution purement **quantitative** qui détruit des ressources primaires non renouvelables et qui a des répercussions parfois irréversibles sur l'environnement. Quand les émissions de CO_2 mettent en danger la qualité de l'air, quand la pollution des eaux souterraines entraîne des inquiétudes pour la santé humaine, **la prise en compte des effets des activités économiques sur l'environnement devient urgente**.

Ces préoccupations, désormais largement partagées, ont conduit les organisations internationales et les gouvernements à promouvoir la notion de **développement durable**.
L'approche en termes de **développement durable** est une façon de prendre en compte ces phénomènes négatifs en essayant de les éliminer progressivement. Il s'agit d'une **conception du développement respectueuse de l'environnement à long terme**.
Enfin, le regard critique s'est porté depuis quelques années sur la nature des indicateurs de croissance : le PIB (et le PIB par habitant) sont, avant tout, des indicateurs exclusivement économiques qui ne rendent pas compte du mode de vie de la population, de ses conditions de travail, de santé et d'éducation, de ses qualifications ou de sa protection sociale… d'où la nécessité d'utiliser d'autres indicateurs : le plus médiatisé est aujourd'hui **l'IDH (indice de développement humain)** qui intègre des dimensions plus larges que la seule performance économique, notamment l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation.

Les analyses théoriques de la croissance : des divergences de points de vue

Le débat sur les origines de la richesse et sur son accroissement a débuté avec **Adam Smith**, à la fin du XVIIIe siècle. Le père de l'école classique a insisté sur le travail comme source de la croissance économique, et notamment sur les effets positifs de la division du travail. Cependant, d'autres auteurs classiques, comme **David Ricardo**, ont mis l'accent sur les bienfaits d'une division internationale du travail permettant, par la spécialisation des économies, d'augmenter la productivité du travail et la production globale.
D'autres auteurs encore, notamment les néoclassiques, valorisant le rôle des quantités de facteurs de production (travail et capital) dans la production des richesses. L'école autrichienne, à la fin du XIXe siècle, donne en particulier une grande importance à l'accumulation du capital.
Fondée sur la valeur du travail, la théorie marxiste voit, dans l'expansion de l'économie capitaliste, le résultat d'un détournement de la valeur créée par le travail au profit des détenteurs du capital. Cette spoliation de la force de travail par le capital doit, selon Karl **Marx**, conduire à terme à l'asphyxie de l'expansion capitaliste.
Joseph Schumpeter se démarque en insistant sur le rôle fondamental de l'innovation comme moteur du progrès économique. Le progrès technique est à la fois à l'origine des crises qui secouent de manière cyclique le système économique, et des phases de prospérité qui, sur le long terme, sont génératrices de croissance.
L'analyse de **John Maynard Keynes**, forgée pendant la grande crise des années 1930, soutient que la croissance ne peut perdurer que si les structures économiques sont encadrées *via* une régulation par la puissance publique. Cette analyse ouvre la voie à la longue période d'intervention de l'État entamée après 1945.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Le développement durable, nouvelle rhétorique universelle** p. 10
(Marie-Françoise Bechtel, 19 mai 2011)

- **Tim Jackson : « Notre modèle actuel de croissance crée des dommages irréversibles sur l'environnement »** p. 11
(Propos recueillis par Hervé Kempf, 4 janvier 2011)

REPÈRES

Les grandes figures de l'analyse de la croissance.

Adam Smith (1723-1790)
Fondateur de l'école classique, il développe, dans son livre *La Richesse des nations* (1776), la « théorie de la main invisible », plaidoyer pour l'autorégulation de l'économie par les mécanismes du marché.

David Ricardo (1772-1823)
Auteur de la théorie des avantages comparatifs, il plaide pour le libre-échange dont, selon lui, tous les pays tirent profit, y compris les pays « en retard ».

Eugen von Böhm-Bawerk (1851-1914)
Membre de l'école autrichienne, il insiste sur l'intérêt du « détour de production » que constitue l'usage d'une plus grande quantité de capital, donnant plus d'efficacité au travail humain.

Karl Marx (1818-1883)
S'appuyant sur les bases de la théorie classique, il s'en écarte en dénonçant les contradictions du capitalisme, miné par le conflit de classes engendré par l'exploitation du prolétariat par les détenteurs du capital. Le premier tome de son œuvre majeure, *Le Capital*, est publié en 1867.

John Maynard Keynes (1883-1946)
Pendant la crise des années 1930, il révolutionne les modes de pensée en appelant à la régulation et au soutien de l'activité économique par l'intervention volontariste de l'État. Son livre majeur, *La Théorie générale*, paraît en 1936.

Joseph Schumpeter (1883-1950)
Parfois qualifié d'« hétérodoxe », il met la figure emblématique de l'entrepreneur capitaliste comme force d'impulsion économique au centre de son analyse et considère les crises comme des phases inévitables de régénération des structures.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

CITATION

« La tâche difficile qui nous attend consiste à transformer les intérêts propres de nos nations respectives de manière à embrasser un intérêt propre plus large : la survie de l'espèce humaine dans un monde menacé. » (Tom Macmillan, ministre de l'Environnement du Canada, audience publique de la commission Brundtland, Ottawa, 26-27 mai 1986.)

NOTIONS CLÉS

Décroissance
Objectif prôné par certains courants de pensée critiques quant à la poursuite de notre modèle de croissance. Ces courants « anti-productivistes » alimentent leur réflexion à partir du constat de l'épuisement des ressources non-renouvelables et des atteintes à l'environnement.

Empreinte écologique
Se calcule en surface utilisée par un individu pour subvenir à ses besoins en résorbant la pollution qui en résulte. De 2,3 hectares en moyenne par être humain aujourd'hui, elle dépasse largement celle qui correspondrait au développement durable (1,9 ha). Elle atteint 9,6 ha aux États-Unis alors qu'elle n'est que de 1,4 ha dans les PED.

Externalité négative
Effet négatif d'une activité économique sur son environnement, non compensée financièrement par son auteur (pollution atmosphérique industrielle, disparition d'une ressource naturelle).

Protocole de Kyoto
Traité international, signé en 1997, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ratifié par plus de 180 pays, il ne l'est toujours pas par le Congrès américain.

Taxe-carbone
Élément de fiscalité écologique institué dans certains pays sur les activités émettant des gaz à effet de serre, visant à faire prendre en charge cette externalité négative par ceux qui en sont à l'origine (entreprises et consommateurs). Elle existe en Suède depuis 1991. La France a pour le moment abandonné ce projet (2010).

Dissertation : À quelles conditions la croissance économique est-elle compatible avec le développement durable ?

L'analyse du sujet
Le sujet confronte deux notions qui peuvent sembler inconciliables car les exemples d'atteintes à l'environnement engendrées par notre modèle de croissance sont nombreux. Il s'agit de montrer en quoi il peut y avoir contradiction, mais surtout d'énoncer les conditions qui permettraient de les concilier.

La problématique
Les modèles de croissance du passé ont ignoré les conséquences humaines et environnementales négatives qu'ils ont engendrées. La prise de conscience des catastrophes écologiques ou humaines prévisibles commence à transformer les modes de vie, de consommation et de production.

Introduction
Les réserves mondiales de pétrole seront quasiment épuisées vers 2050, les gaz à effets de serre font sentir leurs effets à travers les transformations climatiques. L'activité économique est aujourd'hui une menace pour l'équilibre naturel de la planète. La recherche de la croissance économique a des conséquences visibles, pour certaines prévisibles, sur le cadre écologique et sur les conditions de vie des habitants actuels de la Terre mais aussi, à plus long terme, sur celles des générations futures.
Après avoir rappelé en quoi la croissance économique peut entrer en contradiction avec les exigences du développement durable, nous examinerons les conditions économiques et politiques qui permettraient d'inscrire la croissance dans le cadre d'un développement préservant les chances du futur.

Le plan détaillé du développement
I. Croissance économique et développement durable : des éléments de contradiction
a) Le concept de développement durable
b) La question de l'épuisement des ressources naturelles
c) Les atteintes à l'environnement, l'empreinte écologique

II. Refonder la croissance dans le cadre du développement durable
a) Les instruments économiques
Progrès technique et technologies plus « douces », prise en compte des externalités négatives…
b) La nécessaire intervention de la puissance publique (fiscalité écologique, règlementations)

Ce qu'il ne faut pas faire
• Oublier de définir les concepts de développement durable, externalités négatives, fiscalité écologique.
• Transformer le devoir en une protestation partisane non étayée.

Conclusion
Concilier croissance économique et développement durable est, chaque jour, un peu plus difficile. Cette situation rend urgente une prise de conscience à l'échelle planétaire. La nécessité d'une transformation radicale de notre rapport à l'environnement et de nos modes de consommation et de production peut conduire à l'optimisme ou au pessimisme selon qu'on regarde le chemin parcouru ou celui qui reste à faire. L'impulsion doit venir de la sphère publique, dans la coopération des États, mais les comportements privés ont aussi à prendre en charge une part de cette révolution.

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Question de synthèse
– Après avoir présenté la contribution du travail et du capital à la croissance économique, vous montrerez que ces deux facteurs ne suffisent pas à l'expliquer. (Amérique du Sud, 2008)

Dissertation
– Vous analyserez les effets des gains de productivité sur la croissance. (Amérique du Sud, 2004)

Dissertation : Vous analyserez les liens entre la population active et la croissance économique

L'analyse du sujet
La formulation du sujet est très générale et ne donne pas spontanément une direction d'organisation du devoir. Il faut rapidement penser à la dichotomie : relations quantitatives/ liens qualitatifs, ce qui permet de construire une progression cohérente et structurée.

La problématique
Les facteurs qui font varier le volume de la population active sont de natures diverses et ont évidemment un impact sur la disponibilité en main-d'œuvre dans un pays. Cependant, la qualité du « capital humain » est aujourd'hui au centre de la contribution du facteur travail à la croissance, ce qui donne une importance particulière à l'élévation du niveau de formation.

Introduction
L'énigme des origines de la croissance reste au centre des débats de la science économique. L'importance du facteur travail dans ce processus a toujours été soulignée. Au XVI[e] siècle, Jean Bodin écrivait : « Il n'y a ni richesse ni force que d'hommes ». Les économistes ont longtemps mis l'accent sur l'impact de l'évolution quantitative de la population active sur la production. Aujourd'hui, ce sont plutôt les aspects qualitatifs de la main-d'œuvre qui retiennent l'attention.
Il apparaît donc nécessaire de s'interroger, dans un premier temps, sur la nature et sur le sens de la relation entre le volume de la population active et la croissance pour dégager, dans un second temps, ce qui fait du « capital humain » un élément déterminant des progrès de l'économie.

Le plan détaillé du développement
I. Le volume de la population active et ses effets sur la croissance
a) Les facteurs de variations de la population active : des variables démographiques mais aussi sociologiques
b) Du nombre d'actifs à la croissance économique, une relation complexe qui fait intervenir le taux d'emploi, la durée du travail et le niveau de productivité de main-d'œuvre.

II. Le capital humain, un déterminant majeur de la croissance
a) Le capital humain : définition et sources
b) L'impact du capital humain sur la croissance

Conclusion
Les liens entre population active et croissance économique se révèlent donc plus complexes que ce que l'on a longtemps pensé. Si, comme le soulignait Jean Bodin, la richesse vient des hommes, c'est aujourd'hui dans leur capacité individuelle et collective à promouvoir l'innovation que réside le progrès économique. Le Conseil européen de Lisbonne, en 2001, a placé le capital humain au cœur de la stratégie de « l'économie de l'intelligence ». Dans un contexte de crise aggravée, cette ambition est une condition de l'émergence d'un nouveau modèle de croissance.

Ce qu'il ne faut pas faire
• Se contenter d'énoncer les facteurs de variation de la population active sans expliciter leurs déterminants.
• Limiter le débat aux seules variables quantitatives en omettant d'intégrer la question essentielle de la productivité de la main-d'œuvre, enjeu majeur de la compétitivité et donc de la croissance.
• Définir de manière restrictive la notion de « capital humain ».

NOTIONS CLÉS

Facteurs démographiques
Deux facteurs font varier le volume de la population active. L'accroissement naturel influence, avec un décalage d'une vingtaine d'années, les arrivées sur le marché du travail. Par ailleurs, les flux migratoires ont eux aussi un impact sur la disponibilité en main-d'œuvre.

Facteurs sociologiques
L'âge d'entrée dans la vie active, donc les comportements en matière de poursuite d'études, et l'âge de la retraite ou les dispositifs de cessation d'activité ont des répercussions quantitatives sur les effectifs d'actifs. Enfin, variable sociologique majeure, le comportement des femmes à l'égard de l'activité professionnelle reflète lui aussi des normes culturelles hétérogènes selon les pays ou selon les époques. Le potentiel d'actifs s'en trouve évidemment affecté.

ZOOM SUR…

Le concept de « capital humain ».

Cette expression, popularisée par le prix Nobel d'économie américain de 1992 Gary Becker, désigne le stock de savoirs et de savoir-faire accumulé par une personne, stock qui est mobilisé par les actifs dans l'acte de production. Si le terme – un peu déroutant – de « capital » est utilisé, c'est parce qu'on considère que ce stock est le résultat de procédures « d'investissement » réalisées au cours de la vie, d'abord à travers l'éducation initiale par l'école, puis par la formation professionnelle continue tout au long de la vie active. Mais, si ces éléments sont relativement « mesurables » (niveau de diplôme, dépenses de formation, validation des acquis professionnels), d'autres aspects moins concrets et moins chiffrables en font également partie : les échanges spontanés de connaissances dans le milieu professionnel, l'expérience accumulée dans l'activité, mais aussi l'état de santé de la population active, son aptitude physique et mentale au travail.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

Le développement durable, nouvelle rhétorique universelle

En ce début du XXIe siècle, le « développement durable » fait florès. Devenu aujourd'hui l'impératif catégorique, au moins la feuille de route, non seulement dans le cadre national pour des pays de plus en plus nombreux – Chine comprise – mais aussi à l'échelle de la communauté des nations, il revient rituellement dans les textes issus de l'ONU. Sa présence est également persistante, dans les medias, le discours d'entreprise, voire l'école... Que penser d'un tel succès ?

Première constatation : c'est une véritable flambée conceptuelle qui impose le « développement durable » dans sa dimension universelle au tournant des années 2000.

Certes, la création du concept remonte à 1987 : à l'initiative de l'ONU une commission consacrée « au développement et à l'environnement » débouche sur le rapport Brundtland. Un débat s'ensuit d'ailleurs quant à l'adjectif le plus approprié à retenir. Finalement ce sera « sustainable » en anglais et « durable » en français à l'exception remarquable du Québec qui préfère la traduction « soutenable ». Le débat n'est pas si futile : on le verra par la suite, la sémantique est pour beaucoup dans l'acclimatation générale de ce nouveau concept.

Mais ce sont les sommets de Rio (1992) et surtout de Johannesburg (2002) qui consacrent définitivement « le développement durable ». L'Europe adopte alors une « stratégie européenne de développement durable » comportant des objectifs que devraient s'approprier les pays de l'Union. En France, une « stratégie nationale de développement durable » (SNDD) est adoptée en 2010 à la suite du Grenelle de l'environnement, avec des objectifs précis et une batterie d'indicateurs.

Deuxième constatation : ce succès européen est explicable car le lien entre le développement et l'interrogation sur le maintien de ses conditions actuelles est une problématique imposée par la vague verte qui peu à peu s'installe dans le paysage politique de nombreux pays, dont la France. On croit discerner que le « développement durable » veut intégrer cette double dimension dans une synthèse en forme d'espoir pour le futur.

Mais les choses sont loin d'être aussi claires. En même temps, en effet, le développement durable, tout aussi bien dans sa version européenne que dans sa version « onusienne », comporte, à y regarder de près plus de thèmes liés au développement humain qu'à l'environnement. Sur les « neuf défis clés » relevés par le Grenelle de l'environnement, quatre ont trait au second : changement climatique et énergies, biodiversité, production et consommation durables, transport durable. Mais cinq se situent sur un tout autre registre : santé publique, démographie-immigration et inclusion sociale, pauvreté dans le monde, société de la connaissance et gouvernance. Surtout aucun lien n'est fait entre ces derniers objectifs et les objectifs proprement environnementaux.

C'est la troisième constatation : le développement durable se fonde sur une ambiguïté ou, peut-être, une dualité sous l'unité apparente du concept.

Cette dualité apparaît très clairement dans la « SNDD » qui, à la suite du rapport Stiglitz commandé en 2009 par le président de la République définit ainsi le « développement durable » : « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

De même, le sommet de Johannesburg s'exprime ainsi : « Pour assurer le développement durable, il faut améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population mondiale sans accroître l'utilisation des ressources naturelles au-delà de ce que peut supporter la planète. »

Faut-il penser qu'il y a là la juxtaposition de deux objectifs souhaitables ? L'espoir qu'à terme ils se rejoindront ? Faut-il plutôt croire que le « développement durable » résout la contradiction entre une éradication de la pauvreté qui ne peut être trop regardante sur la dégradation de l'environnement et les impératifs propres à rendre celui-ci « durable » et si oui, par quelle alchimie ?

La question n'a pu être évitée lors du denier sommet par lequel en septembre 2010 à New York, l'ONU a fait le bilan des dix premières années du siècle en ce qui concerne les « objectifs du Millénaire ».

Comme le soulignait l'économiste Esther Duflo, la réduction de l'extrême pauvreté semble engagée d'un point de vue purement quantitatif. Mais, ajoutait-elle, cet objectif en lui-même n'empêche pas d'une part que la croissance de l'éducation et de la santé qui sont la clé du développement humain restent très insuffisantes, d'autre part que « les progrès sont dus essentiellement aux excellentes performances de la Chine et de l'Inde » lesquelles n'ont pas été acquises dans un souci de préservation de l'environnement.

Manteau de Noé couvrant une dualité d'objectifs dont la synthèse n'a pas encore été trouvée sauf à titre invocatoire, tel est peut-être en ce début de XXIe siècle le « développement durable ». On peut en tirer d'ailleurs des conclusions opposées.

On peut ainsi penser qu'il n'est pas si mauvais de disposer d'un terme permettant à toutes les nations du monde de se projeter dans l'avenir par une rhétorique qui est peut-être nécessaire à l'esprit d'universalité. Toutefois, il ne faut pas non plus se cacher que l'invocation d'un « concept attrape-tout » comme disait Roland Barthes peut conduire à une paresse de l'esprit. Il peut aussi servir d'enseigne à bien des choix qui n'ont à voir ni avec le développement... ni avec la durabilité, comme le montre plus d'une publicité commerciale. Il peut surtout cacher sous le voile d'un consensus universel des désaccords fondamentaux qui gagnent à ne pas apparaître : l'échec du sommet de Copenhague l'a bien montré.

Une autre approche, plus critique, est également légitime. Ne serait-il pas moins hypocrite ou du moins plus approprié, de parler de « développement humain » en gardant à l'esprit que ce développement qui passe en premier par l'éradication de la pauvreté, du déficit de santé et d'éducation – n'en déplaise aux pays riches – inclut aussi la capacité humaine à donner des réponses aux défis créés par ce même développement : démographie, épuisement des ressources naturelles, maîtrise de l'énergie, conscience de la nature publique des biens tels que l'eau ? Ce serait là reconnaître le caractère fondamental des besoins de l'« homme » dont la « planète » est en fait la créature que ce soit pour la piller ou pour inventer les solutions de demain.

Marie-Françoise Bechtel,
vice-présidente
de la Fondation Res Publica
(19 mai 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'auteur relie l'émergence du **concept de « développement durable » à l'émergence politique de l'écologie mais aussi aux préoccupations concernant le développement humain et la lutte contre la pauvreté.** Une dualité d'objectifs qui rend le concept ambigu et nécessite une clarification. Quel doit être l'objectif prioritaire ?

LES ARTICLES DU Monde

Tim Jackson : « Notre modèle actuel de croissance crée des dommages irréversibles sur l'environnement »

L'économiste britannique Tim Jackson critique la culture de la consommation et l'obsession de la productivité.

Professeur et chercheur à l'université du Surrey (Grande-Bretagne), Tim Jackson est un économiste atypique.

En 2000, il devient le titulaire de la première chaire de développement durable créée au Royaume-Uni, à l'université de Surrey. Il y fonde aussi une unité de recherche croisant l'économie, la psychologie et la sociologie.

En 2004, nommé à la commission du développement durable créée par le gouvernement de Tony Blair, le chercheur dirige le travail du groupe « Redefining Prosperity » qui le conduit à écrire *Prospérité sans croissance*, livre publié en 2007 au Royaume-Uni, et deux ans plus tard en France (De Boeck). C'est l'un des ouvrages d'économie environnementale les plus marquants de ces dernières années. Alors que 2011 débute, M. Jackson livre son pronostic sur la croissance et sur les moyens de faire évoluer le modèle économique actuel, qu'il critique largement.

La croissance peut-elle reprendre en 2011 ?

En ce qui concerne les économies occidentales, la réponse est probablement non. Les mécanismes destinés à maintenir la croissance ont fragilisé le système économique en développant un endettement toxique qui a conduit à l'effondrement des marchés financiers. Or les éléments de cette dynamique de crise restent à l'œuvre aujourd'hui, car l'expansion monétaire illimitée est par nature instable. De surcroît, le prix du pétrole repart à la hausse.

L'autre aspect de la question est de savoir si l'on peut poursuivre la croissance sans dommages environnementaux irréversibles, sachant que nous vivons dans un monde fini. Pour y parvenir, il faudrait découpler la croissance de la production matérielle, créer de la valeur économique non dans les biens, mais dans les services : loisir, santé, éducation...

Est-ce la tendance suivie jusqu'à présent ?

Non. Les progrès d'efficacité énergétique restent inférieurs à l'expansion de l'économie. De même, les tendances en ce qui concerne la forêt, l'eau ou l'érosion des sols vont dans le mauvais sens. Depuis vingt ans, le discours officiel proclame que la technologie, en dématérialisant l'économie, va résoudre l'impact environnemental négatif de la croissance. Mais ce découplage ne se produit pas. Le niveau de technologie nécessaire pour y parvenir est irréaliste. Ce n'est pas très populaire de le dire, mais la technologie ne peut plus être considérée comme la solution à nos difficultés.

La croissance verte est-elle une piste crédible ?

Il est bien sûr utile d'investir dans une meilleure productivité des ressources et dans les technologies faiblement carbonées. Mais il n'empêche, on retombe toujours sur le même problème : quelle croissance pouvons-nous atteindre grâce à ces technologies ? Si vous n'analysez pas en profondeur la dynamique du système, vous faites des hypothèses irréalistes sur l'efficacité de la technologie

Quelle solution proposez-vous ?

Notre culture repose sur un appétit continu pour la nouveauté, qui est le langage symbolique des objets. Nous avons encouragé systématiquement le comportement individualiste et matérialiste. Cette psychologie collective est indispensable au modèle actuel, car si les dépenses baissent, il s'écroule. Mais en récession, par exemple, il est à noter que les gens épargnent davantage spontanément, ce qui pénalise le système. Cette épargne supplémentaire – qui se traduit par une moindre consommation – prouve que le modèle économique actuel peut être en contradiction avec le comportement des gens. En fait, l'altruisme est aussi présent chez l'homme que l'individualisme. De même, la course à la nouveauté est en conflit avec le souhait de beaucoup de se satisfaire de l'existant. Dans ces conditions, pourquoi privilégier ce côté individualiste du consommateur, qui n'est qu'une part de la psyché humaine, et l'encourager systématiquement ?

Comment remodeler le système économique ?

Il faut suivre trois démarches. La première est d'admettre que l'expansion économique a ses limites. Nous savons que nos ressources ne sont pas infinies, nous connaissons et mesurons l'impact écologique de nos modes de vie, nous devons donc définir les règles d'une économie fonctionnant dans ce cadre. La deuxième est de réguler le marché financier, et plus largement la façon dont nous envisageons l'investissement et le profit. Les capitalistes distribuent le profit comme ils le souhaitent. Mais il faudrait mesurer ce dernier autrement – pas seulement en termes financiers, mais aussi en prenant en compte le social et l'environnemental – et le ramener au bénéfice de la communauté.

Le troisième point vise à changer la logique sociale. Le gouvernement peut agir en modifiant la structure des incitations, en fournissant aux gens les moyens de s'épanouir autrement, d'une façon moins matérialiste.

Mais cela peut-il permettre de combattre le chômage ?

Le capitalisme actuel poursuit l'augmentation continue de la productivité du travail, si bien qu'on produit la même chose avec toujours moins de gens. Si vous acceptez cette idée que la hausse de la productivité est la clé du progrès économique, vous n'avez que deux options : l'une c'est d'avoir moins d'emplois dans l'économie, l'autre est d'en avoir autant, ce qui signifie toujours plus de croissance – qui se heurte aux limites des ressources et de l'environnement. Le choix est donc soit de conserver la croissance de la productivité et d'admettre par conséquent qu'il y aura moins de travail dans l'économie, ce qui signifie la mise en place de politiques de réduction du temps de travail ; soit opter pour la fin de la hausse de la productivité, et développer les services sociaux – éducation, aide sociale, maintien des espaces publics, rénovation des bâtiments, etc.

Ces activités sont naturellement intensives en travail : leur qualité ne s'améliore pas par une augmentation de la productivité, au contraire. Si l'on suit ce choix, il y aura certes une baisse des profits, et moins de productivité telle qu'elle est conventionnellement mesurée, mais plus d'emplois...

Propos recueillis par
Hervé Kempf
(4 janvier 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La poursuite du modèle actuel de croissance conduit à des atteintes irréparables à l'environnement. Le découplage entre la croissance et le prélèvement sur les ressources naturelles, par définition limitées, ne peut se faire qu'en développant les services, en dématérialisant l'économie. **L'auteur appelle à un remodelage du système économique, en agissant sur les logiques sociales de la consommation et du travail.** Il repose la question de la diminution du temps de travail.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles

MOTS CLÉS

ASCÉTISME
Mode de vie qui privilégie la modération dans la jouissance des biens matériels. Selon le sociologue allemand Max Weber, la morale ascétique développée par le protestantisme à partir du XVIe siècle serait entrée en convergence avec « l'esprit du capitalisme », favorisant l'accumulation du capital et le réinvestissement productif.

CHANGEMENT SOCIAL
Ensemble de transformations qui accompagnent l'évolution économique. Il se traduit dans la stratification sociale (tertiarisation, montée des classes moyennes, féminisation de la population active…) et dans les systèmes de valeurs (montée de l'individualisme…).

IDH
Indice de développement humain qui permet de comparer le niveau de développement des pays. Il combine l'espérance de vie, le taux de scolarisation des enfants, le nombre moyen d'années d'études des adultes et le niveau de vie mesuré par le PIB/habitant. Sa valeur se situe entre 0 et 1.

MUTATION STRUCTURELLE
Transformation durable des structures économiques et sociales, telle que, par exemple, la tendance à la concentration des entreprises, la progression de la part du secteur tertiaire, la montée des classes moyennes ou la féminisation de la population active.

PNUD
Programme des Nations unies pour le développement. Programme d'aide aux pays en développement. Il consiste en des missions d'assistance, de conseil et de recherche de financement pour accélérer les évolutions des pays pauvres. Le PNUD s'est particulièrement investi dans la lutte contre la propagation du Sida.

VALEUR
Principe idéal partagé par les membres d'une société et qui inspire leurs croyances et leurs comportements.

De la croissance au développement

La révolution industrielle qui touche la Grande-Bretagne, puis les pays d'Europe, aux XVIIIe et XIXe siècle, marque le début d'une longue période de croissance qui rompt avec la très lente évolution des siècles précédents. Cette croissance, bien que jalonnée de crises, s'est accompagnée d'un important développement, qui a considérablement changé les structures de l'économie et provoqué de profondes mutations dans la société. Après avoir été exceptionnelle (5 % en moyenne par an) pendant les Trente Glorieuses (1945-1975), la croissance dans les PDEM (pays développés à économie de marché) s'est fortement ralentie. Dans ce contexte de croissance faible, voire de quasi stagnation, le concept de crise refait surface, en raison notamment des dérèglements financiers.

Définir le développement par rapport à la croissance

La croissance, augmentation durable du volume de richesses produites dans un pays, s'accompagne généralement de **mutations structurelles** (évolution démographique, urbanisation, répartition des actifs, scolarisation) se traduisant par une amélioration du niveau et de la qualité de vie. La notion de **développement** recouvre l'ensemble de ces changements qui touchent aussi bien le **domaine économique** (modes de production, structure de la consommation), que le **domaine social** (rapports entre les groupes sociaux), **politique** (place de l'État, rôle des citoyens) ou **culturel** (niveau d'éducation, systèmes de valeurs).

Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, photogravure tirée de l'édition de 1999.

Par rapport à la croissance, phénomène économique, le **développement recouvre donc des évolutions qualitatives** qui se mesurent difficilement. Le **programme des Nations unies pour le développement (PNUD)** a élaboré un indicateur composite, **l'IDH (indice de développement humain)**, qui permet de comparer, de manière plus satisfaisante, le niveau de développement des pays.

Le développement est donc lié à la croissance : il l'accompagne et, en retour, la favorise, mais de nombreux exemples montrent qu'il peut exister des phases de croissance, parfois intenses, sans que l'ensemble du corps social en ressente les bienfaits, sous la forme d'une amélioration significative du niveau de vie et du bien-être, notamment en raison des inégalités dans la répartition des richesses.

Les facteurs culturels et politiques qui influencent le développement

Dans l'analyse des facteurs qui favorisent la croissance et donc le développement, on peut être tenté de donner la priorité aux **facteurs économiques** : amélioration de la production (augmentation de la productivité), progrès techniques, élargissement du marché et multiplication des échanges avec les autres pays. Mais tous ces facteurs, très dépendants les uns et des autres, ne sont pas les seuls à jouer un rôle décisif. Certains **facteurs politiques et culturel**s sont également à l'origine du développement.

Max Weber, 1894.

Ainsi, certaines analyses mettent en avant le rôle des **valeurs** : la thèse développée par **Max Weber** (1864-1920) part du constat que le capitalisme est né dans les pays touchés, au XVIe siècle, par la réforme protestante. Cette religion, avec ses valeurs de travail et d'ascétisme au cœur de la morale puritaine, aurait favorisé l'enrichissement et l'épargne et donc l'accumulation du capital, contrairement au catholicisme, plus réticent à l'égard de la richesse. Cette thèse wébérienne a cependant été contestée.
En Occident, l'**État** a joué, dès le XIXe siècle, un rôle primordial dans le développement en participant à la construction de grandes infrastructures (transport, énergie, communications…), en protégeant l'économie nationale par des barrières protectionnistes et en développant l'éducation et, donc, les niveaux de qualification de la main-d'œuvre.
Au XXe siècle, après les deux guerres mondiales et la crise de 1929, la place de l'État progresse encore : une régulation plus centralisée de l'économie semble nécessaire ; l'État doit intervenir pour relancer l'économie et réduire le chômage. C'est ainsi que s'instaure **l'État providence**. Il prend en charge le **bien-être social** grâce à la mise en place d'un système de protection (maladie, chômage, retraite). Dans certains pays, comme l'URSS, l'implication de l'État dans le domaine économique et sociale a même été encore plus importante (planification autoritaire, propriété des moyens de production, etc.) avant que l'inefficacité du modèle conduise à sa disparition.

Le développement et le changement social

La croissance et le développement sont de puissants facteurs de **changement social** : les transformations dans la répartition des activités et les rapports entre les groupes sociaux (hiérarchie sociale), l'émergence de nouveaux modèles culturels (normes et valeurs) trouvent leur traduction dans la tertiarisation de l'économie, la féminisation de la population active, la revendication égalitaire, la croissance des classes moyennes, les transformations de la famille et la montée de l'individualisme.
Cette dynamique du changement social ne fait, cependant, pas l'unanimité des nombreuses analyses théoriques qui ont cherché à en décrypter les ressorts et les enjeux :
– **Alexis de Tocqueville** (1805-1859), analyste politique et historien français, en s'appuyant sur son observation de la démocratie américaine naissante, a mis au cœur de l'évolution des sociétés modernes l'aspiration des peuples à l'égalité politique, à « **l'égalisation des conditions** » ;
– **Karl Marx** (1818-1883), dans son livre *Manifeste du parti communiste* (1848), considère que la lutte entre les deux grandes **classes sociales** qui structurent toutes sociétés, par les conflits qu'elle engendre, est le moteur de la transformation sociale vers une société égalitaire qu'il appelle de ses vœux ;
– **Max Weber** considère que les sociétés occidentales, depuis le XVIe siècle, se caractérisent essentiellement par le processus de rationalisation des activités sociales. Ce dernier conduit peu à peu à la mise en œuvre d'organisations (entreprises, administrations) fondées sur la recherche de l'efficacité bureaucratique. Quant aux valeurs, Weber pense que l'on assiste à un « **désenchantement du monde** » qui conduit à substituer les valeurs de la rationalité aux croyances traditionnelles ;
– enfin, dans une analyse critique de la société, le sociologue **Pierre Bourdieu** (1930-2002), souligne la permanence de l'influence de trois formes de « **capital** » (économique, social et culturel) dans le processus de **reproduction sociale** qui, selon lui, caractérise nos sociétés, malgré les proclamations solennelles d'égalitarisme et de mobilité sociale

Les écarts de développement à l'échelle mondiale

Que ce soit sur le plan strictement économique ou sur le plan social, culturel ou politique, le monde est, encore aujourd'hui, fracturé par de **profondes inégalités de développement**. Les analyses historiques sur une longue période montrent que, si au début du XIXe siècle (1820), le monde connaissait déjà des écarts importants de revenu moyen par tête (1300 $ en Europe occidentale contre 450 en Afrique, en dollars de 1992), un siècle et demi plus tard (1992), ces écarts se sont accentués (17 400 $ en Europe occidentale contre 1284 $ en l'Afrique, soit, pour ce continent, le revenu moyen par tête de l'Europe… en 1820 !). Cependant, depuis un demi-siècle, des reclassements significatifs se produisent dans la hiérarchie de la puissance économique, le centre de gravité se déplaçant peu à peu, notamment vers les pays émergents.
Au-delà d'une éventuelle convergence des niveaux de développement, se pose la **question de la légitimité de l'extension du modèle de développement occidental** à des sociétés fondées sur d'autres systèmes de valeurs.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Amartya Sen : « Nous devons repenser la notion de progrès »** p. 15-16
(Propos recueillis par Grégoire Allix et Laurence Caramel, 9 juin 2009)
- **La qualité de vie progresse presque partout depuis 1970** p. 16-17
(Alain Faujas, 6 novembre 2010)

ZOOM SUR…

Une opposition frontale d'analyse : Karl Marx contre Max Weber.

Pour résumer sommairement l'opposition entre ces deux penseurs, on peut dire que, pour Karl Marx, ce sont les conditions matérielles dans lesquelles les hommes vivent qui les conduisent à se forger un certain système de valeurs alors que, pour Max Weber, ce sont les systèmes de valeurs dont les hommes sont porteurs (les valeurs religieuses notamment) qui les conduisent à adopter tel ou tel comportement ou mode de vie.
On peut illustrer cette opposition de points de vue par la question étudiée par Max Weber : les rapports entre l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. On sait que Max Weber considère, avec des nuances, que l'émergence des valeurs puritaines du protestantisme, au XVIe siècle, a été un facteur favorisant l'éclosion du système capitaliste. L'analyse marxiste (Marx lui-même n'a pas pu répondre à Max Weber !) considère, à l'inverse, que ce sont les prémices du capitalisme naissant qui ont déterminé les transformations des valeurs religieuses catholiques traditionnelles et ont fait émerger de nouvelles valeurs, plus conformes à l'esprit capitaliste : les valeurs du protestantisme. Entre ces deux modes de pensée, l'ordre des facteurs est ainsi inversé.

REPÈRES

Éléments de bibliographie de Karl Marx et de Max Weber.

Karl Marx
- *Manifeste du Parti communiste*, avec Friedrich Engels (1820-1895), 1848.
- *Les luttes de classes en France*, 1850.
- *Le Capital*, 1867.

Max Weber
- *Le savant et le politique*, 1919.
- *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1904-1905.
- *Économie et société*, 1921.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

CITATION

« Le développement exige la suppression des principaux facteurs qui s'opposent aux libertés : la pauvreté aussi bien que la tyrannie, l'absence d'opportunités économiques comme les conditions sociales précaires, l'inexistence de services publics autant que l'intolérance ou la répression systématique exercée par les États autoritaires. » (Amartya Sen, prix Nobel d'économie 1998, *Un nouveau modèle économique*, 2000.)

NOTIONS CLÉS

Croissance économique
La croissance est l'augmentation, sur une longue période, du volume des richesses créées chaque année dans un pays. Elle se mesure par le taux de croissance du PIB.

Euros courants/ euros constants
Lorsqu'on évalue une production, année après année, aux prix de l'année en cours (en euros courants), on est victime d'une « illusion monétaire » puisqu'une partie de l'augmentation constatée peut provenir en fait de la hausse des prix et non de l'augmentation des volumes produits. Il faut donc « déflater », chaque année, la valeur apparente de la production, de la hausse des prix de l'année. On obtient alors une série en euros constants.

IPH
L'indice de pauvreté humaine, créé par le PNUD, rend compte du niveau de pauvreté d'un pays. Il utilise divers indicateurs comme le pourcentage de décès avant 40 ans, l'analphabétisme, l'absence d'accès à l'eau potable, etc. Il est remplacé par l'IPM depuis 2010, .

IPM
L'indice de pauvreté multidimensionnel, nouvel indice composite, intègre une dizaine d'indicateurs recensant les facettes les plus significatives de la situation de pauvreté. En 2010, on recensait 1,75 milliard de personnes (dans les 104 pays concernés par cette étude) vivant dans la pauvreté multidimensionnelle.

Question de synthèse : Après avoir décrit la difficulté de mesurer le développement, vous vous interrogerez sur ses rapports avec la croissance

La problématique

Le développement est une notion complexe qui ne peut s'appréhender à travers le seul indicateur de la performance économique. Ses composantes sociales et culturelles sont complémentaires de sa dimension économique, ce dont témoigne l'IDH. Si la croissance est une condition indispensable de l'amélioration du bien-être, elle n'en est pas une condition suffisante.

Introduction

Le concept de développement est un concept plus large que celui de croissance économique. Si celle-ci reflète la capacité d'un pays à créer chaque année plus de richesses, la notion de développement ne peut se cerner qu'à travers des indicateurs composites incluant les dimensions sociales et culturelles. Les deux notions sont cependant liées par des relations déterminantes.

Le plan détaillé du développement

I. La complexité d'une mesure du développement
a) Le taux de croissance du PIB, un indicateur important mais parfois trompeur.
b) La nécessaire prise en compte de la dimension sociale et culturelle
L'inégale répartition des richesses.
L'indice de développement humain (IDH).
Conclusion partielle : légitimité de l'IDH et des indicateurs annexes (IPH et IPM).
II. Les relations entre croissance et développement
a) La croissance économique, condition nécessaire du développement
La croissance économique comme condition nécessaire de l'évolution des modes de pensée, des structures sociales et de l'organisation politique.
b) La croissance n'engendre pas spontanément le développement.
Les exigences d'un développement durable : les externalités négatives. Les exclus du progrès.

Conclusion

La croissance est un processus qui doit être maîtrisé et que la régulation politique doit mettre au service de tous pour engendrer le développement.

Ce qu'il ne faut pas faire

• Ne pas définir le développement et les instrument qui permettent de le cerner.
• Ne pas respecter le plan imposé par le sujet, par exemple en inversant l'ordre des parties.
• Oublier d'utiliser le travail préparatoire sur le document.

Coup d'œil sur un document

En Afrique du Sud, l'économie est en hausse mais le développement humain baisse.

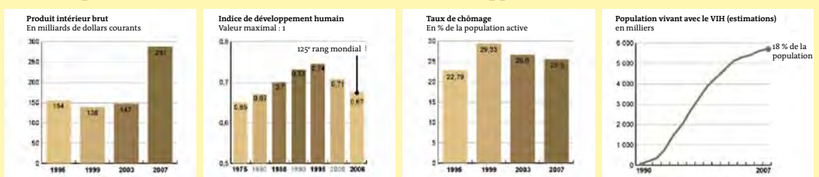

Sources : AFP, Statistics South Africa, PNUD, OMS.

Que montre le document ?
La comparaison des composantes du document montre la difficulté de rendre compte du niveau de développement d'un pays et de la qualité du bien-être pour sa population. L'Afrique du Sud est souvent citée comme un pays exemplaire en Afrique, d'une part en raison de la transition politique qui l'a conduite à sortir du régime d'*apartheid* en évitant les explosions de violence, d'autre part parce que son dynamisme économique s'est traduit depuis 20 ans par un taux de croissance du PIB de l'ordre de 5 % en moyenne par an. Mais les déséquilibres dans la répartition de la croissance et la montée des inégalités ont maintenu une partie importante de la population à l'écart de cette prospérité. Ainsi, le chômage touche un quart de la population active, le virus du Sida touche un Sud-Africain sur cinq. L'indice de développement humain a reculé nettement depuis 1995 et place, en 2006, ce pays au 125e rang mondial. En 2010, l'Afrique du Sud est remontée au 110e rang mondial mais avec un IDH de 0,597.

Amartya Sen : « Nous devons repenser la notion de progrès »

Pour le Prix Nobel d'économie (1998), le changement climatique affecte le développement des plus démunis.

Bien avant que la crise économique ne fasse redécouvrir les vertus de la régulation aux gouvernements des grandes puissances mondiales, l'Indien Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998, faisait partie des quelques économistes à défendre le rôle de l'État contre la vague libérale. Ses travaux ont démontré que les famines étaient créées par l'absence de démocratie plus que par le manque de nourriture. On lui doit l'invention, avec Mahbub ul Haq, en 1990, de l'indice de développement humain (IDH), qui intègre, en plus du niveau de revenu par habitant, les questions de santé et d'éducation.

C'est à ce titre que M. Sen, âgé de 75 ans et professeur à Harvard (États-Unis), a été invité par Nicolas Sarkozy à participer à la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, qui doit proposer avant fin juillet de nouveaux indicateurs économiques, sociaux et environnementaux destinés à compléter le produit intérieur brut (PIB). Des indicateurs qui ne sont que des instruments au service du débat public, pour l'économiste dont le prochain livre, *The Idea of Justice*, doit être publié en France cet automne.

La crise économique est-elle l'occasion de revoir notre modèle de croissance ?

C'est certainement une opportunité de le faire, et j'espère en tout cas qu'on ne reviendra pas au « *business as usual* » une fois le séisme passé. La crise est le produit des mauvaises politiques économiques, particulièrement aux États-Unis. Les outils de régulation ont été démolis un par un par l'administration Reagan jusqu'à celle de George Bush. Or le succès de l'économie libérale a toujours dépendu, certes, du dynamisme du marché lui-même, mais aussi de mécanismes de régulation et de contrôle, pour éviter que la spéculation et la recherche de profits conduisent à prendre trop de risques.

Est-ce seulement une question de régulation, ou faut-il repenser plus largement les notions de progrès et de bonheur ?

Oui, il faut les repenser. Mais le bonheur et la régulation sont des questions liées. Penser au bonheur des gens, mais aussi à leur liberté, à leur capacité à vivre comme des êtres doués de raison, capables de prendre des décisions, cela revient à se demander comment la société doit être organisée. Si vous pensez que le marché n'a pas besoin de contrôle, que les gens feront automatiquement les bons choix, alors vous ne vous posez même pas ce genre de question. Si vous êtes préoccupés par la liberté et le bonheur, vous essayez d'organiser l'économie de telle sorte que ces choses soient possibles. Quelles régulations voulons-nous ? Jusqu'à quel point ? Voilà les questions importantes dont nous devons discuter collectivement.

Faut-il pour cela développer d'autres outils de mesure que le PIB, qui fait débat ?

C'est absolument nécessaire. Le PIB est très limité. Utilisé seul, c'est un désastre. Les indicateurs de production ou de consommation de marchandises ne disent pas grand-chose de la liberté et du bien-être, qui dépendent de l'organisation de la société, de la distribution des revenus. Cela dit, aucun chiffre simple ne peut suffire. Nous aurons besoin de plusieurs indicateurs, parmi lesquels un PIB redéfini aura son rôle à jouer.

Les indicateurs reflètent l'espérance de vie, l'éducation, la pauvreté, mais l'essentiel n'est pas de les mesurer, c'est de reconnaître que ni l'économie de marché ni la société ne sont des processus autorégulés. Nous avons besoin de l'intervention raisonnée de l'être humain. C'est ce pourquoi la démocratie est faite. Pour discuter du monde que nous voulons, y compris en termes de régulation, de système de santé, d'éducation, d'assurance chômage… Le rôle des indicateurs est d'aider à porter ces débats dans l'arène publique, ce sont des outils pour la décision démocratique.

L'indice de développement humain (IDH) peut-il être un de ces indicateurs ?

L'IDH a été au départ conçu pour les pays en développement. Il permet de comparer la Chine, l'Inde, Cuba… Il donne aussi des résultats intéressants avec les États-Unis, principalement parce que le pays n'a pas d'assurance santé universelle et est marqué par de fortes inégalités. Mais nous avons besoin d'autres types d'indicateurs pour l'Europe et l'Amérique du Nord, sachant que ce ne seront jamais des indicateurs parfaits.

Quand vous avez construit l'IDH, la crise environnementale n'était pas perçue dans toute sa gravité. Modifie-t-elle votre vision de la lutte contre la pauvreté ?

Le déclin de l'environnement affecte nos vies. De façon immédiate, dans notre quotidien, mais il affecte aussi les possibilités du développement à plus long terme. L'impact du changement climatique est plus fort sur les populations les plus pauvres. Prenez l'exemple de la pollution urbaine : ceux qui souffrent le plus sont ceux qui vivent dans la rue. La plupart des indicateurs de pauvreté ou de qualité de la vie sont sensibles à l'état de l'environnement. Voilà pourquoi il est important que les questions de pauvreté, d'inégalités soient prises en compte dans les négociations climatiques internationales.

Comment faire ?

Il faut que les pays les plus pauvres soient représentés dans les instances de négociation. L'élargissement du G8 à vingt pays marque un vrai progrès. Les points de vue de la Chine, de l'Inde, de l'Afrique du Sud et de quelques autres pays

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

émergents sont maintenant pris en compte. Mais il n'est pas suffisant de donner la parole à ceux qui ont le mieux réussi. Ils ne portent pas les préoccupations des plus pauvres. L'Afrique reste trop négligée. Le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies doit être renforcé. C'est le seul lieu où, quel que soit son poids économique, un pays peut s'exprimer à égalité avec les autres.

Vos travaux sur la résolution des famines grâce à la démocratie s'appliquent-ils à la crise alimentaire actuelle ?

La démocratie permet d'éviter les famines, car c'est un phénomène contre lequel il est assez facile de mobiliser l'opinion. À partir du moment où l'Inde a eu un gouvernement démocratique, en 1947, elle n'a plus connu de famine. En revanche, la démocratie ne suffit pas à enrayer la malnutrition, qui est un phénomène plus complexe. Il faut un engagement très fort des partis politiques et des médias pour attirer l'attention sur ces questions et créer un débat public.

Êtes-vous inquiet de voir les surfaces destinées aux agrocarburants s'accroître au détriment des cultures alimentaires ?

Oui, je suis inquiet de voir combien il peut être plus rentable d'utiliser la production agricole pour fabriquer de l'éthanol que pour nourrir des gens. La crise alimentaire ne s'explique pas de façon malthusienne – ce n'est pas un problème en soi de nourrir 6 milliards ou 9 milliards de personnes. Les raisons de la pénurie sont plus complexes. Je pense notamment à la compétition entre les différents usages de la terre, mais aussi à l'évolution du régime alimentaire en Inde et en Chine, où la demande de nourriture par habitant s'accroît.

Vous dénoncez une approche coercitive des politiques démographiques. Pourquoi ?

Il y a deux façons de voir l'humanité : comme une population inerte, qui se contente de produire et de consommer pour satisfaire des besoins ; ou comme un ensemble d'individus doués de la capacité de raisonner, d'une liberté d'action, de valeurs. Les malthusiens appartiennent à la première catégorie : ils pensent par exemple que pour résoudre les problèmes de surpopulation, il suffit de limiter le nombre d'enfants par famille. Plusieurs pays ont essayé et ils n'ont pas eu beaucoup de succès.

Le cas de la Chine est plus complexe qu'il n'y paraît : on accorde selon moi trop de crédit à la politique de l'enfant unique, alors que les programmes en faveur de l'éducation des femmes, l'accès à l'emploi ont certainement fait autant pour la maîtrise de la croissance démographique. Et n'oublions pas que, pour Malthus, à la fin du XVIIIe siècle, un milliard d'humains sur Terre, c'était déjà trop !

Propos recueillis par Grégoire Allix et Laurence Caramel
(9 juin 2009)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Spécialiste du développement, Amartya Sen revient sur la crise financière qui donne l'occasion de repenser la régulation de notre système économique et de redéfinir ses finalités. Cela nécessite **une réflexion critique sur les indicateurs (dont l'IDH) qui construisent notre vision du réel.** Sa priorité reste la lutte contre la pauvreté, qu'il associe intimement aux progrès de la démocratie.

La qualité de vie progresse presque partout depuis 1970

L'indice de développement humain a augmenté dans tous les pays étudiés, à l'exception de trois d'entre eux.

L'humanité se porte mieux. Si les taux de mortalité infantile qui prévalaient à la fin des années 1970 avaient cours aujourd'hui, ce seraient 6,7 millions d'enfants de plus qui mourraient chaque année dans le monde.

En 1960, un habitant de la planète âgé de plus de 15 ans avait fréquenté l'école moins de quatre années, en moyenne ; en 2010, cette durée de scolarisation a doublé et dans les pays en développement, elle a bondi de 1,9 à 6,4 années en cinquante ans. Ce sont deux exemples parmi d'autres des progrès spectaculaires réalisés dans le monde, qu'analyse le rapport sur le développement humain 2011 publié, jeudi 4 novembre, par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Créé il y a vingt ans par le Pakistanais Mahbub ul Haq et l'Indien Amartya Sen, qui entendaient dépasser le rudimentaire produit national brut (PNB), l'indice de développement humain (IDH) ne se contente pas de mesurer les richesses, il prend aussi en compte les différents paramètres de santé publique et d'éducation. L'IDH moyen du monde a crû de 18 % depuis 1990 et de 41 % depuis 1970, grâce à l'amélioration de l'espérance de vie, aux progrès de l'alphabétisation et à une élévation du PNB par habitant.

Seuls trois pays ont régressé en quarante ans, pour cause d'incurie ou de guerre : la République démocratique du Congo, la Zambie et le Zimbabwe, bon dernier. Le classement des pays étudiés, qui représentent 92 % de la population mondiale, fait apparaître que les champions se trouvent parmi les pays riches. Le plus développé demeure la Norvège, suivie de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. L'Allemagne arrive au 10e rang, la France au 14e et la Grande-Bretagne au 26e.

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'amélioration des conditions de vie se confirme un peu partout dans le monde et les progrès de l'indice de développement humain en portent témoignage. Mais une partie du monde stagne dans la pauvreté voire régresse, notamment en Afrique subsaharienne. **Les nouveaux indices du PNUD prennent en compte les inégalités de répartition de la richesse, les inégalités hommes/ femmes et le cumul des formes de pauvreté**. Au total, la pauvreté touche plus de 3 milliards d'êtres humains.

Le pays où l'on vit le plus vieux est le Japon (83,2 ans), celui où l'on étudie le plus longtemps est la Norvège (12,6 ans), ceux où l'on dispose du revenu par tête le plus important sont le Liechtenstein (56 975 euros) et le Qatar (55 867 euros). Mais certains pays en développement rattrapent les plus riches en termes d'IDH : on est étonné de trouver en tête des pays qui ont le plus progressé depuis 1970 le sultanat d'Oman, qui n'a pas de pétrole, devant l'inévitable Chine, le Népal et l'Indonésie.

Pour autant, tout n'est pas rose. Le rapport souligne que la place de l'Afrique subsaharienne en queue de peloton s'explique notamment par l'épidémie de Sida, qui y a réduit l'espérance de vie, tombée, par exemple, à 47 ans au Swaziland ou au Zimbabwe.

Le rapport se garde bien d'établir des recettes de développement. Certes, « les revenus et la croissance restent primordiaux », écrivent ses auteurs, mais « des résultats substantiels sont possibles, même sans croissance rapide », comme le prouvent les exemples du Laos ou du Burkina Faso.

Tous ces facteurs jouent selon des règles parfois mystérieuses, mais des constantes apparaissent. L'existence d'un État « capable et déterminé » est primordiale, mais aussi la présence d'une société civile susceptible de « restreindre les excès du marché et de l'État ». Il doit donc bien y avoir un lien entre le développement humain et la progression de la démocratie formelle : depuis 1970, la proportion des pays la pratiquant est passée d'un tiers à trois cinquièmes.

Trois nouveaux indices

Le PNUD a par ailleurs créé trois nouveaux indices, « pour tenir compte des aspects multidimensionnels du bien-être en termes d'inégalité, d'équité entre les sexes et de pauvreté ». L'indice des inégalités vient ainsi dégrader l'IDH global. Pour la République tchèque, il se situe 6 % sous l'IDH, alors que pour le Mozambique, la dégradation atteint 45 %. Les inégalités en termes d'éducation et de santé sont plus importantes dans les pays les moins avancés.

La mesure des handicaps imposés aux femmes vient aussi dégrader l'IDH. Les Pays-Bas figurent au premier rang pour l'égalité des sexes et le Mozambique au dernier. Enfin, un indice de pauvreté multidimensionnel mesure désormais le cumul des inégalités. Il montre que les pauvres souffrant de multiples privations sont plus nombreux (1,75 milliard de personnes) que les très pauvres vivant avec moins de 1,25 dollar (0,88 euro) par jour (1,44 milliard). L'Afrique subsaharienne affiche la plus forte incidence de pauvreté multidimensionnelle, avec un record de 93 % pour le Niger. Comme l'écrit Amartya Sen dans la préface du rapport, « le monde a fait du chemin depuis 1990 ». Mais pas tout le monde.

Alain Faujas
(6 novembre 2010)

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de

NOTIONS CLÉS

Désintermédiation bancaire
Cette transformation des modes de financement des entreprises intervient à partir des années 1980. Elle se traduit par le recul de l'appel au crédit bancaire et à la préférence pour le recours direct au marché des capitaux par émission d'actions ou d'obligations.

« Destruction créatrice »
Ce concept, développé par Joseph Schumpeter, sert à décrire le processus contradictoire auquel on assiste lors des grandes crises : la destruction des « éléments vieillis » (industries traditionnelles, etc.) et la création « d'éléments neufs » (nouvelles technologies, etc.). Ce processus, parfois socialement douloureux, serait à l'origine de la dynamique du capitalisme.

Innovation
Schumpeter distingue cinq grandes formes d'innovation : nouveau produit, nouveau procédé de production, nouveau débouché, nouvelle matière première, nouvelle organisation des structures productives. Aujourd'hui, on distingue « innovation de produit », « innovation de procédé » et « innovation organisationnelle ».

Taux d'investissement
Au niveau macroéconomique, il se calcule par le formule : $\frac{\text{FBCF}}{\text{PIB} \times 100}$. Il traduit l'effort d'investissement consenti par un pays pour préparer l'avenir. En France, il est de l'ordre de 20 %.

Taux d'utilisation des capacités de production
Il rend compte de la proportion du potentiel d'une entreprise qui, à l'instant *t*, est effectivement utilisée. Il dépend largement de l'intensité de la demande, une entreprise pouvant se trouver, à certaines périodes, en surcapacité de production momentanée. On considère généralement que le plein-emploi des capacités se situe autour de 85 %, une marge de sécurité étant nécessaire pour permettre les opérations de maintenance et de réparation.

L'investissement

L'investissement désigne l'augmentation du stock de capital détenu par les entreprises, les administrations et les ménages. La Comptabilité nationale désigne l'investissement par l'expression « formation brute de capital fixe » (FBCF). Elle correspond à « la valeur des biens durables acquis par les unités de production pour être utilisés pendant au moins un an dans leur processus de production. » L'investissement joue un rôle majeur dans la vie économique.

Dans quels objectifs les entreprises investissent-elles ?

On appelle **investissement productif** la formation brute de capital fixe (FBCF) réalisée par les entreprises. L'entreprise qui acquiert de nouveaux équipements peut obéir à trois motivations différentes :
– elle peut souhaiter remplacer le capital usé ou frappé d'obsolescence. Il s'agit alors d'un **investissement de remplacement**, encore appelé **amortissement** ;
– elle peut se trouver en situation de saturation de ses capacités de production, sans pouvoir répondre à une demande croissante. Elle doit alors accroître ses capacités de production en réalisant alors un **investissement de capacité** ;
– enfin, dans un contexte de concurrence, il peut être impératif pour l'entreprise de chercher à accroître son efficacité productive et sa compétitivité en réalisant un **investissement de productivité** (automatisation d'une tâche manuelle, par exemple).
Dans la réalité, ces trois d'investissements sont parfois difficile à distinguer.

Quelles formes pour l'investissement ?

L'**investissement matériel** désigne l'acquisition de biens d'équipement (nouvelles machines, chaînes de montage, ordinateurs, mobilier, etc.).
L'**investissement immatériel** comprend les dépenses de recherche et développement, la formation du personnel, les logiciels, les brevets, la publicité, c'est-à-dire d'autres dépenses visant à développer durablement la capacité de production. Mais, parmi ces dépenses, l'Insee ne prend en compte que les achats de logiciels dans la composition de la FBCF, les autres dépenses immatérielles continuant à être considérées comme des consommations intermédiaires.
Aujourd'hui, ce sont les dépenses d'investissement immatériel qui connaissent les taux de progression les plus élevés. Elles représenteraient environ 60 % des dépenses d'investissement des entreprises.
Enfin, les achats de logements neufs par les ménages sont considérés par la Comptabilité nationale comme des investissements (et sont donc inclus dans la FBCF), parce qu'ils produisent un service de logement.

Comment les entreprises peuvent-elles financer leurs investissements ?

L'investissement peut faire l'objet d'un **financement interne** appelé **autofinancement**, qui utilise les profits non distribués de l'entreprise, c'est-à-dire son **épargne**.
Le financement peut également être **externe**. Il est **externe direct** si l'entreprise a recours aux marchés de capitaux en émettant des actions, ou des obligations. Il est **externe indirect** si elle a recours au crédit bancaire. Depuis le début des années 1980, le financement externe direct se développe fortement au détriment du recours aux banques : on parle depuis de **désintermédiation bancaire** ou encore **d'économie de marchés financiers**.
Dans certains cas de figure, il peut être plus intéressant de financer l'investissement par endettement. C'est ce que l'on appelle **« l'effet de levier »** : si la rentabilité économique ($\frac{\text{excédent brut d'exploitation}}{\text{capitaux propres + capitaux empruntés}}$) est supérieure aux taux d'intérêt alors la rentabilité financière ($\frac{\text{excédent brut d'exploitation}}{\text{capitaux propres}}$) est d'autant plus forte que l'endettement est important.

Quels sont les déterminants de la décision d'investir ?

Le niveau d'investissement d'une entreprise est mesuré par son **taux d'investissement**, rapport entre sa FBCF et sa valeur ajoutée. Au niveau macroéconomique, ce taux se calcule par la formule suivante : $\frac{\text{FBCF}}{\text{PIB} \times 100}$. En 2009, en France, ce taux était d'environ 21 %, ce qui signifie qu'un cinquième de la richesse créé chaque année est destiné à l'accroissement des capacités de production.
Traditionnellement, on recense quatre facteurs qui influencent la décision d'investir.
Comme les entreprises cherchent à adapter leur capacité de production à l'évolution des débouchés, le premier déterminant est la **demande anticipée**. Dans cette relation entre demande anticipée et investissement, on constate le plus souvent un **effet accélérateur** de la demande sur l'investissement : l'augmentation de l'investissement est plus que proportionnelle à l'accroissement de la demande qui lui a donné naissance. À l'inverse un fléchissement, même léger, de la demande engendre une baisse plus que proportionnelle de l'investissement. Ce dernier peut donc être un élément dynamisant en période de reprise mais, à l'inverse, il accentue le ralentissement de l'activité en période de récession.
Le deuxième déterminant de la décision d'investir est la **rentabilité** ou **profitabilité** : l'entreprise décide d'investir si elle escompte un taux de profit supérieur au taux d'intérêt auquel elle emprunte les capitaux nécessaires (ou, si elle dispose de ces capitaux, au taux d'intérêt que lui rapporterait un placement alternatif sans risques).
La **situation financière** de l'entreprise (troisième déterminant) a son importance : en cas de fort endettement, elle peut préférer utiliser les profits réalisés pour se désendetter plutôt que pour renouveler ses capacités de production.
Enfin, l'investissement dépend également de l'évolution du **coût relatif du capital et du travail** (quatrième déterminant) : si le coût de la main-d'œuvre augmente plus rapidement que le coût du capital, les entreprises peuvent préférer substituer du capital au travail, par des investissements d'automatisation, par exemple.
On remarque que **le niveau des taux d'intérêt** influe de manière transversale sur l'ensemble des ces facteurs : choix du moyen de financement, influence sur la profitabilité, etc. Globalement, on peut dire qu'un intérêt réel faible est favorable à l'investissement, mais qu'il ne garantit pas, à lui seul, une reprise de l'investissement.

Quels sont les enjeux macroéconomiques de l'investissement ?

L'investissement est, à côté de la consommation des ménages et des exportations, **l'un des moteurs de la croissance**. Il est l'une des composantes de la **demande :** la dépense d'investissement correspond à une demande auprès des producteurs de biens d'équipement. De plus, tout investissement engendre une distribution de revenus qui stimule la demande. Il s'agit de **l'effet multiplicateur :** une dépense d'investissement supplémentaire se traduit par un accroissement plus que proportionnel du niveau de la demande. On peut dire que la **croissance économique dépend fortement du taux d'investissement**.

D'autre part, à long terme, le niveau d'investissement détermine l'évolution qualitative de l'appareil productif d'un pays. Ainsi, un taux d'investissement durablement faible met en péril la compétitivité car la structure productive devient obsolète en n'intégrant plus ou pas assez le progrès technique : **l'investissement est le vecteur principal de l'innovation**. Joseph Schumpeter (1883-1950) parle, à ce propos, de **« destruction créatrice »**.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

• **Le gouvernement tente d'encourager les relocalisations d'activités en France** p. 21
(Bertrand Bissuel, 27 juillet 2010)

• **Allemagne : 250 milliards d'euros nécessaires pour sortir du nucléaire** p. 21
(lemonde.fr avec AFP, 19 septembre 2011)

NOTIONS CLÉS

Effet accélérateur
Mécanisme par lequel une variation de la demande (de consommation des ménages, par exemple) engendre une augmentation plus que proportionnelle de la demande de biens d'équipement des entreprises.

Effet multiplicateur
Processus qui a été décrit par J. M. Keynes. Un investissement initial (notamment public, par exemple, le lancement de grands travaux d'infrastructures) engendre une première vague d'augmentation des revenus pour les entreprises concernées par le programme d'investissement et pour les salariés de ces entreprises. Ce supplément de revenus, en partie consommé, engendre à son tour un supplément de revenus pour une deuxième vague d'agents économiques, les dépenses des uns constituant les revenus des autres. Le processus se poursuit vague après vague, en s'atténuant progressivement en raison du taux d'épargne qui affaiblit peu à peu les flux transmis. Au final, l'accroissement de la demande et de la production est globalement supérieur au montant initial de la somme investie. Pour Keynes, il s'agit d'un puissant moyen de relance de l'activité. Ce mécanisme est à l'origine des politiques de relance « d'inspiration keynésienne » des années de forte croissance de l'après-guerre.

Taux d'intérêt nominal/ taux d'intérêt réel
Le taux d'intérêt nominal est celui affiché par le prêteur. Le taux d'intérêt réel est le taux nominal corrigé par le taux d'inflation. En effet, si un épargnant perçoit sur son épargne un intérêt de 5 % alors que le taux d'inflation est de 3 %, on peut estimer le taux d'intérêt réel à 2 % (5 % - 3 %). Un taux d'intérêt réel peut être négatif, si le taux d'inflation est supérieur au taux d'intérêt nominal. Le raisonnement économique peut être évidemment inversé pour l'emprunteur.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Demande anticipée
Anticipation, par les chefs d'entreprise, du volume de la demande future. Fondée sur l'observation des carnets de commande et sur les tendances structurelles d'évolution, elle détermine à la fois les flux d'investissement et les projets d'embauche.

Excédent brut d'exploitation
Part de la valeur ajoutée constituant le revenu brut de l'entreprise. Il se calcule par la formule : valeur ajoutée (+ éventuelles subventions) – dépenses de personnel et impôts sur la production. Il s'agit, en quelque sorte, du profit brut de l'entreprise.

Obsolescence
Vieillissement technologique d'un matériel obligeant à le remplacer par des technologies plus efficaces bien qu'il ne soit pas encore usé physiquement.

Partage de la valeur ajoutée
Répartition, au niveau macroéconomique, de la richesse créée par le secteur productif entre les profits du capital, les salaires et les impôts. La répartition de la valeur ajoutée traduit, en partie, les rapports de force entre employeurs et salariés. À l'avantage des salariés dans la période des Trente Glorieuses, elle est aujourd'hui plus favorable aux entreprises.

Taux d'intérêt
Coût annuel, exprimé en %, du financement par le crédit. Il sert de critère à la décision d'investir, la rentabilité prévisible d'un investissement devant être supérieur au taux d'intérêt de son financement.

Taux de rentabilité
Le taux de rentabilité économique mesure la qualité de la gestion d'une entreprise. Il se calcule : EBE/ capital de l'entreprise. Il indique, en %, ce que rapporte chaque année le capital immobilisé, quelle qu'en soit l'origine (capitaux propres ou empruntés). Le taux de rentabilité financière, lui, est celui qui intéresse les actionnaires de l'entreprise car il ne prend en compte que les fonds propres de l'entreprise (EBE/ fonds propres).

Question de synthèse :

Après avoir montré que la rentabilité est un déterminant de l'investissement, vous montrerez que la décision d'investir dépend aussi d'autres facteurs

L'analyse du sujet

Il s'agit d'un sujet assez « technique » sur un aspect central du fonctionnement de l'économie. Il est impératif de bien maîtriser les concepts clés de cette partie du cours et d'être capable de synthétiser l'ensemble des déterminants en procédant de manière ordonnée.

La problématique

La décision d'investir est d'abord, pour une entreprise, le résultat d'un calcul cherchant à intégrer l'incertitude de l'avenir. Mais cette décision prend également en compte des déterminants qui dépassent le strict cadre de l'entreprise et s'étendent à son environnement technologique, financier, social voire politique.

Introduction

L'investissement des entreprises, opération qui consiste à acquérir des biens de production durables, est une variable qui, à côté de la consommation des ménages et des exportations, constitue l'un des moteurs de la croissance économique. La décision d'investir, acte microéconomique, obéit aux règles du calcul rationnel et des contraintes de la rentabilité. Mais elle est aussi influencée par d'autres facteurs, parfois macroéconomiques, qui en font un phénomène complexe et instable.

Le plan détaillé du développement

I. Au cœur de la décision, un calcul rationnel
a) L'estimation de la rentabilité
b) Le rôle du taux d'intérêt

II. Les autres déterminants de la décision d'investir
a) Le rythme du progrès technique
b) Le contexte concurrentiel
c) La réponse à la demande
d) Des déterminants extérieurs

Conclusion

La décision d'investir s'alimente donc à partir de déterminants complexes parmi lesquels le calcul de rentabilité se révèle un élément de premier ordre. Mais la vie de l'entreprise conduit souvent le chef d'entreprise, notamment dans les PME, à des décisions qui s'appuient en partie sur l'intuition ou le pari, ou qui découlent de contraintes non maîtrisables issues du contexte dans lequel l'entreprise évolue. John Maynard Keynes parlait, à ce propos, des « esprits animaux » qui fondent le jugement des hommes sur des éléments « irrationnels » comme le mimétisme ou la volonté de démonstration.

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Question de synthèse
– Après avoir expliqué l'impact de l'accumulation du capital productif sur la croissance économique, vous montrerez que celle-ci peut avoir d'autres sources. (Liban, 2011)

Dissertations
– Dans quelle mesure la baisse des taux d'intérêt permet-elle de relancer la croissance ? (Antilles, 2002)
– En quoi le partage de la valeur ajoutée influe-t-il sur l'investissement ? (Sujet national, 2009)

Ce qu'il ne faut pas faire

- Ne pas définir avec précision les notions utilisées (rentabilité, taux d'intérêt, autofinancement, etc.).
- Rétrécir l'analyse aux seuls déterminants financiers, notamment le taux d'intérêt, en oubliant l'impact prépondérant de la demande anticipée.

Le gouvernement tente d'encourager les relocalisations d'activités en France

Des aides ont été créées pour les entreprises souhaitant réimplanter des sites dans l'Hexagone.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Peut-on envisager une ré-industrialisation qui prenne le contre-pied de quatre décennies de délocalisation industrielle ? Les aides publiques à l'investissement se révèlent indispensables pour initier cette relocalisation qui reste aujourd'hui, malgré tout, marginale.

Le gouvernement a décidé de donner un coup de pouce aux entreprises qui relocalisent en France des activités transférées à l'étranger. Entré en vigueur le 8 juillet, ce dispositif de soutien figure parmi les vingt-trois mesures annoncées à la fin de l'hiver dans le cadre des États généraux de l'industrie. Il vise à encourager la réimplantation dans l'Hexagone de sites de production et d'unités de recherche. Les pouvoirs publics veulent aussi montrer à l'opinion qu'ils rompent avec « la fatalité des délocalisations », un phénomène « globalement limité » sur l'emploi, d'après une récente analyse de la direction générale du Trésor, mais dont le coût social est très élevé au niveau local, surtout lorsqu'il frappe des régions économiquement sinistrées.

Depuis environ un an, plusieurs entreprises ont fait parler d'elles pour avoir rapatrié tout ou partie de l'activité qu'elles avaient transplantée au-delà de nos frontières : le fabricant de jouets Smoby, le spécialiste des arts de la table Geneviève Lethu…

Ce mouvement de relocalisation, qui avait vu le jour dès les années 1980 aux États-Unis et à partir de la décennie suivante en France, demeure minoritaire, rappelle El Mouhoub Mouhoud, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine dans un point de vue publié dans nos colonnes (*Le Monde* du 10 mars). Mais le gouvernement a néanmoins décidé de lui donner plus d'ampleur en injectant 200 millions d'euros sur trois ans (tirés de l'Emprunt national). Sont concernées les sociétés de moins de 5 000 salariés qui, en rentrant au bercail, investissent au moins 5 millions d'euros et embauchent au minimum 25 personnes. L'État entend financer une quarantaine de projets, essentiellement sous forme d'avances remboursables sans intérêts qui peuvent représenter jusqu'à 60 % de l'investissement réalisé. Il table sur la création d'environ 2 000 à 3 000 emplois.

Plusieurs entreprises sont d'ores et déjà sur les rangs pour demander cette aide à la relocalisation. Parmi elles, la fonderie Loiselet, basée à Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). En 2001, elle avait fermé un site en France et monté quelque temps plus tard deux usines en Chine. Finalement, cet investissement s'est avéré moins intéressant que prévu : matières premières plus chères qu'en Europe, coûts de transport pénalisants, fluctuation des taux de change de plus en plus difficile à gérer, nécessité de constituer des stocks de sécurité qui immobilisent d'importantes ressources financières… Du coup, son président, Sylvain Loiselet, a décidé de rapatrier l'outil de production à Dreux (Eure-et-Loir), moyennant 12,4 millions d'euros. Il espère que l'aide de l'État couvrira la moitié de l'investissement. « Elle joue un rôle moteur dans notre projet, insiste-t-il. Sans elle, le montage de l'opération aurait été très différent ; il aurait sans doute fallu faire entrer des fonds d'investissement. »

3S Photonics a engagé une démarche similaire. Implanté à Marcoussis (Essonne), ce fabricant de composants optiques pour systèmes de télécommunications avait installé une partie de ses activités en Thaïlande. Au fil du temps, les responsables de la société ont réalisé qu'ils devaient consentir de gros efforts pour « contrôler à distance la qualité des produits », raconte Didier Sauvage, actionnaire de la société et associé du P-DG. « Le gain financier par rapport au "risque qualité" » devenait de moins en moins évident, ajoute-t-il.

3S Photonics va donc réimplanter en France un site de production. Là encore, le soutien de l'État est jugé déterminant. « Sans lui, l'opération n'est pas faisable, affirme M. Sauvage. Notre trésorerie ne nous permettrait pas de conduire ce processus de relocalisation. »

L'enthousiasme n'est pas aussi vif dans les secteurs les plus concernés par les délocalisations. « À notre connaissance et à l'heure qu'il est, il n'y a eu aucune manifestation d'intérêt pour cette mesure parmi nos adhérents », indique Emmanuelle Butaud-Stubbs, déléguée générale de l'Union des industries textiles (UIT).

Le dispositif gouvernemental n'aura sans doute pas d'impact sur les activités de confection, car celles-ci se sont envolées dans des pays où le coût de main-d'œuvre est si bas qu'il ne peut pas être compensé par des primes.

Dans la plupart des cas, les entreprises qui ont relocalisé ont pris leur décision indépendamment des aides publiques, estime El Mouhoub Mouhoud. À ses yeux, la collectivité devrait cibler son effort sur les salariés pour qu'ils soient mieux formés et plus mobiles.

Bertrand Bissuel
(27 juillet 2010)

Allemagne : 250 milliards d'euros nécessaires pour sortir du nucléaire

La banque d'investissement de l'État allemand, KFW, a estimé lundi 19 septembre à 250 milliards d'euros au total les investissements nécessaires en Allemagne d'ici 2020 pour sortir du nucléaire et passer aux énergies renouvelables. La banque elle-même « va mettre à disposition 100 milliards d'euros au cours des cinq prochaines années pour des investissements dans l'énergie en Allemagne », selon un communiqué. KFW estime « à 250 milliards d'euros le montant supplémentaire d'investissements nécessaires jusqu'en 2020 », soit 25 milliards d'euros par an en moyenne, à la charge des entreprises, de l'État et des particuliers.

Environ 144,6 milliards d'euros d'investissements sont attendus pour la production d'énergies renouvelables ainsi que 62 milliards d'euros dans le chauffage à partir de renouvelables, a détaillé la banque dans une étude. S'y ajoutent 17 milliards d'euros pour améliorer « l'efficacité énergétique », c'est-à-dire limiter le gâchis, 9,7 à 29 milliards pour le réseau électrique, et 5,5 à 10 milliards d'euros pour des centrales à gaz supplémentaires.

La facture est susceptible de s'alourdir encore lors de la construction effective des nouveaux équipements et si l'Allemagne se donne des objectifs plus ambitieux de réduction des gaz à effet de serre, ajoute KFW.

La banque, qui se présente comme « l'un des premiers financiers mondiaux dans l'énergie », indique avoir soutenu financièrement l'an dernier en Allemagne 80 % des nouvelles éoliennes implantées, et 40 % des nouvelles installations photovoltaïques. Elle finance également des travaux d'isolation de bâtiments. La KFW intervient en accordant des crédits et des garanties financières, à des taux bas et de longue durée.

Le gouvernement allemand a décidé après la catastrophe de Fukushima de fermer d'ici fin 2022 tous les réacteurs nucléaires du pays, tout en augmentant la part des énergies renouvelables, qui doivent représenter 80 % de la production d'électricité totale du pays en 2050, contre 17 % l'an dernier.

lemonde.fr avec AFP
(19 septembre 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?
L'article met l'accent sur les conséquences, en termes d'investissements, des choix politiques concernant notre modèle de développement. Les réorientations liées à la préoccupation du développement durable ont un coût à moyen terme extrêmement lourd. Pouvons-nous cependant esquiver cette nécessité ?

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

MOTS CLÉS

CERCLES DE QUALITÉ
Groupe de quelques personnes, dans un atelier identifiant, au cours de réunions régulières, les problèmes de qualité et cherchant à les résoudre en s'appuyant sur le savoir-faire des opérateurs de base.

ÉCONOMIE D'ÉCHELLE
C'est la diminution du coût moyen de production en raison de l'accroissement des quantités produites, les coûts fixes s'étalant sur un volume de production croissant.

ERGONOMIE
F. W. Taylor a été l'un des pionniers de l'étude scientifique des postes de travail en recherchant la meilleure organisation possible du poste de travail (position de l'opérateur, placement des outils...).

FLUX TENDU/ JUSTE-À-TEMPS
Cette procédure, préconisée par le mode d'organisation toyotiste, consiste à ne démarrer une production que lorsque la demande est concrétisée par une commande. Ainsi, sur une chaîne de montage automobile, la fabrication du siège d'une voiture n'est lancée que lorsque le montage final a débuté. Le fabricant de sièges doit alors le livrer en bord de chaîne dans un délai très strict. Cette procédure évite tout stockage prolongé.

OST
Ces principes d'organisation scientifique du travail, énoncés par F. W. Taylor, ont ouvert la voie au développement du travail à la chaîne dont H. Ford a été le pionnier.

PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL
Ce rapport entre la production réalisée et la quantité de travail utilisée peut se calculer par actif occupé (productivité par tête) ou par heure travaillée (productivité horaire).

TURN-OVER
Rotation du personnel dans une entreprise. L'augmentation du taux de *turn-over* est généralement considérée comme un signe de malaise parmi les salariés.

L'organisation du travail

L'organisation du travail est l'une des clés de la croissance économique par ses effets sur l'augmentation de la productivité du travail. Adam Smith a été l'un des premiers économistes à montrer l'importance de l'organisation du travail : en étudiant le fonctionnement d'une manufacture d'épingles, il a établi que la division du travail (subdivision les tâches, spécialisation des travailleurs et élimination des temps morts) était la source de gains de productivité. Grâce à une productivité du travail plus élevée, on peut produire en plus grande quantité et réaliser des économies d'échelle en abaissant les coûts unitaires de production. C'est sur ces principes que se sont développés différents types d'organisation du travail au XX^e siècle. Cependant, cette intensification de l'efficacité du travail humain s'est accompagnée d'effets pervers qui ont parfois conduit à des phénomènes de rejet de la part des travailleurs.

Frederic Winslow Taylor.

Les principes d'organisation du travail du taylorisme et du fordisme

Frederic Winslow Taylor (1856-1915), ingénieur américain de la fin du XIX^e siècle, a cherché à organiser scientifiquement le travail pour améliorer l'efficacité de la production.
Son **organisation scientifique du travail (OST)**, repose sur trois principes fondamentaux :
– instaurer une **double division du travail**, horizontale (les tâches sont fragmentées et parcellisées) et verticale (la conception des tâches dans les bureaux : « cols blancs », cadres et employés) et l'exécution du *process* de production dans les ateliers (« cols bleus », ouvriers) ;
– le ***one best way*** (la meilleure méthode) consiste à optimiser le temps grâce au chronométrage des tâches et à une organisation ergonomique censée être optimale ;
– la **rémunération des ouvriers au rendement**, en fonction de la production individuelle (système analysé par Taylor comme plus motivant).
Henry Ford (1863-1947), le grand patron de l'automobile, applique à son entreprise, par la suite, l'essentiel des principes du taylorisme en les optimisant. Il introduit **le travail posté à la chaîne** qui fixe l'ouvrier à son poste de travail, en permettant d'augmenter la productivité du travail par la réduction des déplacements et la cadence imposée. Il généralise la **standardisation des pièces et des produits** (Ford T) pour faire baisser les coûts unitaires et permettre des prix de vente moins élevés. C'est le principe de la **production de masse**.
Il se démarque cependant de la logique taylorienne de rémunération en instituant le ***five dollars day***, rémunération forfaitaire supérieure à celle versée par ses concurrents. Incitative aux gains de productivité, elle doit permettre, à l'échelle macroéconomique, « d'alimenter » la consommation de masse.

Le « cercle vertueux du fordisme »

Le terme fordisme peut faire l'objet de deux interprétations différentes. D'une part, il désigne le **mode d'organisation industrielle** dont Taylor et Ford ont été les pionniers. D'autre part, il est utilisé, dans un sens plus large, par les théoriciens de la régulation pour désigner le mode de fonctionnement **(mode de régulation)** des économies occidentales dans la période de forte croissance des Trente Glorieuses.
Ce mode de régulation reposait sur trois piliers principaux :
– **le système de production tayloro-fordien**, qui assure de forts gains de productivité et des accroissements importants de pouvoir d'achat ;
– **une intervention massive de l'État dans l'économie**, notamment à travers une redistribution des revenus vers les catégories modestes et la mise en place d'une large protection sociale (État providence) ;
– ces éléments débouchant sur l'extension de la **consommation de masse** et sur une forte croissance économique.

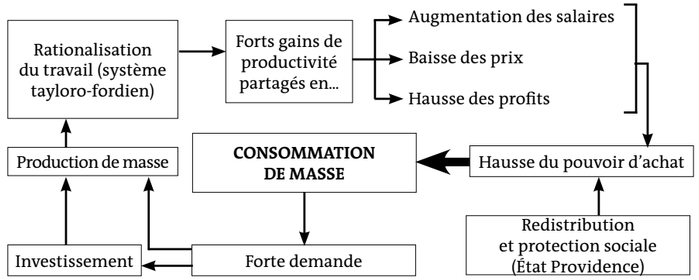

Schéma résumant le cercle vertueux de la croissance fordiste.

Les limites du fordisme

Le système tayloro-fordien a fini par rencontrer, au milieu des années 1970, un certain nombre de limites :
– l'**hostilité croissante des travailleurs** et leur résistances aux contraintes de pénibilité et d'abrutissement générées par le **« travail en miettes »** (grèves, revendications, absentéisme, ***turn-over***, remise en cause de la hiérarchie) ;
– un **mode de production trop rigide** incapable de faire face à la volatilité des tendances du marché (lourdeur des investissements insuffisamment productifs, baisse des gains de productivité dans l'industrie, délais de réaction trop importants, stocks coûteux, saturation des marchés).

Le toyotisme, une alternative au fordisme

Dans les années 1950, le constructeur Toyota, sous l'impulsion de son ingénieur Taiichi Ohno (1912-1990), met en place une nouvelle organisation de la production fondée sur le juste-à-temps et l'autonomisation.
Le juste-à-temps (ou **flux tendu**) est un mode de production dans lequel une commande effectivement constatée déclenche le processus de production, ce qui permet d'éliminer les gaspillages (les cinq zéros : zéro stock, zéro délai, zéro panne, zéro défaut, zéro papier). Pour réduire les coûts, les problèmes sont repérés et traités dans les délais les plus courts, la satisfaction rapide du client exigeant un très haut niveau de réactivité. L'autonomisation des salariés est permise par l'automation technique et une répartition plus globale des tâches. Le **groupe de production** (atelier, par exemple) est collectivement responsable de la qualité : chaque ouvrier peut arrêter la chaîne lors d'incidents ou d'une dégradation de la qualité. Des groupes de réflexion **(cercles de qualité)** se réunissent au niveau de l'atelier pour perfectionner les modalités de travail et réduire les coûts. Ce dispositif se combine avec le développement de la **polyvalence des salariés**.
La pratique du flux tendu comporte, cependant, des éléments de **vulnérabilité**. Elle exige, en effet, qu'aucune interruption des flux (par exemple d'approvisionnements en pièces) ne vienne perturber le cours de la production, les stocks n'étant plus là pour jouer leur rôle de tampon.

Le taylorisme a-t-il disparu ?

Les constats statistiques sur le **« travail prescrit »** (celui où on applique des consignes strictes, sans marges d'autonomie) semblent montrer un recul de ce type de contrainte. Le contrôle de la qualité, par exemple, est de plus en plus internalisé dans les procédures de production et réalisé par l'opérateur lui-même.

Certaines analyses évoquent un **« néo-taylorisme »** en remarquant qu'il existe toujours des contraintes de rythmes de travail et une tendance à l'accélération des cadences : la contrainte n'est plus aujourd'hui engendrée par la hiérarchie de l'entreprise (le contremaître de l'usine fordienne) mais par le flux continu de la demande et les exigences du client.
Enfin, ce néo-taylorisme déborde aujourd'hui de son territoire initial, l'industrie, et a conquis des branches d'activité du tertiaire comme certaines administrations (Pôle emploi) ou certains services marchands (restauration, hôtellerie, assurances, etc.).

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Gaëlle Allégret, la caissière qui a fait plier Carrefour** p. 25
(Frédéric Potet, 1er septembre 2011)

- **Conditions de travail « inhumaines » dans l'industrie électronique chinoise** p. 25
(lemonde.fr avec AFP, 12 juillet 2011)

CITATIONS

Trois grands noms de l'organisation du travail.

Frederic W. Taylor
• « Dans le passé, l'homme était la priorité ; dans le futur, la priorité, ce sera le système. »
• « Ce qui constitue la tâche quotidienne d'un ouvrier sera désormais établi après une analyse scientifique, au lieu d'être l'objet de tractations épuisantes comme c'est le cas aujourd'hui. La fainéantise disparaîtra puisque sa cause disparaîtra. Les gains salariaux importants qui accompagnent la mise en œuvre de ce type de système réduiront à néant les causes de disputes à propos de la rémunération. Mais, plus que tout autre chose, la coopération étroite, le contact constant entre les travailleurs et la direction, réduiront pratiquement à néant les causes de mésentente et d'insatisfaction. »

Henry Ford
• « Ce n'est pas l'employeur qui paie les salaires, mais le client. »
• « Les gens peuvent choisir n'importe quelle couleur pour la Ford T, du moment que c'est noir. »

Taiichi Ohno
• « L'idée de base du système Toyota est "l'élimination totale des gaspillages" ».
• « L'assemblage juste-à-temps d'une automobile signifie que chaque composant parvient à la ligne d'assemblage au moment voulu, et seulement dans les quantités voulues. Si cela peut se faire de proche en proche, à travers toute l'entreprise, celle-ci peut du même coup réaliser les conditions du "zéro stock" ».

Timbre américain représentant Henry Ford.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Flexibilité de l'équipement
Rendue possible notamment par les innovations numériques, elle permet aux entreprises de passer rapidement de la production d'une série de produits à une autre, en fonction des variations de la demande, sans délai, ou presque, dans la programmation des équipements nécessaires.

Néo et post-taylorisme
Débat entre deux courants d'analyse de la situation actuelle de l'organisation du travail. Certains la qualifient de néo-tayloriste, signifiant par là que la continuité de la logique tayloriste, est toujours présente, sous des apparences renouvelées. D'autres préfèrent insister sur les éléments de rupture avec cette logique et parlent de post-taylorisme.

Polyvalence
Capacité d'un salarié à occuper plusieurs postes de travail, en adaptant ses compétences à des tâches différentes selon les besoins de l'entreprise.

Révolution numérique
L'expression désigne l'apparition simultanée, dans les années 1980 à 2000, d'équipements fondés sur les technologies informatiques, dans la vie quotidienne mais aussi dans celle des entreprises où le mouvement s'est traduit par une accélération de l'automatisation des machines-outils et des procédés de transport de l'information.

***Travail en miettes* (1956)**
Ouvrage du sociologue Georges Friedmann. Il y analyse les effets psychosociaux de l'éclatement des tâches taylorisées : disparition des savoir-faire traditionnels, réduction des qualifications, perte d'autonomie et montée du stress au travail.

Travail posté
Mode d'organisation du travail dans les entreprises qui définit des postes de travail sur lesquels se succèdent des équipes (en 2 x 8 heures ou en 3 x 8 heures). L'intérêt économique de ce modèle est de permettre d'allonger la durée d'utilisation des équipements jusqu'à les faire parfois fonctionner en continu.

Dissertation :

Les organisations tayloriennes et fordiennes ont-elles disparu ?

L'analyse du sujet

Le sujet exige un rappel des principes de l'organisation taylorienne et fordienne, mais aussi de la montée du toyotisme qui l'a remise en cause. La première partie doit donner des bases permettant ensuite de développer les discussions critiques sur la question posée.

La problématique

Si la révolution numérique et l'irruption du modèle toyotiste semblent témoigner d'un abandon des principes du tayloro-fordisme, il convient de s'interroger sur la réalité de la rupture et sur les formes de continuité entre les deux modèles.

Introduction

Les principes de l'organisation taylorienne et fordienne ont véritablement pris leur essor pendant les Trente Glorieuses. La fin des années 1970 a cependant coïncidé avec une remise en cause de ces principes et l'émergence de nouveaux modes de management symbolisés par la « révolution toyotiste ». Mais une observation critique amène à s'interroger sur la réalité de la rupture avec l'organisation scientifique du travail. La relation de l'homme au travail est-elle aujourd'hui significativement transformée par rapport à la logique taylorienne ?

Le plan détaillé du développement

I. Du taylorisme et du fordisme à la « révolution toyotiste » : la recherche d'un nouveau modèle
a) La logique taylorienne et les apports de Ford, un système qui rencontre ses limites.
b) La logique toyotiste, une apparente rupture radicale.

Travail dans une usine agroalimentaire.

II. Derrière la remise en cause, une certaine continuité
a) De nouveaux principes de management…
b) … mais une logique néo-taylorienne toujours présente.

Conclusion

Les formes extérieures symboliques du taylorisme, immortalisées par *Les Temps modernes* (1936) de Charlie Chaplin, ont aujourd'hui très largement disparu. Il est cependant permis de s'interroger sur le caractère « révolutionnaire » de ces changements. La standardisation des produits est en partie masquée par des « habillages » de fin de cycle qui donnent l'illusion d'une adaptation au goût du client. Les conditions de travail d'un grand nombre de salariés sont encore fortement imprégnées des principes mis en œuvre, il y a plus d'un siècle, par F. W. Taylor. Le flux a remplacé la chaîne, la contrainte est désormais externalisée vers les exigences du marché, mais pour de nombreuses tâches, nos sociétés ne sont pas parvenues à présenter de réelle alternative au travail taylorisé.

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Question de synthèse
– Après avoir présenté l'évolution de l'organisation du travail depuis les années soixante dans les pays développés, vous vous interrogerez sur les facteurs explicatifs de cette évolution. (Liban, 2007)

Dissertation
– Les nouvelles formes d'organisation du travail favorisent-elles la croissance économique ? (Sujet national, 2008)

Ce qu'il ne faut pas faire

- Se contenter de décrire le modèle tayloro-fordien sans confronter ses principes à la réalité contemporaine de l'organisation des entreprises.
- Oublier de décrire l'innovation constituée par l'émergence du toyotisme.
- Limiter le débat à la sphère de l'industrie.

Gaëlle Allégret, la caissière qui a fait plier Carrefour

Souvent, Gaëlle Allégret se demande comment elle a pu exercer le métier de caissière pendant sept ans. Comment elle a pu endurer « autant de stress » si longtemps : le vacarme ambiant du magasin, le courant d'air glacial aux caisses situées en face des rayons frais, l'élasticité des horaires (8 h 30-21 h 30 avec trois heures de coupure au milieu), l'obligation de faire deux fermetures de magasin par semaine… Sans oublier les récriminations des clients « qui vous engueulent parce que les prix ne correspondent pas à ceux affichés ou tout simplement parce que la vie est trop chère ». Ce n'est toutefois pas pour dénoncer ses conditions de travail qu'elle a décidé d'attaquer l'an dernier son employeur, l'hypermarché Carrefour de Saint-Pierre-des-Corps. Mais parce qu'elle s'estimait lésée sur le plan salarial. Il y a dix jours, le tribunal des prud'hommes de Tours lui a donné raison et a condamné l'enseigne à lui verser 680,93 euros. Une compensation symbolique. Elle en réclamait cinq fois plus.

Gaëlle Allégret fait partie de ces « hôtesses de caisse » qui ont engagé des recours contre Carrefour pour non-respect de la législation sur le calcul du Smic. Alors que les tribunaux donnent des réponses contradictoires à ces cas pourtant similaires, la victoire – provisoire (Carrefour peut encore faire appel) – de cette jeune femme de 28 ans n'est pas banale : bien que syndiquée à la CGT et déléguée du personnel, elle a mené son combat seule, sans avocat, mais avec l'aide d'une collègue. La jurisprudence existante l'a évidemment bien aidée. Son tempérament aussi : « J'ai toujours voulu faire bouger les choses, je suis très butée, je sais ce que j'ai à faire », explique-t-elle.

Tout est parti, il y a un an, d'une histoire de jupe et de veste. Carrefour oblige ses caissières à porter une tenue réglementaire mais ne leur verse aucune indemnité pour son entretien. À Saint-Pierre-des-Corps, elles sont alors une douzaine à refuser cet état de fait. Des négociations avec la direction commencent. Mais très vite, Gaëlle Allégret compte les défections autour d'elles. C'est finalement seule qu'elle décide de saisir le Conseil des prud'hommes au mois de septembre 2010. Quelques mois plus tard, profitant des méthodes dilatoires utilisées par la partie adverse, elle ajoute à sa requête une demande relative au temps de pause des caissières – temps de pause que Carrefour décompte du temps de travail, ce qui aboutirait ainsi à un salaire inférieur au Smic. […] Selon l'enseigne, ceux-ci perçoivent sur une année des rémunérations de l'ordre de 1 670 euros mensuels – soit de 22 % de plus que le salaire minimum – si l'on prend en compte l'intéressement, la participation, l'adhésion à une mutuelle et une remise de 7 % sur les achats maison.

Son succès isolé, la petite caissière n'a guère eu l'occasion de le savourer au sein des Atlantes – nom donné à cet hypermarché de l'agglomération tourangelle, coincé entre l'autoroute et la voie ferrée. En congé sans solde depuis presque un an, elle a commencé une reconversion en tant qu'assistante d'éducation dans un lycée professionnel de l'est du département. L'accompagnement scolaire d'adolescents en internat est son quotidien. « Je suis à la fois la maman de substitution, la grande sœur… J'ai le sentiment d'être utile. Il n'y a pas de mot tellement c'est bien », dit-elle. Et si caissière n'a jamais été une vocation, sa future démission ne l'empêche pas de penser aux collègues : « Il y a beaucoup de filles qui marchent droit et qui n'en pensent pas moins. Elles préfèrent se taire plutôt que d'être embêtées. » Similaire à la sienne, une action collective serait dans les cartons.

Frédéric Potet
(1er septembre 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Pour les caissiers et caissières de la grande distribution, la contrainte de la chaîne taylorienne a été remplacée par la pression psychologique permanente engendrée par un contact parfois conflictuel avec la clientèle. Le face-à-face au tribunal avec l'employeur peut aussi concerner l'organisation fractionnée des horaires, qui conduit à un temps de présence globale plus long que le temps de travail effectif, en raison de la non prise en compte des temps de pause.

Conditions de travail « inhumaines » dans l'industrie électronique chinoise

Les conditions de travail dans les usines du secteur de l'électronique en Chine sont « inhumaines ». Voilà le constat de l'organisation de défense des droits des travailleurs China Labor Watch (CLW), qui publie mardi 12 juillet un rapport sur dix entreprises travaillant pour des grandes marques mondiales.

Ces usines produisent des ordinateurs et d'autres produits électroniques pour Dell, IBM, Ericsson, Philips, Microsoft, Apple, HP et Nokia, entre autres.

« Travailler jusqu'à l'épuisement »

Dans neuf usines sur les dix où CLW a enquêté, « les ouvriers ne peuvent pas gagner un salaire leur permettant de vivre avec leurs seules heures de travail normales et sont contraints d'effectuer un trop grand nombre d'heures supplémentaires ».

« Le nombre d'heures supplémentaires travaillées par mois varie entre 36 et 160 » et « aucune usine n'était strictement en conformité avec la législation sur le travail en Chine », qui fixe une limite maximale de 36 heures supplémentaires par mois, précise CLW, qui est basée à Hongkong.

La durée du travail est comprise entre 10 et 14 heures par jour, avec de fortes variations saisonnières, liées à la demande pour des produits sans cesse mis à jour ou renouvelés. « Durant la haute saison manufacturière, les ouvriers font des heures supplémentaires excessives, travaillant souvent jusqu'à l'épuisement », a constaté CLW.

« La sécurité et le bien-être des ouvriers sacrifiés »

D'octobre 2010 à juin 2011, China Labor Watch a conduit des entretiens avec 408 ouvriers pour cette enquête. Pour pénétrer dans trois usines, des membres de l'organisation se sont fait embaucher comme ouvriers. « L'intensité du travail est extrêmement élevée dans les dix usines » examinées, poursuit CLW, qui relève que sur une chaîne d'assemblage d'HP « les ouvriers devaient répéter la tâche qui leur était assignée toutes les trois secondes, debout et sans discontinuer pendant dix heures ».

lemonde.fr avec AFP
(12 juillet 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La question de la disparition du travail taylorisé est aujourd'hui une préoccupation essentiellement occidentale. **À l'évidence, les conditions de travail en Chine s'inspirent encore largement des contraintes du travail répétitif**, d'autant que la législation sociale et la protection juridique pour les salariés sont encore quasiment inexistantes.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

MOTS CLÉS

AUTOFINANCEMENT
Ressources financières que l'entreprise mobilise sur ses résultats pour financer ses projets d'investissements. Il évite à l'entreprise de dépendre de sources de financement externe. Il peut se calculer sous la forme du taux d'autofinancement : $\frac{\text{investissements autofinancés}}{\text{investissements totaux}} \times 100$.

COÛT FINANCIER
Ensemble des coûts supportés par les entreprises (intérêts, agios, frais bancaires…) en contrepartie de l'utilisation des services des institutions financières, notamment les banques et les compagnies d'assurances.

INVESTISSEMENT PUBLIC
Ensemble des infrastructures collectives nouvellement créées par l'État à des fins productives (routes, aéroports, ponts…) ou pour répondre à des besoins sociaux ou culturels (crèches, stades, écoles, musées…).

MASSE SALARIALE
Montant totale des sommes versées par un employeur en contrepartie du travail fourni par les salariés. Elle comprend les salaires directs mais aussi les cotisations sociales payées pour partie par les salariés, pour partie par les employeurs. Elle peut aussi se calculer au niveau macroéconomique.

PRIX RÉEL
Concept développé par l'économiste Jean Fourastié (1907-1990). Le prix réel d'un bien se calcule en divisant son prix nominal par le salaire horaire minimum : on obtient un « prix en temps de travail nécessaire » pour un salarié payé au Smic. Cette méthode permet des comparaisons entre pays ou entre époques.

SALAIRE NOMINAL/ RÉEL
Le salaire nominal est celui qui apparaît sur la feuille de paye, en unités monétaires de l'année. Le salaire réel résulte d'une comparaison de l'évolution du salaire nominal et de la hausse des prix. Il n'augmente que si la hausse du salaire nominal est supérieure à la hausse des prix.

Croissance, progrès technique et emploi

Les interrogations sur l'origine de la croissance portent en particulier sur le rôle du progrès technique. Celui-ci recouvre l'ensemble des savoirs qui permettent de faire apparaître des biens et des services améliorant la satisfaction des besoins humains ou permettant d'accroître l'efficacité du travail au travers des gains de productivité. Le progrès technique repose sur la recherche et le développement et se traduit par des innovations. Mais la question des conséquences des gains de productivité sur le niveau de l'emploi est au centre de controverses multiples. S'ils sont une source essentielle de la croissance, ils peuvent avoir des effets néfastes sur l'emploi lorsque leur rythme est plus rapide que celui de la croissance.

Les répercussions des gains de productivité sur l'économie

Les gains de productivité sont à l'origine de l'**augmentation du niveau de vie.** En effet, ils permettent de diminuer les coûts de revient des produits, ce qui peut se traduire, pour les salariés sous la forme d'une hausse des salaires nominaux et/ ou de baisse des prix de vente des produits. Dans les deux cas, les gains de productivité génèrent une hausse du pouvoir d'achat.
D'autre part, les gains de productivité, à travers leurs effets sur les revenus et les prix, **dynamisent la production.** La baisse des prix réels des biens et des services stimule la consommation des ménages. Les entreprises peuvent conserver une partie des gains de productivité sous forme de profits facilitant l'autofinancement des investissements.
Par ailleurs, les **recettes de l'État** étant assises sur les revenus et la consommation, le produit des prélèvements fiscaux et sociaux peut croître, ce qui permet de financer des dépenses publiques plus élevées : investissements publics, créations d'emplois publics et transferts sociaux qui soutiennent la consommation des ménages.
Enfin, les gains de productivité, en permettant la baisse des prix de vente, sont un **facteur de compétitivité extérieure** et favorisent la hausse des exportations.

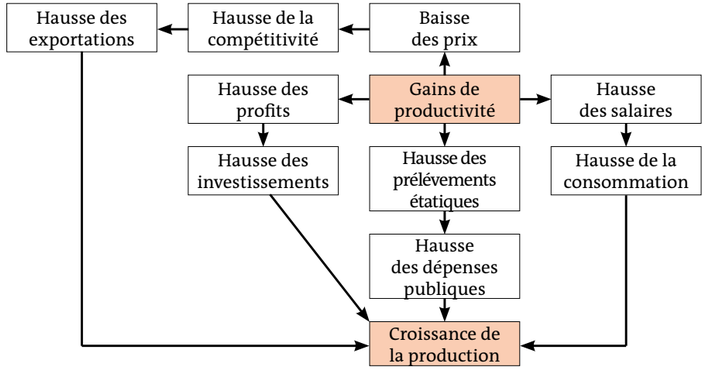

Les effets théoriques des gains de productivité sur la croissance.

Les enjeux représentés par le partage de la valeur ajoutée

Rappelons que la valeur ajoutée représente la **richesse effectivement créée** par l'entreprise qui transforme des consommations intermédiaires en produit final. La valeur ajoutée créée par l'ensemble des agents économiques permet d'évaluer la richesse créée au niveau national.
Comment cette richesse est-elle globalement répartie entre les acteurs qui ont participé à la production ? Cette **question du partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits** est politiquement sensible et économiquement difficile à appréhender.
En effet, la valeur ajoutée se répartit entre les **profits des propriétaires de l'entreprise** (versés aux actionnaires ou conservés par l'entreprise) et les **salaires** des salariés. Lorsque leur situation financière se détériore, les entreprises s'efforcent de **rétablir leur rentabilité** (répartition de la valeur ajoutée favorable aux profits) par la compression des coûts de production (notamment de la masse salariale), la recherche des gains de productivité et la réduction des coûts financiers.
À l'inverse, lorsque le partage global du revenu entre les salaires et les profits se déforme à l'avantage de ces derniers et que la situation financière des entreprises s'améliore, elles peuvent **investir** mais le risque est alors que la **consommation des ménages** ne soit pas suffisamment dynamique pour assurer des débouchés en expansion, justifiant ces investissements.
Ainsi, le partage équilibré de la valeur ajoutée entre salaires et profits est un enjeu majeur de la politique économique puisqu'il participe, à travers la répartition des revenus, à l'équilibre entre l'**offre** de biens et de services que l'appareil productif peut générer et la **demande** indispensable pour assurer l'écoulement de cette production. D'autre part, ce partage soulève également des enjeux de **justice sociale** dans la mesure où il implique des arbitrages entre les intérêts des différents **groupes sociaux**.

Les effets du progrès technique sur l'emploi

La question des effets du progrès technique sur l'emploi est très controversée. Elle comporte deux facettes, les **effets quantitatifs** et les **effets qualitatifs**.
Sur la question du **nombre d'emplois**, il faut distinguer les **effets directs** et immédiats qui se traduisent le plus souvent par des suppressions d'emplois, notamment d'emplois peu qualifiés, et les **effets indirects**, qui sont à plus long terme : ceux-ci dépendent alors d'autres variables comme l'évolution de la demande et l'intensité de la croissance. Les gains de productivité engendrés par le progrès technique contribuent à la baisse des coûts et des prix des produits, ce qui peut favoriser l'essor de la consommation et de la production et à long terme développer l'emploi.
Les **innovations de produits** développant de nouveaux marchés peuvent également engendrer des créations d'emplois. Tel est le raisonnement d'Alfred Sauvy (1898-1990) dans sa **thèse du déversement** : le solde des emplois détruits et créés par le progrès technique est, selon lui, positif à long terme car l'emploi se déverse dans de nouvelles activités.
Cette thèse est néanmoins mise à mal depuis la fin des années 1970 avec l'émergence et la persistance d'un chômage de masse. Enfin, il faut ajouter que, si le nombre d'emplois a, par exemple en France, fortement augmenté en un siècle, cela est aussi en partie dû à la **forte diminution du temps de travail** (3 000 heures par an au XIXe siècle contre 1 600 heures par an aujourd'hui), ce qui rend les comparaisons un peu hasardeuses.

Sur le **plan qualitatif**, il est incontestable que le progrès technique a considérablement diminué la **pénibilité physique** du travail humain. Si, globalement, le progrès technique a fait disparaître de très nombreux emplois non qualifiés, il serait cependant imprudent de considérer que ceux-ci ont totalement disparu : le travail posté et contraint existe toujours et parfois se développe notamment dans certaines activités tertiaires. Cependant, le niveau moyen de qualification des emplois a progressé, ce dont témoigne l'évolution de la structure des professions et des catégories socioprofessionnelles (PCS) : moins d'ouvriers, plus de cadres, plus de professions intermédiaires.

Globalement, enfin, on peut également constater une forte **intensification du travail**.
La conclusion, quant aux effets du progrès technique sur l'emploi, doit donc être prudente : l'examen des données historiques de longue période confirme la corrélation positive entre progrès technique et volume global de l'emploi. Mais l'observation de court terme semble contredire ce diagnostic optimiste : la contradiction n'est qu'apparente : les **effets positifs** sur l'emploi interviennent plutôt **à long terme** en mettant en jeu des variables **macroéconomiques** (augmentation de la demande, développement induit par de nouveaux équipements), alors que les **effets négatifs** sont plus **immédiats** et **microéconomiques.** Il reste que l'irruption des technologies informatiques depuis quatre décennies redessine les contours de la question par l'intensité des bouleversements qu'elle a engendrés dans l'organisation du travail et l'élimination des besoins de main-d'œuvre, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Le ralentissement, semble-t-il durable, de la croissance auquel nos économies sont confrontées s'accompagne désormais des effets plutôt négatifs du progrès technique sur l'emploi.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **De l'avion au fromage, comment la Chine invente** p. 29
(Joël Ruet, 7 décembre 2010)

- **Sortons de l'obsession de la « high-tech » !** p. 29
(Philippe Trouvé, 22 février 2011)

NOTIONS CLÉS

Déversement
Selon Alfred Sauvy, les emplois détruits par « la machine » sont largement compensés, sur longue période, par les emplois créés d'une part dans la production de machines, d'autre part dans les nouveaux secteurs qui se développent dans le sillage du progrès technique et des hausses de niveau de vie que celui-ci permet. Il y a donc « déversement » des emplois d'un secteur à l'autre.

Pouvoir d'achat
Le pouvoir d'achat peut être défini comme « ce qu'on peut acheter avec le revenu dont on dispose ». Il dépend donc du revenu disponible mais aussi de l'évolution des prix. En effet, à revenu constant, la hausse des prix entraîne une baisse du pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat des ménages permet de définir leur niveau de vie.

ZOOM SUR…

La machine et le chômage : en 35 ans, un changement de perspective à travers deux citations.

• « La machine a jusqu'ici créé directement ou indirectement beaucoup plus d'emplois qu'elle n'en a supprimés. »
(Alfred Sauvy, *Mythologie de notre temps*, 1971.)
• « La vieille logique qui consiste à dire que les avancées technologiques et les gains de productivité détruisent d'anciens emplois mais en créent autant de nouveaux n'est plus vraie aujourd'hui. »
(Jérémy Rifkin, *La Fin du travail*, 2006.)
On peut résumer les relations entre croissance, productivité et emploi avec la formule suivante : variation de l'emploi = variation du PIB – variation de la productivité par tête.
Autrement dit, l'augmentation de la productivité a des effets néfastes sur l'emploi si elle est plus forte que la croissance. Ou encore, l'emploi ne peut progresser que si la croissance de la production est supérieure à l'accroissement de la productivité.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

MOTS CLÉS

COÛT SALARIAL
Il s'agit du total des dépenses payées par l'employeur en contrepartie de l'emploi d'un salarié. Il inclut la rémunération directe (salaire brut + congés payés + primes éventuelles) et les cotisations sociales patronales. Ce qui compte, sur le plan économique, c'est le coût salarial unitaire (par unité de produit). Un salarié mieux payé mais plus productif peut, en réalité, coûter moins cher.

IDE
Les investissements directs à l'étranger, sont, selon le FMI, des engagements de capitaux effectués afin d'acquérir un intérêt durable, voire une prise de contrôle, dans une entreprise exerçant ses activités à l'étranger. Ils peuvent prendre trois formes principales : rachat d'au moins 10 % des parts d'une société exerçant ses activités à l'étranger, implantation d'une entreprise hors du territoire national, réinvestissement sur place des bénéfices d'une entreprise implantée à l'étranger.

SALAIRE MINIMUM
Le salaire minimum est un niveau de salaire fixé par les pouvoirs publics en dessous duquel on ne peut rémunérer aucun salarié.

SOUS-TRAITANCE
Il s'agit du fait de confier à une entreprise extérieure (le plus souvent une PME) une partie de la production de l'entreprise donneuse d'ordre. Elle concerne la fabrication du même produit ou de la production d'un sous-ensemble nécessaire au montage final. Cela peut aussi être une prestation dont l'entreprise-mère se décharge (entretien, surveillance, comptabilité...) : on parle alors d'externalisation.

TAUX DE CHÔMAGE
Il s'agit du rapport, exprimé en %, du nombre de chômeurs à la population active. La formule de calcul est : $\frac{\text{nombre de chômeurs}}{\text{population active totale}} \times 100$.
Attention : les chômeurs font partie de la population active, ils sont donc à la fois au numérateur et au dénominateur du rapport.

Dissertation : Quels sont les effets de la multinationalisation des firmes sur l'emploi dans les pays développés ?

L'analyse du sujet
Le sujet est au carrefour de deux grands thèmes du programme : l'emploi et la mondialisation. Il traite d'un des aspects les plus discutés de la mondialisation (son impact sur l'emploi dans les pays développés), en liaison avec les stratégies de délocalisation des grandes firmes multinationales. Il convient de rester prudent sur le bilan final car la question divise les économistes et les études sont parfois contradictoires.

La problématique
La multinationalisation des firmes conduit à des délocalisations d'emplois vers les pays à bas salaires. Ces stratégies remodèlent la structure des emplois dans les pays développés au détriment de l'emploi non qualifié. Le bilan quantitatif doit cependant prendre en compte les effets de compensation.

Introduction
En 2009, l'économie française a détruit 320 000 emplois, notamment industriels. Dans ce bilan négatif, l'opinion publique met volontiers en cause les délocalisations d'activités vers les pays « à bas salaires ». La visibilité médiatique des effets destructeurs pour l'emploi de ces stratégies d'entreprises est forte. On ne peut, cependant, s'en tenir à cet aspect pour faire le bilan de l'impact sur l'emploi de la multinationalisation car celle-ci comporte des effets de compensation plus diffus. Il importe donc de dresser un constat des formes et des objectifs de la multinationalisation des firmes (I) pour tenter de mesurer ensuite la balance de ses effets quantitatifs (II) mais aussi qualitatifs (III) sur l'emploi dans les pays développés.

Le plan détaillé du développement
I. Formes et objectifs de la multinationalisation des firmes
La multinationalisation des entreprises peut obéir à des modalités diverses et répondre à des objectifs économiques variés, souvent complémentaires.
a) Deux formes principales d'internationalisation
Appel à la sous-traitance étrangère et création de sociétés filiales à l'extérieur des frontières.
b) Des objectifs économiques souvent complémentaires
Recherche de moindres coûts de production, stratégie de rapprochement d'un marché dynamique, ou encore recherche d'un système fiscal plus avantageux que celui du pays d'origine.

II. Le bilan incertain des effets contradictoires sur le volume de l'emploi
Cet enjeu est l'un des plus sensibles pour les populations des pays développés, mais les effets de la mondialisation sur le volume de l'emploi dans ces pays sont controversés.

Ce qu'il ne faut pas faire
- Se lancer dans ce sujet si l'on ne maîtrise pas les deux thèmes qu'il exige de combiner.
- Dresser un procès à charge unilatéral contre les multinationales en omettant d'analyser les effets de compensation sur l'emploi.

a) Un impact direct négatif
Délocalisations.
b) Des effets partiels de compensation
Impact positif des IDE sur le commerce extérieur du pays d'origine, créations d'emplois d'ingénierie et de gestion, accroissement de la demande dans les pays d'accueil.

III. Une transformation structurelle de l'emploi
a) La fuite de l'emploi non qualifié
b) Les conséquences sociales de l'exposition à la concurrence
Dumping social.

Conclusion
La multinationalisation des firmes a donc des effets contrastés sur l'emploi dans les pays développés. Si le bilan quantitatif semble globalement négatif – les destructions l'emportant sur les créations, du moins à court et moyen termes –, l'internationalisation des processus productifs a des effets de remodelage de la structure de l'emploi. Les perspectives que l'on entrevoit déjà laissent craindre que la délocalisation des emplois concernera, à l'avenir, certains emplois qualifiés, car les grands pays émergents comme la Chine, l'Inde ou le Brésil commencent à disposer d'une main-d'œuvre formée et compétente. Cela constitue, pour les pays développés, un redoutable défi de formation, de recherche et d'innovation.

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME
Question de synthèse
– Après avoir expliqué comment l'augmentation de la productivité du travail peut favoriser la création d'emplois, vous analyserez ses effets sur la nature des emplois créés. (Sujet national, 2005)

Dissertations
–Quels sont les effets de l'investissement des entreprises sur l'emploi ? (Amérique du Nord, 2007)
– La croissance économique réduit-elle toujours le chômage ? (Antilles-Guyane 2008

De l'avion au fromage, comment la Chine invente

Il est généralement admis que les entreprises actuelles innovent d'abord par les idées qu'apportent ou que suggèrent leurs clients, leurs fournisseurs ou leurs prescripteurs, plutôt que par les coups de génie d'inventeurs situés loin d'elles, comme ce fut le cas au XIXe siècle. Mais avec les économies émergentes, tout change ; l'innovation est redevenue globale, et les inventeurs reviennent. L'avionneur chinois Avic développe par exemple un programme d'avion de ligne monocouloir. Plus qu'un concurrent de l'Airbus A320 ou du Boeing B737, c'est un modèle innovant, en avance sur les matériaux composites et l'électronique. Ce moyen-courrier attise l'innovation chez Saint-Gobain, Safran ou dans les PME aéronautiques des Pouilles italiennes ; il suscite déjà une industrie des composites en Chine, à Tianjin, et soutient les métallurgistes chinois tels Baosteel et Chinalco dans la course aux alliages spéciaux d'aluminium et aux terres rares.

Dernières améliorations
Un dilemme se pose aux Occidentaux : faut-il garder « sous le coude » les toutes dernières améliorations pour éviter leur diffusion ? Ou faut-il jouer la course en tête en poussant au plus loin les spécifications du client chinois ? Un choix d'autant plus cornélien qu'un concurrent ou l'autre transférera au final une technologie qu'il n'aurait pas développée par lui-même : leur client Airbus attend en effet 2020 pour lancer la « nouvelle génération » de l'A320. Et le brésilien Embraer a la même ambition qu'Avic sur les marchés panaméricains ; le russe Sukhoï est aussi dans la course. Les prescripteurs asiatiques pèsent 37 % du marché mondial et ceux du Moyen-Orient 16 %. Ils veulent des « nouveaux modèles » sans attendre d'hypothétiques A320 nouvelle génération.

Mais la carte de l'innovation évolue tout aussi vite parmi les émergents eux-mêmes. L'Inde l'apprend à ses dépens. Dans les services de conception, de validation et de tests de pièces pour l'aéronautique, la Chine et déjà le Vietnam la menacent. L'entreprise publique Hindustan Aeronautics sait assembler des Sukhoï militaires, mais il n'y a ni programme d'avion indien ni d'industrie des pièces détachées en Inde... un rebond est possible si le pays diminue la part importée (70 %) de ses dépenses militaires (100 milliards de dollars soit 75,8 milliards d'euros d'ici à 2020). Autre exemple, le premier bateau électrique de grande puissance sera conçu et produit par des Français en Chine... à partir d'innovations chinoises. Le chantier naval ODC, créé par des Français à Dalian, l'ancien Port-Arthur, a testé l'idée d'un bateau de cent passagers à propulsion électrique. Cette innovation destinée au marché occidental n'est pas rentable sans l'industrie chinoise du moteur électrique, déjà en phase d'industrialisation du scooter au missile, quand l'Europe en est encore au stade du développement. Le second prototype, trois fois plus puissant, est en cours d'assemblage. L'essor de la propulsion électrique chinoise va élargir les débouchés des industries françaises et allemandes d'électronique de puissance, qui disposent encore d'une nette avance ; mais leur valorisation viendra des émergents...

Troisième exemple, symbolique de ce bouleversement de la géographie de l'innovation : la société Fromager de Pékin a été fondée par un Chinois. Mais les bactéries de la capitale chinoise ne s'adaptant pas à la tradition française, il s'est adapté à elle pour créer une saveur qui n'existe pas au pays des 365 fromages...

Joël Ruet
(7 décembre 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?
La Chine est devenue un partenaire incontournable de l'innovation dans les industries de pointe. La question, pour les entreprises occidentales, est de savoir si elles doivent diffuser leurs innovations (au risque d'être copiées) ou chercher à en ralentir la propagation pour conserver une longueur d'avance.

Sortons de l'obsession de la « high-tech » !

Dans les économies développées, où les gains de productivité ont fortement ralenti, l'innovation est le principal vecteur de la croissance et de la compétitivité. Dans les pays avancés, à l'échelle des entreprises comme des politiques économiques, une conception scientifique et technocentrée de l'innovation a longtemps prévalu. Au sommet de Lisbonne (2000), la stratégie qui se proposait de faire de l'Union européenne (UE) « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » fut un concentré de cette idéologie : hors des investissements massifs dans la recherche-développement (R & D) et les nouvelles technologies, point de salut.

Mais en négligeant les besoins du marché et en abandonnant les secteurs traditionnels aux pays les moins développés, on a sous-évalué le potentiel d'innovation dans les entreprises à faible ou moyenne intensité de recherche. Celles où, selon les critères de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le ratio R&D sur production ne dépasse pas les 3 %, contre plus de 5 % pour les secteurs considérés comme « high-tech ».

Or, non seulement « la société de la connaissance » ne saurait se réduire au développement des technologies les plus avancées, mais encore ce sont les secteurs traditionnels (appareils ménagers, industrie alimentaire, papier, bois, meubles, métallurgie, plastique...), où les PME sont majoritaires, qui jouent toujours le rôle le plus important dans l'innovation, la croissance et l'emploi.

C'est ce que l'étude des dynamiques de PME (y compris artisanales) montrait au milieu des années 2000 dans les travaux du programme européen Pilot (« Innovation in low and medium technology industries », *Research Policy*, vol. 38-3, 2009). Ce constat fut réitéré dans les plus récentes publications de l'OCDE (*La Stratégie de l'OCDE pour l'innovation*, 2010). Les premiers établissaient que les activités à basse et moyenne intensité technologique comptaient pour environ 97 % de l'ensemble des activités économiques du Vieux Continent, et plus de 75 % de l'emploi manufacturier – proportions qui n'ont pas changé en Europe occidentale depuis 1980 –, tout en générant une part significative de leur chiffre d'affaires dans les produits nouveaux et la modernisation. Les secondes remarquaient que la proportion de sociétés n'investissant pas en R & D, mais susceptibles de concevoir des produits, des procédés et des marques, d'investir dans les stratégies marketing ou de développer des formes alternatives de management, représentait entre un tiers et la moitié des firmes innovantes dans les pays de l'OCDE.

Un nouveau modèle
D'où la nécessité de porter aujourd'hui attention aux processus d'innovation spécifiques aux PME et d'élargir les catégories officielles des activités innovantes au-delà de la R & D interne et de la seule dimension technologique.

Un nouveau modèle de l'innovation pourrait alors émerger, qui fasse toute sa place à la capacité des entreprises, notamment des plus petites, à absorber, utiliser et faire circuler des connaissances produites à l'extérieur, y compris en recombinant empiriquement des éléments de technologie avancée.

Cela suppose, de la part des sociétés, une habileté à mobiliser des compétences pratiques, souvent tacites et difficiles à imiter, à faire travailler ensemble une multiplicité d'acteurs dont l'hétérogénéité déborde largement le couple laboratoire de recherche-application en entreprises. Cela exige aussi de compléter les classifications officielles – elles mesurent en général les niveaux d'intensité technologique à travers de grands agrégats sectoriels – par des segmentations plus fines.

Philippe Trouvé
(22 février 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?
Un avis un peu iconoclaste sur la recherche : concentrer l'effort de recherche sur les industries de pointe, c'est oublier les opportunités considérables des PME des secteurs traditionnels.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Annualisation du temps de travail
Mode de calcul de la durée du travail qui se réfère à la durée annuelle. Elle permet d'adapter la durée du travail aux variations saisonnières ou conjoncturelles d'activité de l'entreprise.

Contrat de travail
Accord par lequel un salarié offre ses services à un employeur en contrepartie d'un salaire. La convention peut prévoir le détail des conditions de travail ou se référer aux conventions collectives en vigueur dans la branche d'activité.

Flexibilité
Politique de gestion de la main-d'œuvre qui vise à adapter l'emploi aux évolutions de la demande en assouplissant les règles de fonctionnement du marché du travail (embauche, licenciement, etc.).

Marché interne/ externe
Segmentation opérée par les entreprises entre les embauches « en interne » par promotion et le recours à des embauches extérieures.

Mission d'intérim
Contrat triangulaire entre un salarié, une entreprise de recrutement et l'entreprise dans laquelle le salarié effectue des missions de durée variable (entre 1 jour au minimum et 18 mois au maximum). Le contrat juridique de travail lie le salarié et l'entreprise de recrutement.

Salarisation
Évolution de long terme constatée dans tous les pays développés qui se traduit par l'augmentation de la proportion des salariés dans la population active et le recul de la proportion des travailleurs indépendants.

Temps partiel
Emploi à durée inférieure à la durée légale de l'emploi à temps plein. Il peut correspondre aux souhaits du salarié (temps partiel voulu) ou être imposé à des salariés cherchant à travailler à temps plein (temps partiel subi).

Marché du travail et évolution de l'emploi

La permanence du chômage de masse, depuis trois décennies, dans les économies occidentales, pose la question des modes de fonctionnement du marché du travail. Pourquoi l'offre et la demande de travail sont-elles durablement en décalage ? En quoi l'emploi s'est-il transformé dans les sociétés postindustrielles ? Les politiques de l'emploi, ayant appliqué avec succès, pendant les Trente Glorieuses, les préceptes keynésiens, rencontrent aujourd'hui des conditions nouvelles qui ont conduit les pouvoirs publics à assouplir les règles du contrat de travail. Mais ces évolutions ont eu pour conséquence de segmenter le marché du travail, notamment au détriment des femmes et des jeunes.

Le marché du travail

Le marché du travail confronte **l'offre et la demande de travail**. L'offre de travail est constituée par la **population active**. Son évolution est donc le résultat de variables démographiques (accroissement naturel et solde migratoire) et de variables sociologiques (taux d'activité féminine, âge de la scolarité, âge de la retraite). Par ailleurs, le volume global de travail disponible dans un pays dépend aussi des normes juridiques et sociales concernant la durée du travail.

La demande de travail émane des entreprises et de l'État et représente les **besoins en main-d'œuvre de l'appareil productif et des administrations publiques**. Son évolution dépend donc du niveau de l'activité économique et des décisions budgétaires concernant l'emploi public. Elle est évidemment aussi influencée par la législation sur la durée du travail.

Les grandes transformations de l'emploi

Depuis un demi-siècle, l'emploi dans les pays développés a connu des évolutions significatives :
– **la salarisation**. Cette évolution de long terme, s'est renforcée. En 2008, en France, les salariés représentent 91 % de la population active totale ;
– **la tertiarisation**. Il s'agit, là encore, d'une évolution longue qui s'est confirmée. En 2008, le secteur tertiaire regroupait 75 % environ de l'emploi total, contre 21 % environ pour l'industrie et la construction et 3 % pour l'agriculture et la pêche ;
– **la féminisation**. En 2008, les femmes représentaient, en France, 47 % de l'emploi total (55 % de l'emploi tertiaire, mais seulement 29 % de l'emploi industriel et 29 % de l'emploi agricole) ;
– **la précarisation**. Le développement des emplois comportant un élément d'instabilité s'est accentué depuis une trentaine d'années. Les contrats à durée déterminée (CDD), l'intérim, les stages, le temps partiel subi concernent aujourd'hui près d'un quart des salariés français. Cette précarité touche en particulier les femmes et les jeunes ;
– l'accroissement du niveau moyen de **qualification** des emplois. Cependant, l'emploi non qualifié reste encore important dans le secteur tertiaire.

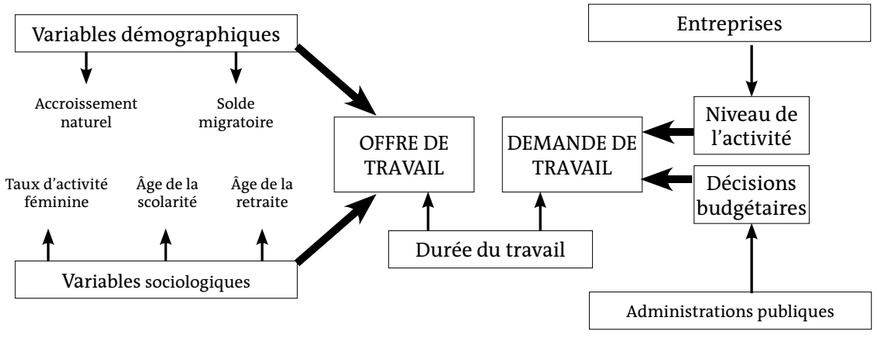

Résumé schématique des relations entre l'offre et la demande de travail.

Les politiques de l'emploi face au chômage de masse

Les politiques de lutte contre le chômage ont amorcé un virage à partir des années 1980. Après le relatif échec des politiques de relance d'inspiration **keynésienne**, l'accent a été mis, sous l'influence des analyses d'inspiration **néoclassique** et **ultralibérale** dénonçant les « rigidités » du marché du travail, sur la **déréglementation** de ce marché (assouplissement des règles du contrat de travail, développement des CDD, allégement des procédures de licenciement, annualisation du temps de travail…).

Cette évolution a coïncidé avec la demande de **flexibilité** de la gestion de la main-d'œuvre de la part des entreprises. Cette flexibilité du travail peut prendre cinq formes :
– la flexibilité **quantitative externe** (ajustement rapide des effectifs à la conjoncture en utilisant les CDD et l'intérim) ;
– la flexibilité **quantitative interne** (variations du temps de travail en fonction des carnets de commandes) ;
– la flexibilité **qualitative interne** (flexibilité fonctionnelle). La polyvalence des salariés leur permet d'occuper des postes différents en fonction des besoins ;
– la flexibilité **salariale** (variations des salaires en fonction de la situation de l'entreprise et prise en compte des compétences individuelles) ;
– la flexibilité **par externalisation** (elle consiste, pour l'entreprise, à utiliser des sous-traitants pour les tâches non essentielles en se recentrant sur son métier de base).

Une politique novatrice : la « flexicurité » danoise

Depuis le milieu des années 1990, le **Danemark** a réformé en profondeur son marché du travail en tentant de rendre compatibles l'exigence de flexibilité des procédures d'embauche, de licenciement et de mobilité des salariés et la nécessité de garantir la stabilité des revenus des ménages et la sécurisation des carrières professionnelles, en évitant les dégâts sociaux engendrés par le développement de la précarité. Le premier élément de cette politique concerne la **souplesse du contrat de travail** auquel l'entreprise peut mettre un terme, en fonction de la conjoncture économique, sans subir de pénalisation (pas de justification à fournir, pas d'indemnités à verser, pas de préavis, etc.). Mais cette souplesse est compensée, pour le salarié, par une **garantie de stabilité de son revenu**, à la fois du point de vue du taux de remplacement du dernier salaire par les prestations de chômage et de la durabilité du dispositif d'indemnisation. Enfin, le système met en place un **accompagnement des chômeurs** par une aide personnalisée favorisant les parcours de réintégration dans l'emploi et par des stages de formation professionnelle visant à préserver l'employabilité des salariés et à faciliter leur mobilité et leur reconversion vers les secteurs ayant des besoins de main-d'œuvre. Cependant, les difficultés de financement de la protection sociale engendrées par la persistance d'une croissance faible ont amené les pouvoirs publics à renforcer ce dernier volet de manière un peu plus contraignante (stages obligatoires), et à rendre moins généreux les régimes d'indemnisation du chômage.

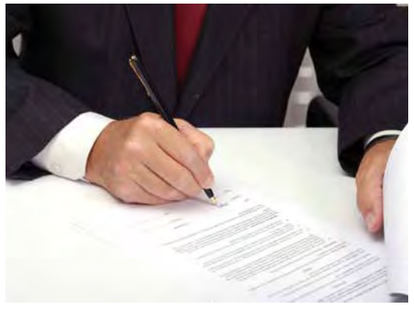

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

• **Chômage des jeunes : l'OCDE met en cause les politiques de l'emploi français** p. 33
(lemonde.fr avec AFP, 21 mai 2009)
• **La rupture du contrat de travail par consentement mutuel se banalise** p. 33-34
(Bertrand Bissuel, 2 décembre 2009)
• **En Allemagne, un chômage partiel qui s'éternise** p. 34
(Marie de Vergès, 22 avril 2010)

NOTIONS CLÉS

Chômage classique
Pour les économistes néoclassiques, le chômage s'explique par les rigidités sur le marché du travail (existence d'un salaire minimum, pouvoir des syndicats ou protection contre les licenciements). Si le marché du travail fonctionne sans entrave, il atteint automatiquement son équilibre : le plein emploi.

Chômage keynésien
Selon l'analyse keynésienne, il n'existe *a priori* aucune raison pour que le niveau de production à atteindre soit celui qui assure le plein emploi. Le chômage s'explique par l'insuffisance de la demande effective, ce qui conduit à un niveau de production trop faible pour utiliser toute la force de travail disponible. La diminution du chômage passe donc par la relance de l'activité économique.

Dispositif de retour à l'emploi
Ces mesures visent à faciliter le retour à l'emploi, en particulier en conservant au salarié une partie de l'indemnisation antérieurement perçue pour éviter les trappes à inactivité. En France, le RSA s'inspire de ce mécanisme.

Pôle emploi
Cet organisme public français, créé en 2008, est chargé de la double mission d'indemnisation des chômeurs et de leur accompagnement dans la recherche d'emploi. Pôle emploi compte environ 47 000 salariés.

Politique d'emploi active
Ces mesures visent à agir sur les créations d'emplois par des subventions aux entreprises, par allègement des charges sociales en contrepartie de certaines embauches (jeunes ou *seniors*), ou encore par des aides à la création d'entreprises par les chômeurs.

Trappe à chômage
Ou trappe à inactivité. Situation dénoncée par les économistes libéraux qui considèrent qu'un niveau élevé d'indemnisation du chômage n'incite pas le chômeur à rechercher un emploi.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Convention collective
Ensemble de règles contractuelles négociées par les organisations patronales et syndicales prévoyant des conditions spécifiques d'emploi dans une branche ou une entreprise (embauche, grille de salaires, etc.).Le texte doit respecter les *minima* prévus par la loi.

Emplois précaires
Ce sont les emplois qui comportent un élément d'instabilité du contrat de travail. Ils correspondent aux contrats à durée déterminée (CDD), à l'apprentissage, aux stages, aux missions d'intérim et au temps partiel imposé.

Employabilité
Aptitude d'un salarié à obtenir un emploi. Elle dépend, entre autres, du niveau de qualification, de l'expérience et de l'aptitude à la mobilité. Le chômage de longue durée affaiblit l'employabilité en déconnectant l'individu des normes de travail et de leur évolution.

Discrimination à l'embauche
Inégalités subies par certaines catégorisées de postulants à un emploi, en raison du sexe, de l'âge, des origines sociales ou ethniques, etc. Le CV anonyme peut être un moyen de lutte contre cette discrimination

Qualification
Aptitudes professionnelles acquises par un travailleur par la formation initiale, la formation continue et l'expérience.

Segmentation du marché du travail
Fracture du marché du travail en segments où les conditions du contrat de travail ne sont pas homogènes (contrats à durée indéterminée/ contrat précaire, etc.)

Taux d'emploi
Proportion d'une classe d'âge occupant effectivement un emploi. Le taux d'emploi des plus de 55-64 ans en France est un des plus bas d'Europe : 38 % contre 51 % en Allemagne en 2008.

Dissertation : Dans quelle mesure être diplômé de l'enseignement supérieur favorise-t-il l'insertion sur le marché du travail ?

L'analyse du sujet

Ce sujet fait référence au thème du marché du travail. Mais il exige aussi des emprunts à d'autres parties du cours de Terminale, notamment aux thèmes de la mobilité sociale et de l'influence du capital social sur les parcours individuels. Le plan est assez classiquement du type : « oui... mais ».

La problématique

Le diplôme supérieur est un outil globalement efficace d'insertion sur le marché du travail et un instrument de progression professionnelle, mais, pour certaines catégories, ce levier ne fonctionne que de manière imparfaite.

Introduction

En 2007, le taux de chômage des jeunes hommes sortis du système éducatif en 2004 s'élevait à 29 % pour les non-diplômés contre 2 % pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'une école de commerce. Cette fracture face à l'emploi montre que la détention d'un diplôme post-bac représente aujourd'hui un atout majeur face au chômage et à la précarité. Pourtant, le diplôme n'est plus un passeport absolu, car une insertion réussie dépend de multiples facteurs, économiques mais aussi sociaux et culturels, devant lesquels tous les postulants ne sont pas égaux. Nous nous attacherons donc à montrer comment le diplôme facilite les conditions de l'insertion dans la vie active (I), mais aussi quelles sont les limites de son efficacité dans le processus d'une intégration réussie dans le monde du travail (II).

Le plan détaillé du développement

I. Le diplôme supérieur, un indéniable avantage pour l'insertion sur le marché du travail
a) Une prime à l'évitement du chômage
b) Une protection relative contre la précarité
c) Des avantages de carrière évidents

II. Une condition parfois insuffisante pour une insertion réussie
a) Des exceptions liées à la structure des qualifications demandées

b) La situation spécifique des femmes diplômées
c) Le poids du capital social et culturel relativise l'impact du diplôme

Conclusion

Le diplôme d'enseignement supérieur est aujourd'hui au cœur de la plupart des stratégies d'insertion sur le marché du travail. Il est, de ce fait, l'objet d'une demande sociale très forte et investi d'espérances individuelles. Face à ces attentes, la réalité des faits montre que cette fascination collective peut être porteuse d'une part d'illusion. Ce sésame n'ouvre pas toutes les portes et son efficacité dépend largement de ses conditions d'accompagnement. Cette polarisation sur les diplômes conduit parfois à oublier que, dans certains métiers, d'autres voies d'intégration professionnelle sont possibles, fondées sur la stratégie apparemment moins ambitieuse de la formation et du perfectionnement sur le terrain.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Ne raisonner que de manière globale en omettant d'aborder les défaillances qualitatives dans l'adéquation des diplômes aux besoins du marché du travail.
- Ne pas dégager les autres facteurs d'insertion que constituent la détention de capital économique ou social.

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Dissertations
– Après avoir montré que la flexibilité du travail peut favoriser l'emploi, vous mettrez en évidence les limites de cette relation. (Sujet national, 2008)
– Après avoir analysé la situation face à l'emploi des moins de 25 ans et des plus de 55 ans, vous en montrerez les conséquences économiques et sociales. (Sujet national, 2009)

Chômage des jeunes : l'OCDE met en cause les politiques de l'emploi français

Le chômage des jeunes demeure l'un des principaux maux de la société français. Depuis 1977 et le pacte pour l'emploi des jeunes de Raymond Barre, trente ans de politique de l'emploi n'y ont rien fait. Le taux de chômage des 15-24 ans en France se maintient à plus de 18 % en 2008. C'est plus de 7 points au-dessus de la moyenne des autres pays riches, affirme l'OCDE, qui formule des recommandations dans un rapport publié mercredi 20 mai. La crise a fait remonter ce taux à 21,2 % au 4e trimestre 2008, outre-mer inclus, et la France reste 23e sur 30 dans le classement OCDE.

La France est l'un des seize pays passés au crible depuis 2006 par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), sur le thème « Des emplois pour les jeunes ». Selon l'OCDE, en France les jeunes « risquent d'être les plus touchés par la crise », car les difficultés conjoncturelles qu'ils rencontrent « reflètent dans une large mesure des problèmes de nature plus structurelle ».

La question du diplôme

Parmi les explications, l'OCDE cite l'instabilité chronique des politiques de l'emploi avec plus de 80 mesures pour les jeunes en 30 ans. Elle dénonce aussi la névrose du diplôme initial typiquement française, qui fait que l'école scelle de manière « déterminante » le destin d'un jeune, quelles que soient les initiatives qu'il prend par la suite. Qui dévie de ce parcours scolaire rencontre, dès le début, « de multiples barrières » dans l'obtention d'un emploi, et s'il ne peut pas compter sur l'aide de sa famille, il a un « risque élevé d'emprunter une trajectoire d'éloignement durable du marché du travail, et même de pauvreté ». La machine scolaire française fabrique ainsi, à côté d'une majorité de jeunes « performants », des « débutants en mal d'insertion » et des « laissés pour compte », souligne l'OCDE. Sans surprise, ces derniers sont « principalement des jeunes qui n'ont pas de diplôme, sont issus de l'immigration et vivent dans des quartiers défavorisés ».

L'OCDE prône une scolarité obligatoire arrêtée en fin d'année scolaire, plutôt qu'à la date anniversaire des 16 ans, et étendue jusqu'à 18 ans si le jeune est sans formation. Pour les 15 % de garçons de 17 ans (8 % des filles) ayant des difficultés de lecture, elle recommande un enseignement différé des savoirs de base, financé par la formation continue.

L'OCDE suggère aussi de faire décoller le cumul études-emploi en « subventionnant modérément » le travail étudiant par une allocation ou un complément de salaire. Jusqu'à 15-20 heures par semaine, cela ne nuit pas aux études et facilite l'insertion professionnelle, selon l'OCDE, qui estime aussi qu'« à terme, il conviendrait d'envisager l'extension du RSA aux moins de 25 ans ». Une hypothèse qui mérite un « débat », a réagi mercredi le haut commissaire aux solidarités actives Martin Hirsch, lors de la remise du rapport.

Contre les discriminations, l'OCDE recommande des sanctions et l'appel à des bénévoles pour parrainer les jeunes d'origine immigrée. En outre, plaide-t-elle, les aides publiques à l'apprentissage doivent être limitées aux jeunes non qualifiés (ce qui n'est pas le cas du plan Sarkozy), et le secteur public doit prendre plus d'apprentis. Le secrétaire d'État à l'emploi, Laurent Wauquiez, a déclaré mercredi qu'il ne voulait pas de « bidouillages » du code du travail, comme des contrats spécifiques pour les jeunes, ce qui constitue une « divergence » avec l'OCDE.

lemonde.fr avec AFP
(21 mai 2009)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La France se caractérise par un chômage des jeunes très élevé. **L'OCDE pointe du doigt le rôle mythique du diplôme initial, le nombre important de « sans-diplôme» et l'insuffisance des parcours d'apprentissage associant études et expériences professionnelles.**

La rupture du contrat de travail par consentement mutuel se banalise

Pression de l'employeur ou initiative du salarié, les motifs de séparation sont variés.

En quatorze mois, un peu plus de 163 000 personnes ont quitté leur entreprise dans le cadre d'une « rupture conventionnelle » de leur contrat de travail. Entrée en vigueur au début de l'été 2008, cette procédure permet à un employeur et à un salarié de se séparer – en principe – sur la base d'un consentement mutuel.

Après une montée en puissance très rapide, sans doute favorisée par la crise, le nombre de dossiers validés par les services du ministère du Travail s'est stabilisé : 17 332 demandes en juin, 18 518 en juillet, 15 393 en septembre... Tous les secteurs de l'économie semblent concernés par ces départs qui n'obéissent pas à une raison unique : certains salariés sont poussés dehors par leur patron, d'autres veulent tout simplement changer d'horizon. C'est le cas d'Olivier, 42 ans, qui témoigne sous un prénom d'emprunt. Durant l'automne 2008, il avait été recruté comme « charpentier métaux-traceur » dans un chantier naval. Environ six mois après, un ami lui a proposé de s'associer pour ouvrir un commerce de cycles. « J'ai réfléchi et, assez vite, j'ai dit oui », raconte-t-il. « Intéressé » par sa démarche, l'employeur d'Olivier a tout mis en œuvre pour l'accompagner. Plusieurs options ont été envisagées, y compris celles qui lui auraient permis de garder un lien avec l'entreprise : congé sans solde, congé sabbatique, etc. Finalement, le choix s'est porté sur la rupture conventionnelle. « Ça les arrangeait bien qu'un CDI s'en aille car l'activité avait reculé sous l'effet de la crise, commente-t-il. Mais ça m'arrangeait aussi. »

Xavier, 40 ans, a vécu une expérience similaire. Après avoir passé « sept ans et demi » chez Sanofi-Aventis, ce docteur en biologie a ressenti l' « envie de bouger », d'autant que le groupe, actuellement « en restructuration », fait face à un « avenir incertain ». Un jour, il a répondu à une petite annonce qui lui avait tapé dans l'œil car le poste correspondait à son « profil » et lui donnait davantage de responsabilités. Sa candidature ayant été retenue, Xavier a proposé à Sanofi de partir. Requête acceptée sans aucune difficulté, notamment parce que le groupe avait, au même moment, l'intention de réduire ses effectifs. Grâce à la rupture conventionnelle, Xavier a touché des indemnités de départ « à peu près » équivalentes au montant prévu pour un licenciement ordinaire. Autre avantage : « J'aurai droit aux allocations chômage si ça tourne mal chez mon nouvel employeur ».

Lucien, 45 ans, s'en est allé aussi de sa propre initiative après avoir été « chef de projet » au sein d'un gros groupe industriel de l'armement. Une décision prise après une douloureuse restructuration de son entreprise :

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

LES ARTICLES DU Monde

POURQUOI CET ARTICLE ?

Une série de témoignages qui montrent que **la procédure de « rupture conventionnelle » (appelée parfois « à l'amiable ») du contrat de travail recouvre des situations fort diverses**, du choix volontaire de départ du salarié à la pression insidieuse de l'employeur.

suppression de plusieurs centaines d'emplois, transfert du site dans une zone industrielle de la périphérie de Toulouse… En début d'année, la direction a fait savoir « officieusement » que les salariés désireux de partir devaient se rapprocher du service des ressources humaines. Lucien, qui avait un projet de « reconversion professionnelle », y est allé. Il attendait une aide, mais son ex-employeur s'est montré « un peu mesquin ». Pas de droit individuel à la formation et une indemnité de départ limitée au tarif minimum. L'an prochain, il veut reprendre des études. Objectif : un master « maîtrise de l'énergie ».

Jacqueline, 58 ans, qui se confie sous un prénom d'emprunt, a demandé à partir car elle ne se sentait plus en phase avec son employeur, une fondation qui finance des actions d'intérêt général. « Ça n'avait plus de sens, je n'y croyais plus », affirme-t-elle. La « maison » où elle travaillait s'est transformée en une énorme machine dirigée par « un gestionnaire sans hauteur de vue ». Embauchée en 1986, elle a exercé plusieurs fonctions souvent très gratifiantes avant d'être « gentiment mise de côté » aux archives. Seule devant son ordinateur, elle a ressenti « une certaine souffrance ». À l'avenir, Jacqueline souhaite devenir conseiller – bénévole – du salarié dans le monde associatif.

Styliste dans une société de prêt-à-porter, Émilie, 30 ans, a appris, à la fin août, que la direction voulait supprimer deux emplois – dont le sien – au prétexte que « ça allait mal » à cause de la crise. Après plusieurs jours d'incertitude, on lui a proposé une rupture conventionnelle. « Je n'ai pas trop eu le choix. On m'a dit : "soit tu signes, soit tu es licenciée pour faute grave". » Une menace qu'Émilie a prise au sérieux car, selon elle, l'une de ses collègues, enceinte, avait été remerciée « pour insubordination » alors que son congé maternité était sur le point de démarrer. Catherine, 41 ans, a subi des pressions encore plus fortes. Clerc de notaire dans une étude parisienne, elle a été placée sous les ordres d'une femme tyrannique : injonctions contradictoires, réflexions humiliantes… Il était clair que « l'on voulait [la] pousser à démissionner ». Mais elle a tenu tête. Le harcèlement redoublant de vigueur, elle est tombée malade. Finalement, son employeur a accepté qu'elle parte dans le cadre d'une rupture conventionnelle – après s'y être opposé, une première fois. L'un et l'autre ont fait appel à un avocat pour fixer les modalités de la séparation. Aujourd'hui, Catherine est inscrite à Pôle emploi.

Bertrand Bissuel
(2 décembre 2009)

En Allemagne, un chômage partiel qui s'éternise

C'est ce que l'on peut appeler du provisoire qui dure… Aménagé par le gouvernement allemand pour préserver le marché du travail des retombées de la crise, le système du chômage partiel a encore de beaux jours devant lui. Ce dispositif « exceptionnel » était censé se terminer à la fin de l'année. Mais le cabinet d'Angela Merkel devait décider, mercredi 21 avril en conseil des ministres, de le reconduire jusqu'au 31 mars 2012. Au grand dam d'un certain nombre d'experts qui dénoncent une mesure électoraliste et, à long terme, inutile, voire contre-productive. Pour éviter des licenciements massifs au plus fort de la crise, Berlin avait simplifié les conditions d'accès de ce régime dit du « Kurzarbeit » (travail à temps réduit). Celui-ci prévoit que l'État prenne en charge une bonne partie du salaire des employés mis à pied faute d'activité. Sa durée maximale d'application a été portée progressivement de six à dix-huit mois. Ravies de pouvoir conserver leur main-d'œuvre qualifiée à faible coût, les entreprises se sont littéralement ruées sur ce dispositif. Il profitait à 1,5 million de travailleurs en mai 2009 et en concerne encore un peu plus de 800 000 aujourd'hui.

Et dans un an ? « Le chômage partiel est normalement une solution provisoire censée servir en cas de baisses de production limitées dans le temps et liées à la conjoncture », souligne Klaus Zimmerman, le président de l'Institut d'économie de Berlin (DIW). Or la situation économique s'améliore doucement. M. Zimmerman s'agace de voir le gouvernement jouer les prolongations : il argue qu'un employeur dont les salariés seraient mis au chômage technique en 2012 ne pourrait raisonnablement se réclamer de la crise de 2008. *In fine*, affirme-t-il, « la mesure ne fera que retarder de nécessaires ajustements structurels au sein des entreprises ».

En clair, le risque est de maintenir artificiellement des emplois normalement appelés à disparaître. Et ce, au détriment de la productivité et de la sacro-sainte compétitivité que l'Allemagne s'est donné tant de peine à améliorer depuis une quinzaine d'années.

La ministre du Travail, Ursula von der Leyen, ne fait pas la même analyse. Ces derniers mois, le « Kurzarbeit » a été unanimement salué comme un outil efficace de lutte contre les licenciements. Les experts estiment qu'il a permis de sauver au moins un demi-million d'emplois. Le dispositif a d'ailleurs été copié par d'autres pays comme l'Espagne. Sur le site Internet de son ministère, Mme von der Leyen s'enthousiasme : « À l'heure de la crise économique mondiale, le chômage partiel intéresse beaucoup, se félicite-t-elle. À l'étranger, on parle du "miracle allemand de l'emploi". » Le taux de chômage outre-Rhin est quand même de 8,7 %, soit 3,6 millions de personnes. Mais il n'a que très peu augmenté en 2009 malgré une récession historique.

Mais d'ici quelques mois, « le "Kurzarbeit" risque de ne plus servir à grand-chose », affirme Roland Dhörn, de l'institut de conjoncture RWI d'Essen. Pour résumer : les entreprises tirées d'affaire n'en auront plus besoin. Et celles qui iront de mal en pis seront, en fin de compte, bien obligées de licencier, incapables de supporter les charges salariales qui leur incombent malgré tout. L'ardoise est salée surtout pour les pouvoirs publics : l'Agence pour l'emploi, chargée d'indemniser les salariés concernés, y a déjà consacré pas moins de 5 milliards d'euros en 2009. « Mais les politiques n'ignorent pas que cet instrument est très populaire au sein de l'opinion », explique M. Dhörn. Ils le savent d'autant mieux à quelques semaines d'élections cruciales dans le Land de Rhénanie-du-Nord – Westphalie, une grande région industrielle où les sociétés ont eu largement recours au dispositif. « En fait, personne n'ose évoquer la fin du soutien au chômage partiel par peur d'être jugé responsable si le marché du travail se dégrade, ce qui n'est pas exclu », conclut l'économiste.

Or le redémarrage de la machine économique reste poussif. Le produit intérieur brut allemand aurait même légèrement reculé au premier trimestre 2010, selon de premières estimations de la Bundesbank.

Marie de Vergès
(22 avril 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le dispositif du chômage partiel permet de limiter l'impact social du ralentissement de l'activité. Mais, alors qu'il était conçu comme un dispositif temporaire, sa pérennisation pèse lourdement sur les finances publiques. Il fait pourtant l'objet d'un assez large consensus car il a le mérite d'amortir le choc de la crise.

INÉGALITÉ, CONFLITS ET COHÉSION SOCIALE : LA DYNAMIQUE SOCIALE

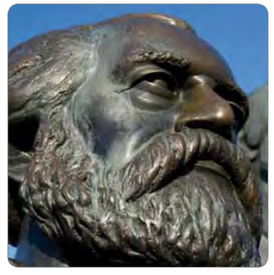

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

MOTS CLÉS

ÉQUITÉ
Une mesure est équitable si elle compense une inégalité de fait en réservant un avantage à ceux qui en sont les plus démunis. Ce principe fonde les politiques de discrimination positive.

MÉRITOCRATIE
Il s'agit du principe selon lequel chacun doit avoir accès aux ressources économiques, aux positions sociales ou politiques en fonction de ses compétences et de ses capacités (c'est-à-dire son « mérite ») et non en fonction de son hérédité ou de son milieu d'origine.

MÉTHODE DES DÉCILES
Cette méthode statistique classe les ménages par ordre de revenu croissant en 10 groupes d'effectif identique. Le 1er décile délimite les 10 % de ménages les plus pauvres, le 2e les 10 % un peu moins pauvres, etc. Au-delà du 9e décile, on trouve les 10 % de ménages les plus riches.

PATRIMOINE
Il s'agit de l'ensemble des avoirs possédés par un agent économique (biens immobiliers, biens durables, argent sur des comptes, liquidités, œuvres d'art, titres de propriété, etc.). Le patrimoine brut additionne tous les avoirs, le patrimoine net, lui, se calcule en retranchant les dettes du patrimoine brut.

PLAFOND DE VERRE
L'expression désigne le barrage que rencontrent souvent les femmes dans leur progression professionnelle et qui les empêche de parvenir aux échelons hiérarchiques les plus élevés dans les entreprises.

TRAVAILLEURS PAUVRES
En anglais *Working Poors*. Ce terme désigne les salariés qui connaissent la pauvreté bien qu'ils occupent un emploi, en raison de l'instabilité de leur situation d'emploi et du faible niveau de leur salaire.

Les inégalités économiques et sociales

Les sociétés occidentales sont confrontées, depuis deux décennies, à une aggravation des inégalités économiques, à contre-courant de la tendance historique de réduction des écarts de revenus et de patrimoine. Ces inégalités économiques se doublent d'inégalités culturelles et sociales qui se cumulent souvent pour rigidifier les structures sociales et les rapports entre les groupes sociaux. Cette situation pose la question de la justice sociale et amène à s'interroger sur le caractère acceptable (voire nécessaire) ou intolérable de telle ou telle forme d'inégalité.

Quel tableau des inégalités peut-on dresser dans la France contemporaine ?

Si le revenu moyen des ménages a progressé depuis le début des années 1980, les disparités se sont accrues : l'augmentation du pouvoir d'achat des derniers déciles de revenus a été bien supérieure à celle des premiers, d'où une **hausse du rapport interdécile.** D'autre part, les titulaires de revenus du capital ont bénéficié de hausses de revenus bien supérieures à celles de ceux qui ne disposent que de revenus du travail.
Le **sexe** et l'**âge** apparaissent également comme des critères fortement discriminants. En effet, la généralisation des retraites et la hausse de leurs montants sont telles que la situation des plus de 60 ans s'est considérablement améliorée, alors que le niveau de vie des moins de 30 ans s'est dégradé : les jeunes d'aujourd'hui ont un revenu inférieur à celui de leurs aînés au même âge.
Quant aux **patrimoines,** on sait que leur répartition est plus inégalitaire que celle des revenus. Le fait que le patrimoine soit un stock a deux conséquences : d'une part, les titulaires des plus hauts revenus, ayant une propension à épargner plus forte, disposent également du patrimoine le plus important ; d'autre part, les ménages les plus âgés, en fin de cycle de vie, ont accumulé un patrimoine plus important que leurs cadets, qui, du fait de leurs difficultés d'insertion professionnelle et d'une relative dégradation de leurs revenus, peinent à accumuler une épargne. Aux inégalités de revenu et de patrimoine s'ajoutent celles qui concernent le **logement** (subies notamment par les plus jeunes), l'**accès à la culture** (les cadres possèdent presque cinq fois plus de livres que les ouvriers non qualifiés et vont quatre fois plus au théâtre que les agriculteurs) et la **santé**.

En quoi la tendance séculaire à la réduction des inégalités a-t-elle modifié la structure sociale ?

Dans les décennies 1960-1970, l'attention des sociologues français se portait plutôt sur les catégories ouvrières (la société de consommation les conduirait-elle à une forme « d'embourgeoisement » ?) ou paysannes (leur diminution et les transformations de ce métier entraîneraient-elles la disparition de cette classe sociale ?).
Dans les décennies suivantes, l'attention s'est portée sur les **classes moyennes**. On parle ainsi de **« moyennisation » de la société française**, ce qui doit se comprendre non comme un nivellement général mais comme un recentrage progressif sur les classes moyennes. Dans cette perspective, les « classes moyennes » doivent être comprises comme la catégorie des « professions intermédiaires » (par exemple : les « cadres moyens »), une partie des « cadres supérieurs » (notamment les enseignants du secondaire) et des « employés » ainsi qu'une partie des professions indépendantes (artisans et commerçants par exemple).
Cet ensemble se caractérise par des modes de vie globalement moins différenciés que par le passé, ce qui peut donner le sentiment qu'il constitue un groupe social assez homogène. Sa croissance numérique, au cours des dernières décennies, est largement liée à la **transformation des structures de l'emploi** (tertiarisation, accroissement du niveau des qualifications) qui a conduit au **déclin des catégories populaires traditionnelles** (paysannerie et ouvriers). Le sociologue Henri Mendras (1927-2003) a parlé de « constellation centrale » à propos de ce groupe. Cependant la thèse de la moyennisation est fortement discutée. Des fractures apparaissent dans cette catégorie de population en raison, notamment, de la plus ou moins grande détention de capital culturel (titres scolaires). Des stratégies de distinction et de différenciation y sont à l'œuvre.
Par ailleurs, la crise économique, la persistance du chômage et la montée de la précarité sont des facteurs de dislocation des classes moyennes en conduisant de larges fractions de cette population vers des formes de **paupérisation**.

Le **groupe central des classes moyennes** apparaît comme l'élément le plus dynamique de la société française. Son expansion sur le plan démographique est la plus forte (de plus en plus de Français considèrent qu'ils en font partie). Tout un réseau d'associations, de nouvelles formes de sociabilité permettent à certains de leurs membres d'occuper progressivement des positions de pouvoir. Le rôle et la place des catégories supérieures (bourgeoisie classique, dirigeants) en semblent réduits.

Cependant, la permanence d'une haute bourgeoisie souvent détentrice de l'avoir, du savoir et du pouvoir, amène à **remettre en cause l'idée de disparition des classes sociales**.
Mais, si la paupérisation absolue est infirmée à long terme, la **paupérisation relative** reste observable : depuis le milieu des années 1980, les inégalités de revenus se sont accrues et on constate, pour certaines catégories de la population un retour de la **grande pauvreté** et de l'**exclusion** touchant parfois des groupes sociaux jusque-là épargnés (travailleurs pauvres dont les revenus ne suffisent pas à garantir un niveau de vie décent, femmes chefs de familles monoparentales, retraités à faible niveau de pension, etc.).

Comment concilier l'idéal égalitaire et la réalité des inégalités économiques et sociales ?

Nos démocraties reposent sur le principe de **l'égalité des droits**, notamment sur le plan politique. Au XIXe siècle, Alexis de Tocqueville a montré que le principe démocratique s'appuyait aussi sur **l'égalité des conditions**, ce qu'il analysait non comme le nivellement généralisé des situations mais comme un principe d'égalité des chances d'accès aux différentes positions sociales et à la mobilité sociale.
Le principe d'égalité peut entrer en collision avec le principe de liberté ; la liberté d'agir, d'utiliser ses talents, d'entreprendre conduit immanquablement à des inégalités de fait dans la répartition des revenus et des patrimoines et, par voie de conséquences, dans la distribution du pouvoir social.
Le concept de **méritocratie** rend compte de l'**ambivalence du couple liberté/ égalité** : dans un contexte d'égalité des chances, ce sont les efforts de chacun qui déterminent l'inégal accès à la réussite, mais il s'agit alors **« d'inégalités justes »**.
Mais les rigidités croissantes auxquelles ces logiques ont conduit nos sociétés (« plafond de verre » pour les femmes, discriminations ethniques, reproduction des élites…) ont fait émerger, notamment à travers les analyses du philosophe John Rawls, le concept d'**équité**. La **justice sociale** fondée sur l'équité amène à accepter et à promouvoir des mesures de discrimination positive qui concentrent les aides et les avantages sur les catégories les plus pénalisées dans la compétition sociale. Les zones d'éducation prioritaires, la loi sur la parité hommes/ femmes ou les quotas en classes préparatoires aux grandes écoles en faveur des élèves de banlieues s'inspirent de cette philosophie d'une **inégalité juste**.
Cette conception de la justice sociale est violemment critiquée par certains courants de pensée d'inspiration ultralibérale. Friedrich von Hayek, par exemple, considère la recherche de la justice sociale comme un « mirage » qui, en raison de l'intervention de l'État, ne peut conduire qu'à des **effets liberticides** qui perturbent l'ordre naturel et spontané du marché en affaiblissant les incitations à l'effort des éléments les plus dynamiques du corps social.

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Un Français sur cinq a connu la pauvreté, estime l'Insee** p. 40
(lemonde.fr avec AFP, 16 novembre 2010)

- **Le système socio-fiscal français est devenu dégressif pour les plus hauts revenus** p. 40-41
(P.L.C., 12 mai 2011)

- **L'université reste une chasse gardée** p. 41
(Philippe Jacqué, 26 août 2010)

REPÈRES

Trois hommes, trois visions de la justice sociale et de l'égalité.

Alexis de Tocqueville (1805-1859)
Dans *De la démocratie en Amérique* (1835 et 1840), cet aristocrate français décrit l'égalité des conditions comme étant le véritable critère de la société démocratique. Cette égalité de droits politiques et sociaux n'est, selon lui, pas contradictoire avec les inégalités de richesse. Celles-ci ne doivent pas empêcher l'égalité des chances et la mobilité sociale. Il considère, cependant, que la passion égalitaire peut conduire à la tyrannie de la majorité (non-respect des opinions minoritaires) et au despotisme démocratique (citoyens passifs se désintéressant des affaires publiques).

Friedrich von Hayek (1899-1992)
Cet économiste autrichien ultra-libéral, prix Nobel d'économie en 1974, refuse, dans *La Route de la servitude* (1944), le concept même de justice sociale en considérant que les inégalités entre les hommes sont le résultat normal des différences naturelles de talents, de compétences et d'efforts. Il lui semble illégitime de vouloir modifier l'ordre naturel des choses par une action volontariste de l'État. La distribution des richesses doit donc être laissée aux mécanismes du marché, permettant d'atteindre un ordre spontané.

John Rawls (1921-2002)
Ce philosophe américain, auteur de *Théorie de la justice* (1971), cherche à réconcilier les notions de liberté individuelle et de solidarité collective à travers le concept d'équité. Il développe l'idée que les inégalités économiques et sociales sont justifiables à deux conditions : elles apparaissent dans un contexte de stricte égalité des chances pour tous et doivent se traduire par des effets favorables pour les citoyens les plus défavorisés, c'est-à-dire avoir des effets dynamiques sur le bien être collectif. Ces principes ont largement inspiré les politiques de discrimination positive depuis quelques décennies.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Capital économique, social et culturel
C'est le sociologue Pierre Bourdieu (1930-2002) qui a introduit cette distinction. Le capital économique regroupe les ressources matérielles et financières qu'un individu a à sa disposition. Le capital culturel est composé des comportements « incorporés », que chacun a acquis au cours de sa socialisation (*habitus*) ; des biens culturels que chacun peut s'approprier et des titres scolaires acquis. Le capital social regroupe le réseau de relations sociales qu'une personne peut mobiliser implicitement ou explicitement à son profit (ou au profit de ses proches) et les ressources symboliques que sa position sociale lui confère.

Contrat social
Il s'agit du lien bilatéral qui unit le citoyen à la communauté politique et qui l'amène à reconnaître le devoir d'obéissance au pouvoir considéré comme légitime, en échange de la protection de certains droits juridiques et sociaux.

Discrimination positive
Cette politique permet de lutter contre les inégalités sociales et culturelles en aidant, de manière sélective, les personnes les plus défavorisées. Tel est le but poursuivi, par exemple, par la loi contraignant les partis politiques à intégrer des femmes sur les listes de candidatures (loi sur la parité).

Disparité/ dispersion
Il y a disparités des revenus quand on mesure des écarts entre les revenus moyens de groupes sociaux différents (par exemple les ouvriers et les cadres). On parle de dispersion quand on mesure les écarts à la moyenne au sein du même groupe social (par exemple, les agriculteurs).

Égalitarisme
Ce terme, à connotation négative, désigne la recherche absolue de l'égalité éventuellement au détriment de la liberté individuelle. Pour Tocqueville, l'égalitarisme est un danger pour la démocratie.

Dissertation : Comment expliquer le maintien d'inégalités au sein des pays développés ?

L'analyse du sujet
La formulation sommaire du sujet ne doit pas masquer les enjeux sous-jacents de la question : l'étude des mécanismes qui pérennisent les inégalités dans nos sociétés démocratiques. Pourquoi l'action de l'État rencontre-t-elle des limites d'efficacité dans ce domaine ? Quelles sont les nouvelles pistes qui sont explorées aujourd'hui ?

La problématique
Les mécanismes du marché produisent, dans les économies libérales, de profondes inégalités économiques et sociales. L'action de l'État peut, en partie, rectifier cette tendance spontanée, mais la question de la réduction des inégalités est au centre d'un large débat idéologique.

Introduction
Dans les trois quarts des pays membres de l'OCDE, le fossé entre riches et pauvres s'est creusé au cours des deux dernières décennies. Les inégalités se maintiennent, voire s'aggravent alors que ces pays se réfèrent à des principes politiques prônant les valeurs de l'égalité. Cette persistance des inégalités s'explique largement par les mécanismes économiques et sociaux qui les produisent et les reproduisent (I). Cependant, l'action de la puissance publique pour réduire les écarts sociaux s'est heurtée, ces dernières années, à des limites (II). Toutes les inégalités ne sont pourtant pas injustes dès lors qu'elles s'inscrivent dans un contexte d'égalité des chances (III).

Le plan détaillé du développement
I. Des mécanismes spontanés de production des inégalités
a) Des inégalités économiques persistantes
Revenus, patrimoine, mais aussi inégalité des sexes, d'âge ou d'origine.
b) Un accès au savoir et au pouvoir lui aussi inégal
Les effets cumulés des trois formes de capital (P. Bourdieu).

Ce qu'il ne faut pas faire
• Ne prendre en compte que les inégalités économiques en oubliant les inégalités culturelles, sociales et politiques qui souvent les accompagnent.
• Passer à côté du débat idéologique sur les inégalités.

II. La réduction des inégalités par l'État, une action parfois contestée
a) Les instruments de la puissance publique
Les prestations sociales et la fiscalité progressive.
b) La redistribution, objet d'un débat idéologique, de la vision ultralibérale à l'idéal social-démocrate

III. Les inégalités peuvent être justes
a) La logique méritocratique
Des différences légitimées par la compétence et l'effort.
b) La discrimination positive, instrument de l'égalité des chances
John Rawls et l'inégalité juste.

Conclusion
La question du maintien d'inégalités dans les pays développés recouvre de multiples enjeux. Elle pose le problème de la légitimation des écarts de revenus, des inégalités diverses, souvent cumulatives, qui en découlent, et de l'intervention redistributrice de l'État. Mais elle comporte également un enjeu moral et politique : une société démocratique peut admettre de justes inégalités lorsqu'elles reposent sur la logique du mérite, à la condition qu'une réelle égalité des chances ait été assurée à tous dans la compétition sociale. Il semble évident que cet objectif n'a pas encore été atteint aujourd'hui.

Dissertation : Après avoir montré comment l'action publique en France permet de lutter contre les inégalités, vous analyserez les limites de cette action

L'analyse du sujet
Le sujet demande des connaissances précises sur les mécanismes de la redistribution (fiscalité, prestations sociales, etc.). Au-delà de cet aspect technique, il exige également une réflexion sur les évolutions idéologiques qui expliquent, en partie, les résultats incertains de l'action publique contre les inégalités.

La problématique
L'État dispose d'une large panoplie d'instruments lui permettant d'agir pour réduire les inégalités de natures diverses. Mais dans ce domaine, son action se heurte à des obstacles économiques, culturels et politiques, ce qui explique que les résultats semblent souvent décevants.

Introduction
Dans la plupart des pays démocratiques, les États interviennent, avec différentes intensités, pour tenter de réduire les inégalités économique, sociale ou culturelle qui se créent spontanément entre les composantes du corps social. Cette action de réduction des inégalités mobilise des moyens divers, allant de la fiscalité et à la discrimination positive, en passant par les mécanismes de la redistribution. Mais ces actions rencontrent des limites qui sont à la fois financières, culturelles et politiques, ce qui pèse fortement sur leur efficacité.

Distribution alimentaire en faveur des plus démunis.

Ce qu'il ne faut pas faire
• Être imprécis dans la description de la panoplie des instruments permettant à l'État d'agir sur les inégalités.
• Minimiser le rôle des inégalités culturelles et la difficulté qu'il y a à les réduire.

Le plan détaillé du développement
I. Les instruments de l'action publique contre les inégalités
a) L'arme fiscale
b) La redistribution par la protection sociale
c) La fourniture de services collectifs gratuits
d) Les politiques de discrimination positive

II. Les limites des politiques de réduction des inégalités
a) Des inégalités toujours fortes
b) Une redistribution en partie neutralisée
c) Des inégalités culturelles déterminantes
d) L'obstacle du verrou idéologique

Conclusion
La question de l'efficacité de l'action publique contre les inégalités, après avoir été au cœur des débats politiques dans les périodes de croissance dynamique, semble aujourd'hui un peu en sommeil. Cette relative indifférence à l'égard des conditions économiques et sociales de la vie collective est l'une des conséquences du repli individualiste que les difficultés économiques ont engendré dans le corps social. Elle est également la conséquence d'une transformation de l'éthique collective de nos sociétés à l'égard de l'argent, désormais érigé en étalon suprême de la valeur de chacun, au détriment des enjeux du « vivre ensemble », remisés de nos jours à l'arrière-plan de l'action politique.

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME
Dissertations
– Peut-on justifier l'existence de certaines inégalités dans les sociétés démocratiques ? (Nouvelle-Calédonie, 2007)
– Dans quelle mesure les inégalités sont-elles réduites par la redistribution ? (Liban, 2009)
– Les inégalités économiques sont-elles le seul obstacle à la mobilité sociale ? (Pondichéry, 2010)

NOTIONS CLÉS

Citoyenneté
Est citoyen d'un pays tout individu jouissant des droits civiques et politiques attachés à la nationalité de ce pays. La citoyenneté donne donc des droits mais elle implique également des devoirs et suppose une participation aux affaires de la cité. Dans les sociétés modernes, la notion de citoyenneté est intimement liée à celle de démocratie ; le citoyen détient une part de la souveraineté politique.

Fiscalité progressive/ dégressive
La fiscalité d'un pays est l'ensemble des réglementations relatives aux impôts et taxes de ce pays et à leur mode de perception. Elle est dite progressive quand son taux s'élève lorsqu'on monte dans la hiérarchie des revenus ou des patrimoines (cas de l'impôt sur le revenu). À l'inverse, elle est dégressive si, en termes relatifs, elle pèse plus lourdement sur les plus bas revenus que sur les revenus élevés (cas de la redevance audiovisuelle ou de la TVA).

Seuil de pauvreté
Niveau de ressources en dessous duquel une personne est considérée comme pauvre. L'Union européenne considère comme pauvre une personne disposant de moins de 60 % du revenu médian dans la société considérée. Selon ce critère, il y avait en France, en 2010, un peu plus de 8 millions de pauvres, soit 12 à 13 % de la population totale.

Taux de pauvreté
C'est le pourcentage de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté, soit, en France, 12 à 13 % de la population totale, en 2010 (environ 8 millions de personnes).

Welfare State
En français : État providence. Terme désignant l'intervention de l'État dans la vie économique et sociale *via* la protection sociale et la redistribution. Les économistes libéraux défendent, à l'inverse, la conception de l'État-gendarme qui ne s'occupe que de ses « fonctions régaliennes » (défense du territoire, maintien de l'ordre intérieur et infrastructures indispensables à la vie collective).

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

Un Français sur cinq a connu la pauvreté, estime l'Insee

Selon un nouvel indicateur de l'Insee, plus d'un Français sur cinq a traversé une période de « pauvreté », qui ne s'arrête pas à la fiche de paie mais prend en compte d'autres aspects de la vie quotidienne, comme les privations alimentaires ou les difficultés de logement.

« La pauvreté ne se réduit pas aux seuls revenus », a souligné Jean-Philippe Cotis, directeur général de l'Insee, en présentant à la presse l'édition 2010 de *France, portrait social* publié par l'institut. Le nouvel indicateur, « la pauvreté en conditions de vie », mesure les privations d'éléments de bien-être de la vie quotidienne : rentrent en compte les contraintes budgétaires (découverts bancaires), les retards de paiement (de loyers ou de factures), la consommation (possibilité de manger de la viande tous les deux jours, partir une semaine de vacances par an, acheter des vêtements neufs, recevoir), rencontrer des difficultés de logement.

« Pauvreté non monétaire »

Au regard de ces critères, 22 % des Français de plus de 16 ans ont connu entre les années 2004-2007 (durée de l'étude) au moins une année de pauvreté, souvent de manière temporaire notamment pour les ménages jeunes. Seuls 4 % sont restés dans cet état durant les quatre années. « La pauvreté monétaire » (disposer de moins de 950 euros par mois) « touche 13 % de la population », rappelle Stéfan Lollivier, directeur des études sociales à l'Insee, et « la pauvreté non monétaire » touche une population « équivalente », mais seuls 4 % y restent de manière durable, souligne-t-il.

Cette chute temporaire dans la pauvreté s'explique notamment par «une croissance, des gains de productivité et un pouvoir d'achat relativement faibles en France », qui renforcent les « aléas » et l'impact sur la consommation, souligne M. Cotis. Mais la France n'est pas seule dans ce cas, « dans tous les pays industrialisés il y a des aléas dans une vie professionnelle », qui sont « encore plus forts dans les pays anglo-saxons » où les gens « ont plus de mal à sortir de la pauvreté », souligne M. Cotis qui rappelle l'importance de la « redistribution » publique en France.

« Capital social »

Par ailleurs, l'Insee a esquissé un autre indicateur pour mesurer la « qualité de vie » : outre les conditions matérielles, il tient compte de l'état de santé, des conditions de travail, du niveau d'éducation, de la sécurité, et du « capital social », c'est-à-dire « la participation à la vie publique et les contacts avec les autres ». Sans surprise, les personnes aux revenus faibles et les familles monoparentales « sont les deux groupes qui ont la qualité de vie la plus dégradée » au regard de ces critères. Le risque de dégradation est nettement moindre pour le quart des Français les plus aisés.

Mais, les revenus ne sont pas toujours déterminants. Ainsi pour les personnes âgées la qualité de vie est dégradée par une moins bonne santé, des contacts moins nombreux. Selon une étude européenne (portant sur la période 2003-2007) et basée sur le ressenti de la population, la France se situe dans la moyenne européenne pour la qualité de vie, loin derrière les pays scandinaves. Mais, en matière de cohésion sociale et d'intégration de groupes ethniques, elle décroche la plus mauvaise note, après les Pays-Bas et l'Italie.

lemonde.fr avec AFP
(16 novembre 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'article développe une vision de la pauvreté plus large que celle placée sous le seul angle des revenus. La privation, parfois momentanée de certains éléments du bien-être est plus fréquente que la pauvreté monétaire. L'Insee commence également à prendre en compte la pauvreté en « capital social », la faiblesse ou l'absence de sociabilité, signe d'une intégration sociale défaillante. Cet aspect, en France, touche en particulier certains groupes ethniques et place notre pays en position peu enviable en Europe.

Le système socio-fiscal français est devenu dégressif pour les plus hauts revenus

Le système socio-fiscal français (prélèvements et cotisations, transferts sociaux) est « devenu plus progressif » ces vingt dernières années, même si les 10 % de ménages les plus aisés ont échappé à cette tendance.

Telles sont les conclusions du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO). Le rapport, rédigé à la demande des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, a été présenté, mercredi 11 mai, aux députés par Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes, et président du CPO. Il conclut que le système apparaît « assez efficace pour réduire les écarts de revenu initiaux entre les ménages », les prestations sociales jouant un rôle important.

La progressivité « Notre système est plus progressif en 2009 qu'il ne l'était en 1990 », a indiqué M. Migaud. Le CPO raisonne sur le « taux d'effort » des ménages, c'est-à-dire ce qu'ils paient à travers les prélèvements obligatoires (impôts directs, TVA, cotisations sociales), moins les prestations sociales dont ils bénéficient, le tout ramené à leur niveau de vie.

C'est pour l'essentiel entre 1990 et 1998 que la progressivité a augmenté, « largement » sous l'effet de « la fiscalisation du financement de la protection sociale », la CSG jouant un « rôle essentiel ». Le rapport relève que « le taux d'effort moyen a augmenté de 4,3 points entre 1990 et 2009 ». Il précise que cette augmentation a concerné « tous les ménages » et a été « continuellement croissante avec le niveau de revenus » : plus on dispose d'un niveau de vie important, plus le taux d'effort a augmenté.

Cela n'est cependant plus vrai pour les 10 % de ménages les plus aisés : dans leur cas, l'augmentation du taux d'effort a été plus faible que pour les ménages appartenant au niveau de vie tout juste inférieur.

« Le système socio-fiscal est progressif jusqu'à 20 000 euros de niveau de vie – par personne ou unité de consommation dans un ménage –, puis il est proportionnel jusqu'à 50 000 euros. Au-delà, le système est vraisemblablement dégressif au sommet de la distribution », a souligné M. Migaud.

Cette dégressivité a été soulignée, en début d'année, par les économistes Camille Landais, Emmanuel Saez et Thomas Piketty dans un livre (*Pour une révolution fiscale*, éd. Seuil, 134 p., 12,50 euros), appelant à une réforme fiscale d'ampleur.

La redistributivité Pour le CPO, le système français « apparait assez efficace pour réduire les écarts de revenus initiaux » et un peu plus que celui des autres pays de l'OCDE : en moyenne, il permet de réduire le niveau d'inégalités de 42 % contre un tiers ailleurs.

Il se caractérise par une capacité de redistribution horizontale « forte » : pour un niveau de vie identique, il réduit les disparités liées à la composition familiale, grâce aux prestations familiales, et aux quotients conjugal et familial qui s'appliquent à l'impôt sur le revenu.

Plus généralement, ce sont les contributions sociales (CSG notamment) qui contribuent le plus à la redistribution tandis que l'impôt sur le revenu y concourt de moins en moins.

L'impôt sur le revenu en accusation « Il faut procéder à une réforme ambitieuse de l'impôt sur le revenu », a avancé M. Migaud, pointant la stagnation des recettes qu'il dégage, son absence de progressivité et « la perte d'efficacité redistributive qui en résulte ».

Une option consisterait à « refonder » cet impôt, comme « ce fut fait en 1948 puis en 1959 », indique le CPO. Mais on sent bien que cette piste lui paraît déjà dépassée. C'est pourquoi il invite à ouvrir une autre voie : « le faire disparaître et recréer un impôt à vocation progressive ».

Le CPO ne dit toutefois pas comment. Il n'évoque pas par exemple un rapprochement entre l'IR et la CSG comme peut le faire le Parti socialiste, ou comme l'ont suggéré les économistes Landais, Saez et Piketty dans leur proposition de réforme fiscale.

P. L. C.
(12 mai 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La fiscalité sur les revenus est l'un des principaux instruments de réduction des inégalités économiques. Globalement, le système français est progressif, c'est-à-dire que le taux « d'effort fiscal » s'élève lorsque le revenu s'élève. Mais le décile supérieur (les 10 % revenus les plus hauts) échappe à cette logique de progressivité. Les exigences de la redistribution et la recherche de la justice sociale commandent qu'une refonte globale de la fiscalité mette fin à cette anomalie.

L'université reste une chasse gardée

C'est l'histoire de l'arbre qui cache la forêt. L'injonction faite aux classes préparatoires aux grandes écoles d'accueillir 30 % de boursiers – lancée par Jacques Chirac dès 2006 et relancée depuis par Nicolas Sarkozy – semble aujourd'hui la clef de la démocratisation de l'enseignement supérieur. La revue *Actes de la recherche en sciences sociales* s'emploie, dans sa dernière livraison, à dégonfler cette baudruche.

La médiatisation de cette question « contribue à masquer les véritables enjeux de la démocratisation », écrivent les sociologues Stéphane Beaud et Bernard Convert. À leurs yeux, ce débat tend à faire croire que l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur « passerait d'abord par un accès accru aux grandes écoles alors que les élèves des classes préparatoires ne représentent que 5 % d'une classe d'âge et qu'une infime minorité (2 à 3 %) des enfants de milieu populaire accède aux grandes écoles ». Alors que « l'institution de masse par laquelle se fait l'essentiel de la promotion scolaire et intellectuelle des classes populaires reste l'université ».

Pour autant, si les étudiants, notamment issus de milieux populaires, ont afflué à l'université, cette dernière ne s'est pas réellement démocratisée. Une enquête de Sandrine Garcia en témoigne. Elle pointe les difficultés des universités à faire face à ce public issu des classes populaires.

Doté d'un bagage scolaire insuffisant, ces étudiants font en effet une découverte éprouvante de l'autonomie à l'université. Selon la sociologue, « l'absence d'obligation d'assister au cours n'est ni perçue ni vécue comme l'expression positive d'une liberté, mais comme quelque chose dont on peut se dispenser sans conséquences et qui n'implique nullement une activité alternative ». Dans le même sens, les cours magistraux, facultatifs à l'université, apparaissent aux étudiants comme des moments de rencontre plus que comme des séquences de travail essentielles.

La rationalité propre de ces étudiants explique en particulier l'échec des dispositifs de soutien, le plus souvent facultatifs, mis en place depuis 1994 dans les universités. Pour les étudiants, « ce qui n'est ni obligatoire ni vérifié est facultatif ». De même, augmenter les horaires, dans le cadre du plan de réussite en licence actuellement en place, risque de ne servir à rien pour aider les étudiants les plus fragiles si ceux-ci sèchent les cours.

Autre signe de l'échec de la démocratisation de l'université, la persistance des inégalités sociales entre étudiants. Dans une enquête sur l'emploi étudiant, Vanessa Pinto constate les trajectoires divergentes d'étudiantes travaillant pendant leurs études. Les mieux loties, qui utilisent les « petits boulots » pour se forger une expérience professionnelle ou se faire de l'argent de poche, réussissent à mener leurs études à leur terme, tandis que celles qui sont obligées de travailler pour vivre n'arrivent pas à utiliser l'université comme un tremplin professionnel et social.

Une autre menace pèse sur la démocratisation de l'université : la baisse des postes mis aux concours de la fonction publique. En effet, selon l'enquête de Cédric Hugrée, « si la fonction publique d'enseignement capte l'essentiel des aspirations professionnelles et des insertions des étudiant(e)s des milieux populaires diplômé(e)s (majoritairement féminines), ce n'est pas seulement parce qu'elle offre une sortie stable pour des milieux marqués par une profonde déstabilisation depuis trente ans. C'est aussi, peut-être, que ces professions aménagent des sorties honorables et raisonnables à des mobilités scolaires malgré tout notables du point de vue des familles ».

En somme, envoyer quelques bons élèves de banlieue dans une classe préparatoire ou une grande école huppée ne réglera pas l'ensemble des problèmes de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Philippe Jacqué
(26 août 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La question de l'égalité des chances à l'école se polarise souvent sur les classes préparatoires aux grandes écoles et sur les quotas de places qui y sont désormais réservées aux élèves boursiers. Or ces filières ne concernent qu'une toute petite minorité de jeunes. Il s'agit d'un leurre qui conduit à négliger l'inégalité d'accès à l'université pour la très grande majorité d'une classe d'âge. **La démocratisation des études supérieures est aujourd'hui dans une impasse, notamment en raison des contraintes économiques qui pénalisent certaines catégories sociales.**

LES ARTICLES DU Monde

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Castes
Il s'agit d'une stratification sociale héréditaire fondée sur le degré de pureté religieuse. Les castes sont des groupes où règne l'endogamie, c'est à dire la prescription du mariage à l'intérieur du groupe.

Homogamie
Le fait de choisir son conjoint dans le groupe (ethnique, social, culturel, religieux...) auquel on appartient. Le terme contraire est : hétérogamie.

Ordre
Ce principe de stratification organise la hiérarchie sociale selon le degré de dignité, d'honneur et de pouvoir accordé aux différentes positions sociales. Exemple : noblesse, clergé et tiers-état dans l'Ancien Régime.

Socialisation
La socialisation est l'ensemble des processus par lesquels un individu apprend, en les intériorisant, les règles de vie, les comportements attendus, les modes de perception et de pensée propres à la société dans laquelle il vit.

Sous-/ surreprésentation
Il y a surreprésentation, par exemple, quand 55 % des élèves-ingénieurs sont des enfants de cadres supérieurs alors que leurs parents ne représentent que 15 % des actifs. À l'inverse, les enfants d'ouvriers et employés sont sous-représentés dans cette filière (16 % des élèves, 52 % des actifs).
On appelle coefficient de sous ou surreprésentation, les coefficients qui se calculent en divisant la valeur observée par celle qui correspondrait à la « normale » : 55/15 = 3,6 pour les premiers ; 16/52 = 0,30 pour les seconds.

Trajets courts/ longs
La mobilité sociale peut se faire entre statuts sociaux relativement proches (fils d'agent de maîtrise devenant professeur des écoles) ou entre statuts éloignés (fille d'ouvrier devenant avocate). Les cas de trajets longs sont statistiquement peu fréquents. Ils se constatent cependant sur plusieurs générations.

La mobilité sociale

Les sociétés démocratiques se veulent ouvertes et font de la mobilité sociale une de leurs valeurs essentielles. Celle-ci, généralement articulée au principe du mérite individuel (les plus compétents accèdent aux postes les plus élevés), est l'expression combinée de l'efficacité et de la justice. À ce titre, une société démocratique se doit d'offrir à chaque nouvelle génération un accès égal à toutes les positions sociales. La réalité de la société française contemporaine contredit assez largement cette espérance démocratique et renvoie au constat de formes marquées de reproduction sociale.

La mobilité sociale

Dans une société d'ordres ou de castes, les droits et les devoirs sont distribués de manière inégale entre les divers groupes sociaux, selon un principe d'accès héréditaire aux différentes fonctions sociales. Ce mode d'organisation entraîne l'existence d'une **hiérarchie sociale** institutionnelle et explicite qui peut être pluridimensionnelle (économique, culturelle, etc.).
Les sociétés démocratiques n'échappent pas au processus de hiérarchisation sociale de leurs membres. Mais les principes d'égalité des droits et des conditions qu'elles affichent leur interdisent théoriquement de figer ces hiérarchies et de les pérenniser de génération en génération. Dans la réalité de la vie sociale, de nombreux types de stratification sont repérables en fonction de critères comme les revenus, les patrimoines, les professions, la maîtrise du savoir, le prestige, l'âge, etc.
La **mobilité sociale** désigne la possibilité de franchir, dans un sens ou dans un autre, les échelons de ces hiérarchies. Elle peut s'analyser au niveau des individus, au cours de leur propre parcours de vie : on parle alors de mobilité **intra-générationnelle**. On peut également la mesurer lors du passage d'une génération à la suivante et il s'agit alors de mobilité **intergénérationnelle**. Cette dernière est celle qui est la plus étudiée.

UN ARTICLE DU *MONDE* À CONSULTER

• **L'ascenseur social en panne d'imagination** p. 45
(Frédéric Lemaître, 4 septembre 2008)

La mobilité sociale est **ascendante** lorsque l'individu passe d'une position sociale à une autre, considérée comme supérieure (le fils d'une assistante sociale – profession intermédiaire – devenant cadre supérieur). La mobilité sociale est **descendante** lorsque l'individu « régresse » dans l'échelle sociale (le fils d'un agent de maîtrise occupant un poste d'ouvrier non qualifié).
La **mobilité brute** désigne l'ensemble de la mobilité observée, c'est à dire l'ensemble des changements de positions entre une génération et la suivante. Il faut remarquer que certains de ces changements de position sont, en quelque sorte, contraints par l'évolution des structures économiques en l'espace d'une génération. Ainsi, tous les enfants d'agriculteurs des années 1950 n'ont pas pu devenir agriculteurs 20 ans plus tard, en raison de la concentration des exploitations agricoles et de la réduction des besoins de main-d'œuvre dans ce secteur. C'est cette mobilité contrainte que mesure la **mobilité structurelle**. Elle désigne les mouvements entre catégories sociales qui résultent de la modification des places à pourvoir d'une génération à l'autre. Ces mouvements sont le résultat des transformations de l'appareil productif.
La **mobilité nette** (ou non-structurelle) est la différence entre la mobilité totale et la mobilité structurelle. C'est elle qui exprime la plus ou moins grande fluidité de circulation au sein d'une société. Elle est la plus conforme à l'idéal de mobilité puisqu'elle ne résulte pas des transformations des structures économiques.

Les **tables de mobilité** (table de destinées et table de recrutements) permettent de quantifier les changements de position intergénérationnels. Ainsi, la diagonale de la table recense-t-elle les situations d'immobilité sociale (ou de « reproduction sociale »). La lecture des tables demande, cependant, de la prudence dans l'interprétation : la stabilité apparente peut être une régression sociale (un instituteur fils d'instituteur apparaît « immobile » alors que ce métier a perdu en prestige et qu'il a donc fait l'objet d'une mobilité descendante). L'autre limite des tables est qu'elles ne fournissent pas de données sur les individus mais sur des ensembles d'individus. Or, un agriculteur fils d'agriculteur marié à une institutrice connaît une forme de promotion sociale, comparé à un agriculteur fils d'agriculteur marié à une employée de mairie.

L'ESSENTIEL DU COURS

Le constat des faits et les tentatives d'explication

Les constats que permettent les différents instruments d'analyse de la mobilité font apparaître que l'essentiel de l'accroissement de la **mobilité constatée est de nature structurelle**, liée aux évolutions économiques, alors que la part de la mobilité nette, quant à elle, régresse. La surreprésentation des enfants de cadres et des professions intellectuelles supérieures parmi les nouvelles générations de cadres et, à l'inverse, leur sous-représentation dans les catégories des ouvriers et des employés attestent que les ressorts de la reproduction sociale sont toujours puissants et que « l'ascenseur social est en panne ». Plus grave encore, les générations qui arrivent sur le marché du travail sont confrontées, avec des diplômes supérieurs à ceux des générations précédentes, au risque du **déclassement.**
Traditionnellement, deux grands courants d'analyse s'affrontent pour tenter d'expliquer cette contradiction des sociétés démocratiques, l'analyse inspiré par **Pierre Bourdieu** et celle proposée par **Raymond Boudon** .

L'analyse de Pierre Bourdieu

Selon P. Bourdieu, l'hérédité sociale et la reproduction des structures de classe passent par la **transmission du capital** sous diverses formes.
Le **capital économique** favorise l'hérédité sociale chez les commerçants et les industriels. Les enfants héritent de l'outil de travail. La transmission du patrimoine économique devient un élément clé de la transmission du statut socio-économique et de la place dans la société.
Le **capital culturel** favorise une hérédité sociale dans les métiers à forte composante intellectuelle où l'accès se fait sur titres scolaires. Cela est vrai pour les enseignants qui peuvent aider leurs enfants par un soutien scolaire efficace, mais cela joue aussi dans des familles de médecin, d'avocat, etc., où les héritiers bénéficient d'une immersion culturelle et d'une socialisation adaptée.
Le **capital social** désigne les autres ressources qui valorisent le capital économique et le capital culturel. Transmis par la famille, l'*habitus*, composé des manières d'être (l'aisance ou la gaucherie) et des savoirs sociaux (culture générale, formules de politesse), facilite l'entrée dans certains milieux où l'argent et le diplôme seuls ne sont pas suffisants... Le capital social associe la culture, le « savoir-être » et le « relationnel ».

L'analyse de Raymond Boudon

Raymond Boudon applique la **logique du marché** et du **calcul rationnel** à la mobilité sociale. Un individu essaie d'**optimiser sa position sociale,** c'est-à-dire d'en retirer le plus grand bénéfice. Tout individu disposera d'autant plus de droits et de privilèges qu'il apporte à la société des qualités demandées (le sportif peut être mieux payé qu'un médecin ayant fait de longues études, parce qu'il attire des spectateurs et génère des recettes conséquentes).
L'individu fait des **choix rationnels** et compare les **coûts d'une stratégie** (dépenses monétaires, temps à consacrer) aux gains attendus (gains monétaires, augmentation du prestige, etc.). Il peut ainsi se demander ce que lui rapportera une année de formation supplémentaire (augmentation de salaire ultérieurement) sachant qu'il aura d'abord un manque à gagner.
L'origine sociale influence les comportements et les décisions. L'individu prend en compte la distance parcourue par rapport à la position sociale de ses parents. Si cette dernière est élevée, cela constitue théoriquement une stimulation plus importante. En ce sens, il y a bien **inégalité des chances liée à l'origine sociale**, ce qui explique en partie l'inertie sociale observée.

NOTIONS CLÉS

Ascenseur social
Métaphore désignant les possibilités de progresser dans la hiérarchie des statuts sociaux, de connaître une mobilité sociale ascendante. Cet « ascenseur » a relativement bien fonctionné pendant la période des Trente Glorieuses. À cause de la phase de rigidité sociale actuelle, certains sociologues parlent de « descenseur social ».

Déclassement
Décrochage social qui conduit certaines personnes à occuper, dans l'échelle sociale, des positions inférieures à celles de leurs parents, à diplôme équivalent voire supérieur. Ce phénomène est en partie lié à la dévalorisation relative de certains diplômes. Cette situation est notamment perceptible au moment de la première embauche.

Habitus
Ensemble de dispositions acquises par l'individu au cours de sa socialisation. Selon P. Bourdieu, ces manières de penser, de percevoir, de se comporter que l'individu accumule au cours de sa vie sociale créent un cadre qui modèle ses pratiques sociales. Ce cadre est influencé par le milieu social dans lequel l'individu a évolué : la manière de parler, les goûts, les postures physiques, les modes de pensée sont ainsi en partie le résultat des influences qui se sont exercées sur chacun.

Stratification sociale
Division de la société en groupes sociaux hiérarchisés et présentant chacun une forte homogénéité au regard de certains critères (revenus, modes de vie, valeurs, statut, etc.).

Reproduction sociale
Phénomène par lequel les positions sociales se transmettent, dans une certaine proportion, de la génération des parents à celle de leurs enfants, en raison d'une faible mobilité sociale.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

CITATIONS

• « Dans toute société complexe, on peut distinguer des strates ou classes composées d'individus semblables au regard de certains critères. Il est classique depuis Max Weber, de distinguer les hiérarchies sociales définies à partir du prestige (groupes de statut), les hiérarchies définies à partir du revenu (classes au sens de Weber) et les hiérarchies définies à partir du pouvoir (classes dirigeantes, élites). »
(R. Boudon, F. Bourricaud, *Dictionnaire de sociologie*, 1986.)

• « La reproduction des inégalités sociales par l'école vient de la mise en œuvre d'un égalitarisme formel, à savoir que l'école traite comme "égaux en droits" des individus "inégaux en fait" c'est-à-dire inégalement préparés par leur culture familiale à assimiler un message pédagogique. »
(P. Bourdieu, *La Reproduction*, 1966.)

MOT CLÉ

TABLE DE MOBILITÉ

Tableau à double entrée confrontant les positions d'une génération par rapport à la précédente. Dans la table de destinées, on connaît l'origine des individus (positions sociales des pères) et on s'intéresse à ce que sont devenus les enfants (leurs destinées). Dans la table de recrutements, on connaît la position actuelle des personnes et on s'interroge sur leur origine (positions de la génération des pères).

REPÈRES

Les différentes formes de mobilité.

• Ascendante/ descendante : trajectoire vers une position supérieure/ inférieure dans l'espace social.
• Brute : ensemble des changements de positions sociales observés.
• Intra-générationnelle : trajectoire à l'intérieur d'une même génération.
• Intergénérationnelle : trajectoire entre une génération et la suivante (père et fils/ filles, par exemple).
• Nette : mobilité brute – mobilité structurelle.
• Structurelle : mobilité contrainte par le changement des structures économiques.

Dissertation : Les inégalités économiques sont-elles le seul obstacle à la mobilité sociale ?

L'analyse du sujet

Ce sujet exige une bonne maîtrise de l'analyse des tables de mobilité intergénérationnelle. L'idéal est de pouvoir faire sommairement quelques calculs significatifs. Les notions de capital économique, capital culturel et capital social doivent être mobilisées, la formulation même de la question du sujet conduisant à l'examen des formes d'inégalités autres que les inégalités économiques.

La problématique

Les inégalités économiques de revenus et de patrimoines ont leur part dans l'explication de la faible mobilité sociale constatée. Mais leur conjugaison avec les inégalités de capital culturel et de capital social explique la permanence de la reproduction sociale.

Introduction

Dans une démocratie, la mobilité sociale est la traduction sociologique de l'objectif politique de l'égalité des chances. La possibilité pour un individu de circuler dans la hiérarchie sociale par rapport à la position de ses parents est au cœur du contrat social démocratique. Pourtant, le brassage entre groupe est faible et la règle est souvent une forte reproduction intergénérationnelle, notamment aux deux extrémités de la pyramide sociale. S'interroger sur les causes de cette situation amène d'abord à mettre en cause les inégalités économiques et leur influence sur la destinée des individus. Une deuxième approche permet de détecter l'influence de mécanismes plus subtils qui font intervenir les inégalités de capital culturel et de capital social.

Le plan détaillé du développement

I. Le poids des inégalités économiques dans la reproduction sociale
a) Le constat de la reproduction sociale
Relative immobilité, notamment aux deux pôles de la hiérarchie sociale.
b) Le poids des inégalités économiques
Influence décisive des ressources matérielles sur les parcours scolaires, les pratiques culturelles et l'entrée dans la vie active.

II. Le poids du capital culturel et du capital social dans la compétition scolaire et professionnelle
a) Le capital culturel, un déterminant influent
Thèse de P. Bourdieu : *habitus* et maîtrise de la culture légitime.
b) La question du « déclassement »
Détention d'un diplôme : garantie désormais non-suffisante.
c) Le poids du capital social
Ressources relationnels et maîtrise des « règles du jeu ».

Conclusion

L'attribution des positions professionnelles et la hiérarchie sociale qui en découle font trop souvent intervenir des processus d'hérédité sociale. Ces mécanismes s'expliquent par les inégalités économiques mais également par les inégalités culturelles et particulièrement par les inégalités scolaires. Les démocraties occidentales se trouvent donc confrontées à un défi redoutable : l'une des valeurs qui les légitiment est notamment l'égalité des chances, ce que Tocqueville appelait l'« égalité des conditions ». Or cette égalité est en partie un leurre. La persistance de cette situation fragilise de manière durable l'adhésion aux valeurs qui sont le fondement de notre système politique et social.

Ce qu'il ne faut pas faire

• Oublier de définir les concepts clés de la mobilité.
• Se lancer dans des propositions de solutions.
• Caricaturer la notion de capital social (« le piston »).

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Question de synthèse
– Après avoir caractérisé la mobilité sociale en France, vous montrerez que l'école joue un rôle dans ce phénomène. (Liban, 2008)

Dissertations
– Dans quelle mesure l'origine sociale influence-t-elle la position sociale en France aujourd'hui ? (Amérique du Sud, septembre 2006)
– Après avoir mis en évidence les différences de mobilité sociale entre hommes et femmes en France, vous les expliquerez. (Sujet national, 2007)

L'ascenseur social en panne d'imagination

Un an après l'élection de Nicolas Sarkozy, fils d'un immigré hongrois (certes aisé), la possible arrivée à la Maison Blanche de Barack Obama dont le père était kényan et la mère issue d'une famille de « petits Blancs » semble confirmer que, des deux côtés de l'Atlantique, l'ascenseur social continue de fonctionner. Ce n'est pas tout à fait le cas.

Aux États-Unis, le rêve américain porte bien son nom. Un enfant né dans une famille à bas revenus n'a qu'une chance sur cent de finir parmi les Américains les plus riches. En revanche, 22 % des « dauphins » de riches Américains le demeurent. Les enfants de la classe moyenne, eux, sont un peu plus nombreux (39,5 %) à avoir un niveau de vie inférieur à celui de leurs parents qu'à monter dans l'échelle des revenus (36,5 %). Avant la crise actuelle, un nombre croissant d'Américains (16,6 % en 2003 contre 13 % en 1990) voyaient leurs revenus diminuer sensiblement d'une année à l'autre.

En 2005, une enquête de la London School of Economics menée au Canada, en Allemagne, en Suède, en Norvège, au Danemark, en Finlande, au Royaume-Uni et aux États-Unis avait même démontré que c'était dans ces deux derniers pays que la mobilité sociale était la plus faible.

Et la France ? L'Insee vient de publier une étude peu optimiste. Intitulé « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », ce travail réalisé par Camille Peugny montre que l'ascenseur social a ses faiblesses. Plus de 60 % des Français vivent dans un autre groupe social que leurs parents. Mais si la majorité d'entre eux progressent, ils sont de plus en plus nombreux à prendre l'ascenseur dans le mauvais sens. « En 2003, 35 % des 35-39 ans connaissent une mobilité ascendante et 25 % une mobilité descendante. Ces proportions étaient respectivement de 40 % et 18 % vingt ans auparavant », résume le chercheur. Ce n'est pas dans l'étude, mais si l'on prolonge les tendances actuelles, les deux courbes pourraient se rejoindre dans une quinzaine d'années. Bien avant même pour les femmes. Presque aussi nombreuses (34 %) que les hommes à monter, elles sont nettement plus nombreuses (28,7 % contre 21,9 %) à descendre.

On pourrait expliquer ce ralentissement de l'ascenseur social par un effet mécanique : les quadragénaires étant de plus en plus souvent issus de familles de cadres, ils ne peuvent pas connaître la même progression que leurs parents, issus de milieux modestes. Malheureusement, l'explication est insuffisante : la situation se dégrade dans toutes les catégories. La part des fils et filles d'employés et d'ouvriers qualifiés devenant cadres diminue. De leur côté, près de 25 % des fils de cadres (et un tiers des filles) nés au tournant des années 1960 occupent un emploi d'ouvrier ou d'employé. Le fait que le niveau d'éducation de la population augmente alors que le nombre d'emplois de cadres et de professions intermédiaires progresse moins vite qu'auparavant explique le mécanisme actuel.

Si l'éducation est, malgré tout, nécessaire pour occuper nombre d'emplois proposés, ce sésame n'ouvre plus toutes les portes. La démocratisation de l'enseignement a provoqué une dévaluation des diplômes et, paradoxalement, un renforcement du poids de l'ascendance dans la position sociale. Conclusion de Camille Peugny : « La lente diminution de l'inégalité des chances scolaires ne s'est pas traduite au final par un progrès sensible de l'égalité des chances sociales. »

Amélioration de l'égalité des chances

Comment relancer l'ascenseur social ? Il n'y a évidemment pas de miracle. Ne comptons pas sur l'emploi. L'embellie du chômage constatée ces dernières années reste fragile. De plus, si l'amélioration de l'emploi est nécessaire pour relancer une dynamique sociale, elle n'est pas suffisante. Les contre-exemples américain et britannique le prouvent : plein-emploi et mobilité sociale ne vont pas forcément de pair.

Ce n'est pas pour autant qu'il n'y a rien à faire. Dans *L'Amérique que nous voulons* (Flammarion, 22 euros), l'économiste américain de gauche Paul Krugman démontre que les décisions politiques ont un impact décisif sur l'inégalité économique. Attribuer la panne de l'ascenseur social au plombier polonais ou à l'informaticien indien relève de la myopie intellectuelle. Malheureusement, Paul Krugman développe peu d'idées susceptibles d'apporter des réponses aux lecteurs français. Le « nouveau New Deal » qu'il appelle de ses vœux consiste surtout à créer une assurance-maladie universelle, inspirée de la Sécurité sociale.

En Europe, Anthony Giddens, un des inspirateurs de la « troisième voie » de Tony Blair, recherche *Le Nouveau Modèle européen*, titre de son dernier ouvrage (Hachette, 2007). Parmi ses priorités, l'accent est mis sur « un investissement efficace en direction des enfants pour des raisons économiques et de justice sociale ». Cet économiste est sans doute influencé par son propre pays : l'Organisation mondiale de la santé (OMS) vient de révéler qu'un enfant né dans une banlieue défavorisée de Glasgow aura une espérance de vie inférieure de vingt-huit ans à un autre enfant né à moins de quinze kilomètres de là, dans les quartiers huppés.

Ce faisant, M. Giddens reprend l'une des idées développées par l'un des penseurs les plus influents sur l'État-providence : Gosta Esping-Andersen. Dans son livre, *Trois leçons sur l'État-providence* (Seuil, 2008), ce sociologue danois constate que le système scolaire est « mal équipé pour créer de l'égalité », car « ce qui s'est joué à l'âge préscolaire est fondamental pour la motivation et les capacités d'apprentissage de l'enfant une fois qu'il est entré à l'école ».

Pour que l'ascenseur social ait des chances de fonctionner, l'État doit donc utiliser deux leviers : la redistribution de richesses (par l'impôt et la protection sociale) et l'amélioration de l'égalité des chances, dès la petite enfance. La France n'en prend pas le chemin : le bouclier fiscal et la diminution des droits de succession décidés par Nicolas Sarkozy vont à l'encontre de la première. Or la seconde est tout aussi mal en point. Personne n'a pris la peine de commenter la première des 316 propositions de la commission Attali : « Améliorer la formation des éducateurs et éducatrices de crèche et des assistantes maternelles, revaloriser leur diplôme et en augmenter le nombre. » Inspirée par le psychiatre Boris Cyrulnik, elle est pourtant l'une des plus porteuses d'avenir, même si elle ne peut résoudre, à elle seule, la panne à venir de l'ascenseur social.

Frédéric Lemaître
(4 septembre 2008)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Au-delà de cas individuels médiatisés, la mobilité sociale ascendante a tendance à reculer dans la plupart des pays développés, malgré l'élévation du niveau d'instruction. **Une plus grande fluidité sociale nécessiterait une redistribution des richesses et un investissement plus intense sur l'éducation dès la petite enfance.**

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

REPÈRES

Les principales formes de conflits du travail.

Le refus des heures supplémentaires, l'absentéisme, la grève du zèle, les manifestations, le débrayage (cessation du travail de quelques heures), la grève, la grève illimitée, l'occupation du lieu de travail, le sabotage, la séquestration de dirigeants, les menaces de destructions.

ZOOM SUR...

Les grandes organisations syndicales françaises.

• Des chefs d'entreprises :
– MEDEF : Mouvement des entreprises de France ;
– CGPME : Confédération générale des petites et moyennes entreprises ;
– FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.
• Des salariés :
– CFE-CGC : Confédération française de l'encadrement ;
– CFDT : Confédération française démocratique du travail ;
– CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens ;
– CGT : Confédération générale du travail ;
– CGT-FO : Force ouvrière ;
– SUD : Solidaires, unitaires, démocratiques ;
– UNSA : Union des syndicats autonomes.

La notion de classe sociale

Concept central de l'analyse marxiste : groupe d'individus occupant la même place dans le processus de production.
Dans une économie capitaliste, existent deux grands groupes antagonistes : la bourgeoisie détenant les moyens de production et le prolétariat qui ne possède que sa force de travail.

Lutte des classes

Rapports par essence conflictuels qui, selon l'analyse marxiste, opposent les deux classes antagonistes dans tous types de sociétés.

Conflits et mobilisation sociale

Le conflit doit-il nécessairement être considéré comme le signe d'une société qui va mal ? On peut l'analyser comme un processus normal de règlement des oppositions d'intérêts, inévitables entre les groupes sociaux. Le conflit peut donc être un agent du changement dans certains cas, une source de blocage dans d'autres. Dans les pays développés, l'histoire des conflits sociaux se confond avec le face-à-face travailleurs/patronat et a essentiellement concerné la sphère du travail. Aujourd'hui, la désaffection à l'égard de l'action syndicale et une forme de pacification (relative) du dialogue social ne doivent pourtant pas masquer le déplacement de la conflictualité sociale vers d'autres terrains et d'autres enjeux sociétaux.

La pertinence de la notion de classe sociale aujourd'hui

Les classes sociales désignent des groupes sociaux de taille importante, nés de la division sociale du travail, des inégalités de conditions d'existence et des relations de pouvoir. Ces groupes ont une existence de fait et non de droit.
L'analyse en termes de classes sociales est largement l'œuvre de **Karl Marx**. Selon lui, la division de la société en classes résulte des « rapports sociaux de production ». Placés sous le signe de l'exploitation et de la domination**,** ces rapports engendrent des antagonismes fondamentaux entre les groupes qui en sont partie prenante (entre capital et travail, dans le mode de production capitaliste). Si la sphère de la production est le fondement de la structure sociale, l'existence d'une classe présuppose la « **conscience de classe** » : conscience des intérêts communs des membres de la classe, sentiment d'appartenance et solidarité qui débouchent sur l'action collective. Ainsi, « l'histoire de toute société n'est que l'histoire de la lutte des classes » et les classes sociales sont les acteurs essentiels du changement social dans les sociétés capitalistes du XIXe siècle que décrit Marx.
Si le XIXe siècle et une partie du XXe ont été fortement rythmés par des conflits sociaux frontaux qui ont construit une identité ouvrière forte et ont fait émerger des organisations syndicales prenant en charge la revendication et la mobilisation sociale, on constate une évolution historique tendant à l'**institutionnalisation des relations du travail**. Celle-ci est la traduction des changements sociaux que connaissent les sociétés modernes (érosion de la classe paysanne, décomposition de la classe ouvrière, constitution d'une vaste classe moyenne, affaiblissement des identités de classe, renforcement des identités ethniques, extension du salariat, développement de nouvelles technologies et du secteur tertiaire). Autant d'évolutions qui conduisent à repenser les divisions de classes, leurs définitions et leurs relations.

Les facteurs et les effets de la désyndicalisation

La progression du mouvement syndical dès la fin du XIXe siècle, dans les pays occidentaux, a été à l'origine de progrès sociaux considérables (amélioration des conditions de travail, augmentation du niveau de vie, diminution du temps de travail, etc.) et a permis une **régulation institutionnalisée des conflits du travail** qui s'est traduite par la normalisation des procédures de négociation et de conciliation entre les partenaires sociaux, l'encadrement du droit de grève et la création d'institutions paritaires d'arbitrage (conseils des prud'hommes). Cependant, si le **taux de syndicalisation** (part des salariés adhérant à un syndicat) s'élevait à plus de 40 % en 1949, il ne représente aujourd'hui que 8 à 9 % des salariés, alors que parallèlement, les syndicats perdent de leur audience aux élections professionnelles.
Les **causes** de cette crise sont multiples : **facteurs économiques** (montée du chômage, mutations de l'appareil productif, déclin des industries traditionnelles à forte représentation syndicale et tertiarisation de l'économie), **politiques** (recul de l'audience du parti communiste qui était le relais politique traditionnel des luttes sociales, tendance au désengagement de l'État, montée de l'individualisme, affaiblissement des grandes utopies politiques) et **sociaux** (éclatement du monde ouvrier, montée de nouvelles couches salariées à faible tradition syndicale, décentralisation des négociations).
Cette crise du syndicalisme pose la question de la **dérégulation des relations de travail** (une plus grande flexibilité du travail, une multiplication des conflits localisés). L'enjeu réside alors pour les syndicats dans la capacité à renouveler leur rôle, à s'adapter aux nouvelles couches salariées et à inventer de nouvelles formes de syndicalisme.

Les conflits du travail ont-ils disparu ?

Depuis les années 1970, le nombre de conflits du travail connaît un recul massif. Entre 1986 et 1999, par exemple, le nombre de journées individuelles non-travaillées a été divisé par deux (malgré le pic de 1995). Cette évolution a plusieurs explications : le nombre d'**accords d'entreprises** a été multiplié par 7 entre 1986 et 1999. Sur le long terme, les mouvements sociaux ont induit une évolution du droit du travail et permis la mise en place des instances d'expression des salariés (prévention des conflits dans l'entreprise). Enfin, on note le recul du sentiment d'appartenance à une classe et une tendance à l'individualisation (transformation du travail ouvrier : enrichissement des tâches, participation, nouvelles organisations du marché du travail, diffusion des valeurs et pratiques des classes moyennes) qui a en partie dissous l'identité ouvrière traditionnelle.

Les conflits du travail n'ont pourtant pas disparu. **Moins fréquents, ils sont souvent plus durs** (hausse du nombre de jours de grèves, débrayages plus systématiques). Les formes et les buts de l'action se renouvellent : séquestration des dirigeants, blocus empêchant le déménagement des machines, *boycott* des produits en s'appuyant sur la médiatisation des actions. Dans certains cas, des menaces de sabotages ont été brandies afin de susciter une intervention des pouvoirs publics. Désormais, les conflits engagent donc non seulement les armes traditionnelles des mobilisations (grèves, manifestations) mais aussi les armes juridiques, symboliques et médiatiques.

Une action collective transformée : les nouveaux mouvements sociaux

On appelle mouvement social toute action collective d'un groupe visant à changer les comportements, les mentalités et les institutions et cherchant à imposer ses revendications. Le thème des nouveaux mouvements sociaux (NMS) apparaît au milieu des années 1960 : le mouvement ouvrier n'occupe plus une position centrale et ses conflits ne divisent plus l'ensemble de la société. Les conflits sociaux opposaient jusqu'alors le travail au capital, et reposaient

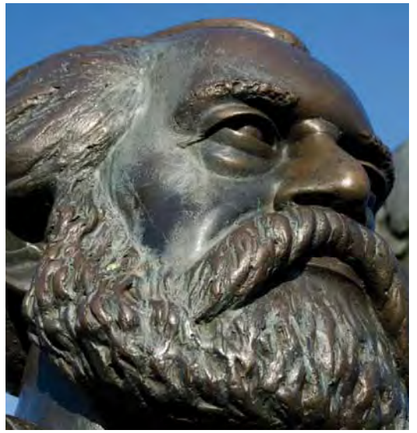
Statue de Karl Marx (1818-1883).

sur la place occupée dans le processus de production. Désormais, **de nouveaux enjeux émergent, souvent de nature culturelle ou identitaire**. Les conflits sociaux cherchent à faire entendre la voix de certaines minorités qui aspirent à une reconnaissance collective et sont porteuses de demandes sociales nouvelles.
Les nouveaux mouvements sociaux n'ont plus l'entreprise comme lieu principal d'expression et leur diffusion s'appuie plus volontiers sur la **médiatisation des actions** : l'interlocuteur visé n'est plus le patronat mais la société tout entière et, à travers elle, la puissance publique. Les mouvements féministes, régionalistes, ou écologistes, les collectifs de lutte pour le droit au logement, contre le Sida, les banques alimentaires et Les Restos du cœur, les forums antimondialistes, les associations contre le nucléaire et, plus récemment, les mouvements des « Indignés » attestent de la permanence de la contestation de l'ordre des choses et de l'aspiration au changement et à la reconnaissance.

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

• **Retraites : « Ce mouvement a secoué la France en profondeur »** p. 49
(Samuel Laurent, 5 novembre 2010)

• **« Un vent se lève pour la première fois depuis la Grande Dépression »** p. 50-51
(Sylvain Cypel, 5 octobre 2011)

• **Les CRS dénoncent un « déni de dialogue social »** p. 51
(lemonde.fr avec AFP, 31 janvier 2011)

NOTIONS CLÉS

Collectif de travail
Ensemble de proximité des personnes avec lesquelles un individu exerce son activité professionnelle et qui sert de creuset à la prise de conscience des solidarités.

Groupes de pression
Ou *lobby* en anglais. Regroupe des personnes ou des entreprises qui ont un intérêt spécifique commun et s'organisent pour orienter les décisions des pouvoirs publics dans un sens favorable à cet intérêt.

Identité ouvrière
Éléments communs au groupe ouvrier qui lui donnent à la fois le sentiment de similarité et de communauté de destin, et le sentiment de ses particularités dans l'espace social (situation matérielle, valeurs, langage, croyances et opinions, etc.).

Institutionnalisation des conflits
Évolution historique qui a conduit peu à peu à encadrer les conflits sociaux dans des procédures de négociation.

Journées individuelles non-travaillées
Les JINT pour fait de grève : un des indicateurs de mesure des conflits sociaux. Pour les comparaisons internationales, on les calcule pour 1 000 salariés. Contrairement à une opinion répandue, la France se situe plutôt dans le bas du classement.

Mouvement social
Comportement collectif visant à transformer l'ordre social. Depuis une trentaine d'années, on voit apparaître, à côté des conflits sociaux traditionnels, ce que le sociologue Alain Touraine a appelé les nouveaux mouvements sociaux.

Syndicat
Association chargée de défendre les intérêts professionnels de ses membres. Le syndicat peut négocier au nom de ses membres et signer des contrats collectifs.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

DATES CLÉS

- **1791 :** Loi Le Chapelier interdisant les coalitions et la grève.
- **1841 :** Limitation du travail des enfants.
- **1864 :** Autorisation du droit de grève, abolition du délit de coalition.
- **1884 :** Reconnaissance légale des syndicats.
- **1892 :** Création de l'inspection du travail.
- **1895 :** Naissance de la CGT.
- **1898 :** Législation sur les accidents du travail.
- **1900 :** Limitation de la durée de la journée de travail (11 h).
- **1906 :** Repos hebdomadaire obligatoire.
- **1907 :** Parité employeurs/salariés aux prud'hommes.
- **1919 :** Naissance de la CFTC.
- **1928 :** Création des premières assurances sociales.
- **1936 :** Accords Matignon (Front Populaire) : congés payés et semaine de 40 h.
- **1945 :** Ordonnances créant la Sécurité sociale.
- **1946 :** Création des comités d'entreprises (plus de 50 salariés).
- **1950 :** Reconnaissance du droit de grève aux fonctionnaires.
- **1950 :** Création du salaire minimum (Smig).
- **1956 :** 3e semaine de congés payés.
- **1958 :** Création de l'Unedic (indemnisation du chômage).
- **1966 :** Reconnaissance de la représentativité de cinq syndicats.
- **1968 :** Accords de Grenelle : reconnaissance de la section syndicale d'entreprise.
- **1969 :** 4e semaine de congés payés.
- **1970 :** Transformation du Smig en Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance).
- **1971 :** Loi sur la formation professionnelle des salariés.
- **1975 :** Création de l'autorisation administrative de licenciement.
- **1982 :** Lois Auroux (reconnaissance du droit d'expression des salariés).
- **1982 :** 5e semaine de congés payés.
- **1988 :** Création du Revenu minimum d'insertion (RMI).
- **1999 :** Création de la couverture maladie universelle (CMU).
- **2000 :** Lois sur la réduction du temps de travail (35 h).
- **2009 :** Création du revenu de solidarité active (RSA).

Question de synthèse : L'évolution de la place des groupes ouvriers

Trois ouvriers posant devant une chaudière construite en 1903 par les Fonderies et Ateliers de La Courneuve.

L'intitulé complet du sujet

Après avoir montré que la place du groupe des ouvriers s'est modifiée, vous présenterez les effets de cette évolution sur les conflits sociaux.

L'analyse du sujet

Il faut faire un constat de l'évolution du groupe ouvrier, assorti d'éléments d'explication. La seconde partie du devoir doit à la fois caractériser les conflits sociaux traditionnels et montrer qu'ils sont aujourd'hui relayés par d'autres formes d'action.

La problématique

La classe ouvrière, élément central de notre histoire sociale, est aujourd'hui en voie de dilution. Cette évolution modifie en profondeur la nature et les modalités de la mobilisation sociale, qui voit émerger de nouveaux enjeux.

Introduction

Les poussées de conflits sociaux auxquelles la France est régulièrement confrontée ne doivent pas masquer une tendance à l'atténuation de la conflictualité sociale traditionnelle. Les grandes mobilisations des années 1960 et 1970, impliquant notamment le groupe des ouvriers, ont laissé place à des conflits plus localisés et concernant souvent de nouveaux enjeux et de nouveaux acteurs sociaux. Le statut de la classe ouvrière s'est ainsi transformé de manière notable et ces mutations influencent la nature des mouvements revendicatifs.

Le plan détaillé du développement

I. La place du groupe ouvrier s'est transformée…

a) La classe ouvrière, un groupe en voie de disparition ?
Un groupe porteur d'une symbolique sociale et politique.
Un déclin qui s'amorce dans les années 1970.

b) Les facteurs de cet effacement
Des causes économiques (désindustrialisation et mutations technologiques).
Des causes sociales et culturelles (moyennisation et démocratisation de l'école).

II. … Ce qui a entraîné une évolution sensible des conflits sociaux.

a) Un recul de la conflictualité traditionnelle
Le déclin des syndicats.
Des signes évidents d'institutionnalisation des relations de travail.

b) Une montée des nouveaux mouvements sociaux
Des enjeux plus sociétaux.
Des formes d'action renouvelées.

Conclusion

La place du groupe ouvrier s'est fortement transformée, en France, en l'espace de quarante ans. Certains y voient la marque d'une disparition de la classe ouvrière désormais en voie d'assimilation aux classes moyennes. Cette analyse fait l'impasse sur la place toujours spécifique de ce groupe social, tant dans la dimension économique que culturelle ou politique. Mais ces évolutions ont remodelé en profondeur les modalités de la conflictualité sociale en faisant émerger des revendications plus particularistes s'appuyant sur de nouveaux moyens d'action mobilisant l'opinion publique.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Caricaturer l'évolution sociale en parlant de « disparition des ouvriers ».
- Affirmer qu'il n'y aurait plus, en France, de conflits du travail.
- Décentrer le sujet en ne parlant que des nouveaux mouvements sociaux.

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Question de synthèse

– Vous décrirez, puis vous expliquerez, les transformations des conflits du travail en France depuis une trentaine d'années. (Polynésie, 2011)

Dissertations

– Dans quelle mesure les mutations du travail peuvent-elles expliquer la crise du syndicalisme ? (Nouvelle-Calédonie, 2005)

– En quoi les mouvements sociaux contemporains reflètent-ils les transformations économiques et sociales ? (La Réunion, 2007)

Retraites : « Ce mouvement a secoué la France en profondeur »

« Désormais, quand il y a une grève en France, plus personne ne s'en aperçoit », s'était amusé Nicolas Sarkozy le 6 juillet 2008 devant des militants UMP. Un postulat démenti par cet automne 2010 : sept journées de mobilisation, des centaines de cortèges dans les villes de France, des millions de manifestants… Depuis 1995, la France n'avait pas connu un conflit social de l'ampleur de celui déclenché par la réforme des retraites. Pourtant, la mobilisation a changé de forme.

- Des grèves et des manifestations « tournantes ». Premier constat des spécialistes, la mobilité observée dans la mobilisation. « Il y a une différenciation des conditions d'engagement, chacun se mobilise en fonction de ses possibilités », analyse Jean-Marie Pernot, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) et spécialiste des mouvements sociaux.

Autour du « noyau dur » des syndicalistes, les salariés ont participé en pointillé, venant à une manifestation, mais pas à toutes, ou faisant un jour de grève, mais pas à chaque fois… « Il y a eu une forme d'intelligence collective pour maintenir la pression », confirme Jean-Louis Malys, délégué national chargé des retraites à la CFDT. L'idée des manifestations le samedi, lancée par son syndicat, s'est révélée plutôt efficace, « en consolidant le mouvement et en l'élargissant à ceux qui ne pouvaient pas venir en semaine », estime-t-il.

- Une mobilisation d'une ampleur surprenante. C'est un fait peu souligné : il y a eu plus de manifestants dans les rues contre la réforme des retraites que contre le plan Juppé de 1995 : « On ne pensait pas que le mouvement aurait cette ampleur », confesse Jean-Louis Malys. Le gouvernement non plus, suppose Jean-Marie Pernot, pour qui « Raymond Soubie [le conseiller social de l'Élysée] s'est trompé en tablant sur quelques journées d'action pour la forme. Le mouvement a pris une dynamique imprévisible ».

Le chercheur souligne par ailleurs le nombre de cortèges organisés en France : jusqu'à 260 le 17 octobre. « C'est le signe que le mouvement s'étendait en profondeur dans le pays, descendait dans les petites villes. » Un signe, selon lui, que cette réforme et la mobilisation qu'elle a déclenchée ont « secoué la société en profondeur ».

- Des manifestants lucides. Parallèlement à l'ampleur du mouvement, un autre constat s'impose : celui du fatalisme. Nombre de manifestants ou de grévistes étaient lucides sur le fait que la réforme ne serait pas retirée, mais jugeaient tout de même nécessaire de faire connaître leur refus. « Les gens sont beaucoup plus intelligents que certains ne se l'imaginent. Ils étaient lucides sur la nécessité de faire une réforme, mais aussi sur le fait que celle du gouvernement était injuste », note Jean-Louis Malys.

Pour lui, si le gouvernement a gagné la bataille législative en faisant passer la réforme, « il a perdu la bataille de l'opinion. Les gens ont compris que cette réforme était une injustice ». Pourtant, on a observé peu de volonté de se lancer dans un mouvement de grève reconductible ou de paralyser le pays. « Il y avait une forme de certitude sur le fait que Sarkozy ne bougerait pas, et à la fois un certain réalisme et une envie d'y être, une forme de réflexe de dignité : il est probable qu'on ne gagnera pas, mais il faut le faire tout de même », résume Jean-Marie Pernot.

- Le rôle du service minimum. Adopté dès août 2007, le service minimum dans les transports en commun a été, selon l'UMP, pour beaucoup dans l'absence de blocage du pays malgré la forte mobilisation. En pratique, il est difficile d'évaluer son impact. « C'est un frein qui complique les choses, mais n'explique pas tout. Par exemple, les cheminots SNCF se sont plutôt engagés dans le conflit, alors que les salariés de la RATP se sont moins mobilisés. Pourtant ni les uns ni les autres n'étaient directement concernés par cette réforme, même s'ils se doutent que leur tour viendra », explique le chercheur. De fait, contrairement à 1995, la France ne s'est pas retrouvée totalement paralysée.

- Une maturité accrue du corps social ? Intersyndicale unie jusqu'au bout, cortèges très encadrés, débordements et « casse » limités… Le mouvement de la rentrée 2010 a occasionné bien moins de débordements que celui des lycéens et étudiants contre le CPE en 2006. « Nous n'avons jamais craint la radicalisation, assure Jean-Louis Malys. Nous avons laissé les secteurs qui le souhaitaient aller à la grève, en leur demandant juste de respecter la démocratie en procédant à des votes à bulletin secret et de ne pas endommager l'outil de travail. »

De fait, la classe politique n'a eu de cesse de saluer la « responsabilité » des syndicats, les seuls, selon un sondage BVA pour Canal+, à avoir vu leur cote de sympathie grimper à l'issue du conflit. « Il y a eu un degré très fort de maturité du salariat et des syndicats », constate également Jean-Marie Pernot. Une stratégie réfléchie, assume Jean-Louis Malys : « Nicolas Sarkozy adore cliver. Si on avait bloqué le pays, il aurait joué la division entre ceux qui veulent travailler et les grévistes. » Conséquence, selon Jean-Marie Pernot : « Alors que les syndicats, unis, posaient un cadre légitime, carré, de contestation, le gouvernement paraissait s'enfermer dans une logique de bunkerisation. Au final, la légitimité était plutôt du côté du mouvement et pas du gouvernement. »

- Un sujet qui reviendra dans le débat. Si le mouvement social semble se terminer, est-il pour autant « perdu » pour les syndicats ? Rien n'est moins sûr. Jean-Marie Pernot n'hésite pas à affirmer le contraire : « La fin de mobilisation se fait sans déception majeure, puisque chacun avait anticipé que le pouvoir ne bougerait pas. » Mais pour lui, et contrairement à l'avis de la plupart des politologues, « le mouvement n'a pas échoué. La légitimité de la réforme apparaît au final faible. C'est une défaite symbolique de Nicolas Sarkozy, pas une victoire ».

Même avis pour Jean-Louis Malys : « Ce mouvement aura beaucoup plus de portée qu'on l'imagine. La mobilisation était une force tranquille, raisonnable, qui avait l'opinion avec lui, face à un gouvernement plutôt inquiet et qui est rapidement apparu comme dépassé. » Dans ce contexte, les maigres concessions accordées au fil de la mobilisation pouvaient apparaître comme un aveu, en creux, des manques de la réforme. L'ajout, au dernier moment, d'un amendement promettant de remettre le sujet sur la table dès 2013 sonne également comme un aveu.

Samuel Laurent
(5 novembre 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La mobilisation sociale contre la réforme des retraites a pris des formes multiples, moins conventionnelles que par le passé. Elle n'a cependant pas abouti. Bien que marquée par un certain fatalisme, cette protestation collective a placé les projets du pouvoir politique en situation d'illégitimité.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

« Un vent se lève pour la première fois depuis la Grande Dépression »

Le mouvement Occupons Wall Street prend une ampleur inédite aux États-Unis. Que veulent ces jeunes gens qui campent dans les centres financiers des grandes villes ? Paroles d'« indignés » américains

Mais d'où sont-ils donc sortis ? L'idée du mouvement d'« occupation » de Wall Street, désormais relayé dans les centres financiers de nombreuses villes américaines, a été lancée par une fondation nommée Adbusters (« casseurs de pub »). Créée à Vancouver, au Canada, elle se définit comme un réseau anticonsumériste d'activistes innovants, utilisant les moyens de communication contemporains pour faire front au matraquage d'informations et de publicités qui, selon elle, asservit des citoyens réduits à l'état de seuls consommateurs. Ils ne disent pas d'« abrutis », mais en dernière page du premier numéro du journal que publient les « indignés » américains (*The Occupied Wall Street Journal*), un article explique la naissance, le fonctionnement et les buts du mouvement par ce titre : « L'occupation expliquée aux nigauds »...

Venu de Stafford Springs, petite ville du Connecticut à 400 kilomètres de là, Chris Grohs, 29 ans, est fondeur dans une PME. Son aspiration : « Aller vers un système où les puissances financières ne dominent pas tout, où les salariés ont aussi leur mot à dire. » Citant la société Mondragon, une fédération de coopératives ouvrières au Pays basque espagnol, il cherche le mot : on lui suggère celui de « coopérative ». Oui, c'est ça ! Brusquement, l'Espagne, ou plutôt la Puerta del Sol, à Madrid, et aussi l'occupation de la place Tahrir, au Caire, qui a fait tomber le despote Hosni Moubarak, sont d'ailleurs devenues des références revendiquées comme telles par le mouvement. Elles induisent l'idée de ne pouvoir agir que hors des cadres institutionnels et développent le sentiment d'appartenance à un mouvement « mondial ».

Place de la Liberté, comme les « indignés » appellent le lieu qu'ils « occupent », Chris Grohs gère l'infirmerie de fortune. Il a servi en Afghanistan, en 2002, puis en Irak, d'août 2003 à avril 2004, comme aide-soignant dans la 82e division aéroportée américaine. Depuis, il est actif parmi les anciens combattants antiguerre. « J'avais des doutes sur l'Afghanistan. Mais l'Irak ? J'ai tout de suite compris que c'était une opération au profit des intérêts pétroliers et de l'industrie de l'armement, des gens qui ne pensent qu'à leurs bénéfices sans aucun souci pour leur coût humain. » Est-il politiquement engagé ? Il regarde autour de lui, comme s'il craignait d'être entendu. « Je suis candidat démocrate au poste de planificateur urbain de ma municipalité », une fonction élective (le scrutin aura lieu le 8 novembre).

Kyle Kneitinger, un étudiant de 22 ans de Buffalo, dans l'État de New York, comprendrait cette attitude. « Les élections locales restent les seules où on peut être utile. Au-dessus, cela ne sert plus à rien. J'ai voté à tous les scrutins depuis ma majorité. Je ne voterai pas en 2012. C'est dénué de sens, vu la capacité des lobbies à faire obstruction à la démocratie. Les choses ne bougeront que si les gens se mobilisent. » Ce sentiment d'inutilité de l'action au sein de ce qu'ils appellent « le système » ressort comme le principal liant entre les adhérents.

Marié, deux enfants en bas âge, Rafael Gomez, un New-Yorkais de 32 ans d'origine dominicaine, est doctorant en études latino-américaines. Il arbore sur son tee-shirt une grande photo de Barack Obama, barrée du signal routier « interdit de stationner ». Hispanique et noir, il a voté pour lui il y a trois ans. « En conscience, je ne le ferai plus jamais. » Tout y passe, de la politique étrangère (« Obama a poursuivi les guerres ») à la gestion de la crise (« Il s'est entouré de gens de Wall Street »). Prisons, éducation, Guantanamo, immigration : rien ne trouve grâce à ses yeux. « Les gens commencent à comprendre qu'Obama n'est pas le problème : tout notre système politique est dans l'impasse. On n'a le choix qu'entre le mal et le pire. »

Kyle Kneitinger est aussi l'un des premiers « occupants » de Wall Street, dès le 17 septembre : « Si j'étais en couple, j'hésiterais à faire des enfants... Pour quel avenir ? Dans ma ville, la pauvreté s'étend que c'en est une pure honte ! Je bosse au salaire minimum pour financer mon quotidien : 7,50 dollars de l'heure [5,60 euros]. Je bénéficie de l'assurance santé de mon père, sinon je n'en aurais pas. J'adore mes études [l'ingénierie électrique], mais je ne sais pas si je trouverai un boulot ensuite. Pour les jeunes, c'est devenu très dur. » Le temps est passé où, au sortir de l'université, on savait trouver un emploi. Les jeunes sont les premières victimes du chômage structurel qui s'ancre aux États-Unis, suscitant chez eux un sentiment d'abandon inédit. Venue du Maryland, Victoria Sobl, 21 ans, mère péruvienne, père russe, née aux États-Unis, abonde : « Mes parents ont travaillé dur pour que j'aie une meilleure vie qu'eux. Maintenant ils me disent que j'aurai moins de chance qu'ils n'en ont eue. Ils voudraient que je termine mes études, mais ils comprennent très bien que je sois ici. »

Le mouvement « est encore dans la prime enfance. On doit grandir, mieux comprendre les enjeux. On existe dans plus de 60 villes maintenant, notre forme de protestation devient un modèle. L'essentiel est là », dit Kyle Kneitinger. « On se construit en marchant, affirme Rafael Gomez. Avant l'Égypte et l'Espagne, il y a eu Seattle, le mouvement antimondialisation, les Zapatistes. Moi, je pense que même des membres du Tea Party opposés au renflouement des banques pourraient faire du chemin avec nous. Malheureusement, ils sont financés par de gros intérêts. Mais plein de gens éduqués sans travail nous rejoignent. » Il aime ce « mouvement sans leader, le plus démocratique jamais né aux États-Unis ». Un mouvement qui commence à se structurer.

Victoria Sobl a fait un peu de comptabilité. La voilà bombardée membre du « comité finances ». « Les donations affluent, on a déjà reçu 35 000 dollars. » Un banquier se gausserait de la somme. Les avocats du mouvement travaillent sans percevoir d'honoraires, pendant qu'elle engrange pour des lendemains plus difficiles. L'avenir ? Elle montre une camionnette sur le bas-côté. On y lit : « WikiLeaks, Top Secret Mobile Information Unit ». L'avenir, assure-t-elle, est chez ceux qui révèlent les caves du « système ». Elle cite WikiLeaks et OpenSecrets, le site qui recense l'activité des lobbyistes aux États-Unis. « Ils montrent la voie. »

Mais quelle voie, précisément ? Ces « indignés » ne connaissent que ce qu'ont vécu leurs parents, la mémoire de la « bonne vie », quand le pouvoir d'achat augmentait régulièrement et que l'endettement était supportable ; puis la chute. Leur sentiment général est qu'une oligarchie s'est emparée de leur pays et du monde. Une caste qui fonde sa richesse sur l'indifférence aux autres et ne respecte rien, surtout pas les hommes. Certes, leur culture politique et leur apparente crédulité étonneront plus d'un Européen habitué aux références spontanées à l'histoire contemporaine. Mais, une fois passé l'étonnement convenu, il faut bien se demander, comme le fit Edgar Morin dès 1970 dans son *Journal de Californie* (Seuil), qu'est-ce qui donne à cette mobilisation cet aspect libre, sympathique, si disponible à la parole des autres – bref, avide de comprendre plus que d'asséner des vérités. Ce qui, peut-être, caractérise le mieux la mobilisation des « indignés » américains est qu'ils ne savent pas bien où ils vont ni comment ils y vont et qu'ils s'en réjouissent plutôt. C'est si bon d'« échanger ».

Salarié d'une association d'aide aux handicapés, Jason McGaughey, 26 ans, de Bloomington (Indiana), pronostique que le mouvement « va grandir. On espère énormément de monde le 15, pour la journée de mobilisation internationale. Puis viendra le rapport de la commission [sur la réduction des déficits publics aux États-Unis], qui annoncera les coupes claires dans les budgets sociaux. On prépare la riposte. Les idées voient le jour en marchant. À New York, toute décision en assemblée générale doit être adoptée à 90 % des voix. Pour le moment, c'est utile. Dans ce pays, l'idée même de société solidaire a été détruite. Il faut reconstruire. Un vent se lève pour la première fois depuis la Grande Dépression [des années 1930]. Quand on aura grandi, on passera sûrement à l'étape suivante : se structurer, adopter un programme peut-être. Mais là, c'est trop tôt. »

Il a donc tellement de temps devant lui ? « Éduquer les gens prendra longtemps. » Puis, se ravisant : « Bien sûr, on peut imaginer des évolutions dramatiques, des pays européens qui s'effondrent avec un impact très lourd pour l'Amérique. Les banques feront encore payer leurs pertes au peuple. Ça pourrait être terrible... »

Sylvain Cypel
(5 octobre 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Inspiré des mouvements apparus en Europe, le mouvement « Occupons Wall Street» aux États-Unis représente une nouvelle forme de protestation sociale et politique relativement inédite outre-Atlantique. **Les thèmes de contestation sont à la fois économiques (contre la domination de la finance internationale, contre les lobbies), mais aussi éthiques (contre la guerre) ou politiques (contre les élites dirigeantes ou contre la mondialisation).** Ces mouvements, qui se diffusent aujourd'hui dans de nombreux pays, se caractérisent par leur absence d'organisation structurée et la liberté de ton qui y est la règle.

LES ARTICLES DU Monde

Les CRS dénoncent un « déni de dialogue social »

Les compagnies républicaines de sécurité (CRS) ne disposant pas du droit de grève, elles manifestent leurs craintes de voir plusieurs de leurs unités dissoutes, en multipliant arrêts-maladie collectifs et grève de la faim. En réponse, le gouvernement français doit recevoir, lundi 31 janvier, leurs représentants syndicaux.

L'objectif du ministère de l'Intérieur, pour cette rencontre, est de calmer un mouvement de protestation inédit qui s'est levé après la confirmation, la semaine dernière, de la probable fermeture de deux compagnies, des unités spécialisées dans le maintien de l'ordre lors de manifestations mais souvent affectées à d'autres tâches, comme la surveillance de bâtiments publics. Ces fermetures, à Marseille et Lyon, semblent limitées par rapport aux effectifs des CRS – 14 000 hommes dans 61 compagnies – mais les syndicats de police sont persuadés que six autres unités, voire 25 selon certains, seront fermées à terme.

De nouvelles actions au cours de la semaine

Très sollicités lors des conflits sociaux ou lors d'événements publics, comme les matches de football, les CRS sont furieux de faire les frais des réductions budgétaires, alors que la lutte contre la délinquance est considérée comme une des priorités du gouvernement. Après un automne riche en conflits sociaux, c'est donc au tour des CRS de dénoncer « un déni de dialogue social » du gouvernement, *via* un communiqué du syndicat UNSA Police (gauche). « Que gagnerions-nous à amputer la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité d'une trentaine de compagnies ? », interroge le syndicat. « Pourquoi démanteler un outil performant, largement employé et dont l'utilité a sans cesse été démontrée ? », questionne-t-il encore.

Alliance Police nationale, syndicat pourtant politiquement proche du gouvernement, menace également : « à défaut d'information et d'éclaircissement rapide, [...] le mouvement de grogne s'étendra sur l'ensemble du territoire », avertit-il. Didier Mangione, responsable des CRS au sein du syndicat SGP Police, promet pour sa part de nouvelles actions au cours de la semaine.

Ce mouvement de protestation intervient alors que le gouvernement et l'opposition socialiste se sont récemment affrontés sur les chiffres de la délinquance (baisse générale mais hausse des violences aux personnes), enjeu électoral pour la présidentielle de 2012.

lemonde.fr avec AFP
(31 janvier 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Un certain nombre de corps professionnels relevant de l'autorité publique (police, armée, magistrature, etc.) ne disposent pas du droit de protestation et de revendication par le moyen de la grève (droit reconnu par ailleurs à tout salarié). Les CRS, par exemple, ont été contraints de recourir à des moyens détournés pour faire reconnaître leurs motifs de mécontentement et leurs revendications (notamment la crainte de la fermeture de certaines compagnies). La méthode choisie, le recours aux arrêts-maladie et la grève collective de la faim, les met hors de toute menace de sanctions judiciaires. Au final, la méthode semble avoir été efficace puisqu'une grande partie des suppressions d'emplois prévues a été annulée à la suite de ce mouvement.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

L'ESSENTIEL DU COURS

CITATIONS

Deux regards sociologiques sur l'exclusion.

Robert Castel, la désaffiliation
Pour Robert Castel (1933-), le concept de la désaffiliation désigne le parcours d'un individu depuis une situation d'intégration jusqu'à des formes l'exclusion sociale. « Je ne nie pas que certaines populations sont aujourd'hui menacées d'exclusion en ce sens si la situation continue de se dégrader. Mais dans la plupart des cas, les gens ne sont pas à proprement parler exclus mais fragilisés, déstabilisés, en voie de désaffiliation. Parler de désaffiliation présente l'avantage d'inviter à retracer les trajectoires – on est désaffilié de – c'est-à-dire à voir ce qu'il y a en amont, par rapport à quoi les gens décrochent, et éventuellement pourquoi ils décrochent. L'exclusion a quelque chose de statique, de définitif ; la désaffiliation remonte et essaye d'analyser les situations de vulnérabilité, avant le décrochage. » (Robert Castel, *La table ronde pédagogique*, « L'exclusion existe-t-elle ? », 2001.)

Serge Paugam, la disqualification
Selon Serge Paugam (1960-), le concept de disqualification désigne la rupture des liens entre une personne et le corps social, et qui, de manière cumulative, l'amène à intérioriser la vision négative de lui-même qu'il provoque chez les autres. « Le chômage correspond à la rupture au moins partielle du lien de participation organique. Ce type de rupture en entraîne-t-il d'autres ? Prenons tout d'abord la probabilité de vivre seul. Il ne s'agit pas en soi d'indicateurs de fragilité des réseaux sociaux. On peut y voir, en effet, un indice d'autonomie choisie des individus vis-à-vis de la famille et de leur entourage. [...] En revanche, si les personnes qui vivent seules ont également une très faible participation à la vie sociale, le risque d'isolement voire de repli sur soi est plus grand, et on peut craindre alors un processus de disqualification sociale. » (Serge Paugam, « L'épreuve du chômage : une rupture cumulative des liens sociaux ? », *Revue européenne des sciences sociales* 2006, XLIV(135) ; 11-28.)

Intégration et solidarité

De nos jour et dans nos sociétés, l'évolution de certaines instances d'intégration sociale traditionnelles conduit à leur affaiblissement en tant qu'instruments de construction et de renforcement du lien social, et de production des solidarités. Et ce, dans une période où la fragilisation des situations matérielles engendrée par la crise économique laisse de larges couches de corps social face à la précarité et à la pauvreté. La solidité du lien social est ainsi mise en cause à travers la montée de l'exclusion.

Les rapports entre intégration et socialisation

Toute société a le souci d'assurer en son sein **la cohésion sociale**, c'est-à-dire de renforcer ce qui cimente et assure l'unité du corps social, condition indispensable du vivre-ensemble.
Les processus d'**intégration** permettent de construire et de renforcer le lien social. L'intégration désigne le processus qui lie l'individu à des groupes sociaux et à la société, qui lui permet de se socialiser, de trouver sa place dans la société et d'en tirer les éléments de son identité. L'intégration est ce qui donne **une existence au groupe**, au-delà de la simple juxtaposition d'individus isolés.

Cette intégration sociale se fabrique par le biais de la **socialisation**. Par ce mécanisme, les individus intériorisent les rapports sociaux, assimilent les valeurs, les normes et les croyances de la société. Cet apprentissage et cette inculcation se déroulent tout au long de la vie à travers différents **agents de socialisation** (la famille, l'école, les groupes d'âge ou les relations professionnelles). Par exemple, le rôle de l'école excède largement la transmission de connaissances et l'apprentissage du savoir : l'enfant, puis l'adolescent, apprend des règles de conduite dans un groupe social élargi et prend conscience de la réalité complexe d'une collectivité. L'analyse sociologique distingue les **agents primaires de socialisation** (famille, école), des **agents secondaires** (entreprise, syndicat, association).

Les différentes formes d'intégration et d'organisation sociale

La distinction classique qui existe en sociologie entre **communauté** et **société** consiste à opposer deux formes de lien social. Elle a été établie à partir du constat des transformations économiques et sociales de la fin du XIXe siècle qui ont abouti au développement des sociétés industrielles.
La communauté désigne les sociétés anciennes ou traditionnelles. Elle est le résultat d'un agencement spontané des rapports sociaux. Les regroupements sont basés sur les liens de sang (la famille), la proximité (le voisinage) et l'appartenance religieuse. Les relations sociales sont définies par leur caractère affectif et spirituel, appuyées sur la grande proximité spatiale et sociale des individus. L'**intérêt collectif** prime sur l'intérêt individuel. Le rôle et le statut de chacun sont prescrits dès la naissance et laissent peu de place au changement social. Le **sentiment d'appartenance** dépasse le sentiment de différence.
A contrario, la société moderne est une organisation sociale réfléchie, fondée sur des principes abstraits et *a priori* universels, que ce soit l'adhésion à un ensemble de valeurs formant un projet politique ou un calcul rationnel visant à satisfaire les intérêts particuliers. Les relations de type sociétaire induisent souvent des comportements individualistes et utilitaires, tempérés toutefois par le civisme (et le respect des lois égales pour tous) qui se distingue radicalement du sentiment d'appartenance et de l'empathie communautaires.
Le sociologue **Émile Durkheim** (1858-1917) a approfondi cette différence en distinguant les sociétés à solidarité mécanique et les sociétés à solidarité organique. La **solidarité mécanique** est une forme de lien social où l'intégration des individus repose sur leur similitude. La **solidarité organique**, elle, est une forme de lien social où l'intégration des individus et la cohésion sociale reposent sur la complémentarité entre des individus différents. Alors que les individus sont de plus en plus autonomes et s'émancipent de plus en plus des contraintes collectives imposées, la division du travail, c'est à dire, pour Durkheim, la différenciation des fonctions sociales, permet de les rendre complémentaires, interdépendants et tous indispensables au fonctionnement de la société, ce qui consolide la cohésion sociale.

La fragilisation du lien social

Certaines instances traditionnelles d'intégration ont connu, depuis un demi-siècle environ, des **mutations** qui ont remis en cause leur capacité à remplir leur **fonction intégratrice** : les formes familiales se sont diversifiées, la baisse du rôle du mariage et la montée du divorce conduisent à une **recomposition de la famille**, institution désormais plus libre dans son fonctionnement mais aussi, souvent, plus fragile. Dans un autre ordre d'idées, l'**affaiblissement des croyances et des pratiques religieuses** tend, lui aussi, à desserrer les cadres structurants que la religion fournissait jadis. De même, la force intégratrice du travail est remise en cause par la **persistance du chômage de masse et la montée de la précarité**. Ces évolutions ont des conséquences néfastes sur la cohésion sociale. Cette **fragilisation du lien social** a fait apparaître, depuis trois décennies, une multiplication des phénomènes d'**exclusion sociale**.

La cohésion sociale mise en danger par la montée de l'exclusion

La **marginalisation** économique mais aussi culturelle, sociale et finalement politique d'une part importante de la population est, en effet, au cœur de la nouvelle question sociale. Ce processus d'exclusion touche des personnes qui ne sont plus reconnues comme appartenant à un groupe social constitué et qui ne se reconnaissent plus elles-mêmes comme membres du corps social. Le sociologue français Robert Castel (*L'Insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ?* 2003) utilise le terme de **désaffiliation** pour désigner la **double rupture d'intégration** dont un individu peut être victime : celle relative à la perte d'emploi et celle relative à l'appauvrissement de la sociabilité socio-familiale. Si le point de départ de ce délitement de la personnalité sociale est souvent la rupture du lien professionnel, il peut aussi s'agir d'une rupture du lien familial (divorce, veuvage) ou d'un accident de la vie (handicap physique, problème de santé, problème de logement, etc.). C'est alors souvent l'ensemble des liens sociaux qui en est affecté, conduisant l'individu à une forme de **désocialisation**.
Le sociologue Serge Paugam parle de **disqualification sociale** pour rendre compte de ce processus cumulatif d'**entrée dans une situation de pauvreté**. Celui-ci comporte trois phases :
– une première phase de fragilisation ;
– une deuxième phase de dépendance vis-à-vis des travailleurs sociaux ;
– une troisième phase correspondant à la rupture des liens sociaux.
L'exclusion sociale apparaît donc comme un processus ayant plusieurs causes, qui cumulent leurs effets. Le **délitement du lien social** se manifeste aussi par l'émergence de divers dysfonctionnements. Outre l'accroissement de la pauvreté, certains phénomènes de délinquance (crimes, vols, violences urbaines) sont en constante augmentation depuis les années

1960, le taux de suicide des jeunes a doublé depuis 1975, le nombre de toxicomanes est en croissance régulière, les actes d'incivilité sont, eux aussi, devenus de plus en plus fréquents. Ainsi, de manière globale, les signes d'**anomie** (absence de « freins moraux », non-respect des règles sociales) semblent progresser, dans un brouillage des repères collectifs qui accompagne la montée de l'idéologie individualiste.

La refondation du lien social

Ces constats menaçants doivent cependant être confrontés à d'autres évolutions moins désespérantes : de nouveaux vecteurs et de nouveaux espaces de sociabilité apparaissent et peuvent constituer les bases d'une recomposition des solidarités entre les acteurs sociaux. Même s'il faut se garder d'une attitude naïve, on peut considérer que l'explosion des **réseaux sociaux** permise par la révolution numérique réinvente de **nouvelles formes de relations sociales**, plus fondées sur les **liens électifs** et, de ce fait, plus porteurs de spontanéité. Sur un autre registre, les **mobilisations citoyennes** qui émaillent aujourd'hui la vie publique témoignent de la permanence du lien politique dans la cité.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Bilan en demi-teinte pour l'intégration des immigrés et de leurs enfants** p. 56-57
(Élise Vincent, 21 décembre 2010)
- **Réhabiliter la solidarité** p. 57
(Dominique Méda et Bernard Gomel, 11 juin 2011)

MOTS CLÉS

ANOMIE
Concept sociologique désignant l'absence ou la faiblesse des normes sociales qui encadrent les comportements des individus et se traduisant par un dérèglement social. Les guerres et les crises économiques engendrent une anomie.

COHÉSION SOCIALE
« Ciment » qui assure l'unité d'un groupe social. Elle n'est pas pour autant synonyme d'absence de conflit. On peut parler de cohésion sociale dès lors que le groupe coopère et que ce qui rassemble l'emporte sur ce qui divise. Elle se construit à travers les différentes formes de lien social : marchand, politique et symbolique.

COMMUNAUTARISME
Tendance au « repli identitaire » de certaines minorités autour de la préservation de valeurs religieuses, ethniques ou culturelles. Il est souvent analysé comme une menace à l'égard de la cohésion sociale.

DÉVIANCE
Concept sociologique s'appliquant aux comportements d'une personne ou d'un groupe qui s'éloigne de la norme dominante et suscite une réaction de la part de la société. Cette réaction peut aller de la simple désapprobation à des mesures sévères, si la déviance est jugée insupportable et engendre des désordres ou des dysfonctionnements graves.

DISCRIMINATION
Traitement différentiel appliqué à un individu ou un groupe par rapport au traitement généralement observé, par exemple dans l'embauche, le niveau de salaire, le partage de certaines responsabilités en raison de certaines de ses caractéristiques (âge, sexe, origine ethnique, opinions politiques, orientation sexuelle, etc.).

GATED COMMUNITIES
« Communautés protégées ou ghettos résidentiels ». Il s'agit d'une forme de ségrégation spatiale amenant certains groupes sociaux à vivre dans des quartiers résidentiels sécurisés, à l'écart des autres communautés.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

MOTS CLÉS

DÉSINSTITUTIONNALISATION DE LA FAMILLE
Transformation de la famille qui, en se diversifiant par rapport à ses formes traditionnelles, subit une perte de l'influence qu'elle avait dans le processus d'intégration sociale.

DOUBLE IDENTITÉ CULTURELLE
Situation des personnes qui, en raison de leur histoire personnelle, peuvent revendiquer des racines culturelles d'origines différentes (cas des enfants de parents immigrés par exemple).

INDIVIDUALISME
Système de pensée dans lequel l'individu est érigé comme la valeur suprême. La connotation du terme est ambivalente car il peut servir à louer la responsabilité individuelle et le respect dû à la personne et à ses droits (autonomie et égalité). Mais il peut aussi renvoyer aux tendances au renfermement égoïste (le chacun pour soi) et à l'affaiblissement des solidarités collectives.

INSTANCES D'INTÉGRATION
Lieux ou acteurs ayant pour fonction d'assurer la socialisation des individus et leur intégration dans la société (famille, école, entreprise, associations, médias, etc.).

RECOMPOSITION FAMILIALE
Transformation des formes de la famille en liaison avec le recul du mariage, la montée des divorces et des remariages, le veuvage ou la monoparentalité.

MODÈLE SOCIAL FRANÇAIS
Expression utilisée pour désigner l'ensemble des mécanismes juridiques et des institutions qui concourent à la protection sociale et à l'intégration sociale en France. Par exemple : la logique des prélèvements obligatoires, le système de prestations sociales mais aussi le droit du travail, les services publics, l'école ouverte à tous, etc. Longtemps considéré comme le socle de la cohésion sociale, il est aujourd'hui fragilisé à la fois par les difficultés économiques et par des remises en cause de nature idéologique.

Question de synthèse : Après avoir montré que la famille reste une instance d'intégration fondamentale, vous montrerez les limites de son rôle

L'analyse du sujet

Le sujet exige de mobiliser les acquis de l'année de Première sur le processus de socialisation et d'y intégrer l'analyse de l'évolution des structures familiales. L'analyse de la fragilisation de la fonction intégratrice de la famille doit se faire de manière nuancée.

La problématique

La famille reste aujourd'hui la première instance de socialisation et, à ce titre, elle joue un rôle majeur dans la construction du lien social. Mais cette fonction s'est transformée, d'une part parce que les « règles du jeu » familial ont changé, d'autre part parce que d'autres instances ont pris de l'importance.

Introduction

Les bouleversements qui ont affecté l'institution familiale depuis plus d'un demi-siècle peuvent laisser penser que son rôle dans le processus d'intégration sociale s'est affaibli. Cette hypothèse mérite d'être nuancée : la famille reste le premier intégrateur social, mais cette fonction se construit aujourd'hui sur des modalités nouvelles dans lesquelles interviennent d'autres acteurs sociaux concurrents.

Le plan détaillé du développement

I. La famille, une instance primordiale d'intégration sociale
a) Le creuset de la socialisation primaire
Normes, valeurs, apprentissages.
b) Le lieu d'un investissement affectif renforcé
Réduction de la taille, place de l'enfant.
c) Une fonction de solidarité renouvelée par le contexte de crise
Échanges intrafamiliaux.

II. Une fonction intégratrice en partie fragilisée
a) De profonds bouleversements, facteurs d'instabilité
Mariages, divorces, recomposition, monoparentalité.
b) Une confrontation à la montée des valeurs individualistes
Autonomisation, rejet des tutelles traditionnelles.
c) La concurrence d'autres instances de socialisation
École, groupes de pairs, médias, etc.

Ce qu'il ne faut pas faire

• Caricaturer les évolutions de la famille en évoquant une perte complète d'influence.
• Faire intervenir des jugements moraux personnels sur tel ou tel aspect du fonctionnement de la famille aujourd'hui.

Conclusion

La désinstitutionnalisation à laquelle la famille moderne est confrontée l'amène à devoir trouver une nouvelle place dans le processus de socialisation et d'intégration de ses membres, qu'il s'agisse des adultes ou des enfants. La famille reste un lieu de contrôle social mais elle est aussi vécue aujourd'hui comme le lieu de l'épanouissement individuel. Dans un contexte d'instabilité et de concurrence, la famille moderne tente de résoudre les contradictions internes auxquelles ces deux fonctions la conduisent.

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Dissertations
– Comment peut-on expliquer la fragilisation du lien social ? (Antilles-Guyane, 2005)
– La pauvreté est-elle toujours source d'exclusion ? (Amérique du Nord, 2011)
– Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer aujourd'hui au maintien de la cohésion sociale ? (Liban, 2011)

Dissertation : Comment peut-on expliquer l'exclusion sociale aujourd'hui ?

L'analyse du sujet

Il faut, dans un premier temps, recenser les différents processus partiels pouvant conduire un individu vers des formes de fragilité sociale puis expliquer comment la conjonction et le cumul de ces processus débouchent sur l'exclusion.

La problématique

Les trois dernières décennies ont été marquées, dans la plupart des pays occidentaux, par une aggravation des processus d'exclusion sociale. Si la persistance du chômage de masse et le développement de la précarité explique largement ce phénomène, d'autres facteurs viennent se combiner à ces fragilités pour produire, dans certains cas, un délitement du lien social.

Introduction

La prospérité soutenue des années d'après-guerre a permis, dans les pays développés, d'éliminer progressivement les formes les plus criantes de la pauvreté. Cette période a pu donner l'illusion que les mécanismes qui conduisent à l'exclusion sociale avaient pour toujours disparu. La crise qui sévit depuis le début des années 1980, en installant le chômage de masse et la précarité, a fait resurgir le phénomène de l'exclusion. Mais d'autres évolutions et d'autres ruptures sont également à l'œuvre dans cette fragilisation de la cohésion sociale.

Le plan détaillé du développement

I. La déstabilisation du marché du travail au cœur de la fragilité sociale
a) Le chômage, producteur de défaillances d'intégration
Pauvreté monétaire, instabilité du niveau de vie, perte de sociabilité professionnelle, perte d'identité sociale.
b) La précarité de l'emploi, un facteur minant le lien social
Instabilité du revenu, travailleurs pauvres, exclusion des normes de consommation.

II. Le renforcement des fragilités liées au travail par d'autres facteurs
a) La famille, une instance d'intégration en déclin ?
b) Les défaillances de l'école républicaine
c) Les insuffisances de la protection sociale

Conclusion

L'exclusion sociale est le résultat d'un processus cumulatif de fragilisation des individus sur des aspects multiformes de leur rapport à la collectivité. Si la perte d'emploi ou la précarité professionnelle sont souvent les éléments déclencheurs d'un processus d'isolement social, ils ne sont pas, le plus souvent, à eux seuls, les conditions suffisantes de l'exclusion. Viennent alors s'ajouter à ces fragilités celles qui proviennent de l'histoire personnelle de chacun. Les défaillances de socialisation initiale à travers des parcours scolaires instables ou les ruptures familiales de plus en plus fréquentes dans nos sociétés renforcent le risque cumulatif de désaffiliation et de disqualification sociale. Les difficultés rencontrées par la solidarité collective pour lutter contre l'exclusion imposent de s'interroger sur les priorités à donner à la protection sociale.

Ce qu'il ne faut pas faire

• Se contenter d'un discours général en ne prenant pas en compte, de manière précise, les dysfonctionnements sociaux qui, aujourd'hui, sont à l'œuvre dans la montée de l'exclusion.
• Ne pas utiliser au moins l'un des concepts de désaffiliation ou de disqualification.

NOTIONS CLÉS

Exclusion/ intégration
Au sens propre, l'exclusion est un processus de rejet d'un individu hors de la société. Cette définition doit être nuancée, les exclus font partie de la société, comprise comme un ensemble d'individus, mais, privés d'une identité sociale positive, ils ne s'inscrivent pas dans sa dynamique.
À l'opposé, l'intégration est le processus par lequel un individu, par le jeu de son appartenance à différents groupes sociaux (famille, entreprise, association, etc.), trouve sa place dans la société (cohésion sociale). L'insertion professionnelle est l'une des dimensions de l'intégration sociale.

Minimas sociaux
Ce sont les prestations sociales versées, au titre de la solidarité collective, aux personnes ne disposant pas de revenus propres (RMI devenu RSA, allocation de solidarité aux personnes âgées – ancien « minimum vieillesse »–, allocation de parent isolé, allocations aux adultes handicapés...).

Précarité
La précarité est la situation d'un individu qui vit dans des conditions d'instabilité en matière d'emploi, de revenus ou de logement. Elle est souvent la conséquence de processus d'exclusion ou de marginalisation sur le marché du travail.

Sociabilité
C'est l'ensemble des possibilités qu'a un individu de nouer et d'entretenir des relations sociales. Elle dépend largement de l'intégration au sein de groupes (travail, associations, famille, amis, etc.).

Statut social
Le statut social est la position qu'un individu occupe dans l'espace social, et notamment dans la hiérarchie sociale. Cette position est déterminée par de multiples critères (l'âge, le sexe, la profession, etc.) et elle prescrit à chacun des devoirs et des droits spécifiques. Un statut social s'associe à des rôles, c'est-à-dire à des comportements sociaux attendus par les autres.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

Bilan en demi-teinte pour l'intégration des immigrés et de leurs enfants

Alors que certaines populations « décrochent », une classe moyenne issue de la diversité émerge.

S'il est un sujet qui préoccupe les exécutifs européens – Angela Merkel en Allemagne, David Cameron au Royaume-Uni – et dont se nourrit l'extrême droite, notamment en France, c'est celui de l'intégration des immigrés et de leurs enfants. Un sujet dont le bilan, par essence, est délicat à établir. Les études françaises produites sur le sujet ces dernières années permettent toutefois d'en dresser un tableau en demi-teinte.

Des chiffres inquiétants

Le taux de chômage des immigrés est de 1,5 à deux fois supérieur à celui des natifs français. Cet écart se retrouve dans d'autres pays européens. Mais, en valeur absolue – plus de 12 % des immigrés étaient au chômage en 2008, en France – c'est l'un des plus élevés des États membres de l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE). La crise a toutes les chances de l'avoir aggravé. Ces résultats ne sont pas meilleurs pour la deuxième génération. Alors que l'écart des taux de chômage des primo-arrivants était de 5 à 7 points supérieur à celui des natifs en 2008, selon les derniers chiffres de l'OCDE, pour leurs enfants, il était de 10 points.

Ce constat se retrouve aussi en matière d'éducation. D'après la dernière enquête PISA menée auprès de jeunes de 15 ans dans les pays de l'OCDE, les élèves issus de l'immigration ont au moins deux fois plus de risques d'être parmi les « peu performants ». Une situation comparable à celle de l'Autriche ou de la Suède, mais près de trois fois moins bonne qu'au Canada ou en Australie.

Les populations d'origine africaine en décrochage

Avec l'essor des études fondées sur des statistiques ethniques, on sait désormais qu'il y a des différences importantes d'intégration selon le pays d'origine des immigrés. D'après une enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) du 16 novembre, les descendants d'immigrés maghrébins sont ceux qui connaissent le plus de difficultés sur le marché du travail. Entre 2005 et 2009, leur écart de taux d'emploi avec les natifs français était de 20 points – contre 6 points pour ceux originaires d'Europe de l'Est.

Un élément qui se retrouve dans les enquêtes sur les dépenses sociales. D'après un travail mené en 2006 par Didier Gelot, secrétaire général de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, en collaboration avec Claude Minni, statisticien, les immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne représentaient pour chaque minimum social 11 à 13 % des allocataires, « soit environ trois fois plus que leur poids dans la population des 25-64 ans ». Une tendance qui se confirmait pour leurs descendants, contrairement à d'autres pays où la deuxième génération était « moins présente que les Français d'origine ».

Une analyse partagée des chercheurs

Ces chiffres relativement sombres suscitent des analyses pessimistes de certains chercheurs. Ainsi de Pap Ndiaye, historien et maître de conférences à l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS), qui voit en France une évolution « à l'américaine ».

Trois groupes se forment, selon lui. D'un côté, « une élite qui s'en sort plutôt bien – avec ou sans les mécanismes de type discrimination positive ». Au milieu, « un groupe moyen qui flotte et évolue en fonction de la conjoncture économique » : sociologiquement proche des « classes populaires françaises », il est composé d'employés et d'ouvriers qualifiés. Enfin, un « groupe qui décroche », et que l'on retrouve en partie en banlieue.

Patrick Simon, socio-démographe à l'Institut national d'études démographiques (Ined), rejoint cette analyse de « décrochage » et s'inquiète en particulier du sort des populations d'origine algérienne. « En théorie, ce devrait être les plus assimilées, note-t-il. Elles sont peu organisées en association, maintiennent peu de lien avec leur pays d'origine et pourtant, pour elles, c'est comme si tout fonctionnait à l'inverse. » Une situation qui serait le résultat de discriminations plus fortes pour elles que pour les autres, notamment du fait de la « couleur de peau ». D'après M. Simon, les politiques publiques d'aide aux défavorisés devraient être plus « ciblées ».

Parmi les chercheurs, il en est toutefois qui font un bilan de l'intégration à la française un peu plus optimiste. Ainsi Patrick Weil, historien, chercheur au CNRS, et professeur associé à l'université de Yale (États-Unis). « Les immigrés et leurs enfants ne s'intègrent pas si mal que ça si on regarde le contexte de chômage qui sévit depuis 1975, dit-il. On est obsédé parce que l'on voit [comme les violences dans les banlieues] mais on ne s'intéresse pas à ce que l'on ne voit pas et on manipule l'opinion comme ça ! » Pour M. Weil, il suffit notamment de « faire une recherche dans les pages jaunes des grandes villes de France ». En regardant les noms de ceux qui exercent des professions libérales (médecin ou avocat), « on se rend vite compte du grand nombre à consonance étrangère ».

M. Weil rejoint ainsi Claudine Attias-Donfut, directrice de recherche à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et coauteur du *Destin des enfants d'immigrés* (Stock, 2009). Pour elle, « l'intégration fonctionne en général, il y a simplement des problèmes de politique urbaine ». D'après Mme Attias-Donfut, quand on compare les parcours entre immigrés et natifs « à caractère socio-démographique égal », les choses se « lissent ».

Selon ses travaux, « il y a plus de cadres chez les enfants d'ouvriers immigrés que chez les enfants d'ouvriers français d'origine ». Les premiers feraient également des études plus longues que les seconds. Si leur insertion sur le marché de l'emploi est compliquée, ce serait en partie du fait d'un manque de « réseau », leur présence en France étant plus courte que la population majoritaire.

L'émergence d'une classe moyenne

Selon Mme Attias-Donfut une « classe moyenne » issue de l'immigration a aujourd'hui émergé. Un groupe de plus en plus qualifié « avec les codes sociaux qui vont avec », renchérit Soumia Belaidi Malinbaum, présidente de l'Association française des managers de la diversité (AFMD). Mais « une classe moyenne silencieuse et qui le restera ». D'après elle, les entreprises du CAC 40 l'ont déjà compris et ont un rôle moteur. « Certes, pour deux millions d'entreprises, on est encore loin du sujet. Mais beaucoup ont vu que cela pouvait avoir un impact positif pour le développement à l'étranger ou dans la compréhension des marchés, par exemple en cosmétiques chez L'Oréal. »

S'il demeure un « plafond de verre » pour les jeunes issus de l'immigration, d'après Mme Belaidi Malinbaum, c'est en partie parce qu'ils « s'autostigmatisent ». Pour elle, « les politiques ont un train de retard dans les discours qu'ils tiennent à l'opinion publique ». La diversité c'est la « suite de l'histoire ».

Élise Vincent
(21 décembre 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'intégration des personnes issues de l'immigration reste une des faiblesses de notre modèle social. Pourtant, l'émergence d'une classe moyenne au sein de ces groupes de diversités modifie peu à peu la donne.

LES ARTICLES DU Monde

Réhabiliter la solidarité

Il faudrait donc aujourd'hui, au nom de la trop grande proximité entre le montant des revenus touchés par les allocataires de minima sociaux et les salariés au Smic, exiger de la part des premiers l'exercice d'un travail gratuit de cinq heures par semaine, c'est-à-dire leur demander une « contrepartie » pour cette aide que la société leur consent.

Cette proposition, évoquée à plusieurs reprises en France ces vingt dernières années mais jamais mise en œuvre, est le signal qu'une étape nouvelle, très importante, a été franchie dans la remise en cause de la conception française de la solidarité. Rappelons que celle-ci s'enracine notamment dans la loi de 1905 qui a institué et mis à la charge de l'État une obligation d'assistance, puis dans la Constitution de 1946.

Rappelons aussi que, dans le cas du revenu minimum d'insertion (RMI), le contrat d'insertion que les allocataires devaient signer ne constituait pas une « contrepartie » de l'allocation versée, mais bien au contraire une obligation faite à la société d'aider la personne en difficulté : « L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté constitue un impératif national », indiquait ainsi l'article 1 de la loi instituant le RMI.

Nous voilà aujourd'hui dans une tout autre configuration : ce n'est plus à la collectivité d'assister les personnes en difficulté, en les aidant notamment à se réinsérer, socialement et professionnellement, c'est à chacun des allocataires, ayant déjà bénéficié des « largesses » publiques, d'offrir une certaine quantité de travail gratuit. Une double punition en quelque sorte. Si cette remise en cause de notre conception de la solidarité est grave, c'est parce qu'elle risque de démultiplier les situations d'isolement, de désespérance et d'exclusion qui ont été si scrupuleusement enregistrées et dénoncées par Jean-Paul Delevoye, le Médiateur de la République, alors même que toutes ces personnes en décrochage auraient avant tout besoin d'institutions bienveillantes, capables de les aider à accéder à leurs droits, à se reconstruire, à se réintégrer dans la communauté nationale.

Ce qui est grave, c'est ce mépris terrible dans lequel est désormais tenue l'assistance, comme si le fait d'apporter une aide aux personnes constituait désormais un péché social. Ce qui est grave, c'est cette confusion générale qui laisse croire que la solidarité s'inscrit dans le paradigme du « donnant-donnant ».

Ce qui est grave, c'est la manière dont on entretient (dont on fabrique de toutes pièces ?) un ensemble de préjugés que la classe politique s'honorerait pourtant de combattre : l'idée que la société française serait lasse de la compassion, fatiguée de la solidarité, en fait partie, de même qu'elle voit dans les allocataires du RMI ou du revenu de solidarité active (RSA) des gens qui ne voudraient pas travailler.

Quiconque a fréquenté les lieux dans lesquels nos concitoyens viennent demander le RSA, raconter leur détresse, se faire évaluer, se faire lire leurs droits et obligations, se faire convoquer aux entretiens, voir leur allocation suspendue en cas de non-respect des obligations, se rendre aux stages, aux forums emploi, à Pôle emploi, sait que la quasi-totalité de ces personnes veut travailler. Mais que l'emploi est rare, voire inexistant pour elles, du moins l'emploi normal, l'emploi décent, celui qui procure un revenu au moins égal au Smic, et même les miettes d'emploi, désormais monnaie courante.

Ce qui est grave, c'est que le RSA, aujourd'hui tant critiqué par le président du club Droite sociale, était déjà le produit de ces mêmes préjugés. La commission présidée par Martin Hirsch et à laquelle participait le ministre des Affaires européennes, Laurent Wauquiez, qui en 2005 proposa ce qui allait devenir la mesure miracle adoptée sans délai par tous les candidats à la présidentielle de 2007, le RSA, avait déjà fait sienne cette doxa : si les RMistes ne travaillent pas, c'est parce qu'ils ne gagnent pas assez lorsqu'ils reprennent un emploi, ces calculateurs rationnels !

S'il faut supprimer le honni RMI, c'est parce que la société n'en peut plus de la solidarité et parce que les travailleurs au Smic n'en peuvent plus de ceux qui sont si proches d'eux, et ne font rien (ce que la commission appelle pudiquement l'incompréhension sociale). Si les RMistes ne retournent pas à l'emploi, c'est parce qu'ils n'ont pas compris que l'emploi, aujourd'hui, ce n'est plus un emploi à plein-temps mais un mi-temps, voire un quart temps, bientôt une heure.

Il faut relire le deuxième chapitre du rapport de la commission, spectaculairement consensuel (sans doute parce que d'autres chapitres invitaient à adopter des mesures susceptibles de faire contrepoids, comme les mesures de lutte contre le temps partiel – qui ne furent jamais prises…), pour comprendre à quel point le RSA a constitué le point de départ et le principal adjuvant de la remise en cause désolante à laquelle on arrive aujourd'hui.

La deuxième résolution de la commission le disait : le RSA résoudra tout. Il permettra de supprimer les effets de seuil, de simplifier la gestion, il sera ultra-simple pour les allocataires. Qu'en est-il aujourd'hui ? Les travailleurs pauvres ne veulent pas aller chercher le RSA activité aux guichets ; les minima sociaux, avec lesquels il est impossible de vivre dignement, n'ont pas augmenté et la population accueillie est de plus en plus abîmée ; la bureaucratie générée par le dispositif est indescriptible ; la prestation est tellement complexe qu'aucun allocataire ne sait ce qu'il va gagner.

La réalité du marché du travail est tellement plus dégradée que ce qu'imaginait la commission en 2005 qu'elle conduit à des allers et retours incessants des allocataires entre des CDD ou intérims très courts qui sont à l'origine d'insupportables ruptures de droits. L'amélioration des moyens mis en œuvre pour accompagner les personnes et de la prime pour l'emploi aurait constitué une mesure certes moins clinquante mais sans doute bien plus efficace pour réformer le RMI.

Alors que la conception française de la solidarité est détricotée, le versement d'un revenu versé sans conditions apparaît – même pour les plus hostiles au revenu minimum d'existence, dont nous faisions partie il y a peu encore – comme la solution la plus favorable au maintien d'un minimum de dignité pour les allocataires – mais aussi à l'avenir du salariat.

Dominique Méda et Bernard Gomel
(11 juin 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Deux sociologues interrogent la notion française de solidarité et remettent en cause la logique du RSA. Ils plaident pour un revenu minimum sans conditions d'activité, véritable instrument, à leurs yeux, de la solidarité.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Déréglementation
C'est la suppression ou l'affaiblissement des règles encadrant l'emploi d'un salarié (durée du contrat, licenciement, protection sociale, rémunération, etc.). La déréglementation débouche sur la flexibilité du contrat de travail.

Intégration sociale
Processus qui amène une personne à se reconnaître et à être reconnue comme membre d'une société. L'intégration sociale repose à la fois sur l'appartenance politique, professionnelle, culturelle, linguistique, etc.

Lien social
Ensemble des relations qui conduisent les individus à se considérer comme membres d'une société. Il inclut le partage des mêmes valeurs, notamment morales et politiques et des relations économiques favorisant l'échange et la solidarité. L'appartenance à des « collectifs » (famille, entreprise, syndicat, etc.) est un des éléments qui renforce le lien social. À l'inverse, la rupture du lien social peut prendre la forme d'un processus de « désaffiliation » (R. Castel) ou de « disqualification » (S. Paugam).

Plan social
Mesures de reconversion qu'une entreprise de plus de 50 salariés est tenue de proposer à ses salariés lorsqu'elle procède à 10 licenciements économiques ou plus (reclassement, formation, indemnités de départ, etc.).

Trappes à inactivité
Selon les économistes d'inspiration néoclassique, ce concept désigne les incitations à rester au chômage que développeraient l'aide sociale et les allocations chômage en procurant aux chômeurs des ressources trop peu inférieures à ce que leur apporterait un retour à l'emploi.

Recomposition du lien social
Processus de reconstruction de la cohésion sociale qui renvoie à un renouveau de la sociabilité (réseaux sociaux) mais aussi à un changement de la place du travail.

Travail et emploi : une fonction d'intégration fragilisée

L'intégration d'un individu dans la société est liée au nombre et à l'intensité des liens qu'il tisse à l'intérieur des groupes sociaux dont il fait partie. Si la famille et l'école sont deux lieux privilégiés de l'intégration sociale, l'appartenance à un collectif de travail, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'une administration, est un vecteur de socialisation et d'intégration central dans la vie d'un adulte. Le travail est, en effet, un élément majeur de la cohésion sociale. Mais ce « lieu » d'intégration connaît aujourd'hui des mutations qui modifient sensiblement sa place dans l'échelle des valeurs de la société et sa capacité à participer au ciment de la solidarité collective.

Des règles de fonctionnement profondément bouleversées

L'état du marché du travail dans la quasi-totalité des pays développés est, depuis plus de 30 ans, soumis à des **tensions permanentes** qui se sont traduites par un niveau de **chômage** élevé de manière durable. Si des périodes d'accalmie ont parfois entretenu l'espoir d'un retour au plein emploi, la situation de crise économique endémique a chassé cette perspective. En effet, le chômage et la **précarité** de l'emploi touchent une fraction importante du corps social et fragilisent l'intégration de certaines catégories de la population en mettant en danger leur « affiliation » économique, sociale et politique.

Le milieu des années 1970 a vu le chômage augmenter, dans les pays développés, de manière massive et durable. De nombreux pays ont ainsi atteint, voire dépassé, la **barre symbolique des 10 % de taux de chômage**. Les analyses divergentes des économistes ont tour à tour mis en avant la faiblesse de la croissance, le rythme du progrès technique, le coût excessif du travail ou la concurrence liée à l'ouverture internationale des économies. Mais l'une des caractéristiques de ce chômage de masse, particulièrement en France, est qu'il ne touche pas de manière identique toutes les composantes de la population active. En effet, il se concentre sur des **catégories de population « à risques »**. Ainsi, fin 2009 en France, le taux de chômage des jeunes atteignait 24 % alors que le taux global était de 9,6 %. De même le risque de chômage est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, pour les travailleurs non-qualifiés que pour les détenteurs de diplômes. Le cumul de ces caractéristiques « à risques » est évidemment un facteur aggravant.

L'autre facette de la dégradation des conditions de fonctionnement du marché du travail est la montée de la **précarité de l'emploi**. On compte aujourd'hui en France près de 3 millions d'emplois précaires (contrats à durée déterminée, intérims, stages, contrats aidés), soit environ 13 % de l'emploi salarié. Cette situation, qui concernait jusqu'alors surtout l'emploi dans le secteur privé, a contaminé désormais l'emploi public, auparavant relativement préservé. Ce pourcentage culmine en Espagne, par exemple, avec près de 30 % de contrats temporaires dans l'emploi total. La montée de ces formes d'emploi s'est surtout produite à partir du milieu des années 1980. Elle a largement été favorisée par les mesures juridiques de **déréglementation du marché du travail** qui sont intervenues dans la totalité des pays développés : assouplissement, voire suppression, des règles contractuelles sur les licenciements, création de nouveaux types de contrats de travail non-assujettis aux contraintes légales antérieures, assouplissement des législations sur la durée du travail, sur le travail des femmes ou le travail de nuit, nouvelles réglementations libéralisant le travail du dimanche, etc. Ces mesures, d'inspiration libérale voire ultralibérale, sont été justifiées par leurs initiateurs par la nécessité d'introduire plus de flexibilité et de réactivité dans la régulation du marché du travail, notamment en permettant aux entreprises d'ajuster à court terme leurs effectifs

L'ESSENTIEL DU COURS

salariés aux fluctuations de la conjoncture et des carnets de commandes en abaissant globalement le coût du facteur travail, pour en faire, de manière stricte, un coût variable assujetti aux variations de la production. Le développement de ces contrats précaires a, évidemment, transformé le rapport au travail de ceux qui y sont soumis.

Cette **précarisation de l'emploi** a eu pour conséquence progressive de **fractionner le marché du travail**, de le segmenter selon plusieurs axes : certaines analyses distinguent aujourd'hui un **marché primaire** du travail relativement protégé, où dominent les emplois qualifiés en contrats à durée indéterminée donnant accès à des salaires élevés, à la formation continue et à une protection sociale complète et un **marché secondaire** où le risque du chômage de longue durée et les contrats précaires prédominent, en ayant pour conséquence l'insécurité du statut et des revenus. Cette « zone grise » de l'emploi concerne essentiellement les nouveaux arrivants sur le marché du travail, les jeunes et une partie des seniors au moment où se profile la fin de leur période d'activité.

La remise en cause du rôle intégrateur du travail

Nos sociétés appuient largement **l'intégration sociale et politique** de leurs membres sur **le travail et la participation à l'activité économique**. Le travail, dans un emploi reconnu, est un facteur de visibilité sociale qui participe à l'image que chacun donne de lui-même et qu'il se fabrique à ses propres yeux. Outre le fait que le travail procure aux ménages les ressources monétaires qui permettent les actes intégrateurs de la consommation, de l'épargne et de la propriété (de son logement, par exemple), le fait d'occuper un emploi permet de manifester son appartenance à un **collectif de travail**, d'y entretenir des relations qui, très souvent, débordent du cadre professionnel pour construire la **sociabilité privée**. Le travail assure également, à celui qui l'exerce, un **statut social**, une identité aux yeux des autres mais aussi de lui-même. Il donne accès à une **protection sociale** qui semble « légitime » puisqu'elle est financée par les cotisations sociales prélevées sur le salaire. Enfin, le travail a une fonction éminente de **structuration** et d'**organisation du cadre de vie**, de l'emploi du temps et du réseau relationnel de l'individu.

La rupture qu'engendrent le **chômage** (notamment lorsqu'il se prolonge) et, à un moindre degré, la **précarité** de l'emploi, porte profondément atteinte à ce **rôle intégrateur du travail**. L'absence de revenus légitimés par une activité productive transforme la protection sociale en mécanisme d'**assistance** aux yeux du bénéficiaire comme de son entourage. La perte de statut professionnel accentue l'**érosion du sentiment d'appartenance collective** et distend les relations sociales en affaiblissant la sociabilité quotidienne. Ces situations peuvent se cumuler et entraîner ceux qui en sont les victimes vers des processus de **disqualification** (S. Paugam) ou de **désaffiliation** (R. Castel) qui, peu à peu, conduisent à l'**exclusion sociale**.

Des franges importantes de la population de nos sociétés développées vivent donc dans un **monde de fragilité**, de vulnérabilité et de pauvreté, voire d'isolement, qui interdit toute construction autonome de sa propre vie. Tout, dans ce processus, ne peut être mis sur le compte du rapport à l'emploi, mais celui-ci reste cependant un élément fondamental du lien social et son absence est au cœur de la situation des exclus.

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Être visible pour exister** p. 62
(Jean-Michel Dumay, 15 juin 2008)
- **Quand les cadres se consument au travail** p. 62-63
(Martine Laronche, 3 avril 2011)
- **Comment sortir les jeunes de la précarité** p. 63
(22 février 2011)

CHIFFRES CLÉS

Les chiffres noirs de la pauvreté.

- En France, en 2009, le seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian) s'établit à 954 € mensuels pour une personne seule. 13,5 % de la population vit en dessous de ce seuil, soit 8,2 millions de personnes.
Ce taux a augmenté de 0,5 point entre 2008 et 2009.
- 10,1 % des actifs de plus de 18 ans sont pauvres. La pauvreté touche plus les non-salariés que les salariés (16,9 % des non-salariés sont pauvres).
- La moitié des personnes pauvres vivent avec moins de 773 € par mois.
- Le repérage de la pauvreté dépend du critère retenu : la France a longtemps utilisé le critère de 50 % du revenu médian, ce qui contribuait à abaisser le nombre de pauvres (en 2009, il tomberait à 4,5 millions et le taux de pauvreté à 7,5 %).
- 17,7 % des enfants de moins de 18 ans vivent au sein d'un ménage pauvre (soit 2,4 millions).
- 20, 3 % des étudiants sont pauvres (soit 351 000 personnes).
- En 2011, le revenu de solidarité active (RSA) compte 1,8 million de bénéficiaires. Son montant maximum (sans autre revenu) est de 466 € pour une personne seule, de 700 € pour un couple, de 840 € pour un couple avec un enfant.
- L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) a un montant maximum (sans autre revenu) de 742 € par mois. Les dispositifs de l'ASPA touchent 580 000 personnes âgées de plus de 65 ans.
- 16 % des Français disent avoir renoncé à des soins de santé pour des raisons financières, la proportion dépassant 25 % chez les chômeurs.
- Plus de 2 millions de personnes bénéficient, en France de la CMU de base (Couverture maladie universelle).
- L'Insee évalue le nombre de sans domicile fixe (SDF) à 133 000 personnes et à 2,9 millions, le nombre de Français vivant dans des logements insalubres.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Anomie
Dérèglement de l'adhésion des individus aux valeurs et aux normes collectives, qui fragilise la cohésion sociale. Durkheim la définit comme « le mal de l'infini » touchant les personnes qui ne trouvent plus de repères dans les normes sociales.

Discrimination à l'embauche
Inégalité de traitement à l'égard d'une personne en matière d'embauche en raison de certaines de ses caractéristiques, par exemple son âge, son sexe, son origine ethnique, ses opinions politiques ou son orientation sexuelle. La pratique du CV anonyme, expérimentée pendant quelques années, n'a pas donné les résultats escomptés.

Dyssocialisation
Ou socialisation inadaptée. Le sociologue Louis Chauvel (1967-) désigne ainsi l'écart, pour les générations nées après 1955, entre les attentes auxquelles leur socialisation les a conduites (plein-emploi, ascension sociale, hausse du niveau de vie) et la réalité de leur insertion sociale dans les années 1980 (chômage, précarité, absence de perspective). Cet écart alimente le sentiment de déclassement.

Pauvreté non-monétaire
Elle recouvre l'absence d'accès aux éléments du bien-être matériel (manque d'équipement du logement, endettement, absence de pratiques culturelles ou de loisirs, etc.).

Âge légal/ effectif de la retraite
L'âge légal est celui à partir duquel on peut prétendre partir en retraite. L'âge effectif est celui auquel les actifs prennent réellement leur retraite, compte-tenu de la durée de cotisation exigée pour percevoir une pension à taux plein.

Revenu médian
Niveau de revenus qui sépare la population étudiée en deux groupes d'effectifs identiques : les 50 % qui perçoivent ce revenu ou moins que ce revenu et les 50 % qui perçoivent plus que ce revenu.

Question de synthèse :
Emploi des jeunes et des seniors : conséquences économiques et sociales

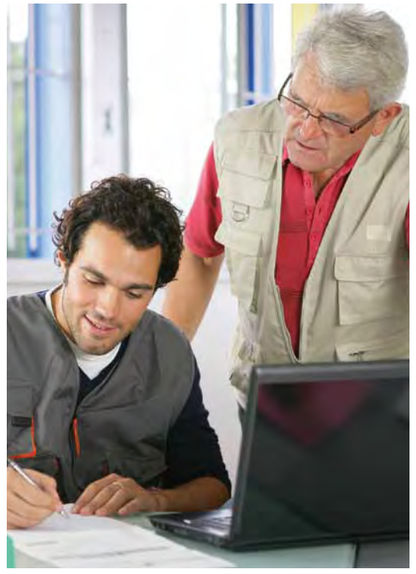

L'intitulé complet du sujet
Après avoir analysé la situation face à l'emploi des moins de 25 ans et des plus de 55 ans, vous en montrerez les conséquences économiques et sociales.

L'analyse du sujet
Le sujet relie les problèmes d'emploi de deux catégories extrêmes d'âge et semble les opposer. Une analyse fine montre que ce sont deux aspects d'un même état défaillant du marché du travail. Les conséquences des problèmes d'emploi des jeunes doivent permettre de mobiliser les connaissances acquises sur le thème du programme « Intégration et solidarité ».

La problématique
Les difficultés d'insertion des jeunes et de maintien des seniors dans l'emploi ne sont pas uniquement liés à la faiblesse de la croissance et des créations d'emplois. Ces deux groupes d'âge font l'objet de formes de discrimination spécifiques qui fragilisent à la fois les systèmes des retraites et l'intégration sociale d'une part croissante de jeunes.

Introduction
De nombreux pays sont confrontés au double défi de l'emploi des jeunes et de celui des seniors. Ces deux groupes d'âge présentent, en effet, des spécificités dans leur situation sur le marché du travail, notamment de faibles taux d'emploi et un statut parfois fragilisé. Après avoir dressé le constat de cette situation, nous en analyserons les conséquences économiques et sociales quant au problème des retraites pour les uns et aux difficultés d'intégration sociale pour les autres.

Le plan détaillé du développement
I. Le constat de la situation de l'emploi des jeunes et des seniors
a) Des conditions d'entrée sur le marché du travail souvent difficiles pour les jeunes
Chômage et précarité.
b) L'instabilité des fins de carrière, une situation fréquente pour de nombreux seniors.
Les plus de 55 ans, variable d'ajustement des effectifs.
c) Deux situations qui ne sont pas nécessairement corrélées.
Critères d'embauche différents.

II. Des conséquences économiques et sociales qui hypothèquent l'avenir.
a) La question des systèmes de retraite et de la prolongation de l'activité des seniors
L'enjeu de l'augmentation du taux d'emploi.
b) Un affaiblissement du rôle intégrateur du travail pour les jeunes générations
Dyssocialisation et anomie.

Conclusion
Les problèmes d'emploi des seniors et des jeunes ne sont donc pas symétriques et ils engendrent des conséquences économiques et sociales très différentes. Dans un contexte économique toujours fragile, il est difficile d'instituer un ordre de priorité entre ces deux pôles.
À long terme, nos sociétés doivent réinventer pour les seniors de nouvelles modalités de cessation de l'activité professionnelle. Il semble cependant encore plus urgent de se donner les moyens d'améliorer significativement l'accueil des jeunes dans la société du travail, faute de quoi celui-ci verrait son rôle intégrateur durablement remis en cause.

Ce qu'il ne faut pas faire
- Opposer de manière simpliste les intérêts des deux groupes d'âge.
- Inversement, ne pas distinguer les problèmes spécifiques de chaque groupe.
- Ne pas respecter le plan imposé par le sujet.

Dissertation : L'emploi permet-il toujours de s'intégrer à la société française ?

L'analyse du sujet
Le sujet porte, de manière critique, sur la fonction intégratrice du travail. Il faut rappeler les facettes du rôle de l'emploi dans l'intégration sociale et montrer que la qualité de l'intégration dépend de la situation de chacun face au chômage et à la précarité.

La problématique
Par de multiples voies, le travail est un puissant intégrateur social. Le chômage et la précarité sont des facteurs de risques pour la cohésion sociale et peuvent conduire à l'exclusion.

Introduction
La situation difficile des chômeurs de longue durée montre combien l'emploi reste l'un des socles d'une intégration sociale solide. Le travail est un vecteur du revenu et de l'accès à la consommation en même temps qu'un des supports du statut social et de la sociabilité (I). Mais les transformations de l'emploi et des conditions de travail ont eu pour effet de fragiliser cette fonction intégratrice, en mettant une partie du corps social dans des situations pouvant conduire à l'exclusion (II).

Le plan détaillé du développement
I. L'emploi, un puissant instrument d'intégration sociale
a) Principal support de l'accès au revenu et à la consommation
Intégration économique, accès aux normes de consommation.

b) Gage du statut et de la reconnaissance sociale
Fonction régulatrice de l'identité professionnelle.
c) Facteur essentiel de sociabilité et de sécurité
Réseau relationnel débordant sur la sociabilité privée, accès à la protection sociale.

II. Des évolutions qui peuvent altérer la qualité de l'intégration sociale.
a) Une intégration fragilisée par la précarité des statuts.
Chômage et emplois précaires, segmentation sociale, travailleurs pauvres.
b) Une insécurité sociale qui freine la participation aux activités intégratrices.
Désaffiliation et disqualification, exclusion sociale et politique.
c) La souffrance au travail, un facteur d'exclusion
Intensification des rythmes, stress au travail, troubles musculo-squelettiques (TMS).

Ce qu'il ne faut pas faire
- Oublier que le sujet croise deux thèmes et qu'il faut donc maîtriser les savoirs sur ces deux parties.
- Ne pas prendre le temps de définir les concepts majeurs (statut, sociabilité, précarité).

Conclusion
Les bienfaits de l'insertion professionnelle sont nombreux et efficaces et vont de l'intégration économique à la stabilité psychologique. Ils assurent, le plus souvent, une insertion sociale satisfaisante faite de sentiment de reconnaissance et d'adhésion aux valeurs collectives. Mais les tendances qui se développent aujourd'hui dans la société française doivent inciter l'ensemble des acteurs sociaux et politiques à la vigilance pour réduire une fracture sociale que la division du travail social selon Durkheim a précisément pour mission d'éviter .

SUJET TOMBÉ AU BAC SUR CE THÈME

Question de synthèse
– Vous montrerez que le travail est au cœur de l'intégration sociale, puis que d'autres formes de solidarités existent. (Amérique du Sud, 2005)

MOTS CLÉS

CHÔMAGE PARTIEL
Situation dans laquelle un salarié reste lié par son contrat de travail à son entreprise, mais perçoit des allocations qui compensent la réduction de son temps de travail. Ce dispositif permet à l'entreprise d'éviter les licenciements en attendant la reprise normale de son activité.

COLLECTIF DE TRAVAIL
Communauté des individus qui travaillent ensemble dans une entreprise ou une administration. Le collectif de travail joue un rôle primordial dans l'intégration de l'individu, en régulant les comportements et en sécrétant des normes qui favorisent l'adhésion de l'individu aux objectifs collectifs. Il permet aussi un partage des situations de tension qui contribue à les rendre supportables.

DUALISME DU MARCHÉ DU TRAVAIL
Analyse selon laquelle le marché du travail n'est pas un ensemble homogène, mais séparé entre un « marché protégé » et un marché « exposé ». Certaines analyses distinguent aussi un marché interne (recrutement au sein de l'entreprise) et un marché externe (appel à des embauches extérieures).

INSÉCURITÉ SOCIALE
Concept développé par R. Castel qui désigne la situation de forte vulnérabilité d'une partie de la population face aux aléas de l'existence, notamment en raison du chômage, de la précarité et de l'effritement de la protection sociale.

SEGMENTATION DE L'EMPLOI
Fragmentation du marché du travail en « segments » relativement imperméables les uns aux autres en fonction de critères de qualification, d'âge, de sexe ou de statut. Cette segmentation « découpe » le marché du travail en marché primaire (emplois qualifiés en CDI bien rémunérés) et marché secondaire (emplois précaires en CDD ou intérims peu qualifiés et mal rémunérés).

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

Être visible pour exister

Fabienne Jouvet, 47 ans, est une mère de famille de cinq enfants, dont trois à la maison, qui se bat contre la pauvreté. Ancienne secrétaire commerciale, reconnue invalide à 100 % à la suite d'un accident de travail, elle a créé, il y a quelques années, un « réseau de résistance contre la misère » : les Sans-Rien. « Car quand on n'a plus de travail, dit-elle (dans *La Croix* du 9 juin), on n'existe plus socialement. »

Les Sans-Rien, façon sans-culotte, ont entamé, lundi 9 juin à Bordeaux, un « tour de France » d'une douzaine de grandes villes pour sensibiliser à une chose simple : leur existence. Qui sont-ils ? Qui veulent-ils représenter ? Des précaires, des malades, des handicapés, des retraités. Des hommes ou des femmes seuls, qui ne joignent plus les deux bouts. Des individus « par défaut », dirait le sociologue Robert Castel, à qui il manque les outils pour accéder à un minimum d'indépendance, d'autonomie, de reconnaissance sociale – les attributs positifs que l'on reconnaît généralement aux individus dans les sociétés contemporaines.

Ils sont donc une « tribu », énonce leur site Internet (www.sansrien.net) où s'accrochent une rage certaine et leurs revendications : être reconnu comme citoyen, respecté dans sa dignité, refuser d'être infantilisés et humiliés. Ce qui signifie concrètement de pouvoir bien se nourrir, avoir des vêtements corrects et « le Smic pour toute personne qui ne serait pas en état de travailler ».

Les Sans-Rien ont encore trouvé un autre nom pour l'occasion : « les invisibles en marche ». Et dans la recherche de ce qui pouvait les caractériser, ils se sont naturellement mis en quête de l'une des toutes premières clés de l'insertion sociale : la visibilité.

C'est une notion bien moderne, la visibilité. Un passe pour exister. Pas une réflexion ou une action menée qui ne s'accompagne du souci de la nécessité d'être rendu visible. Pas un politique qui ne s'en soucie jusqu'à l'obsession. Pas une pratique sociale qui échappe aux exigences de l'hypermédiatisation permanente.

Organisé, entre autres, sous les auspices de l'Association internationale de sociologie, autour de Nicole Aubert, un récent colloque, à Paris, en a dressé le constat. Les sociétés contemporaines se déploient sous le sceau d'une injonction permanente à la visibilité. En tout domaine, que ce soit dans les sphères publique ou privée. Au XIXe siècle, il fallait taire l'intime. Aujourd'hui, il faut l'exposer pour exister sous peine d'être relégué à l'invisible – ce trou noir qui, sous les coups de butoir du visible, se voit disqualifié, tenu pour négligeable, tout juste bon, si l'on peut dire, à signifier l'insignifiant, l'inexistant.

Depuis les années 1990, les technologies de communication poussent à une production et une diffusion continue de soi. C'est frappant, bien sûr, sur le Net. La teneur de cette visibilité a cependant sensiblement changé. Elle ne renvoie plus tant à ce que l'individu fait, mais à ce qu'il montre de lui, ce qui le réduit peu à peu à ses seules apparences. Et c'est toute la transformation d'un monde autrefois vécu et décrypté par les mots, la parole, les textes – un monde plus « lisible » que visible –, qui plonge dans le voir, l'être vu, souvent surabondant, ce qui peut lui faire perdre d'ailleurs, parfois, toute signification.

« Il faut qu'on nous voie », énonce donc Fabienne Jouvet, espérant accéder à ce monde du visible. Pour pouvoir témoigner que certains sans-rien luttent et ne baissent pas les bras. Qu'ils sont des briseurs de fatalité. Cela passe logiquement par l'image : « Nous avons besoin de témoignages pour donner une autre image de nous, une image de gens combatifs et courageux. »

Jean-Michel Dumay
(15 juin 2008)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La rupture du lien professionnel signifie souvent la perte de « visibilité sociale », passeport aujourd'hui impératif de l'existence aux yeux des autres. Seule une démarche collective peut alors permettre de redonner à chacun une image.

Quand les cadres se consument au travail

Syndrome d'épuisement professionnel, le *burn-out* frappe des salariés soumis à une pression toujours plus grande.

Christine, 41 ans, se remet tout juste d'un *burn-out*, un syndrome d'épuisement professionnel physique et psychique. Après un arrêt-maladie de quatre mois et demi, cette cadre – qui souhaite garder l'anonymat – a démissionné de son poste de directrice de l'antenne d'une *business school* anglaise en Asie.

Christine reprend pied en France, auprès de ses amies et de sa famille. Convalescente, elle est sous antidépresseur et voit un psychiatre une fois par semaine. « Je vais artificiellement mieux, explique-t-elle. J'ai mis un mois à écrire ma lettre de démission. J'avais l'impression d'être indispensable. » Dynamique, enthousiaste, cette célibataire est ce qu'on appelle une battante. « On m'aurait dit que cela m'arriverait, je ne l'aurais pas pris au sérieux. Aujourd'hui, je dois repenser ma vie. Je comprends que des gens en arrivent à se suicider à cause du travail. »

Le *burn-out* est en train de devenir « une véritable épidémie dans de nombreux pays », affirment deux professeurs de psychologie, Christina Maslach (université de Berkeley, États-Unis) et Michael P. Leiter (université d'Acadie, Canada), dans un livre qui vient de paraître sous le simple titre de *Burn-out* (éd. Les Arènes, 270 p., 21,80€). « Nous ne sommes pas en cause, considèrent-ils, c'est le monde et la nature du travail qui ont fondamentalement changé. »

Journées surchargées, absence de contrôle et de maîtrise sur ses activités, manque de récompense et de reconnaissance des efforts fournis, absence de soutien social et de cohésion d'équipe, sentiment d'injustice ou de non-équité entre les salariés, manque de ressources ou de formation sont aujourd'hui les principaux responsables de ce syndrome, estiment-ils.

Jean-Paul Delevoye, qui a remis son dernier rapport de Médiateur de la République le 21 mars, parle, lui, de *burn-out* de la société française : « Les Français sont en train d'imploser sous une pression trop forte, un mal-vivre ensemble dans la vie de tous les jours et au travail. » (*Le Monde* du 22 mars)

Pour Christine, tout a commencé en 2006, quand elle a pris la direction au sein d'une université asiatique de l'antenne d'une prestigieuse école de commerce anglo-saxonne qui lançait un MBA destiné aux cadres. « Tout était à faire et j'étais seule. » Elle supervisait la construction des bâtiments, mettait en place l'organisation administrative, recevait les étudiants potentiellement intéressés après leur travail, entre 19 heures et 21 heures, s'accordait une heure de pause et répondait aux mails en provenance des responsables de l'école anglaise.

LES ARTICLES DU Monde

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article illustre par l'exemple le « phénomène » du *burn out*. **Les contraintes psychologiques et matérielles d'un emploi peuvent conduire à un épuisement professionnel menaçant à la fois l'équilibre individuel et l'adhésion aux valeurs du collectif de travail.**

Une fois l'école ouverte, elle s'est investie totalement, y compris le week-end. « J'étais passionnée par les étudiants, je les coachais », raconte-t-elle. Aux évaluations annuelles, elle était toujours une des meilleures. « Les gens s'habituent, commente-t-elle. Au début, on vous félicite. Après on trouve cela normal. » Au bout de deux ans, elle a cru faire une crise cardiaque. Tachycardie, palpitations la réveillaient la nuit. Un médecin lui a conseillé de changer de rythme. En vain.

Et puis, doucement, elle a commencé à perdre de l'intérêt pour son job : les premiers symptômes du *burn-out*. C'est à ce moment que l'université asiatique lui a proposé de monter une autre antenne d'une grande école française. Une mission plus difficile que la précédente. « Ils étaient persuadés que j'allais réussir. Ça me mettait une pression considérable », commente-t-elle. Elle a cumulé les deux fonctions pendant trois mois, avant de partir pour des vacances en France.

C'est là que Christine s'est effondrée, physiquement et psychologiquement. « Je ne dormais plus, pleurais tout le temps, pour rien, j'étais incapable de penser. Je n'avais qu'une envie : me mettre dans un coin. J'étais comme morte. Je ne comprenais pas ce qui m'arrivait. Je n'avais rien vu venir. »

Tout le monde est-il susceptible de faire un *burn-out* ? Le psychanalyste américain Herbert J. Freudenberger (1927-1999), créateur du concept en 1974, considère que certaines personnes, plus que d'autres, risquent d'être victimes de ce syndrome (*L'Épuisement professionnel : la brûlure interne*, éd. Gaëtan Morin, 1987). « Ce sont généralement des leaders qui n'admettent pas qu'ils ont des limites, et ils se brûlent à force d'exiger trop d'eux-mêmes. Tous ces gens avaient de grands espoirs et n'ont jamais voulu faire de compromis en cours de route », écrit le psychanalyste.

Pour Christina Maslach et Michael P. Leiter, en revanche, les causes de cette dépression sont aujourd'hui à rechercher de plus en plus du côté d'un dérèglement économique. Comment peut-on se réaliser dans son travail quand on vous demande de faire plus avec moins, de mettre l'accent sur la qualité de service tout en prenant des mesures qui nuisent à la qualité du travail, s'interrogent-ils ?

Laurent Chneiwess, psychiatre, soigne les malades atteints de dépression, dont certains de *burn-out*. « Ce sont des patients très investis dans leur travail, qui passe avant toute chose : la famille, les amis, les loisirs, commente-t-il. Ils ne rechignent pas pour surmonter les obstacles, convaincre la hiérarchie, travaillent largement au-delà de ce qu'on leur demande. Le travail est l'élément déterminant de leur identité, et ils sont très idéalistes. »

Quand leurs aspirations s'avèrent déçues, ils ressentent alors frustration et déception, s'installent dans des attitudes cyniques, puis finissent par s'écrouler, littéralement dévastés psychiquement et physiquement, brûlés de l'intérieur. Ensuite, ils ont le sentiment de s'être laissé piéger et sont en colère contre leur hiérarchie, leurs clients, eux-mêmes...

Perfectionnistes, consciencieuses, ces personnes ne savent pas dire non. « À pression égale, tout le monde ne fera pas un *burn-out*, estime Anne-Françoise Chaperon, psychologue clinicienne et consultante pour le cabinet Stimulus. Ces patients ont souvent des problèmes d'affirmation de soi et leur besoin incessant d'approbation, la peur de ne pas être à la hauteur les pousse à en faire toujours plus. » Leur hiérarchie peut en profiter. Comme cette assistante commerciale qui adorait rendre service et qui au bout du compte s'est retrouvée avec un portefeuille clients du double de ses collègues. Les thérapies comportementales et cognitives permettent de travailler sur ces schémas de perfection.

Mais cela n'exonère pas pour autant l'entreprise de ses responsabilités. « Plus vous avez un idéal élevé, plus vous êtes à risque, prévient la sociologue Nicole Aubert, auteure, avec Vincent de Gaulejac, du *Coût de l'excellence* (Seuil, 2007). Car le milieu professionnel vous confronte trop souvent à des situations d'impasse ou d'échec réduisant à néant l'idéal poursuivi. »

Martine Laronche
(3 avril 2011)

Comment sortir les jeunes de la précarité

Question-Réponses – Intégration

1. Quel est le diagnostic chiffré du Conseil d'orientation pour l'emploi sur la précarité des jeunes ?

Le rapport publié le 10 février indique que près des trois quarts des embauches des jeunes de moins de 25 ans s'effectuent sous la forme de contrats à durée déterminée (CDD). Pour les jeunes âgés de moins de 30 ans, un emploi sur quatre est CDD, contre moins d'un sur six pour l'ensemble de la population active. L'emploi à durée déterminée concerne aussi le secteur public : 38 % des jeunes de moins de 30 ans qui y travaillent ont un contrat temporaire ou un contrat aidé, contre 14 % pour l'ensemble des salariés de la fonction publique. Enfin, 5 % des moins de 30 ans sont intérimaires, contre seulement 2 % de l'ensemble de la population active.

2. Quelles sont les pratiques des entreprises en matière de recrutement et d'intégration des jeunes ?

L'étude de l'Association nationale des DRH (ANDRH) avec la société de conseil en management Inergie sur les pratiques des entreprises en matière de recrutement des jeunes de 25 ans ou moins indique que les employeurs donneront, en 2011, la priorité à l'alternance et aux stages, tous niveaux de diplôme confondus, « sans réelle opportunité de contrat à durée indéterminée [CDI] à la clé ». En 2010, les stages ont été plébiscités pour les bac + 5 ou plus, les CDD ou l'alternance pour les bac + 2 ou bac + 3. Pour les moins diplômés, c'est à plus de 60 % l'intérim qui est utilisé. Cette enquête a été réalisée du 6 décembre 2010 au 7 janvier 2011 auprès de 152 professionnels occupant des fonctions ressources humaines.

3. Quels dispositifs pourraient améliorer le pouvoir d'achat des jeunes durant leurs périodes de précarité ?

Des économistes préconisent que les stagiaires bénéficient de trimestres de cotisation-retraite liés à leur période de stage. « Le nombre de trimestres validés à l'âge de 30 ans est en effet tombé de 40 à 31 », indique le président de Terra Nova, Olivier Ferrand.

Un coup de pouce fiscal pourrait passer par un taux inférieur de contribution sociale généralisée accordé aux jeunes primo-entrants sur le marché du travail.

Les partenaires sociaux pourraient aussi créer, dans chaque branche, des organismes de soutien aux jeunes en contrat précaire, à l'instar du Fonds d'action social du travail temporaire qui, depuis 1992, facilite l'accès au logement et aux crédits bancaires pour les intérimaires.

(22 février 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'intégration au monde professionnel se fait sous l'angle de la précarité pour trois jeunes de moins de 25 ans sur quatre. Certaines mesures (moindre CSG, accès facilité au crédit, etc.) permettraient d'atténuer les effets négatifs de cette situation sur leur vie quotidienne.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles

NOTIONS CLÉS

Cotisations sociales
En France, les cotisations, ou charges sociales, sont un versement obligatoire effectué par l'employeur et le salarié, au profit des administrations de la Sécurité sociale ou de Pôle emploi, et destiné au financement d'un ou de plusieurs risques couverts par ceux-ci (maladie, invalidité, chômage, vieillesse). Elles font donc partie du coût du travail. L'assiette des cotisations (c'est-à-dire leur base de calcul), leur taux, la répartition entre employeur et salarié dépendent des régimes et des risques.

CSG
La contribution sociale généralisée est un impôt, créé en 1990, qui s'applique à la plupart des revenus (salaires, revenus non-salariaux des indépendants, retraites, revenus du patrimoine, etc.) et sert à financer une grande partie de la protection sociale. Son taux est variable selon les catégories de revenus.

Fiscalisation
Cette tendance observée au cours des trois dernières décennies se traduit par un financement croissant de la protection sociale par l'impôt plutôt que par les cotisations sociales.

Workfare
Il s'agit du principe, défendu par les ultralibéraux, en opposition au principe du *Welfare State*, selon lequel les prestations sociales doivent être conditionnées à l'obligation de travailler ou à l'exercice de travaux d'intérêt collectif. Cette analyse considère la protection sociale comme conduisant à l'oisiveté et à l'assistanat.

Protection sociale
La protection sociale est l'ensemble des institutions et des mécanismes fondés sur le principe d'une solidarité nationale et garantissant aux individus des ressources face aux risques de la vie (maladie, chômage, accident, maternité, vieillesse, handicap, etc.). Financé par les prélèvements obligatoires, le système de protection sociale permet de verser des prestations sociales aux agents économiques concernés.

La protection sociale

Le système de protection sociale est la manifestation concrète de la notion de solidarité dans les sociétés modernes. En définissant un ensemble de droits sociaux assurés à chacun par la collectivité, il constitue un facteur d'intégration permettant de renforcer la cohésion sociale. La protection sociale émane d'un processus historique qui a conduit au développement de l'État providence avec des modalités et des logiques qui diffèrent selon les pays. Selon certaines analyses, la protection sociale permet, par ailleurs, d'associer la recherche conjointe de la justice sociale et du dynamisme économique. Plein emploi et système de protection sociale participent au soutien de la demande et à l'entretien de la force de travail tout en répondant aux besoins sociaux.

Les fondements de la protection sociale

La protection sociale repose sur deux logiques complémentaires, malgré des nuances selon les pays :
– un principe d'**assurance** (parfois appelé « bismarckien »). Les salariés versent des cotisations en contrepartie de la prise en charge d'un risque. Ce système d'assurance revêt un caractère obligatoire mais le montant des cotisations n'est pas établi en fonction du risque individuel, contrairement au système des assurances privées. Cette partie de la protection sociale est donc attachée au statut professionnel ;
– un principe d'**assistance** ou de **solidarité** (parfois appelé « beveridgien »). Tout citoyen, quelle que soit sa situation au regard de l'emploi, a un droit à une protection minimale contre l'ensemble des risques sociaux, même en l'absence d'un statut professionnel.

La carte vitale, mise en place en 1998, est la carte de l'Assurance maladie en France.

Depuis l'apparition des premiers systèmes de protection, la notion de **risque** s'est considérablement élargie. Elle regroupe désormais :
– le risque de la perte ou de l'absence d'emploi (chômage) ;
– l'exclusion temporaire de la vie active (maladie, accidents du travail) ;
– l'exclusion prolongée ou définitive de la vie active (vieillesse, invalidité) ;
– l'insuffisance des ressources face à certaines charges (allocation logement) ;
– les charges de la famille selon la taille (maternité, prestations familiales, allocation de parent isolé) ;
– la dépendance (allocation personnalisée d'autonomie).

L'organisation de la protection sociale en France

À son origine, la protection sociale reposait essentiellement sur un système collectif et obligatoire : la **Sécurité sociale**, créée en 1945. Celle-ci correspond à l'ensemble des organismes chargés de verser des prestations à partir des cotisations provenant d'assurés dont l'adhésion est obligatoire.
Ce système s'est donc construit sur une base professionnelle donnant naissance à une multiplicité de régimes dont le plus important est le **régime général de l'industrie et du commerce**. Les prestations correspondant à un certain type de risque (maladie, famille, vieillesse) sont versées par des caisses jouissant d'une certaine autonomie. La gestion de la Sécurité sociale est fondée, théoriquement, sur le **paritarisme** : les représentants élus des employeurs et des salariés assurent cette gestion sous la tutelle et le contrôle de l'État. Cette dimension paritaire est aujourd'hui beaucoup moins présente dans la réalité de la gestion.

L'ESSENTIEL DU COURS

Mais, face à l'**aggravation de certains risques sociaux** liés, à la fois, à l'évolution démographique (vieillissement de la population) et à la montée du chômage, la protection sociale en France s'est de plus en plus tournée vers la **logique d'assistance**. Le principe de l'assistance est lié à la **citoyenneté politique** et n'est plus conditionné par une participation à la vie active. La protection devient **universelle** et les modes de financement se transforment : d'un système fondé sur le versement de cotisations sociales assises sur le salaire, on glisse progressivement vers un **financement par l'impôt**. Cette fiscalisation conduit à réduire la part des cotisations et à augmenter la part de l'impôt : le symbole de ce glissement est l'instauration de la **CSG (contribution sociale généralisée)**. L'autre facette des difficultés croissantes de financement de la protection sociale est la réduction de certaines prestations (indemnités-chômage, remboursement maladie) et, pour certaines d'entre elles, leur ciblage plus sélectif sur certaines populations défavorisées (prestations sous conditions de ressources).

Les enjeux de la protection sociale concernant les retraites

Les systèmes de **retraite** dans les pays développés peuvent obéir à deux logiques de financement différentes, qui sont parfois combinées : la capitalisation et la répartition.
La **capitalisation** obéit à une **logique d'épargne individuelle** pendant la vie active, donnant lieu au versement d'une « rente » mensuelle ou annuelle après la cessation d'activité. Ce système se retrouve surtout dans les pays anglo-saxons.
Le système de retraite français fonctionne, quant à lui, selon le principe de **répartition** : les cotisations des actifs permettent de payer les pensions des retraités du moment, dans une **logique de solidarité intergénérationnelle**. Or, le rapport entre le nombre de retraités et celui des actifs (taux de dépendance) ne cesse de s'élever depuis quelques décennies et va continuer à s'élever, sous l'effet du départ à la retraite des enfants du *baby-boom* et de l'allongement de la durée de vie. L'équilibre financier du système en est évidemment affecté.
Trois types de solutions sont envisageables : augmenter les cotisations, réduire les pensions ou allonger la durée de cotisation en reculant l'âge légal de la retraite. La durée de cotisation exigée des salariés pour la retraite a été progressivement élevée depuis 1993 et devrait atteindre 41 années en 2012, tandis que le mode de calcul du montant des pensions a été révisé à la baisse.
La nouvelle réforme, votée en novembre 2010 malgré une forte opposition sociale, a repoussé l'âge légal de la retraite à 62 ans et porté la durée de cotisation à 41,5 années. La solution, envisagée un moment, de compléter le système par répartition par une couverture individuelle fondée sur la capitalisation est aujourd'hui abandonnée, en raison des déboires que les crises financières ont engendrés dans certains pays en laminant le pouvoir d'achat des retraités.

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Contre crise et pauvreté, la protection sociale** p. 67
(26 décembre 2010)
- **En pleine crise, la protection sociale s'invite au G20** p. 67-68
(Rémi Barroux, 26 septembre 2011)
- **Le gouvernement britannique remet à plat l'État-providence** p. 68
(Virginie Malingre, 11 novembre 2010)

La remise en cause du système de protection sociale actuel

Depuis les années 1980, on évoque traditionnellement une **triple crise** de la protection sociale et plus généralement de l'État providence :
– **une crise financière**. Le déficit de la Sécurité sociale est devenu critique dans les années 1990. Pour y remédier, deux nouveaux impôts ont été créés, le **remboursement de la dette sociale** et la **contribution sociale généralisée**. Le déficit global de la protection sociale a atteint un pic de près 30 milliards d'euros en 2010. Les prévisions pour les années 2011 et 2012 font état d'une réduction prévisible.
– **une crise de légitimité**. Les droits sociaux ont longtemps été fondés sur le travail. La perte d'emploi conduit à sortir du système d'assurance, et à **dépendre des procédures de l'aide sociale**. D'assuré social, on passe à un statut d'assisté social, ce qui pose un problème politique (la protection sociale n'est plus basée sur un principe de réciprocité mais sur celui de la dépendance asymétrique à l'égard de l'assistance).
– **une crise d'efficacité**. Les prestations sociales sont parfois peu redistributives : 10 % seulement des prestations sont versées sous conditions de ressources. Les ménages les plus favorisés bénéficient d'une meilleure protection sociale parce qu'ils peuvent la compléter par le recours à des mutuelles prenant en charge une partie des dépenses non-remboursées, alors que la protection des populations les plus démunies fait apparaître des « trous » dans le filet de protection.

NOTIONS CLÉS

État providence
Selon la conception de l'État providence (en anglais *Welfare State*), conception qui s'est imposée après la Seconde Guerre mondiale, l'État doit jouer un rôle actif dans le domaine économique et en particulier dans le domaine social (l'État providence est souvent assimilé au système de protection sociale). L'État providence trouve sa justification notamment dans la théorie keynésienne. Un État qui mène une politique sociale active (recherche du plein emploi, renforcement des systèmes de protection sociale et d'éducation) participe au soutien de la demande et à l'entretien de la force de travail, tout en répondant aux besoins sociaux.

État gendarme
Conception minimaliste du rôle de l'État, opposée à la conception de l'État providence. Pour les partisans de l'État gendarme, celui-ci doit se borner à exercer ses fonctions « régaliennes », c'est à dire la protection de la nation contre les agressions extérieures (défense nationale), la garantie de l'ordre intérieur (police, justice) et la prise en charge des infrastructures collectives (routes, voies navigables, bâtiments administratifs, etc.).

Justice sociale
La justice sociale a pour objectif une distribution juste des ressources matérielles et symboliques entre les différents membres de la société. On distingue deux principes de justice : le principe d'égalité, qui prévoit le même traitement pour tous, et le principe d'équité, qui recommande de tenir compte des situations individuelles et de donner à chacun selon ses besoins. Les systèmes redistributifs, mis en place par les politiques de justice sociale, naviguent entre ces deux principes : les remboursements des soins médicaux par la Sécurité sociale relèvent ainsi du principe d'égalité ; les allocations sous condition de ressources, du principe d'équité.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Assistance/ assurance
La protection sociale peut s'appuyer sur deux principes. Elle peut découler d'une logique d'assurance, en contrepartie d'une cotisation prélevée sur les revenus du travail. Mais, elle ne couvre pas, alors, les personnes inactives ou sans emploi n'ayant pas cotisé. Celles-ci peuvent relever du principe d'assistance qui reconnaît à chacun le droit à des ressources minimales sans contribution préalable. Exemples : les retraites relèvent du principe d'assurance mais le minimum vieillesse (aujourd'hui appelé ASPA, allocation de solidarité aux personnes âgées) relève, lui, du principe d'assistance.

CMU
La couverture maladie universelle est un dispositif d'accès aux soins de santé pour les personnes résidant de manière stable en France, lorsqu'elles n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre. La CMU a été créée en 2000.

Modèle beveridgien/ bismarckien
Le modèle bismarckien (ou corporatiste) repose sur l'assurance obligatoire (par une cotisation) des salariés contre les risques sociaux. Il lie donc les droits à prestations au statut professionnel. Le modèle beveridgien se veut universel et lie donc les droits à la condition de citoyen, en finançant les prestations par l'impôt.

Régime de retraites
Un régime de retraites peut être financé selon deux logiques, la capitalisation ou la répartition. Dans le régime par capitalisation, chaque actif épargne durant sa vie active et cette épargne est placée (fonds de pensions) de façon à permettre, en fin d'activité le versement d'une retraite régulière. La logique de ce système est donc individualiste. Dans le régime par répartition, les actifs du moment cotisent pour les retraités du moment et seront pris en charge à leur tour à la fin de leur vie active par les générations suivantes. Il s'agit donc d'une logique de solidarité intergénérationnelle.

Question de synthèse : Après avoir présenté la diversité des systèmes de protection sociale en Europe, vous mettrez en évidence les défis auxquels ils sont confrontés

L'analyse du sujet

Il faut maîtriser les deux grandes conceptions de la protection sociale ayant cours dans les pays européens et disposer d'un minimum de données sur l'état du financement de la protection sociale en France. Mais le sujet s'inscrivant dans une perspective européenne, il importe d'être documenté sur les enjeux et les difficultés de construction de l'Europe sociale.

La problématique

La protection sociale en Europe obéit à des logiques diverses. L'hétérogénéité des situations rend difficile la réalisation de l'Europe sociale.

Ce qu'il ne faut pas faire

• Oublier de définir les deux logiques de base d'un système de protection sociale.
• Ne pas aborder la question de l'hétérogénéité de l'Europe sociale.

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Dissertations
– Dans quelle mesure un haut niveau de protection sociale et un haut niveau de compétitivité sont-ils compatibles ? (Pondichéry, 2009)
– Comment la solidarité s'exerce-t-elle en France aujourd'hui ? (Sujet national, 2010)
– Quels sont les principaux défis auxquels est confrontée la protection sociale en France aujourd'hui ? (Nouvelle-Calédonie, 2010)

Introduction

L'Europe est caractérisée par une très grande hétérogénéité des systèmes de prise en charge des risques sociaux. Le vieillissement démographique, le ralentissement de la croissance et la difficulté d'unifier les règles du jeu de la protection sociale dans l'Union européenne constituent les principaux défis auxquels la construction de l'Europe sociale se trouve confrontée.

Le plan détaillé du développement

I. La diversité des systèmes de protection sociale en Europe

a) La logique bismarckienne, une logique d'assurance fondée sur l'emploi
France , Allemagne, Benelux, Espagne.

b) La logique beveridgienne, une logique de couverture universelle fondée sur la citoyenneté
Europe du Nord, Royaume-Uni.

c) Les combinaisons des deux logiques, des compromis de plus en plus fréquents
Revenu de solidarité active (RSA), couverture maladie universelle (CMU).

II. La protection sociale en Europe face à des défis majeurs

a) Les enjeux financiers du vieillissement démographique
Systèmes de retraite et des dépenses de santé.

b) La faiblesse de la croissance, un facteur de déséquilibre
Des problèmes de financement croissants.

c) La mosaïque de l'Europe sociale
Des niveaux de protection hétérogènes et la tentation du *dumping* social.

Conclusion

Les défis qui viennent d'être abordés permettent de mesurer à quel point l'objectif d'une Europe sociale unifiée est aujourd'hui hors de portée sur un plan tant économique que social et politique. Sauf en procédant au démantèlement des niveaux de protection des pays les plus avancés (ce qui est politiquement inenvisageable), il faut se résoudre à attendre que le temps et une croissance retrouvée fassent leur œuvre pour parvenir à une situation sociale homogène en Europe.

Contre crise et pauvreté, la protection sociale

Cela n'est plus tout à fait un conte de Noël : peu à peu prend corps l'idée d'instaurer, à l'échelle mondiale, un « socle de protection sociale » capable de garantir à l'ensemble des populations du globe une protection minimale. Ouverte depuis quelques années par l'Organisation internationale du travail (OIT), la perspective de faire de la sécurité sociale un droit humain fondamental paraît, certes, passablement utopique : la pauvreté, la faim et les pandémies continuent à plonger dans la misère des centaines de millions d'habitants de la planète.

Et si 17 % du PIB mondial sont consacrés à la sécurité sociale, c'est au prix de formidables inégalités entre les pays développés, où la protection sociale mobilise de l'ordre de 20 % de la richesse nationale, et les pays pauvres, qui n'y consacrent, en moyenne, que 4 %, et, dans bien des cas, moins de 1 %. À l'échelle mondiale, les trois quarts des familles ne disposent, de fait, d'aucun filet de sécurité sociale ; en Afrique, le pourcentage monte à plus de 90 %.

L'OIT, pourtant, n'est plus seule à mener cette croisade. Depuis 2009, les Nations unies s'y sont engagées, et une mission a été confiée, en juillet 2010, à l'ancienne présidente chilienne Michelle Bachelet pour faire avancer cette cause. Mieux, le Fonds monétaire international, voire la Banque mondiale, soutiennent cet effort, désormais inscrit à l'agenda des prochains G20.

C'est dire que, au-delà d'une solidarité minimale en faveur des plus démunis, l'instauration d'une protection sociale apparaît désormais comme un indispensable levier de développement économique durable. En outre, depuis deux ans, la crise financière et économique a démontré qu'un socle de protection sociale constitue un stabilisateur vital pour soutenir la demande intérieure des pays et un amortisseur efficace pour réduire les tensions, les inquiétudes, voire les angoisses sociales.

Le défi est considérable. Il suppose la mobilisation de 3 % à 5 % du PIB et, dans bien des pays, les financements sont insuffisants. Les initiatives, pourtant, se multiplient dans les pays émergents pour créer des systèmes de protection sociale non contributifs, ne reposant pas sur des cotisations du travail mais sur une aide directe aux familles, dès lors qu'elles scolarisent leurs enfants et les font suivre par un médecin.

Ainsi, au Brésil, 13 millions de familles, soit une bonne cinquantaine de millions de personnes, bénéficient du programme « Bolsa familia », créé par le président Lula. Un programme similaire, « Oportunidades », a été lancé au Mexique. De même en Afrique du Sud, en Namibie, au Népal, etc. Quant à la Chine, elle a décidé d'investir massivement, dans les cinq prochaines années, pour assurer un minimum de protection sociale à ses centaines de millions d'habitants qui en sont dépourvus.

Au-delà de la générosité, c'est la nécessité de soutenir la demande intérieure et de favoriser le développement qui sont les moteurs de ces démarches. Face à la crise et à la pauvreté, le pire n'est donc pas toujours sûr.

(26 décembre 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Peut-on imaginer, à moyen terme, une protection sociale minimale dans tous les pays du monde ? L'objectif est en tout cas affiché aujourd'hui par toutes les grandes institutions internationales. Les initiatives existent déjà, notamment au Brésil et en Chine.

En pleine crise, la protection sociale s'invite au G20

Le social fera-t-il entendre sa voix lors du prochain G20 des chefs d'État qui se tiendra à Cannes, sous présidence française, les 3 et 4 novembre ? C'est en tout cas l'ambition des vingt ministres du Travail réunis à Paris, lundi 26 et mardi 27 septembre. Alors que la crise financière continue de mettre à mal l'économie mondiale et de menacer les systèmes sociaux, le rôle de redistribution et de bouclier joué par la protection sociale doit être renforcé, estiment-ils.

Les ministres ont identifié quatre domaines prioritaires : les politiques de l'emploi, surtout vis-à-vis des jeunes ; le socle de protection sociale (couverture maladie, retraites, accidents du travail, etc.) ; le respect des droits fondamentaux du travail ; le renforcement de la cohérence entre les politiques sociale et économique.

Les discussions ont été longues et les désaccords souvent vifs entre les pays du G20. Les traditions et les réalités économiques et sociales divergent, mais le constat est identique : la crise continue de plus belle et « cette période ne peut servir d'excuse pour méconnaître ou affaiblir les normes du travail », explique le document qui devrait être adopté lors de la conférence.

Lundi, dans une prévision conjointe, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale du travail (OIT) estiment que si le taux de croissance de l'emploi se maintient à son niveau actuel, « il ne sera pas possible de récupérer les 20 millions d'emplois perdus dans les pays du G20 depuis le début de la crise ». D'ici à 2015, ces pays connaîtront une grave pénurie de créations d'emplois, estiment les deux organismes.

Le temps où, en 2008, en pleine crise économique, les chefs d'État s'accordaient pour reconnaître le rôle indispensable d'amortisseur joué par les politiques sociales est loin d'être révolu. Le document à destination du G20 le rappelle : « Les systèmes de protection sociale contribuent à renforcer la résistance aux soubresauts de l'économie, amortissent l'impact des crises et favorisent un rééquilibrage de la croissance à long terme. »

C'était aussi le message des responsables syndicaux reçus dimanche soir par le ministre français du Travail, Xavier Bertrand. « Si la stimulation de l'économie est le problème qui préoccupe le plus les leaders du G20, la solution se trouve dans l'emploi et la protection sociale », a dit Sharan Burrow, secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale.

Plus qu'un engagement moral, le développement de la protection sociale, qui ne couvre actuellement qu'un quart des habitants de la planète, est une nécessité. Le rapport Bachelet – du nom de l'ancienne présidente du Chili qui en est la coordinatrice – sur le « socle de protection sociale », rendu public lundi, le dit aussi explicitement : « L'agitation qui s'est manifestée dans plusieurs pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient fournit une autre illustration de ce qui peut se passer en l'absence de protection sociale efficace, de marché du travail adapté, de perspectives suffisantes (en particulier pour les jeunes). »

Le « socle de protection sociale », observé au début avec méfiance, devrait être lancé officiellement en novembre à Cannes.

Pour Gilles de Robien, coordonnateur du volet social du G20 et délégué pour le gouvernement français à l'OIT, « les réticences, notamment celles des pays émergents, ont diminué : ils ne voulaient pas se voir imposer un système unique de protection sociale. Quelques-uns restent néanmoins méfiants à l'égard d'un volet social suspecté

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Traditionnellement centré sur des enjeux économiques et financiers, le G20 commence à intégrer timidement des préoccupations de justice sociale. La reconnaissance du rôle « d'amortisseur anti-crise » de la protection sociale est ainsi réaffirmée. Il reste cependant un fossé entre la proclamation de principes et le passage à la réalité.

d'être le moyen pour les économies occidentales d'installer un certain protectionnisme ».

Si le « socle de protection sociale » devrait faire l'objet d'un consensus, les affrontements sont restés vifs sur la question de la « cohérence ». Comment éviter que les organismes financiers et économiques – OMC, FMI, Banque mondiale – ne préconisent l'inverse de ce qu'avance l'OIT ? Que les exigences économiques ne contredisent les nécessités sociales ? Devant ses homologues du G20, lundi, Xavier Bertrand a expliqué que « mieux coordonner les organisations internationales, cela veut dire que l'on ne discute pas commerce d'un côté, finances d'un autre et social ailleurs ».

Rien n'est fait, concède M. de Robien. Pour assurer cette cohérence, dont beaucoup de pays (Chine, Inde et Canada, notamment) ne veulent pas entendre parler, jugeant qu'elle risque de brider leur croissance, la proposition que les organisations internationales s'échangent des places d'observateur a été, finalement, abandonnée. Certains États proposent néanmoins que les politiques sociales soient intégrées dans l'« évaluation mutuelle des progrès réalisés dans la voie d'une croissance durable », un concept né au G20 de Pittsburgh en 2009. « Dans tous les pays, les ministres des Finances s'y refusent, ils sont dans une citadelle et pensent que le bonheur des gens ne naîtra que de la croissance économique, regrette Gilles de Robien. Ils ont la culture du chiffre et sous-estiment l'aspect humain comme facteur de croissance. C'est un des changements que l'on veut inscrire lors du prochain G20. »

Rémi Barroux
(26 septembre 2011)

Le gouvernement britannique remet à plat l'État-providence

Iain Duncan Smith, le ministre britannique du Travail et des Retraites, a présenté, jeudi 11 novembre, les grandes lignes de ce qui doit être la réforme « la plus importante de l'État-providence depuis sa création par Beveridge ». Devant les députés, il a rappelé sa philosophie : « faire en sorte que le travail paye »et combattre « la culture de la dépendance » qui, affirme le ministre, s'assimile à « une crise nationale ».

Pour que le travail paye, le gouvernement de coalition entre les conservateurs et les libéraux démocrates, issu des élections du 6 mai, s'apprête à remettre totalement à plat le système actuel. Aujourd'hui les chômeurs peuvent être éligibles, selon leur situation, à une trentaine d'allocations diverses (allocation chômage, allocation invalidité, allocation logement, crédits d'impôts…), qui disparaissent ou diminuent considérablement dès lors qu'il retrouve un emploi.

Conséquence, la reprise d'une activité ne se traduit pas toujours par une hausse des revenus, compte tenu de la perte des transferts sociaux en tous genres qui s'en suit. Selon le gouvernement, 1,7 million d'allocataires perdent 70 pence à chaque fois qu'ils gagnent une livre supplémentaire. Et pour 130 000 d'entre eux, la perte s'élève à 90 pence. Dès lors, juge M. Duncan Smith il ne faut pas s'étonner que 4,8 millions d'individus en âge de travailler vivent dans un foyer où personne ne touche le moindre salaire.

C'est à cause de cette « culture de la dépendance », comme il l'appelle, que 1,5 million de personnes ont vécu grâce aux allocations pendant au moins neuf des dix dernières années. C'est cause d'elle également que pendant les années de croissance qui ont commencé au milieu de la décennie 90 et se sont achevées avec la crise, 70 % des 4 millions d'emplois créés ont été pris par des étrangers.

Avant la récession, 4,5 millions de britanniques vivaient encore uniquement des largesses de l'État providence. Et aujourd'hui, affirme M. Duncan Smith, il reste 450 000 emplois non pourvus malgré la morosité économique ambiante.

« Crédit universel »

Dans ce contexte, le ministre du Travail veut réunir toutes les allocations en un « crédit universel » plus facile à manier. Et moins soumis à ces effets de seuil qui rendent parfois le travail peu rémunérateur. À terme, affirme-t-il, l'opération réduira le nombre de personnes dépendantes et allégera la facture des contribuables. Quelques 850 000 personnes, dont 350 000 enfants, pourront ainsi sortir de la pauvreté.

Au départ, la réforme sera mécaniquement coûteuse puisque l'allocation unique est destinée à accompagner plus généreusement la reprise du travail. Mais le ministre s'est vu allouer une enveloppe de 2,1 milliards de livres pour la mener progressivement à bien à partir de 2013. Et compte également économiser sur la simplification administrative et les moindres fraudes qu'occasionnera la remise à plat du système.

En contrepartie, le gouvernement se veut intolérant avec ceux qui choisiraient de ne pas travailler. « Si les gens peuvent travailler et qu'on leur propose un emploi, ils doivent le prendre. C'est cela le contrat », a précisé David Cameron, le premier ministre Tory. « Le message est clair : si vous pouvez travailler, alors une vie aux crochets des allocations n'est plus une option ».

À l'avenir, donc, ceux qui perçoivent une allocation chômage – ils sont 1,4 million à toucher 65 livres par semaine à ce titre – perdront leur revenu pour trois mois s'ils refusent une offre de travail, et pour trois ans s'ils en rejettent trois. Ils seront aussi privés d'allocation pendant trois mois s'ils refusent de se livrer à des travaux d'intérêt général (balayage des rues, nettoyage de graffitis…) prévus pour durer un mois à raison de 30 heures par semaine. Quant aux 2,6 millions de Britanniques qui perçoivent une allocation invalidité, ils seront examinés de près pour vérifier qu'ils ne peuvent effectivement pas vivre autrement.

Aujourd'hui, il existe déjà des sanctions – l'allocation chômage peut ainsi être réduite ou supprimée si son bénéficiaire manque un rendez-vous au « job centre » ou refuse un emploi – mais elles sont est rarement appliquées, à en croire le gouvernement.

Cette réforme de l'État-providence doit par ailleurs s'accompagner de coupes budgétaires. La facture de l'État-providence, qui a augmenté de 45 % en dix ans pour dépasser en 2010 les 190 milliards de livres, devra baisser de 18 milliards de livres d'ici à 2015, échéance à laquelle le gouvernement a prévu d'économiser un total de 81 milliards de livres sur les dépenses publiques et d'avoir réduit à néant le déficit budgétaire.
D'ici là, prévoient les experts, la cure d'austérité aura coûté un million d'emplois, dont la moitié dans le secteur public. Le gouvernement espère que la croissance économique compensera.

Virginie Malingre
(11 novembre 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le gouvernement du conservateur D. Cameron veut sortir le Royaume-Uni de la « culture de la dépendance » qui, selon lui, caractérise aujourd'hui l'État-Providence. **L'idée est de rendre les aides sociales plus incitatives à la reprise d'un emploi, y compris par des mesures plus sévères de contraintes à l'égard des chômeurs.**

LES ENJEUX DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

CITATIONS

Deux points de vue antagonistes sur le libre-échange.

• « Dans un système d'entière liberté de commerce, chaque pays consacre son capital et son industrie à tel emploi qui lui paraît le plus utile. Les vues de l'intérêt individuel s'accordent parfaitement avec le bien universel de toute la société. » (D. Ricardo, *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1817.)

• « La montée d'un prolétariat chinois sous-payé a un effet gravement déflationniste sur les prix et les salaires des pays industrialisés et elle n'est pas près d'être enrayée, car la Chine est un pays totalitaire. Il faut donc des barrières douanières et des contingentements provisoires. » (Emmanuel Todd, interview pour *Télérama*, 2007.)

MOTS CLÉS

AVANTAGE COMPARATIF
Selon cette théorie, développée par D. Ricardo, chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production du ou des biens pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif par rapport aux autres pays et à acheter les biens qu'il n'a pas produits. L'avantage est dit « comparatif » parce qu'il est envisagé par rapport aux autres pays et surtout par rapport aux autres biens que le pays est susceptible de produire.

BARRIÈRE TARIFAIRE
Il s'agit de l'ensemble des mesures protectionnistes sous la forme de droits de douane. Les barrières non-tarifaires sont des pratiques directes ou indirectes pour limiter ou interdire les importations de biens et de services (contingentements, normes sanitaires, procédures administratives).

DIPP
La décomposition internationale des processus productifs est le fractionnement des processus de fabrication d'un produit complexe à l'échelle du monde, en jouant sur la spécialisation fine et les avantages comparatifs de chaque site de production.

Libre-échange, protectionnisme et croissance

Protéger les entreprises nationales permet-il de pérenniser leur existence et de renforcer leur efficacité ? Faut-il se spécialiser ou produire de tout, pour être « autonome » ? Ces questions expriment la dimension idéologique de la réflexion sur les échanges internationaux. L'histoire de ces échanges est marquée par une hésitation régulière entre ouverture sur le monde et tentation du repli sur soi. Pour autant, peut-on opposer libre-échange et protectionnisme de manière manichéenne ?

La théorie des avantages comparatifs, une théorie fondatrice

La **théorie des avantages** comparatifs, élaborée par l'économiste classique **David Ricardo** au début du XIXe siècle, repose sur un raisonnement qui peut paraître paradoxal. Ainsi, dans les relations entre les nations de puissance économique et technologique inégale, le bon sens conduit à penser qu'il n'existe pas d'échanges mutuellement profitables, les plus puissants étant les gagnants et les faibles les perdants (ce qui justifie alors le protectionnisme au nom de la défense des productions et des emplois nationaux des plus faibles).
Pour Ricardo, l'échange est toujours positif entre deux pays, même si l'un est plus efficace en tout que son concurrent (ce qui signifie qu'il a un niveau de productivité plus élevé). Chaque pays a intérêt à se spécialiser dans les produits pour lesquels il a un **avantage comparatif** (ceux dont les conditions de productions sont les plus favorables, ou les moins défavorables) et à importer les autres produits. Le commerce international est ainsi un jeu à somme positive qui profite à tous et favorise la croissance et la paix entre les nations.
Cette théorie a été largement contestée, notamment parce qu'elle conduirait les pays à « figer » leur spécialisation. Or, toutes les spécialisations ne se valent pas : certaines peuvent engendrer des avantages durables si la demande est dynamique alors que d'autres sont moins porteuses de croissance.
D'autres économistes ont cherché à actualiser la théorie ricardienne : ainsi le « théorème HOS » (du nom des trois économistes Heckscher, Ohlin, Samuelson) soutient que la spécialisation internationale doit se faire en fonction des facteurs de production dont est doté chaque pays (« **théorie de la dotation des facteurs** »).
Mais l'observation de la réalité montre que la plus grande partie des échanges concerne des produits de même nature. La France et l'Allemagne, par exemple, s'échangent des voitures (**échanges intra-branches**). C'est donc plutôt une **logique de différenciation fine et de concurrence** qui explique l'échange, plus qu'une logique de complémentarité « ricardienne ».

David Ricardo.

Caractériser l'évolution de la division internationale du travail

La **division internationale du travail (DIT)** désigne la répartition de la production mondiale de biens et de services entre les pays plus ou moins spécialisés. La DIT est, en effet, l'expression de la spécialisation des différents pays qui participent au commerce international. Selon les courants de pensée, l'accent est mis sur les avantages (optimum mondial, facteur de développement, etc.) ou sur les inconvénients (dépendance, échange inégal, etc.) de la DIT.

Jusqu'aux années 1970, la division internationale du travail s'articule autour d'un échange de type colonial, les pays développés important des matières premières en provenance des PED et exportant des produits manufacturés entre eux et vers les PED. La crise des années 1970 révèle et accentue une nouvelle division internationale du travail : certains PED améliorent leur position d'exportateurs de matières premières (pétrole par exemple), d'autres percent comme exportateurs de produits manufacturés (nouveaux pays industriels) tandis que les positions respectives des pays développés (Japon, États-Unis, Europe) se hiérarchisent en fonction de leurs capacités à mettre en œuvre et à maîtriser les nouvelles technologies. Toutefois, nombre de PED sont toujours partie intégrante de l'ancienne division internationale du travail.
Enfin, une étape supplémentaire a été franchie au cours des dernières décennies avec la **décomposition internationale des processus productifs (DIPP)** consistant à fractionner le processus de production d'un même produit complexe entre différents pays pour tirer avantage, de manière fine, de l'avantage comparatif de chaque site de production.

Les arguments du débat entre libre-échange et protectionnisme

Le **libre-échange** caractérise une situation où les échanges extérieurs d'un pays (exportations et importations) ne sont pas entravés alors que le **protectionnisme** désigne une situation où un pays se protège de la concurrence étrangère en limitant ses importations.
L'argument théorique le plus important en faveur du libre-échange est la **théorie des avantages comparatifs** et ses prolongements : un système de libre-échange entre les nations, à travers la spécialisation de chacune, permet d'augmenter la croissance mondiale, la richesse créée et d'apaiser les relations entre les nations. De plus, l'ouverture internationale augmente le degré de concurrence, ce qui oblige les producteurs à innover, à améliorer la qualité des produits, à baisser les prix de vente. Le commerce mondial serait donc un facteur de dynamisme. Par ailleurs, un système de libre-échange agrandit la taille des marchés et ouvre des débouchés, ce qui permet de réaliser des économies d'échelles, de baisser les coûts de production unitaires et d'accroître, ainsi, la demande de biens et services. Le système a cependant des limites : toutes les spécialisations ne se valent pas. Le surplus d'efficacité lié au libre-échange n'est pas toujours partagé équitablement entre les différents acteurs (**théorie de l'échange inégal** développée par les économistes tiers-mondistes). La concurrence, enfin, peut avoir des effets pervers si elle est imparfaite. Que dire d'un commerce international qui met en concurrence des pays où les écarts de salaires sont gigantesques et les systèmes de protection sociale incomparables (*dumping* social) ? Face à ces limites s'élèvent les voix du protectionnisme, notamment celle de l'économiste allemand **Friedrich List** (1789-1846) qui pense que l'ouverture des frontières favorise les pays qui ont une avance technologique et que cela asphyxie les possibilités de développement des pays en retard. Un protectionnisme ponctuel permettrait le développement de ces pays : on parle de « **protectionnisme éducateur** » (pour éviter la destruction des industries naissantes par des firmes étrangères ayant une avance technologique). Il s'agit d'une protection temporaire, laissant aux industries nationales le temps de devenir suffisamment fortes pour affronter la concurrence. Ce principe a été à la base de la politique de croissance et de développement du Japon depuis l'après-guerre, puis, par la suite, de la Corée du Sud et a été un gage de la réussite de ces deux pays. Mais le protectionnisme présente aussi des limites : si elles deviennent « définitives », les mesures protectionnistes telles que les droits de douane, les contingentements, sont facteurs de **hausse des prix** et donc empêchent les consommateurs de profiter des effets bénéfiques des gains de productivité engendrés par le progrès technique.
Aujourd'hui, en raison du ralentissement de la croissance dans les pays occidentaux, la **tentation protectionniste** refait surface, notamment face à la croissance forte de la Chine – désormais 1er exportateur mondial – en position d'hégémonie sur de nombreux créneaux. Dans l'Union européenne, en particulier, des voix demandent au pouvoir politique de remettre en œuvre des mesures de protection. Mais les engagements pris dans les traités internationaux (adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, OMC) rendent cette réorientation délicate.

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

• **Dix ans de Chine à l'OMC : bilan** p. 74
(Alain Frachon, 29 septembre 2011)

• **La compétitivité française régresse, selon les experts du Forum de Davos** p. 75
(Annie Kahn, 9 septembre 2011)

• **Démondialisation et préférence nationale ne sont pas synonymes** p. 75
(Jean-Claude Werrebrouck, 7 juillet 2011)

MOTS CLÉS

COMPÉTITIVITÉ
Capacité qu'a une entreprise à conserver ou à augmenter ses parts de marché en faisant face à ses concurrents. On parle de compétitivité prix lorsque la compétition porte sur le prix du produit. La compétitivité hors prix, ou structurelle, porte sur la nature du produit (sa qualité, son mode de commercialisation, etc.).

DÉLOCALISATION
Déplacement géographique d'une unité de production du territoire national vers un autre pays en fonction, le plus souvent, d'un avantage de coût de production ou pour se rapprocher des marchés de consommation.

DÉFICIT EXTÉRIEUR
Solde négatif de la balance des transactions courantes pouvant être dû à l'une des deux balances qui la composent : balance commerciale (exportations-importations de biens) ou balance des services.

G8/ G20
Le G8 est la réunion des chefs d'État de 8 grands pays (États-Unis, Allemagne, Japon, Royaume-Uni, Italie, France, Canada et Russie) pour confronter leurs visions des grands problèmes économiques et politiques mondiaux. Le G20 est la réunion informelle des 20 pays les plus puissants de la planète sur le plan économique. Outre les membres du G8, il comprend le Mexique, le Brésil et l'Argentine, la Turquie, l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite, l'Inde, la Chine, l'Australie, l'Indonésie et la Corée du Sud. Le 20e membre est l'Union européenne, représentée par le président du Conseil européen et celui de la BCE.

OMC
Organisation mondiale du commerce, organisme international ayant pour mission de réguler les échanges mondiaux en négociant la suppression des barrières tarifaires ou non-tarifaires. L'OMC dispose, à travers l'Organe de règlement des différends, d'un pouvoir de sanction sur les pays ne respectant pas les accords internationaux.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

MOTS CLÉS

DÉVELOPPEMENT EXTRAVERTI/ AUTOCENTRÉ
Une stratégie de développement extraverti s'appuie, dans une logique libérale, sur les avantages comparatifs du pays pour l'insérer dans la division internationale du travail. Elle se traduit par une politique de promotion des exportations.
Une stratégie de développement autocentré privilégie la cohérence entre les différentes composantes de l'activité économique du pays. Le plus souvent, elle se traduit par la mise en place d'un tarif douanier protecteur, freinant l'importation de certains biens, et par une politique de substitution des importations, consistant à produire, sur le territoire, un bien auparavant importé.

DUMPING
Il s'agit de vendre à perte pendant un temps, afin de pénétrer sur un marché ou d'accroître ses parts de marché. Quand une entreprise délocalise sa production afin de tirer avantage des différences de législation sociale et d'un coût du travail moins élevé, on parle de *dumping* social.

ÉCHANGE INÉGAL
Cette théorie, développée par les économistes tiers-mondistes, dénonce le déséquilibre des échanges entre les pays du Nord et ceux du Sud. Ces derniers sont exportateurs de produits de base à faible valeur ajoutée et doivent importer les produits manufacturés à forte valeur ajoutée vendus par le Nord. Selon cette analyse, cette situation maintiendrait les pays du Sud sous la domination économique des pays du Nord.

TERMES DE L'ÉCHANGE
Il s'agit du rapport entre l'indice des prix des exportations et l'indice des prix des importations. On dit que les termes de l'échange se dégradent si, par rapport à une année de référence, une même quantité de marchandises exportées permet d'acheter une quantité moindre de marchandises importées. Les termes de l'échange mesurent l'évolution du « pouvoir d'achat des exportations ».

Dissertation : L'insertion dans les échanges mondiaux assure-t-elle toujours la croissance ?

L'analyse du sujet
La plupart des théories économiques présentent le libre-échange comme un facteur de croissance. Il faut donc faire état des arguments en faveur de l'insertion dans le commerce mondial mais aussi montrer que les effets de l'insertion dépendent de la qualité de l'insertion

La problématique
S'ouvrir aux échanges internationaux entraîne des effets positifs pour la croissance. Cependant, l'insertion peut générer des effets négatifs qui nécessitent une régulation du libre-échange.

Introduction
Si la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo est, aujourd'hui encore, mobilisée pour louer les vertus du libre-échange en matière de dynamisme économique, les tentations de retour au protectionnisme, de manière ouverte ou déguisée, sont actuellement nombreuses. Le lien entre insertion dans les échanges internationaux et croissance économique mérite donc d'être analysé au regard des conditions de régulation qui permettent de le rendre efficace et juste.

Le plan détaillé du développement
I. L'insertion dans les échanges mondiaux est un facteur de croissance.
a) Les effets positifs attendus et constatés
Avantages comparatifs, stimulation de la demande interne, effets sur l'investissement.
b) Élargissement de la taille des marchés, spécialisation et compétitivité, accélération des transferts de technologie

II. Un libre-échange régulé est nécessaire.
a) Les effets pervers du libre-échange
Délocalisations, échange inégal, spécialisations non-porteuses de croissance.
b) Une nécessaire régulation
Protectionnisme éducateur, arbitrage de l'OMC.

Ce qu'il ne faut pas faire
• Adopter une position dogmatique, soit en faveur du libre-échange soit en le condamnant unilatéralement.
• Oublier de faire référence aux grandes théories économiques sur la question (avantages comparatifs de D. Ricardo, protectionnisme éducateur de F. List, théorème HOS, théorie de l'échange inégal, etc.).

Conclusion
Le développement du commerce mondial s'est traduit, historiquement, par des effets économiques positifs pour de nombreux pays, et cette donnée joue plutôt en faveur de l'argument libre-échangiste. Cependant, ce constat général fait l'impasse sur la situation de certaines régions, comme l'Afrique subsaharienne, qui n'ont retiré de cette insertion que des résultats médiocres en termes de développement et parfois une stagnation dans la pauvreté. Le libre-échange nécessite donc, pour être porteur de croissance, qu'une régulation externe vienne compenser les déséquilibres de puissance entre les partenaires pour faire de l'échange une relation équitable.

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME
Dissertations
– Le libre-échange permet-il de réduire les inégalités de développement ? (Pondichéry, 2005)
– Quels sont les effets de l'internationalisation des échanges sur l'emploi dans les pays industrialisés ? (Sujet national, 2006)
– Les pays développés tirent-ils avantage de leurs échanges avec les pays en développement à forte croissance ? (Antilles-Guyane, 2008)

Question de synthèse : Après avoir mis en évidence les transformations du commerce international, vous les expliquerez

L'analyse du sujet
Le sujet demande de lister les grandes transformations du commerce mondial sur les quatre dernières décennies, puis de présenter logiquement les facteurs d'explication, en les hiérarchisant. L'analyse des accords internationaux, qui doit intervenir en fin de deuxième partie, précise le cadre dans lequel les évolutions précédemment évoquées se sont déroulées.

La problématique
Le commerce international a connu, depuis 40 ans, de profonds bouleversements. Ceux-ci révèlent les conditions de l'émergence de nouveaux partenaires et un remodelage de la hiérarchie de la puissance économique.

Introduction
Détrônant le Japon, la Chine est devenue, en 2009, le premier exportateur mondial de marchandises. Cet événement illustre les transformations profondes que le commerce international a connues depuis les années 1970, à la fois dans ses modalités de fonctionnement, dans sa structure et dans la hiérarchie des pays qui y participent. Les facteurs qui permettent de comprendre ces évolutions sont de natures très diverses et concernent aussi bien les transformations institutionnelles que les modifications profondes des modes de production et d'échange des biens et des services à l'échelle mondiale.

Le plan détaillé du développement
I. Les grandes transformations du commerce mondial
a) Un accroissement de l'ouverture aux échanges
Redistribution de la hiérarchie mondiale au profit des pays émergents.
b) La montée du commerce intra-branche
Remodelage de la DIT.
c) La progression des échanges de services
Les échangents de service représentent désormais un quart du commerce mondial.

II. Ce qui explique ces transformations
a) La concurrence des économies émergentes
Délocalisations industrielles et croissance de l'agro-alimentaire.
b) L'accélération de la DIPP
Décomposition internationale des processus productifs et interdépendance.
c) La transformation du cadre juridique et institutionnel
L'OMC comme instance d'arbitrage.

Conclusion
La recomposition des rapports économiques à l'échelle mondiale a eu pour principal vecteur, ces dernières décennies, les échanges internationaux de marchandises et de services. Le commerce mondial constitue, en particulier pour une partie des pays du Sud, un tremplin vers le progrès économique en leur permettant notamment de mettre en place une industrialisation qui reste à la base du schéma de développement dominant. Cependant, le caractère de plus en plus stratégique de certains échanges agricoles et la délocalisation partielle de services vers certains pays du Sud témoignent également des bouleversements qui sont désormais à l'œuvre dans la hiérarchie économique mondiale et dont les pays développés payent parfois le prix fort en termes de croissance et d'emploi.

Ce qu'il ne faut pas faire
• Se borner à respecter la première consigne du sujet en oubliant la consigne d'explication.
• Oublier de mentionner et de décrire le rôle des institutions internationales (GATT mais surtout OMC) dans la régulation progressives des rapports commerciaux.

MOTS CLÉS

COMMERCE INTRA-BRANCHE
Échanges de produits de même nature, sur la base d'une division du travail « horizontale ». Ils ne reflètent pas une complémentarité mais des rapports de concurrence.

COMMERCE INTRA-FIRME
Échanges de biens entre les filiales d'une même firme multinationale.

IDE
Investissement direct à l'étranger réalisé par une firme à l'extérieur de son pays d'origine pour prendre, au moins partiellement, le contrôle d'une entreprise ou pour en créer une nouvelle.

LIBÉRALISATION DU COMMERCE
Ensemble des mesures ayant peu à peu aboli les entraves aux échanges internationaux, d'abord à travers les négociations du GATT, et aujourd'hui par l'intermédiaire de l'OMC.

QUOTA
Limite quantitative que peuvent fixer les autorités publiques dans certains domaines. Un des outils du protectionnisme est la fixation de quotas pour limiter l'importation de certaines marchandises.

SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL
Ensemble des mécanismes régissant les échanges de monnaies entre pays. Il peut se caractériser par un régime de changes fixes ou de changes flottants. Dans un régime de changes fixes, une monnaie sert d'étalon de référence entre les monnaies (cas du dollar après les Accords de Bretton Woods, en 1944). Dans un régime de changes flottants (situation actuelle), les cours des monnaies varient en fonction de l'offre et de la demande sur le marché des changes.

TAUX DE CHANGE/ PARITÉ
Valeur d'une monnaie exprimée dans une autre devise. Un pays peut manipuler son taux de change (en le maintenant artificiellement bas) pour donner à ses marchandises exportées un avantage de compétitivité/ prix.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

Dix ans de Chine à l'OMC : bilan

On sort d'un anniversaire, celui des attentats du 11 septembre 2001. On s'apprête à en célébrer un autre : celui d'un événement moins tonitruant, certes, mais peut-être pas moins important au regard de l'Histoire. Il y a dix ans, la Chine devenait membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

C'était à l'automne 2001. Le Nord entrait en concurrence commerciale directe avec « l'atelier du monde ». L'Europe et les États-Unis affrontaient la Chine sans protection. Les uns et les autres allaient boxer dans la même catégorie, comme à armes égales ou à peu près.

On nous dessinait le plus vertueux des cercles. L'abolition des barrières dans les échanges avec la Chine allait doper le commerce mondial, lequel nourrirait la croissance – donc l'emploi –, au Nord comme au Sud. Dix ans plus tard, quel bilan ? Controversé.

Puissance exportatrice majeure, la Chine aspirait naturellement à entrer à l'OMC. Devenir membre de l'organisation chargée de promouvoir un désarmement douanier ordonné lui ouvrait plus grands les marchés du monde riche, notamment celui des États-Unis. En contrepartie, elle devait obéir à une injonction de réciprocité et abaisser à son tour ses tarifs aux frontières, afin d'être plus perméable aux produits des autres. Pékin y voyait l'aboutissement des réformes entreprises par Deng Xiaoping à la fin des années 1970.

L'Amérique le voulait aussi. Depuis la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays, en 1979, les États-Unis n'ont cessé d'accompagner le développement économique de la Chine. Sûre d'elle, l'Amérique de la fin du XXe siècle n'imagine pas qu'une Chine plus riche ne devienne pas mécaniquement plus démocratique, et donc une alliée.

Faire entrer la Chine à l'OMC est l'objectif poursuivi par George Bush père, un républicain, puis aussi ardemment, sinon plus encore, par le démocrate Bill Clinton. Avec le même raisonnement : les produits chinois viendront plus facilement chez nous, mais les exportations américaines, elles, vont envahir ce marché sans fond qu'est l'empire du Milieu. Et la même certitude : les États-Unis vont ainsi combler le déficit commercial qu'ils enregistrent (déjà) dans leurs échanges avec la Chine.

« Cela va favoriser l'emploi chez nous, dit Bill Clinton en mars 2000, et rééquilibrer notre balance commerciale avec la Chine. » Dix ans plus tard, c'est le contraire qui s'est produit, exactement. Le déficit américain avec la Chine a explosé ; l'emploi est plus dégradé que jamais aux États-Unis. Coïncidence ? Ou faut-il incriminer le commerce avec la Chine, bref, son entrée à l'OMC ?

Pékin a rempli ses engagements : baisse de ses droits de douane, élargissement de ses quotas d'importations agricoles, ouverture du secteur des services aux investisseurs étrangers. La Chine est un atelier, mais un marché aussi. Elle est devenue le premier exportateur mondial et le deuxième importateur : ses échanges commerciaux ont été multipliés par cinq, dans les deux sens.

« Marché de dupes », tonnent les syndicats américains (et européens). Les multinationales ont délocalisé en Chine pour produire à bas prix des produits qu'elles ont ensuite exportés aux États-Unis. Bénéficiaires : les actionnaires. Victimes : les travailleurs américains. En dix ans, les États-Unis auraient perdu un tiers de leurs emplois industriels ; leur déficit commercial avec la Chine est passé de 83 à plus de 200 milliards de dollars.

Pascal Lamy, le directeur général de l'OMC, juge que Pékin se comporte comme ses autres membres – ni mieux ni plus mal. Dans les chambres de commerce, on entend pourtant un autre discours. Ouvert sur le papier, le marché chinois resterait très difficile à pénétrer ; Pékin privilégie ses entreprises.

Exportateurs ou investisseurs, les entrepreneurs étrangers évoluent en Chine dans un cadre juridique encore incertain. Pour sortir de la théorie, rien de tel que le merveilleux récit du Britannique Tim Clissold que les éditions Saint-Simon ont la bonne idée de rééditer justement cet automne.

Dans *Mr China, comment perdre 450 millions de dollars à Pékin après avoir fait fortune à Wall Street* (Saint-Simon, 241 p., 18 €), Tim Clissold, cocasse, touchant et profond, raconte ses mésaventures d'investisseur en Chine. Le marché là-bas, écrit-il, c'est le « domaine des oukases, des fausses lettres de crédit, des juges qui ne comprennent rien à un dossier mais rendent quand même un jugement, des agents d'un bureau anticorruption qui, avant d'accepter une enquête, réclament une voiture ou une valise d'argent liquide ». « Une chose est sûre, dit-il, si vous respectez les règles, vous êtes fichu. »

Arrivés il y a plus de vingt ans, Clissold et son groupe sont toujours en Chine. Comme s'ils voulaient donner raison à ceux qui, aux États-Unis notamment, réfutent le bilan négatif du commerce avec la Chine. Ils alignent trois arguments. Le mode de calcul des balances commerciales fausse la réalité des échanges : des produits estampillés « made in China » en douane sont en fait l'aboutissement d'une chaîne de production compliquée, souvent multinationale, où la part de la Chine en valeur ajoutée est en général infime. C'est d'abord la technologie qui permet de délocaliser le travail : s'ils ne l'avaient pas été du fait de la Chine, les emplois détruits aux États-Unis l'auraient été par d'autres pays du Sud. Enfin, pour les défenseurs du libre-échange avec la Chine, c'est avant tout la sous-évaluation de sa monnaie – le yuan – qui lui donne un avantage commercial inique.

Le vrai bilan de la Chine à l'OMC est peut-être ailleurs. Car les uns et les autres sont d'accord sur un point : par effet de concurrence exacerbé, le poids de l'empire du Milieu dans le commerce mondial pèse sur les prix, y compris ceux du travail. Autrement dit, le pas de géant dans la globalisation économique que représente l'arrivée de la Chine à l'OMC explique en partie la stagnation du salaire médian aux États-Unis.

Et, du bas au milieu de l'échelle sociale, on a maintenu le pouvoir d'achat en s'endettant. Ce qui est l'une des explications de la crise de la dette d'aujourd'hui.

Alain Frachon
(29 septembre 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'admission de la Chine à l'OMC en 2001 était analysée par les Occidentaux comme une formidable opportunité d'ouverture d'un marché gigantesque qui devait avoir des retombées bénéfiques sur la croissance économique et l'emploi aux États-Unis et en Europe. Cette vision un peu naïve doit être confrontée à la réalité brutale des faits : le grand gagnant de cet accord a été la Chine, qui a ainsi pu pénétrer les marchés des pays développés, en y faisant disparaître des millions d'emplois industriels. S'appuyant, par ailleurs, sur une sous-évaluation évidente du yuan, la Chine a aussi pesé, par le niveau de ses salaires, sur le prix du travail dans les économies développées.

La compétitivité française régresse, selon les experts du Forum de Davos

La Suisse, Singapour et la Suède occupent les trois premières places, l'Hexagone la 18e

Pour juger de la solidité d'une étude renouvelée annuellement, rien de tel que de regarder ce qu'elle indiquait l'année précédente et de comparer ses conclusions à la réalité des douze derniers mois. Le *Rapport global sur la compétitivité,* publié mercredi 7 septembre par le World Economic Forum (le Forum de Davos), sort plutôt bien de l'épreuve.

Ce rapport classe 142 pays, de tous les continents, en fonction d'une batterie de critères, comme la qualité des infrastructures, du système éducatif, des soins prodigués, de l'effort d'innovation, de la situation financière, etc.

La plupart des données proviennent d'études statistiques nationales ou internationales. Et un tiers, des résultats d'un sondage réalisé auprès de 14 000 chefs d'entreprise, et portant sur des facteurs influant sur le climat conjoncturel.

La Grèce décroche

Or, en 2010, le rapport de Davos avait, pour la première fois, éliminé les États-Unis du podium de son classement. La question des déséquilibres économiques et, en particulier, l'ampleur des déficits, était alors jugée de plus en plus inquiétante par ses experts. Quant à la Grèce, elle reculait de douze places, pour se trouver à la 83e position. Ils avaient donc vu juste. En 2011, la Grèce continue d'ailleurs de perdre du terrain – elle se trouve désormais au 90e rang – et les États-Unis passent de la 4e à la 5e place. La première place, comme l'an dernier, est occupée par la Suisse.

Le fait que la France régresse de trois places, passant de la 15e à la 18e, n'est donc pas rassurant. Le manque de flexibilité du marché du travail y est de nouveau épinglé, mais aussi les taux d'imposition. En revanche, la qualité de ses infrastructures, de son système de soins et d'éducation lui fait marquer des points.

Certains pays émergents continuent de progresser, comme la Chine (26e), l'Afrique du Sud (50e) et le Brésil (53e). Mais l'Inde (56e) et la Russie (66e) reculent.

Annie Kahn
(9 septembre 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La compétitivité d'un pays dépend de multiples facteurs, qui intègrent son environnement social et politique. Le classement du Forum de Davos (d'inspiration libérale) distingue ainsi les « premiers de la classe » et distribue, à l'inverse, des « bonnets d'ânes ».

Démondialisation et préférence nationale ne sont pas synonymes

La démondialisation ne signifie pas nécessairement la fermeture et la déconnexion à l'égard du reste du monde. Elle signifie simplement une économie mondiale plus respectueuse des hommes et de leur environnement.

Dans le cadre des anciens États-nations, la compétition et la « destruction créatrice » chère à l'économiste Joseph Alois Schumpeter, les perdants n'étaient pas abandonnés par un État-providence financé par les gains de productivité. Dans le nouveau cadre de la mondialisation, le travail de destruction créatrice perd de sa légitimité, puisque, d'une part, le filet de sécurité antérieur peut être attaqué par les marchés, et que, d'autre part, le déficit de régulation mondiale donne libre cours au mercantilisme le plus brutal. Les perdants risquent de le rester et personne ne peut croire que les habitants du Péloponnèse, équipés de leurs euros contestés, rivaliseront avec ceux de Shanghai. Le combat est tout simplement inégal. Au surplus, il n'est pas non plus souhaitable, ni même moralement acceptable.

La réalité est que nous assistons à l'émergence de nouveaux États qui entendent bien profiter d'une déréglementation généralisée pour se développer. La mondialisation authentique supposerait l'affaissement de tous les États et la naissance d'organisations de régulation planétaire, donc complètement a-nationales. Force est de constater qu'il s'agit d'une utopie, et les grandes instances de régulation (Fonds monétaire international, Bureau international du travail, OCDE, etc.) sont internationales et le resteront longtemps, puisque les seules transformations envisagées ne concernent que le poids de chaque État dans les conseils d'administration. Constatons aussi que la seule instance nationale de quelque importance est la Banque centrale européenne… laquelle voit son action de plus en plus contestée.

Démondialiser consiste à prendre conscience que ce qui s'avère être une fausse mondialisation est une impasse pour l'humanité tout entière. Les déséquilibres majeurs qu'elle entraîne doivent être corrigés, non pas par une fermeture inacceptable et le climat d'agressivité mimétique qu'elle peut entraîner. Il s'agit, à l'inverse, d'introduire l'idée que les échanges entre nations doivent être équilibrés.

Et ce n'est pas parce que la destruction créatrice est plus efficace ici qu'elle doit développer du chômage et des exclusions là. Les plus efficaces ne doivent pas siphonner la demande globale de ceux qui le sont moins, et qui sont victimes. Et les victimes ne doivent plus être vilipendées. Il est inacceptable de demander aux Grecs de devenir l'équivalent des Allemands.

Régulation mondiale

Aussi, l'équilibre des échanges dans une économie mondiale suppose de pouvoir imposer au pays excédentaire des mesures propres à la réduction de son excédent : hausse des salaires, réévaluation de sa monnaie, taxes à l'exportation, etc. Ce qui n'empêche évidemment pas les moins efficaces de s'améliorer. Dispositif d'équilibre développant aussi d'autres conséquences.

Par exemple, celle d'une baisse du volume du commerce international en raison de la diminution des échanges entre filiales d'une même entreprise, ne bénéficiant désormais plus de gains à l'échange fabriqués sur d'inacceptables différences. De quoi reconstruire le corps de ces institutions démembrées que sont devenues les entreprises en mondialisation. De quoi aussi diminuer la pression sur un environnement fatigué par des transports inutiles et moralement contestables.

Keynes, dans les années 1930 et la montée du protectionnisme, militait pour une régulation mondiale qui ne soit pas la mondialisation d'aujourd'hui. Il est temps de revenir sur les projets qu'il défendait à Bretton Woods. Dernier point : l'équilibre des échanges n'est en aucune façon l'argument de la préférence nationale, souvent évoquée pour d'autres motifs.

Jean-Claude Werrebrouck
(7 juillet 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Un point de vue non conventionnel sur la démondialisation. **L'auteur légitime une « démondialisation » équitable, réintroduisant des équilibres entre gagnants et perdants de l'ouverture des échanges internationaux.** La destruction créatrice, chère à J. Schumpeter, fait des dégâts insupportables car la logique du marché ne garantit ni l'optimum environnemental ni l'optimum social. Une régulation a-nationale est donc nécessaire.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

MOTS-CLÉS

AGENCES DE NOTATION
Ces entreprises privées opèrent, à l'échelle mondiale, l'évaluation des comptes des grandes entreprises, des banques et des États, notamment en notant la fiabilité du remboursement de leurs dettes. En 2011, les trois plus grandes agences sont : Standard & Poor's, Fitch Rating et Moody's. Elles sont devenues les véritables arbitres de l'endettement des États. Leur verdict conditionne le taux d'intérêt auquel chaque État peut trouver des sources de financement de son déficit.

ATTAC
L'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne prône la taxation des mouvements internationaux de capitaux pour freiner les mouvements spéculatifs et leurs conséquences déstabilisatrices.

COMMERCE INTRA-RÉGIONAL
Polarisation réciproque des échanges d'un ensemble de pays vers les pays appartenant à la même zone économique. Par exemple, 70 % environ des échanges des pays de l'Union européenne se font avec des pays appartenant à l'UE.

BALANCE COMMERCIALE
Document comptable qui recense l'ensemble des échanges de biens d'un pays avec le reste du monde, c'est-à-dire ses exportations et ses importations. Une balance commerciale peut être en situation d'excédent, de déficit ou d'équilibre commercial.

EFFORT À L'EXPORTATION
Il s'agit d'un indicateur du niveau d'ouverture d'un pays à l'échange international. Il se calcule par la formule : $\frac{\text{montant des exportations}}{\text{PIB}} \times 100$. Ce taux est de l'ordre de 22 % pour la France, de 8 % pour les États-Unis.

GLOBALIZATION
Traduction anglaise du terme mondialisation. Selon certains auteurs, la globalisation fait plutôt référence à l'homogénéisation mondiale des mouvements de capitaux (globalisation financière).

Caractéristiques et conséquences de la mondialisation

Si l'organisation des activités humaines reste encore largement centrée sur le cadre des États-nations, le processus de mondialisation engagé depuis quelques décennies oblige aujourd'hui à penser le monde comme un ensemble en voie d'unification. Cette réalité s'observe évidemment d'abord dans le domaine économique, avec la libéralisation des échanges de biens, de services et des flux de capitaux. On peut également en voir la trace dans le domaine des productions culturelles, dans les normes sociales et dans les mécanismes de la décision politique. Nous avons désormais sous les yeux, à la fois les effets bénéfiques de la mondialisation sur notre consommation quotidienne et, à l'inverse, les perspectives inquiétantes dont elle est porteuse en termes d'emploi ou encore d'identité culturelle ou politique.

La mondialisation

La mondialisation se caractérise par un triple processus :
– l'**internationalisation des échanges**, c'est-à-dire le développement des flux d'exportation de biens et de services ;
– l'**internationalisation de la production**, qui résulte de l'accroissement des flux d'investissement et de la multiplication des implantations à l'étranger ;
– la **globalisation**, c'est-à-dire le développement des mouvements de capitaux à l'échelle mondiale et la mise en place de réseaux mondiaux d'information.

Les acteurs de la mondialisation

La mondialisation concerne à la fois les **États** et les **entreprises transnationales** (contrôle de l'exploitation des matières premières, recherche des débouchés externes par les exportations et les filiales à l'étranger, délocalisation pour bénéficier de coûts de production moindres). Les firmes transnationales mettent, donc, en concurrence les territoires et les États, afin de renforcer leur **compétitivité** dans un contexte de compétition accru par la libéralisation des échanges. La globalisation financière met aussi en scène les **grandes institutions financières internationales** (banques, fonds de pensions, agences de notation, Fonds monétaire international, etc.).
Née en 1995 sur les cendres du GATT, l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)** organise la négociation d'accords commerciaux internationaux. Elle dispose d'un pouvoir d'arbitrage et de sanctions en cas de conflits commerciaux.

L'ouverture internationale est-elle bénéfique à tous ?

Pour les économistes libéraux, tous les pays retirent un gain de l'échange s'il existe des différences entre eux (**principe des avantages comparatifs de Ricardo**). Par ailleurs, le commerce international est censé transmettre la croissance des pays développés à économie de marché (PDEM) vers les pays en voie de développement (PVD) à travers trois canaux :
– par le **mouvement des marchandises**. Les PDEM accroissent leurs importations (augmentation des exportations des PVD et possibilité d'importer les technologies les plus efficaces) ;
– par les **prix** (croissance de la productivité des PDEM, donc diminution des coûts de production et des prix. Les PVD bénéficient des gains de productivité des PDEM, grâce à des importations moins chères) ;
– par les **mouvements de capitaux** (épargne abondante dans les PDEM, qui se dirige vers les PVD où les taux de profits potentiels sont élevés).
Les **courants d'analyse tiers-mondistes** s'opposent à cette vision optimiste : le commerce international met en jeu des **relations asymétriques** entre les partenaires de l'échange. Cette asymétrie se traduit d'une part par le maintien des économies du Sud dans une spécialisation peu porteuse de croissance autonome (exportations de produits agricoles bruts ou de matières premières non-valorisées sur le territoire). D'autre part, l'évolution des rapports de prix des produits fabriqués au Nord et des produits originaires du Sud conduit à une **détérioration des termes de l'échange** qui reflète une forme d'exploitation néocoloniale au détriment des pays en développement.

La montée en puissance, depuis trois décennies, des grands pays émergents (Chine, Inde, Brésil, etc.) remet partiellement en cause ces analyses et oblige **à repenser le clivage traditionnel entre pays développés et pays en voie de développement**. À l'évidence, cependant, l'internationalisation des échanges et des structures de production a profondément modifié les rapports de puissance entre les nations. Cette évolution est loin d'être achevée et pose la question de la place, à long terme, des pays occidentaux dans la hiérarchie mondiale.

Le rôle des échanges internationaux dans le processus de croissance et de développement

Au cours des années 1960-1970, les PVD ont suivi plusieurs modèles de développement :
– les stratégies **autocentrées**, qui avaient pour objectif de permettre l'autonomie et l'indépendance des États en s'appuyant sur le marché intérieur et les ressources du pays ;
– les **stratégies d'insertion dans le commerce mondial (ou stratégies extraverties)**, qui s'appuyaient sur les théories du libre-échange en cherchant à profiter des avantages comparatifs dans le cadre de la division internationale du travail.
Au final, l'ouverture internationale a été plus profitable que les stratégies autocentrées (certains pays, comme la Corée du Sud, ont pu rejoindre le niveau de vie des pays occidentaux). Ce raisonnement doit toutefois être nuancé : les stratégies de développement qui ont réussi ont combiné **intervention de l'État, protectionnisme et insertion dans le commerce mondial**.
Il reste, cependant, que quelques réussites spécifiques, même si elles sont indéniables, ne permettent pas de conclure que l'ouverture internationale est la solution miracle pour l'ensemble des pays en développement. Le ralentissement de la croissance des pays développés, en tarissant les débouchés extérieurs, remet en évidence la nécessité pour les pays du Sud de s'appuyer sur un élargissement de leurs marchés intérieurs, donc vers des **stratégies plus autocentrées**.

La mondialisation et l'uniformisation des comportements

L'intensification de la mondialisation et la diffusion à l'échelle de la planète des biens et des services aboutissent à un processus d'**acculturation**, c'est-à-dire à un processus qui met en contact des modèles culturels différents. Le résultat de cette rencontre entre les cultures nationales n'est pas symétrique et conduit à la diffusion, au moins partielle, du modèle culturel occidental, en particulier nord-américain qui apparaît donc à certains comme une forme de domination, de prolongement culturel (voire politique) de la domination que les pays occidentaux ont exercée dans les siècles passés sur le reste du monde. L'intégration internationale génère donc des **tendances à l'uniformisation à travers la diffusion de modèles culturels dominants** (présence dans toutes les grandes villes du monde de centres commerciaux, d'architectures modernes, de produits de consommation passe-partout, des mêmes musiques et modes vestimentaires ou esthétiques). Cependant, des **facteurs de différenciation** persistent et contribuent, tout en faisant évoluer les diverses cultures, au maintien d'identités culturelles fortes. On constate, en même temps, des interpénétrations nombreuses entre les modes de vie et de pensée dans un processus de **réinterprétation des emprunts culturels** (syncrétisme). Mais il peut arriver aussi que le sentiment de la domination externe débouche sur des attitudes parfois violentes de rejet et de contre-acculturation fondamentaliste.

QUATRE ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Au palmarès mondial de l'économie, le Brésil devance désormais l'Italie** p. 79
(Jean-Pierre Langellier, 8 mars 2011)
- **La Chine devient-elle la première puissance scientifique mondiale ?** p. 79-80
(Philippe Jacqué, Annie Kahn et Hervé Morin, 12 novembre 2010)
- **La délocalisation de la recherche et développement est affaire de dosage** p. 80-81
(Julie Battilana, 11 janvier 2011)
- **Les conséquences du déplacement de l'activité manufacturière vers la Chine et les pays émergents** p. 81
(Jonathan Garner, 22 novembre 2010)

MOTS-CLÉS

FILIALE
Lorsque plusieurs sociétés sont liées par des participations, elles peuvent constituer un groupe. Un groupe est un ensemble de sociétés composé d'une société mère et de filiales. Le capital d'une filiale est détenu majoritairement par une autre société.

GOUVERNANCE MONDIALE
Il s'agit des tentatives de régulation des politiques des États à l'échelle mondiale par la confrontation des points de vue et une éventuelle coordination des décisions politiques. Une amorce de cette gouvernance apparaît dans les sommets du G8 et, à un autre degré, du G20.

MARCHÉ DE CAPITAUX/ FINANCIER
Le marché monétaire est le marché des capitaux à court terme ; il englobe tous les échanges de moyens de paiement acceptés par les intermédiaires financiers pour régler à court terme leur déficit de trésorerie. Le marché financier (ou marché boursier, dans le langage courant) est le marché des capitaux à long terme. Épargnants et investisseurs sont mis en relation par le biais des intermédiaires financiers et de la bourse, au sein de laquelle se vendent et s'achètent les actions et les obligations.

MARCHÉ DES CHANGES
Le marché des changes est le marché où se rencontrent l'offre et la demande de monnaie nationale et de devises étrangères. En régime de taux de change flottants, c'est sur le marché des changes que se déterminent chaque jour les parités monétaires.

TAUX DE COUVERTURE
Le taux de couverture se calcule par la formule suivante : $\frac{\text{exportations}}{\text{importations}} \times 100$
Il révèle la situation de la balance commerciale. Plus il est inférieur à 100, plus la situation du pays est critique (déficit commercial), plus il est supérieur à 100, plus le pays est excédentaire. Mais c'est surtout son évolution, au cours du temps, qui résume l'évolution de la compétitivité du pays.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Acculturation
Processus d'appropriation culturelle réalisé par un individu (ou un groupe) qui entre en contact avec une autre culture que la sienne. Cette phase de remplacement peut être conflictuelle et donner lieu à une forme de résistance à la culture découverte, une contre-acculturation.

Biens culturels
Ensemble des biens qui résultent d'une production culturelle : livres, films, programmes de radio ou de télévision, musiques et chansons, journaux, programmes informatiques, etc.

Impérialisme culturel
Tendance de la culture dominante (par exemple, la culture américaine) à imposer sa marque à l'ensemble du monde en laminant ou marginalisant les cultures locales.

Culture mondialisée
Ensemble de pratiques et de consommations qu'on observe partout dans le monde et qui peuvent donner l'illusion d'une uniformisation culturelle (le hamburger de Mc Donald, le système Microsoft, le personnage d'Harry Potter, etc.).

Exception culturelle
Expression qui renvoie à l'exigence de voir les biens culturels considérés comme des biens spécifiques pouvant donner lieu à des mesures protectionnistes face à la concurrence internationale, au nom de la défense de la culture nationale.

Réinterprétation/ syncrétisme
Processus par lequel une culture combine les apports d'une autre culture avec ses propres éléments, dans une réinterprétation originale. Exemple : le western à l'italienne (le « western spaghetti »).

Universalisme
Contraire de communautarisme. Principe selon lequel certaines valeurs sont universelles, leur validité ne dépendant pas de l'appartenance à un groupe, par exemple l'égalité entre les hommes et les femmes.

Question de synthèse : Après avoir montré que la mondialisation peut réduire les différences entre les cultures, vous nuancerez cette affirmation

L'analyse du sujet

Le sujet mérite d'être nuancé car il met en balance le mouvement apparemment irrésistible de l'uniformisation culturelle et des éléments de résistance à l'occidentalisation (ou à l'américanisation) des modes de vie et de pensée. Il faut distinguer, pour aller au fond de la question, la diffusion des biens culturels et leurs effets réels sur les cultures locales.

La problématique

La mondialisation semble unifier les modèles culturels dans le monde, mais des formes de différenciation subsistent, parfois sous la forme d'une véritable résistance.

Introduction

La mondialisation, à travers la multiplication des échanges commerciaux et l'essor du tourisme, débouche sur une offre globalisée de produits de consommation courante et de biens culturels. Ainsi, Coca-Cola et Harry Potter sont diffusés dans plus de 200 pays. Cette évolution semble traduire un processus de réduction des différences culturelles dans le monde, en favorisant l'émergence d'une « culture mondialisée ». Il importe cependant de nuancer la portée de ce mouvement en constatant que des mécanismes de différenciation œuvrent dans le sens du maintien de la diversité culturelle

Le plan détaillé du développement

I. La mondialisation, un processus qui rapproche les cultures et tend à les homogénéiser
a) Des marchés de la culture devenus mondiaux
b) Une transmission implicite des systèmes de valeurs à travers les biens ordinaires
c) Un modèle dominant qui se diffuse dans le monde.

II. Différents niveaux de « résistance » témoignent du maintien de la diversité culturelle.
a) Des mécanismes de réinterprétation (syncrétisme)
b) Des formes de résistance parfois agressives
c) La question de l'intervention du politique : l'exception culturelle « à la française »

Ce qu'il ne faut pas faire

- Tomber dans le travers d'une dénonciation sans nuances de l'américanisation de nos modes de vie.
- Ne pas respecter le plan que la formulation du sujet impose.
- Ne pas structurer, même de manière légère, l'intérieur de chaque partie.

Conclusion

Il importe, donc, de ne pas confondre la culture et les biens culturels. La diffusion mondiale de certains biens rapproche incontestablement les cultures en donnant parfois le sentiment que l'une d'elles s'impose aux autres. Il n'y a pas lieu de s'alarmer de cette multiplication des contacts s'ils se développent avec un minimum de symétrie, dans le respect de chaque culture. Mais certaines dérives doivent cependant inciter à la vigilance sur cette question de la diversité culturelle.

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Question de synthèse
– Après avoir expliqué pourquoi la mondialisation rend nécessaire la mise en place de nouvelles formes de régulation, vous présenterez les difficultés à les mettre en œuvre. (Nouvelle-Calédonie, 2005)

Dissertations
– L'existence de normes sociales et environnementales est-elle un obstacle à la compétitivité des entreprises ? (Amérique du Sud, 2007)
– La mondialisation menace-t-elle la différenciation culturelle ? (Amérique du Nord, 2009)

Au palmarès mondial de l'économie, le Brésil devance désormais l'Italie

Le pays a connu, en 2010, une croissance de 7,5 %, la meilleure en 25 ans

Le Brésil est devenu en 2010 la septième économie du monde, devançant l'Italie. Le géant sud-américain a enregistré une croissance de son produit intérieur brut (PIB) de 7,5 %, la meilleure depuis un quart de siècle. Elle a été tirée par le secteur industriel (+ 10,1 %), notamment l'extraction minière, la construction civile et l'industrie de transformation. Suivent le secteur financier, l'agriculture, le commerce et les services.

La croissance s'accompagne d'autres facteurs favorables. L'emploi est en hausse de 3 %. La consommation des ménages a crû de 7 %, indice qui progresse pour la septième année consécutive. Cette expansion de la demande résulte de l'essor du crédit – notamment celui alimenté par les banques publiques soucieuses d'atténuer la récession due à la crise financière – et du gonflement des dépenses budgétaires par le gouvernement de l'ex-président Luiz Inacio Lula da Silva dans la perspective du scrutin présidentiel d'octobre 2010.

L'actuelle présidente, Dilma Rousseff, s'est réjouie de la croissance, qu'elle a qualifiée de « raisonnable », jugement pour le moins modeste : en 2009, le PIB du Brésil avait reculé de 0,6 %. Mais la performance de 2010 peut être relativisée, lorsqu'on l'inscrit sur une plus longue période et dans un cadre mondial. Au cours des années 2000, la croissance annuelle moyenne du Brésil a atteint 3,6 %, contre 2,6 % au cours de la décennie précédente. Pendant la présidence Lula (2003-2010), elle a été de 4,1 %.

Ce dernier chiffre plaçait le Brésil au 16e rang mondial, loin derrière la Chine et l'Inde, mais aussi après d'autres pays sud-américains : Argentine, Pérou, Colombie ou Chili. La progression annuelle du PIB au cours de la décennie est aussi plus faible quand on la calcule par habitant : 2,4 %, soit tout de même plus du double de celle enregistrée lors de la décennie 1990.

Prudence

La relative prudence de Mme Rousseff est légitime : elle sait que le Brésil ne retrouvera pas de si tôt un chiffre comparable à celui de 2010. Consciente des dangers d'une surchauffe, elle souhaite, pour les prochaines années, une croissance de 4,5 % à 5 %, moins forte mais « plus équilibrée ». Les experts la voient à 4 % pour 2011.

Un rythme de progression plus rapide serait « insoutenable », souligne Monica Baumgarten de Bolle, économiste à l'université de Rio. Laisser augmenter la demande sans accroître l'offre ne ferait qu'attiser un peu plus l'inflation, qui a atteint 5,9 % en 2010, au-dessus de l'objectif officiel de 4,5 %. À court terme, la hausse des prix, nourrie en partie par la flambée des cours des matières premières, reste la principale préoccupation d'un pays encore traumatisé par le souvenir de l'hyperinflation des années 1980.

Pour « refroidir » l'économie, Brasilia a amputé le budget 2011 de quelque 22 milliards d'euros. La banque centrale du pays, qui a déjà les taux d'intérêt réels les plus élevés du monde, a augmenté à deux reprises son taux directeur (11,75 %). Une nouvelle hausse devrait avoir lieu en avril.

À plus long terme, le Brésil doit soigner ses maux récurrents : la saturation de ses infrastructures, qui s'explique en partie par l'insuffisance de l'investissement, la faiblesse de l'épargne, le manque de main-d'oeuvre qualifiée liée à la médiocrité de l'éducation.

En 2010, l'investissement a fortement progressé (+ 22 %). Mais il ne représente que 18,4 % du PIB, six points en dessous du niveau souhaité pour tenir une croissance de 5,5 %. En comparaison, la Chine consacre à l'investissement 48 % de son PIB, l'Inde, 33 %. En matière d'éducation, le Brésil se situe au niveau du Zimbabwe, avec une durée de scolarité moyenne de 7,2 années. Et il est au 70e rang du classement de l'indice de développement humain des Nations unies, qui prend en compte la pauvreté et les inégalités sociales.

Jean-Pierre Langellier
(8 mars 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le Brésil retrouve une croissance dynamique dont les retombées sont visibles en termes de niveau de vie moyen. Des signes de surchauffe exigent cependant une vigilance sur l'inflation. L'indice de développement humain reste médiocre en raison de profondes inégalités sociales et du faible niveau de l'éducation.

La Chine devient-elle la première puissance scientifique mondiale ?

Comment les Chinois rattrapent-ils leur retard ? Faut-il se méfier des transferts de technologies ?

La recherche européenne peut-elle rivaliser?

La Chine est désormais le pays qui compte le plus de chercheurs au monde. C'est « pratiquement certain », estime Luc Soete, professeur d'économie internationale à l'université de Maastricht et rédacteur du premier chapitre du « Rapport de l'Unesco sur la science 2010 ». Par rapport à sa précédente édition, en 2005, c'est là le point « le plus marquant ».

Capital humain Le rapport s'appuie sur des statistiques datant de 2007. La Chine comptait 1,423 million de chercheurs – soit 19,7 % du total mondial. Elle talonnait, en termes de capital humain consacré à la recherche et développement (R&D), les États-Unis et l'Europe. « Mais la crise de 2008-2009 a conduit les pays développés à un ralentissement dans les recrutements de chercheurs, que n'a pas connu la Chine », estime M. Soete. Les statistiques chinoises évoquent 1,592 million de chercheurs, en 2008.

Le rapport montre donc la répartition suivante, toute provisoire : l'Europe, les États-Unis et la Chine représentent, chacun, 20 % de la part des chercheurs dans le monde.

Dépenses de R & D Ces chiffres ne font pas pour autant de la Chine le leader mondial de la recherche. En nombre de chercheurs par million d'habitant (1 070), elle se situe dans la moyenne mondiale, loin derrière le Japon (5 573), l'Amérique du Nord (4 624) ou l'Union européenne (2 936).

Et si l'on prend en compte les investissements, le champion incontesté reste les États-Unis, qui totalisaient, en 2007, près d'un tiers des dépenses intérieures brutes en recherche et développement (DIRD), devant l'Union européenne (23,1 %). Mais la Chine, avec 8,9 %, rattrape le Japon (12,9 %). Et elle distance les Européens pris individuellement, comme l'Allemagne (6,3 %) et la France (3,7%).

La Chine consacrait, en 2008, 1,54 % de sa richesse à la R & D, soit moins que la moyenne mondiale (1,7 %) et bien moins que la Corée du Sud (3,37 %), qui vise 5 % en 2012. Mais elle a progressé de 50 % depuis 2002.

La comparaison avec 2002 est éclairante : pour les pays que l'Unesco assemble sous la dénomination « triade » (États-Unis, Union européenne, Japon), la période écoulée a vu leur part mondiale dans la DIRD diminuer, suivant la même pente que leur part dans le produit intérieur brut mondial. À l'inverse, la Chine et, dans une moindre mesure, d'autres émergents comme l'Inde, le Brésil et la Turquie ont vu cette part progresser. Au total, l'Asie est passée de 27 à 32 % des DIRD mondiales entre 2002 et 2007,

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

tandis que la proportion baissait de 83 à 76 % dans les pays développés.

Production scientifique Outre le capital humain et l'investissement, plusieurs critères permettent d'apprécier le phénomène. La répartition des publications scientifiques est révélatrice : la part de la Chine a doublé sur la période, passant à 10,6 % du total mondial, tandis que le Brésil tirait la performance de l'Amérique latine. En revanche, la part des pays développés s'érode, de 84 %, en 2002 à 75 % en 2008.

Cet indicateur mérite d'être affiné : le taux de citations, qui indique l'intérêt remporté par un article auprès de la communauté scientifique internationale et constitue un repère qualitatif, reste beaucoup plus faible en Chine que dans la « triade ».

Mais la récente irruption du pays dans le top 10 des supercalculateurs et ses investissements massifs en génomique par exemple, prouvent qu'il est en mesure de chambouler les hiérarchies tant dans les sciences fondamentales qu'appliquées – au-delà de ses succès dans le spatial, secteur stratégique. Autre indicateur souvent sujet à caution, les brevets montrent que « la Chine a encore un énorme retard. Mais il va être rattrapé », estime Luc Soete.

La Chine symbolise un mouvement de fond où « le monde bipolaire dans lequel les sciences et technologies étaient dominées par la triade cède peu à peu la place à un monde multipolaire où un nombre croissant de pôles de recherche s'étend désormais du nord au sud », souligne la directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova.

Les moteurs : Internet et le commerce Cette coupure avec les modes de production de connaissance et de richesse prévalant au XXe siècle tient à plusieurs phénomènes, dont le plus saillant est l'avènement de l'Internet à haut débit, qui a fortement progressé dans les pays en développement.

L'autre moteur, c'est l'intégration des nouveaux acteurs dans la mondialisation en général. L'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce, fin 2001, lui a donné accès à des transferts de technologies, elle a bénéficié d'investissements étrangers, souligne le rapport.

Le secteur privé et la crise Les entreprises des pays émergents, et de la Chine en particulier, relativement épargnées par la crise, en ont aussi profité pour réduire leur retard par rapport à leurs concurrentes des pays développés. Alors que les dépenses des entreprises en R & D ont globalement baissé de 1,9 % dans le monde, en 2009, selon le cabinet de conseil en stratégie Booz & Company et la Commission européenne, la dépense de recherche privée chinoise a augmenté de 40 %. Celle-ci reste néanmoins faible en valeur absolue. Elle représenterait moins de 1 % de la recherche privée mondiale.

Ce qui explique que seulement 21 entreprises chinoises figurent au palmarès des 1 400 entreprises dépensant le plus en R & D, établi par la Commission européenne. Mais elles n'étaient que quinze un an avant.

Un tiers des entreprises chinoises « championnes » appartiennent au secteur des technologies de l'information et de la communication : des composants aux équipements de télécommunications. En revanche, on ne note aucune entreprise pharmaceutique dans ce classement, alors que la pharmacie est le secteur le plus dépensier en matière de recherche, au sein de l'Union européenne.

Formation « L'Asie a compris que le développement passe désormais par l'enseignement supérieur et la recherche, témoigne Christian Koenig, directeur du campus singapourien de l'école de commerce Essec. Singapour ou la Chine investissent massivement. Ils n'ont pas encore obtenu du Nobel, mais la croissance de la production scientifique est forte. » Arnould de Meyer, président de la Singapour Management University, fait le même constat : « Il y a désormais en Chine, en Inde et à Singapour une très grande demande de la classe moyenne pour les formations de haut niveau. »

Ses enfants ne partent plus systématiquement étudier en Occident, « désormais, ils privilégient des études dans certaines de leurs très bonnes universités locales. »

Circulation des cerveaux Le rôle de la diaspora scientifique chinoise, dont le retour est encouragé par Pékin, est fondamental. Il est patent que les flux de matière grise et les coopérations se renforcent. En 2008, le pays a accueilli 100 000 chercheurs étrangers en visite, soit trois fois plus qu'en 2001 : la Chine s'est littéralement ouverte à la science. Elle est devenue, aussi, une usine à savoir(s). ●

Philippe Jacqué, Annie Kahn et Hervé Morin
(12 novembre 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le potentiel scientifique de la Chine s'accroît de manière impressionnante, avec plus de 1,5 million de chercheurs. Si la part de ce pays dans les dépenses mondiales de recherche-développement est encore modeste, cette situation est amenée à changer dans l'avenir, l'investissement dans les technologies de pointe et dans la formation scientifique étant désormais une priorité.

La délocalisation de la recherche et développement est affaire de dosage

Au cours des deux dernières décennies, les multinationales ont décentralisé, dans des filiales, une part croissante de leurs activités de recherche et développement (R & D). Les unités de R & D à l'étranger ont d'abord été conçues comme des pôles d'exploitation des innovations développées dans des laboratoires souvent situés au siège, néanmoins aujourd'hui, beaucoup sont devenues des centres actifs d'innovation.

Ainsi, l'entreprise pharmaceutique américaine Eli Lilly vient d'annoncer la fondation d'un centre de recherche sur le diabète à Shanghai, dont l'ouverture est prévue pour le second semestre 2011. Nombre de ses concurrents, tels que les suisses Roche, Novartis, les britanniques GlaxoSmithKline, AstraZeneca et le français Sanofi Aventis ont eux aussi récemment créé des centres de recherche en Chine.

Cette tendance touche aussi les multinationales issues des pays émergents. Le leader chinois des télécommunications, Huawei Technologies, a par exemple établi des centres de R & D à Dallas (États-Unis), Bangalore (Inde), Moscou et Stockholm.

Ces stratégies de décentralisation et d'internationalisation ont, certes, permis aux multinationales occidentales de réduire dans certains cas le coût de la main-d'oeuvre des chercheurs et ingénieurs, mais elles présentent d'autres avantages.

Elles leur permettent non seulement de bénéficier d'aides publiques locales, quand elles existent, et de réduire les coûts d'adaptation de leurs produits et services aux marchés locaux, mais également d'accéder au savoir-faire local émanant aussi bien des entreprises que des universités et organismes de recherche locaux.

Interactions indispensables

La décentralisation de la fonction R & D fait courir le risque d'une fuite des connaissances stratégiques pour l'entreprise vers ses compétiteurs locaux. Dans ces conditions, comment les multinationales peuvent-elles profiter au mieux des avantages de cette décentralisation ?

Dans un article intitulé « Geographic distribution of R & D activity: How does it affect innovation quality? », paru en 2010 dans l'*Academy of Management Journal*, Nandini Lahiri (université de Caroline du Nord) analyse les stratégies des

POURQUOI CET ARTICLE ?

De nombreuses entreprises occidentales délocalisent leurs centres de recherche vers le territoire chinois. À l'inverse, des entreprises chinoises installent des centres de recherche à l'extérieur de leurs frontières. **Ainsi se dessine une « décomposition internationale des processus de recherche » qui mise à la fois sur les avantages locaux et sur les retombées positives des interactions entre les différents centres.**

entreprises de l'industrie des semi-conducteurs, et démontre que si la décentralisation a des effets positifs sur la capacité des organisations à innover, une trop grande dispersion géographique des unités de R & D peut, en revanche, avoir des effets négatifs. D'autre part, les interactions entre ces différents centres jouent un rôle-clé.

Le déploiement de l'activité de R & D dans de multiples localisations permet en effet d'accéder aux différents types de connaissances susceptibles d'améliorer la capacité de l'entreprise à innover. Mais ceci n'est possible qu'à condition que cette dernière soit capable de transférer les connaissances apprises localement aux autres unités de R & D.

Pour ce faire, les chercheurs basés dans différents centres doivent avoir connaissance des programmes de recherche des autres unités et échanger régulièrement des informations.

L'enjeu pour les multinationales n'est donc pas seulement d'optimiser la distribution géographique de leurs différents centres, mais aussi d'établir et de renforcer les liens entre ceux-ci, afin de leur permettre de fonctionner en réseau. ●

Julie Battilana
(11 janvier 2011)

Les conséquences du déplacement de l'activité manufacturière vers la Chine et les pays émergents

La Chine et les autres marchés émergents sont en train de reprendre la première place mondiale dans le secteur manufacturier, place qu'ils avaient cédée à l'Europe, puis aux États-Unis à partir du début du XIXe siècle. Ce phénomène a des conséquences considérables sur les investissements qui sont, semble-t-il, sous-estimées par un grand nombre d'investisseurs.

Entre 1999 et 2009, l'évolution la plus marquante aura été l'augmentation du poids de la Chine dans la production manufacturière mondiale, qui est passé de 7,5 % du total à 18,6 % – la part de l'Inde progressant elle de 1,1 % à 2 % et celle du Brésil de 1,4 % à 2,4 %. Les plus forts reculs ont été constatés aux États-Unis (de 25,8 % à 19,9 %) et au Japon (de 16,7 % à 8,4 %) alors que la part de l'Europe est restée globalement inchangée à environ 28,9 %.

Par conséquent, la croissance de l'emploi manufacturier mondial au cours de la dernière décennie, est entièrement imputable aux économies émergentes. En Chine, malgré la restructuration des entreprises publiques, la croissance dans le secteur privé a entraîné une augmentation de 1 % des emplois dans le secteur manufacturier à 79,5 millions en 2009. La progression a été encore plus rapide au Brésil (de 48 % à 14 millions sur la même période) et en Inde (de 13 % à 92 millions). Parallèlement, ces emplois ont diminué de 22 % à 15,5 millions aux États-Unis et de 14 % à 11,4 millions au Japon. Le recul a été plus limité en Europe (de 6 % à 38,8 millions).

La sous-traitance depuis les pays développés vers les pays émergents, en particulier après l'accession de la Chine à l'OMC en 2001, semble avoir largement contribué au déclenchement de cette évolution. Les multinationales ont profité des écarts importants de coûts salariaux et ont pu s'implanter dans un nombre beaucoup plus important de marchés. Cela étant, dernièrement, la priorité des entreprises, tant étrangères que domestiques, est davantage axée sur le développement d'une présence commerciale dans les pays émergents.

Les coûts salariaux

À ce stade, on peut se demander si ces mutations dans la structure de la production mondiale sont amenées à se poursuivre. L'évolution du rapport entre la productivité et les coûts salariaux entre les différents pays devrait constituer la variable la plus déterminante. Aux États-Unis, la production génère 51,2 USD par heure travaillée, contre 10,9 USD en Chine et seulement 0,8 USD en Inde. La production nominale par heure travaillée a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 14,3 % au cours de la dernière décennie en Chine, contre 4 % aux États-Unis et 10 % en Inde. Les entreprises profitant du différentiel de coûts salariaux, les salaires ont déjà commencé à converger. En Chine, le salaire horaire réel dans la production enregistre une croissance moyenne de 12,7 % depuis 1999 alors qu'aux États-Unis il a reculé de 0,5 %.

Par ailleurs, de nouvelles augmentations significatives des salaires sont probables, aussi bien en termes absolus que par rapport aux économies développées. Ce phénomène de rattrapage pourrait assombrir les perspectives bénéficiaires des modèles économiques qui utilisent la sous-traitance. Néanmoins, alors que les dépenses des États et des consommateurs se contractent dans de nombreux pays développés, ce rattrapage reste favorable du point de vue de la demande mondiale.

Notre conclusion est donc que les investisseurs doivent s'attendre à une poursuite des mutations dans la structure de la production mondiale au profit de la Chine et d'autres pays émergents ; et à un nouveau resserrement des différentiels de salaire relatif entre les États-Unis, le Japon et l'Europe d'une part, et la Chine et les pays émergents d'autre part. Dans ce contexte, le consommateur des pays émergents peut, grâce à l'augmentation de l'emploi et des salaires, devenir le nouveau moteur de croissance de l'économie mondiale. Dès lors, les investisseurs devraient privilégier les secteurs qui bénéficient de cette tendance – la consommation discrétionnaire, les services financiers et les entreprises immobilières axées sur la Chine, ainsi que les autres entreprises phares des pays émergents – et éviter les sociétés exportatrices de biens manufacturés des pays émergents désavantagés par des ratios salaire/ chiffre d'affaires élevés et une dépendance trop forte envers la demande des marchés développés. ●

Jonathan Garner, responsable mondial de la stratégie pour les pays émergents chez Morgan Stanley
(22 novembre 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Les pays émergents continuent à capter les créations d'emplois industriels au détriment de l'Occident, en rattrapant progressivement leur retard de productivité. Cette évolution les conduit à des hausses de salaires réels qui vont faire des consommateurs des pays émergents les moteurs de la croissance mondiale. Avis aux investisseurs occidentaux !

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Accords régionaux
Il s'agit d'accords de libre-échange entre pays. Exemple : l'ALENA, créée en 1992, entre le Mexique, le Canada et les États-Unis.

BCE
Banque centrale européenne. Cette institution de l'UE est chargée, depuis 1998, de la politique monétaire de la zone euro. Installée à Francfort, sa mission principale est de veiller à la stabilité des prix. Un des instruments à sa disposition est la fixation du taux d'intérêt auquel les banques privées se refinancent auprès d'elle (« taux directeur »).

Critères de convergence
Ces normes, prévues dans le traité de Maastricht, s'imposent aux États signataires en matière de déficit public, d'endettement public, de taux d'inflation et de taux d'intérêt. Le respect de ces critères était censé être la condition de l'entrée dans la zone euro.

Déficit budgétaire
Il s'agit de la situation du budget de l'État lorsque les recettes publiques sont inférieures aux dépenses publiques (en situation inverse, on parle d'excédent). Le déficit du budget de l'État représente un outil de politique économique d'inspiration keynésienne : il est utilisé pour soutenir la demande et stimuler la croissance et l'emploi.

Dépenses publiques
Elles correspondent à l'ensemble des dépenses de l'État, des collectivités locales et des administrations de la Sécurité sociale. Ces dépenses sont financées par les prélèvements obligatoires et/ ou par emprunt. Elles couvrent la production de biens et de services collectifs, les prestations sociales, les subventions aux entreprises et le service de la dette publique (remboursement de la dette antérieure).

Dette publique
C'est l'ensemble cumulé des emprunts encore non-remboursés souscrits par l'État, par exemple sous la forme des obligations d'État, etc.

L'Union européenne

L'intégration économique de l'Europe a débuté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La « Communauté européenne » est assez rapidement parvenue à l'étape du « marché commun », développant alors une nouvelle ambition d'intégration sociale et politique. Aujourd'hui, le volet économique du processus, qu'on pouvait considérer comme en voie d'achèvement, est en partie remis en cause, notamment sur la question monétaire, par une crise financière qui se prolonge. Ces péripéties semblent renvoyer à un futur lointain le processus d'unification sociale et, plus encore, politique, confronté lui aussi à de nombreux obstacles. Le poids de l'Union européenne élargie à 27 partenaires (500 millions d'habitants, PIB total d'environ 16 500 milliards de dollars en 2009) suffit-il à contrebalancer l'influence des États-Unis (290 millions d'habitants, PIB total d'environ 14 000 milliards de dollars en 2009) sur l'économie mondiale ? Quel rôle cette union, encore embryonnaire sur le plan politique, peut-elle jouer face aux géants émergents que sont la Chine, l'Inde ou le Brésil ?

Un exemple d'un processus d'intégration régionale : l'Union européenne

Lorsque plusieurs nations ou régions constituent un espace économique unique à partir d'économies nationales cloisonnées, on parle de **processus d'intégration**. Traditionnellement, on distingue cinq étapes dans l'intégration (les trois premières étapes ayant pour objectif la création d'un grand marché par la suppression des entraves à l'échange) :
– la zone de **libre-échange**, aucune barrière tarifaire ou non-tarifaire au sein de la zone concernée mais conservation, par chaque pays, d'une politique douanière extérieure autonome. (**1951** : marché commun du charbon et de l'acier, la CECA) ;

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

• **Bataille dans l'Union européenne pour savoir qui pilotera la zone euro** p. 86
(Philippe Ricard, 29 septembre 2011)

• **Non, la mort de l'euro ne sera pas la fin de l'Europe !** p. 86-87
(Joachim Voth, 6 septembre 2011)

– l'**union douanière**, mise en œuvre d'une politique douanière commune aux membres de la zone vis-à-vis de l'extérieur. (**1957** : traité de Rome, création de la CEE et mise en place progressive d'une union douanière) ;
– le **marché commun**, ouverture de l'ensemble des marchés (**1986 :** signature de l'Acte unique européen. La CE se dote du drapeau européen, symbole d'unité. L'Acte unique prévoit l'harmonisation des normes, la disparition des contrôles aux frontières, l'ouverture des marchés publics) ;
– l'**union économique**, approche plus volontariste qui prévoit une régulation du marché par des interventions étatiques (harmonisation des politiques économiques – **1992** : signature du traité de Maastricht : création de la Banque centrale européenne, adoption du principe de subsidiarité) ;
– l'**union économique et monétaire,** la zone se dote de politiques communes et crée une monnaie commune, voire unique. (**1999** : création de la zone euro par 11 pays. En 2011, 17 pays font partie de la zone euro).

Une ambition économique en voie de réalisation

L'objectif initial de la Communauté économique européenne (traité de Rome, 1957) était de parvenir à l'**unification du marché européen** par la suppression des droits de douane et des obstacles non-tarifaires aux échanges, en instaurant progressivement la libre-circulation des marchandises et des services, des capitaux et des hommes. Les avantages attendus de cette intégration économique concernaient les entreprises (baisse des coûts de production, gains de productivité, amélioration de la compétitivité) mais aussi les consommateurs (baisse des prix, augmentation du pouvoir d'achat, diversification de l'offre de biens et de services). Enfin, l'unification était censée produire des effets globaux positifs sous la forme d'une dynamisation de la croissance économique.

Progressivement, l'idée d'une **intégration monétaire** s'est imposée comme complémentaire à l'objectif commercial. Elle s'est d'abord incarnée, de manière un peu hésitante, dans un « système monétaire européen » où subsistaient les monnaies nationales, puis a trouvé sa véritable dimension avec la **création de l'euro** et la désignation de la **Banque centrale européenne,** comme organe de décision en matière de politique monétaire dans la zone euro. La mission prioritaire confiée à la BCE est de veiller à la stabilité des prix en luttant contre les risques d'inflation. Mais l'adoption de l'euro suppose l'acceptation du Pacte de stabilité et de croissance qui impose aux États signataires le respect d'un certain nombre de « critères » parmi lesquels les plus importants sont de maintenir le déficit public annuel au-dessous de 3 % du PIB et la dette publique globale dans les limites de 60 % du PIB.

Un projet collectif menacé d'éclatement

On sait aujourd'hui, en raison de l'**emballement des déficits publics et du poids considérable de la dette publique cumulée**, que cette ambition d'un Pacte imposant des « règles du jeu » et rapprochant les politiques économiques n'est plus réellement à l'ordre du jour. La plupart des pays de la zone euro ne respectent plus les critères du Pacte de stabilité et les tempêtes financières à répétition déclenchées par les dettes grecque, irlandaise, portugaise, espagnole ou italienne alimentent des **tentations centrifuges**. Peu de pays sont aujourd'hui réellement à l'abri d'un déclassement de leur note par les **agences internationales de notation**. Les pays les plus « vertueux » renâclent de plus en plus face au devoir de solidarité financière à l'égard des pays les plus endettés et la spirale de l'austérité et de la récession menace d'aggraver encore cette situation. L'Union européenne est, d'une certaine manière, à réinventer.

Une dimension sociale qui se heurte à des obstacles majeurs

Au-delà des objectifs économiques, l'Union européenne affiche l'ambition de parvenir à une **certaine harmonisation entre les régimes sociaux** des États membres. Force est de reconnaître qu'aujourd'hui, cet objectif a surtout fait l'objet de déclarations solennelles réitérées. Car le « paysage social » de l'Europe est d'une **extrême diversité**. Si l'on parle parfois d'un « modèle social européen », c'est surtout par référence à celui des pays fondateurs de l'Union, car les conditions de la protection sociale, par exemple, n'ont rien de commun d'un bout à l'autre du continent. Le groupe des « nouveaux arrivants » de l'Europe de l'Est, du Centre et du Sud a des caractéristiques sociales (niveau de salaires, politique familiale, systèmes de retraite, couverture santé, etc.) très éloignées de celles des pays de l'Ouest et du Nord de l'Europe. « L'Europe sociale » est aujourd'hui une **mosaïque**, autrement dit, une illusion.

Une intégration politique qui fait débat

Derrière les objectifs économiques, se profilent des **objectifs politiques** qui ne font pas l'unanimité. L'Union parviendra-t-elle un jour à une forme de « gouvernance européenne » incarnée par un exécutif politique émanant d'un processus démocratique de désignation ? Les organes politiques existants (la **Commission** et le **Parlement européens**) n'ont aujourd'hui qu'un **pouvoir limité** et des **marges d'action restreintes**. La **Banque centrale européenne** est, par contre, indépendante du pouvoir politique, ce qui pose la question de la légitimité de ses décisions. Le budget communautaire est embryonnaire et largement « dévoré » par la Politique agricole commune (PAC). Les tentatives pour coordonner les **politiques économiques nationales** sont, pour l'instant, restées modestes. Faire parler l'Europe d'une seule voix sur la scène internationale face aux autres « géants » (États-Unis, Chine, Russie, Inde ou Brésil) suppose des « abandons de souveraineté » dans des domaines sensibles comme la politique étrangère ou la Défense nationale, prérogatives traditionnelles des États-nations. Les cultures politiques marquées par l'histoire et le poids des opinions publiques nationales rendent cette étape de l'intégration plus problématique que les précédentes.

NOTIONS CLÉS

Pacte de stabilité et de croissance
Le pacte de stabilité et de croissance sont les accords signés en 1997, à Amsterdam, liant les pays de la zone euro en fixant les critères que ces pays s'engagent à respecter en matière d'endettement public : le déficit public doit être maintenu dans la limite de 3 % du PIB, la dette publique ne doit pas dépasser 60 % du PIB.

PAC
Politique agricole commune. Cet ensemble des mesures prises par les autorités européennes depuis les années 1950 a pour objectif de soutenir les revenus des agriculteurs européens et de permettre la modernisation des exploitations agricoles, en accompagnant le mouvement d'exode rural. La PAC absorbe aujourd'hui, à elle seule, 40 % du budget européen.

Prélèvements obligatoires
Les prélèvement obligatoires comprennent les impôts et les cotisations sociales. Versés par les agents économiques aux administrations publiques, ils servent à finances les différentes dépenses à la charge de ces administrations. Le taux de prélèvements obligatoires est le rapport entre le volume des prélèvements obligatoires et le PIB. En 2010, il était de 42,5 % en France.

Union douanière
Il s'agit d'une forme de rapprochement entre des États qui organisent entre eux le libre-échange des marchandises, en protégeant la zone par des droits de douane avec un tarif extérieur commun face à des pays tiers.

Zone euro
Zone monétaire rassemblant, au sein de l'Union économique européenne (UEM) les pays de l'Union européenne qui ont renoncé à leur monnaie nationale et ont adopté l'euro. En 2011, 17 pays en font partie : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Obligation d'État
Ce titre de créance est émis par les États pour financer leurs déficits budgétaires. Le taux d'intérêt dû par l'État-emprunteur est en fonction inverse de la confiance qu'il inspire aux investisseurs.

Effet d'éviction
On considère qu'il y a « effet d'éviction » sur les marchés financiers lorsque l'État émet des emprunts à un niveau élevé pour financer son déficit budgétaire. De ce fait, il assèche les disponibilités d'épargne pour les emprunteurs privés et provoque une hausse des taux d'intérêt des prêts qui pénalise les autres emprunteurs en renchérissant leurs projets d'investissement.

Inflation/ désinflation/ déflation
L'inflation est un mouvement général et continu de hausse des prix. La déflation correspond à un mouvement de baisse des prix. Le terme déflation est aussi utilisé pour désigner la baisse de l'activité économique, consécutive à la spirale « baisse des prix –> baisse des revenus –> baisse de la demande ». On appelle désinflation le ralentissement de l'inflation.

Relance
Cette politique économique vise à redynamiser le rythme de l'activité économique. Elle peut se faire en cherchant à augmenter les revenus des ménages pour que ceux-ci accroissent leur consommation (relance par la consommation). Elle peut aussi privilégier les mesures en direction des entreprises pour que celles-ci augmentent leurs achats d'équipements (relance par l'investissement).

Taux directeur
Il s'agit du taux d'intérêt « au jour le jour » auquel les banques commerciales de l'Union européenne se refinancent auprès de la BCE. Ce taux a une importance primordiale dans la distribution du crédit aux entreprises et aux ménages puisqu'il commande la pyramide des taux auxquels les banques commerciales vont prêter à ces agents économiques.

Question de synthèse :

Après avoir expliqué pourquoi les États européens veulent réduire leurs déficits publics, vous montrerez les risques liés à ces politiques

L'analyse du sujet

Le sujet demande un rapide constat de la situation des finances publiques en Europe et une explication du caractère impératif d'un désendettement. Pour l'examen des risques, on peut faire allusion à la vision keynésienne du soutien de la demande par les dépenses publiques.

La problématique

Les États européens ne peuvent plus désormais éviter de réduire leurs déficits publics en raison d'une dette devenue insoutenable. Mais le remède des politiques de désendettement risque de conduire les économies européennes à la stagnation économique et à la remise en cause de leur modèle social.

Introduction

Les États européens sont aujourd'hui confrontés, à des degrés divers, à une crise de la dette publique qui les contraint à des politiques d'austérité visant à réduire les déficits publics. Ces politiques sont devenues inévitables en raison des effets de la spirale de l'endettement sur la dépense publique et sur les prélèvements obligatoires. Elles ont, en revanche, des conséquences inquiétantes sur la régulation de l'activité économique, sur l'emploi et la protection sociale et sur l'avenir des services publics.

Le plan détaillé du développement

I. La nécessaire réduction des déficits publics en Europe
a) La contrainte des engagements du Pacte de stabilité
b) Une dette publique autoentretenue qui devient insoutenable
c) Les États sous le verdict des agences de notation

II. Des politiques à risque pour la croissance et pour l'emploi
a) L'abandon des politiques de soutien de la demande
b) Des conséquences sociales désastreuses
c) Des effets négatifs à long terme sur l'investissement public et les services publics

Conclusion

L'Europe est face à des choix politiques majeurs car la négligence générale, ayant prévalu ces dernières décennies, en matière de dépenses publiques atteint désormais ses limites. L'endettement cumulé est devenu un fardeau pour les génération présentes et futures. Cette situation nécessite des politiques de désendettement courageuses qui préservent, cependant, les équilibres sociaux, ce qui implique que les efforts soient supportés de manière proportionnée, en épargnant les couches les plus fragiles corps social. ●

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Question de synthèse
– Après avoir présenté les effets positifs attendus des politiques monétaire et budgétaire menées dans la zone euro, vous en montrerez les limites. (Pondichéry, 2006)

Dissertation
–Dans quelle mesure la participation à l'Union économique et monétaire européenne est-elle favorable aux pays membres ? (La Réunion, 2004)

Ce qu'il ne faut pas faire

• Confondre le déficit public (annuel) et la dette publique (stock accumulé).
• Oublier d'expliciter les conséquences dépressives sur l'activité d'une réduction des dépenses publiques.
• Ne pas rappeler les principaux engagements du Pacte de stabilité européen.

Dissertation : Dans quelle mesure les pays membres de l'Union économique et monétaire (UEM) disposent-ils de marges de manœuvre suffisantes en matière de politique économique ?

L'analyse du sujet

La question du partage du pouvoir entre les instances européennes et les gouvernements nationaux est au cœur du sujet. Il faut décrire les contradictions entre l'existence de règles communes théoriquement impératives et l'absence d'une véritable gouvernance européenne.

La problématique

Les politiques économiques nationales sont sous la contrainte du Pacte de stabilité. Ceci n'exclut pas de marges d'action pour les États, surtout face à une crise qui voit l'Europe relativement divisée sur les stratégies à suivre.

Introduction

L'Union économique et monétaire, ou zone euro, est un ensemble actuellement composé de 17 pays, appartenant à l'Union européenne, et ayant lié leur destin monétaire. Quels pouvoirs de pilotage économique cette union monétaire laisse-t-elle aux États ? Peuvent-ils encore influer sur la croissance économique ? La Banque centrale européenne (BCE), maîtresse de la politique monétaire, constitue une forte limitation des marges de manœuvre des États nationaux. Pourtant, ceux-ci ont conservé des marges d'autonomie en matière de politique budgétaire et de politique structurelle, et la crise financière a renouvelé le débat sur les contraintes issues du Pacte de stabilité.

Le plan détaillé du développement

I. Des politiques économiques sous contraintes
a) L'abandon des compétences monétaires
L'indépendance de la BCE et la priorité qu'elle donne à la lutte contre l'inflation.
b) Des politiques budgétaires sous surveillance
Les engagements du Pacte de stabilité et de croissance.
c) Des contraintes structurelles
La redéfinition de la notion de service public.
d) Un bilan peu encourageant

II. Des marges de manœuvre nationales élargies par la crise
a) Le principe de subsidiarité
Les États conservent une priorité d'action.
b) Une nouvelle donne liée à la crise financière
L'abandon *de facto* des critères du Pacte.

Conclusion

Devant la gravité de la crise, les gouvernements et la Banque centrale européenne ont pris des mesures d'urgence : le taux directeur de la BCE a été abaissé à des niveaux jusqu'alors inédits, faisant passer à l'arrière-plan la crainte de l'inflation. Les gouvernements ont mis en œuvre des plans de soutien au secteur bancaire et des plans de relance qui déséquilibrent fortement les finances publiques, en bénéficiant de la « compréhension bienveillante » de la Commission de Bruxelles. Cette situation illustre bien le caractère fluctuant et controversé de la question de l'autonomie des politiques économiques. Celles-ci, en l'absence d'une intégration politique de l'Europe, continueront à relever largement de la souveraineté de chaque État. ●

Ce qu'il ne faut pas faire

• Confondre l'Union européenne et l'Union économique européenne qui n'ont pas le même nombre de membres.
• Ne parler que des pouvoirs de la Commission européenne en oubliant ceux de la Banque centrale européenne.

NOTIONS CLÉS

Crise de solvabilité
Il s'agit de la perte de confiance des créanciers à l'égard d'un emprunteur, en raison des incertitudes sur la capacité de ce dernier à faire face à ses engagements de remboursement et paiement des intérêts. Un État peut se trouver en situation de crise de solvabilité en cas de détérioration durable des structures économiques affaiblissant les capacités de rentrées fiscales face à un déficit public trop élevé.

FED
La Réserve fédérale américaine (*Federal Reserve System*), dont le siège est à Washington, est la Banque centrale des États-Unis. Elle détermine et met en œuvre la politique monétaire de ce pays. Les objectifs qui lui sont assignés sont plus larges que ceux de la BCE. Elle doit, en particulier, veiller à l'emploi et à la croissance économique, en plus de son objectif de surveillance de l'inflation. Son président est nommé par le président américain, mais la Banque est juridiquement indépendante du pouvoir politique.

Politique budgétaire
La politique budgétaire est un ensemble de mesures ayant des conséquences sur les ressources ou les dépenses inscrites au budget de l'État et destinées à agir sur la situation économique du moment (on parle de politique « conjoncturelle »).

Politique monétaire
La politique monétaire est un ensemble de mesures destinées à agir sur les conditions du financement de l'économie. Au sein de l'Union européenne, c'est la Banque centrale européenne (BCE) qui, depuis la mise en œuvre de l'euro (1er janvier 2000), prend les mesures de politique monétaire que les banques centrales nationales sont chargées d'appliquer.

Rééchelonnement d'une dette
C'est le report des échéances d'une dette dans le temps de façon à alléger, dans l'immédiat, la charge de remboursement pour l'emprunteur.

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

Bataille dans l'Union européenne pour savoir qui pilotera la zone euro

De la pugnacité et quelques annonces : José Manuel Barroso a tenté, mercredi 28 septembre, à Strasbourg, de contrer l'offensive franco-allemande envers la Commission européenne qu'il préside, sur fond de gestion chaotique de la crise des dettes souveraines. « Certaines tendances intergouvernementales pourraient entraîner la mort de l'Europe unie que nous voulons », a averti le président de la Commission. Plutôt applaudi, ce dernier cherchait surtout à rassurer des eurodéputés qui le pressent de reprendre la main, tandis que l'Union monétaire ouvre un nouveau chantier institutionnel afin de renforcer sa gouvernance économique.

Pressenti pour diriger les sommets de la zone euro, Herman Van Rompuy doit faire des propositions d'ici au prochain Conseil européen, les 17 et 18 octobre. M. Barroso se devait, selon les élus, d'anticiper pour défendre les prérogatives de la Commission : celle-ci « constitue le gouvernement économique de l'Union, nous n'avons pas besoin d'autres institutions », a-t-il lancé, peu avant que les eurodéputés n'approuvent la réforme du pacte de stabilité et de croissance négocié de haute lutte avec les États. Pour lui, cette refonte va d'ailleurs « augmenter les pouvoirs » de son institution pour inciter les capitales à réduire déficits et surendettement.

Plus largement, les Européens cherchent à mettre un terme à la cacophonie et espèrent restaurer le primat du politique face à des marchés qui ont perdu confiance dans leur capacité de décision et leur esprit de cohésion. Angela Merkel, la chancelière allemande, a proposé la première, début septembre, de refondre les traités. La France est, elle aussi, ouverte à une telle perspective, quitte à ce que la zone euro parachève sa propre organisation.

Face aux eurodéputés, M. Barroso s'est dit « ouvert » à une réforme des traités sans la proposer formellement. Pour lui, il faut se méfier « d'arrangements *ad hoc* » propres à l'Union monétaire pour privilégier les avancées à Vingt-Sept, sans exclure les pays candidats à la monnaie unique ni ceux qui disposent d'une dérogation, le Royaume-Uni et le Danemark. Seul problème : Londres, qui craint d'être isolé en Europe, freine aussi toute réforme des traités qui entraînerait de nouveaux transferts de pouvoirs vers Bruxelles.

Pour le président de la Commission, la réforme des traités, si elle a lieu, doit avoir un objectif principal : contourner la règle de l'unanimité au sein de la zone euro. Paris envisage ainsi d'accélérer la convergence fiscale, en facilitant dans ce domaine les décisions à la majorité qualifiée. Pour M. Barroso, la réforme devrait surtout concerner, en premier lieu, le fonctionnement des fonds de sauvetage mis en place au sein de l'Union monétaire : des dispositifs dont la refonte et le fonctionnement nécessitent à ce jour le soutien de toutes les capitales et des parlements nationaux. Ce qui freine toute action rapide, comme le montrent les difficultés de ratification de l'accord du 21 juillet sur l'aide à la Grèce, près de trois mois après son annonce. Le paquet a été ratifié, mercredi, par la Finlande, il devrait l'être jeudi par l'Allemagne, mais le processus est suspendu au vote de la Slovaquie et des Pays-Bas. « Comment voulez-vous que les marchés aient confiance s'ils craignent que la Slovaquie bloque le fonctionnement des fonds de sauvetage », dit un haut responsable européen.

M. Barroso a, par ailleurs, confirmé l'intention de la Commission d'examiner la faisabilité des eurobonds, en dépit des réserves de M^me^ Merkel à ce sujet : « Une fois que la zone euro sera entièrement équipée des instruments nécessaires pour assurer l'intégration et la discipline, l'émission de dette commune sera considérée comme naturelle », a-t-il estimé.

Avant toute réforme des traités, le chantier qui s'amorce devrait conduire, à plus brève échéance, à une redistribution des rôles au sein de la zone euro. Ce jeu de chaises musicales suscite des tensions entre les institutions. Le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, devrait être élu, le 18 octobre, à la tête des sommets de l'Union monétaire, comme l'ont demandé Angela Merkel et Nicolas Sarkozy, à la mi-août. Mais les avis divergent sur son éventuelle nomination à la présidence de l'Eurogroupe à la place de Jean-Claude Juncker. Plusieurs pays, dont les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, se méfient du cumul. M. Van Rompuy lui-même est réservé.

En privé, certains avancent le nom de Jean-Claude Trichet, en retraite de la Banque centrale européenne le 1er novembre, pour piloter l'Eurogroupe, tout en reconnaissant que celui-ci risquerait de faire de l'ombre à M. Van Rompuy. Guy Verhofstadt, le président du groupe libéral-démocrate du Parlement européen, a proposé de confier la présidence de l'Eurogroupe à un super-commissaire aux affaires économiques, ce qui, d'après lui, nécessiterait un remaniement de la Commission. M. Barroso s'est bien gardé d'abonder en ce sens. ●

Philippe Ricard
(29 septembre 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La gouvernance de la zone euro fait l'objet d'ambitions concurrentes entre la Commission européenne, le Conseil européen et l'Eurogroupe. Par ailleurs, les gouvernements de certains pays-leaders (Allemagne et France) estiment aussi avoir leur mot à dire. **Au-delà des questions de personnes, cet imbroglio illustre l'absence d'une gouvernance homogène.**

Non, la mort de l'euro ne sera pas la fin de l'Europe !

Pendant des années, les nations avaient lutté pour protéger la solidarité entre leurs monnaies. Les spéculateurs ont alors lancé l'offensive ; les uns après les autres, les États ont mis en œuvre des programmes d'austérité afin d'assurer la viabilité de leur dette et de gagner la confiance des investisseurs internationaux. Au même moment, le ralentissement de l'activité économique s'est accentué.

Les désordres se sont multipliés ; les systèmes politiques se sont effondrés, en proie aux tensions liées aux licenciements toujours plus nombreux, au chômage en forte augmentation et à l'endettement intenable. La monnaie commune était malgré tout considérée par beaucoup comme le meilleur moyen d'assurer la stabilité.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Un parallèle historique audacieux entre la situation actuelle de la zone euro et… les années 1930. L'auteur (professeur britannique d'économie) pronostique la disparition de l'euro tel qu'il existe aujourd'hui. Un scénario fiction qui, selon son auteur, conduira l'Europe à une nouvelle ère de croissance et de rééquilibrage interne.

Sans elle, pas de confiance dans les gouvernements, dans la gestion de l'économie, pas d'issue à la tourmente économique, toujours le même refrain. Puis tout cela a pris fin, presque du jour au lendemain. Les pays ont abandonné la monnaie commune. Plus tôt ils l'ont fait, plus vite ils se sont redressés. Aucune des terribles prédictions au sujet de la fin du monde tel que nous le connaissons ne s'est finalement réalisée.

L'époque ? Le début des années 1930. La monnaie commune ? L'étalon or. Ce qui ressemble fort à une description de l'Europe contemporaine est en fait très similaire au drame qui s'est joué il y a quatre-vingts ans.

Rompre le lien avec l'or s'est avéré la meilleure mesure que pouvaient prendre les responsables politiques. La Grande-Bretagne s'y est employée très tôt, dès 1931, et n'a souffert que d'une récession modérée, au contraire des États-Unis qui se sont accrochés à l'or avec l'ancien système de parité jusqu'en 1933, ou de la France qui a attendu encore plus longtemps.

Lorsque le lien avec l'or a été rompu, la déflation et les mesures d'austérité ont pris fin, la dette s'est allégée, la croissance a redémarré et le chômage a reculé. Se remémorant l'étalon or de l'entre-deux-guerres, chacun s'est rapidement demandé pourquoi l'on avait tant sacrifié à une si mauvaise politique.

Après l'abandon de l'euro, les Européens se poseront les mêmes questions. Pourquoi avoir perdu plus d'une décennie avec des politiques de taux d'intérêt trop élevés pour certains, trop bas pour d'autres, provoquant d'incessants mouvements de croissance et de récession ainsi qu'un endettement intenable et, au bout du compte, des effondrements bancaires ? Pourquoi avoir digéré tous ces programmes d'austérité et tous ces plans de sauvetage avec, en définitive, si peu à gagner ?

Présenté aux électeurs comme une politique dépourvue d'alternative, l'euro est en fait un arrangement monétaire mal ficelé tenant plus d'un symbole politique que d'un outil économique sérieux. Les pays membres de l'Union européenne comptent onze monnaies : l'euro et les dix autres monnaies nationales des États membres qui n'ont pas rejoint l'Union économique et monétaire (UEM).

L'UE ne se disloquera pas si le nombre de monnaies passe de onze à douze ou quinze. L'euro ne peut survivre que si les contribuables allemands, autrichiens, néerlandais et finlandais sont prêts à signer un chèque en blanc ; ou si des réformes économiques et des plans d'austérité d'une ampleur effrayante sont mis en œuvre. Aucune de ces options n'est politiquement réalisable.

Il faudrait encore quelques plans de sauvetage et quelques années de plus aux responsables politiques pour parvenir à cet objectif, mais les électeurs européens s'agitent de plus en plus. Lorsque derechef le véritable coût économique et politique du « sauvetage de l'euro » sera mesuré dans toute son ampleur, y renoncer deviendra inévitable.

Avec l'abandon de l'euro, nous allons assister à un retour au paysage monétaire antérieur à 1999. Certains pays s'aligneront sur la politique monétaire de l'Allemagne, soit en partageant une même monnaie, soit en imitant tout ce que fait Francfort. Tel est l'avenir des Pays-Bas, de la Finlande, de l'Autriche et peut-être même des pays scandinaves. Les pays d'Europe du Sud vont s'accrocher à ce qu'il restera de l'euro. Les taux d'intérêt seront ajustés en conséquence ; la croissance repartira ; le chômage déclinera ; les bulles spéculatives se feront plus rares.

Certains pays se trouveront en situation de défaut de paiement, et certaines banques feront sans doute l'objet d'une inévitable nationalisation, comme ce fut le cas dans les pays scandinaves au début des années 1990. L'euro perdra sa valeur face au nouveau deutschemark ; les exportations italiennes, françaises et espagnoles seront plus compétitives et les excédents allemands à l'exportation s'effriteront, ceci réduisant les déséquilibres économiques au sein de l'UE.

En même temps, les vacances au bord de la Méditerranée, le vin français et les voitures italiennes deviendront plus accessibles pour les Néerlandais, les Danois et les Allemands. Ceci n'est pas une représentation de l'apocalypse économique : il s'agit de la façon dont devrait s'opérer le rééquilibrage.

Quelles répercussions pour l'avenir politique de l'Europe ? Étonnamment, faibles. De toute évidence, de nombreuses personnalités influentes dans le monde politique européen seront la risée de tous. Les délires mégalomaniaques à propos des « États-Unis d'Europe » seront relégués aux oubliettes. La théorie dite de la bicyclette selon laquelle l'Europe doit avancer pour ne pas tomber sera oubliée.

L'élaboration des politiques se fera de façon plus pragmatique, Bruxelles s'intéressant désormais aux véritables problèmes en tâchant de tout mettre en œuvre pour les résoudre. Ceux-ci sont liés au marché unique : libre-échange, libre circulation, échange de savoirs, équité envers les entreprises européennes en compétition ailleurs pour des marchés publics ou engagées dans des tentatives de rachat d'autres sociétés.

En lieu et place de vastes desseins et de grands discours, Bruxelles va devoir se focaliser sur la complexe, ennuyeuse et salutaire réalité de tous les jours. La mise en application des règles et des dispositifs existants est importante, et l'Europe laisse encore beaucoup à désirer sur ce point. Le marché unique ne fonctionne que partiellement ; la reconnaissance mutuelle des diplômes, par exemple, n'est souvent qu'une fiction juridique. Mon doctorat obtenu à Oxford, discutable, ne peut être validé en Espagne pour « raisons techniques ». Ne me demandez même pas pourquoi il doit être « validé » !

Les Allemands n'ont pas le droit d'acheter de résidences secondaires au Danemark ; les gouvernements européens bloquent souvent les ventes d'entreprises à des acheteurs étrangers sans aucune raison économique valable ; et ainsi de suite. L'intégration européenne devrait être guidée par ce qui est profitable aux citoyens et aux entreprises.

Que les Européens aient les mêmes billets dans leurs portefeuilles est apparu comme une mauvaise idée. Elle a échoué à remplir le seul objectif qu'on lui avait assigné, à savoir rendre la vie des Européens meilleure qu'elle ne l'aurait été autrement. Abandonner l'euro sera moins préjudiciable au projet européen que ne l'ont été plusieurs « décennies perdues » de chômage, de stagnation, d'austérité et d'émeutes. L'UE est bien plus qu'une union monétaire, et l'Europe est bien davantage que l'Union européenne. Les citoyens européens en sont conscients, mais les responsables politiques doivent se souvenir que ce projet de prestige, bien qu'ils le chérissent, ne correspond pas à l'avenir de l'Europe. ●

Joachim Voth
(6 septembre 2011)
Traduction de l'anglais
par Isabelle Chérel

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Budget de l'État
Loi votée chaque année par le Parlement (loi de finances) qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'État. Depuis plus de trente ans, en France, le budget de l'État présente un déficit de financement.

Budget européen
Ensemble des dépenses de l'Union européenne, financées par les contributions des 27 États membres. En 2011, les montant des ressources de l'UE s'élève à 126 milliards d'euros, ce qui représente un peu plus de 1 % du PIB global de l'Union.

Choc asymétrique/ symétrique
Événement économique (hausse du prix d'une matière première, etc.) affectant un ou quelques pays de la zone euro sans que les autres soient touchés. Les chocs symétriques, eux, concernent l'ensemble des pays de la zone.

Coordination des politiques économiques
Principe énoncé dans le traité de Maastricht selon lequel les pays de l'UE doivent progressivement rapprocher leurs modes de pilotage de l'économie, notamment en matière de dépenses publiques et de fiscalité.

Europe sociale
Objectif affiché par les traité européens (d'Amsterdam et de Nice en particulier). L'ambition de ces déclarations d'intention est de parvenir à une harmonisation des régimes de protection sociale, des rémunérations et des conditions de travail dans l'UE.

Subsidiarité
Principe adopté par l'UE postulant qu'une intervention doit être laissée à la charge de l'autorité locale compétente sauf si on estime que le problème peut être résolu de manière plus efficace par les institutions supérieures, en particulier par les organismes communautaires. L'attribution de compétences à l'Union européenne doit être limitée spécifiquement aux domaines pour lesquels l'action des États n'est pas optimale.

Les nouveaux cadres de l'action publique

Le processus d'intégration de l'Union européenne et la création de l'euro ont considérablement rétréci les marges de manœuvre des États nationaux en matière de politique économique. En effet, la politique monétaire ne relève plus, pour les membres de la zone euro, de la souveraineté de chaque État et l'arme monétaire échappe donc désormais totalement à la puissance publique. Mais les contraintes du Pacte de stabilité et de croissance encadrent également les politiques budgétaires de manière de plus en plus stricte. Avec la crise financière qui fait rage, des voix de plus en plus nombreuses réclament un desserrement de ces contraintes et une renégociation du Pacte de stabilité qui n'est au demeurant respecté que par quelques pays. Ce pacte est accusé de renforcer les tendances au ralentissement de la croissance et d'accroître les risques de récession. La situation désastreuse de l'endettement public et les conséquences de la globalisation des mouvements de capitaux réduisent encore un peu plus les marges d'autonomie de l'action publique.

Les conséquences de la création de l'euro sur les politiques conjoncturelles des États membres

L'instauration progressive de l'euro, dans le milieu des années 1990, a radicalement modifié les conditions de la politique monétaire des pays concernés. Elle a notamment mis un terme à la tentation de la manipulation monétaire (dévaluations compétitives) par certains pays, au détriment de leurs partenaires commerciaux, la **Banque centrale européenne** (BCE) ayant seule désormais la responsabilité de la **gestion de la monnaie unique**. Le caractère restrictif avec lequel la BCE a, depuis l'origine, interprété sa mission (garantir la stabilité des prix et le taux de change de l'euro) l'a conduite à adopter une **attitude assez rigide en matière de fixation des taux d'intérêt et de création monétaire**. Cette rigueur a été dénoncée par certains économistes et par certains dirigeants politiques comme un frein à la reprise de l'activité économique. L'attitude récente de la BCE face à la crise financière et à la crise de l'endettement public a cependant marqué une nette inflexion de la part de cette institution, dans le sens d'un **assouplissement** de ses pratiques de distribution de crédit.

Cependant, l'euro a également créé des **contraintes sur les politiques budgétaires** : le Pacte de stabilité et de croissance (PSC), entré en vigueur en 1999, impose aux États, en effet, deux normes restrictives en matière d'endettement public : le **déficit public annuel** ne doit pas excéder 3 % du PIB et la **dette publique cumulée** doit être contenue dans la limite de 60 % du PIB. Cette double contrainte pèse fortement sur la décision politique en restreignant l'éventail des choix, à la fois pour les **dépenses de dynamisation de la croissance** (recherche, éducation, infrastructures, services publics, soutien aux secteurs d'activité) et pour les **dépenses de protection sociale et de redistribution**. Même si ces deux critères ont largement été oubliés ces dernières années, ils continuent à servir de points de repères comme objectifs à atteindre. (En 2011, la France a un déficit public qui représente plus de 7 % du PIB et la dette publique atteint 84 % du PIB).

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Un compromis se dégage pour durcir le Pacte de stabilité et de croissance** p. 91
(Philippe Ricard, 17 septembre 2011)
- **Rigueur ou croissance ?** p. 91-92
(Pierre-Cyrille Hautcœur, 6 septembre 2011)
- **Pour les économistes, la rigueur est un mal nécessaire mais risqué** p. 92
(Claire Gatinois, 8 septembre 2011)

Coordonner politique monétaire et politique budgétaire dans une zone intégrée

La construction européenne s'est faite « à l'envers » : **le monétaire d'abord, le politique ensuite**. Au sein de l'Europe, il n'y a donc **pas d'autorité politique incontestée, ni de budget européen** permettant de mobiliser des masses financières importantes. La politique budgétaire reste, pour l'instant, du ressort des États nationaux. Les solutions passent donc par une **meilleure coordination des politiques nationales**. Se pose aussi la question du respect des normes du PSC, pourtant assoupli en 2005, car la crise financière de 2008-2009 a fait voler ce pacte en éclats. En 2010, la plupart des pays de la zone euro, engagés dans des **interventions d'urgence** pour sauver le système financier, ne respectent plus les contraintes de rigueur budgétaire.

Les critiques répétées contre la **rigueur monétaire de la BCE** et les menaces de la crise ont par ailleurs amené la Banque centrale à assouplir sa position et ses pratiques. La question de son indépendance à l'égard du pouvoir politique fait aussi débat.

L'articulation de la politique monétaire (par la BCE) et des politiques budgétaires nationales doit, en principe, permettre de répondre aux « chocs » subis par les différentes économies. C'est la politique monétaire qui doit répondre aux **chocs symétriques** (touchant tous les pays de la zone) et les politiques budgétaires nationales qui prennent en charge les **chocs asymétriques** (ne touchant que certains pays).

Un modèle social homogène pour l'Union européenne ?

La question de l'**Europe sociale** est longtemps restée en marge des préoccupations de la construction de l'Union. Tardivement intégrée aux négociations (Amsterdam en 1997 et Lisbonne en 2000), la question, de l'**unification sociale** de l'Europe reste posée. L'Union est fracturée entre des régimes de protection sociale très hétérogènes, certains très développés et d'autres embryonnaires. Les niveaux de salaires, la prise en charge des dépenses de santé, les régimes de retraite, les politiques familiales sont incomparables d'un bout à l'autre de l'Union. Cette situation conduit certains pays (notamment les nouveaux adhérents) à des formes de *dumping* social qui menacent les systèmes des pays les plus avancés. Ainsi, en 2009, on constatait à l'intérieur de l'Union des différences de salaire minimum pouvant aller de 1 à 5 : 263 € en Roumanie contre 1 413 € au Luxembourg.

Enfin, la question des **services collectifs** pose également problème. La notion de « service public », chère notamment à la France, n'est pas reprise par le droit communautaire. Une longue tradition politique a institué en France une **culture du service public** qu'on ne retrouve pas dans l'ensemble des pays de l'Union. Cette culture s'appuie sur le principe de l'égalité d'accès des citoyens à certaines prestations (biens culturels, éducation, services postaux, etc.) considérées comme relevant de l'intérêt général. Historiquement, cela a conduit le pouvoir politique à confier à des organismes publics des services à vocation sociale ou culturelle dont on estime qu'ils doivent être accessibles au moindre coût, voire gratuitement, à toute la population, en faisant financer leur coût par l'impôt. L'Union européenne, dont l'orientation idéologique est **libérale**, considère que cette conception ne respecte pas les principes de libre concurrence entre les fournisseurs de services et a décidé de substituer à la notion de service public la notion de **service d'intérêt général** (SIG) qui remplit les fonctions régaliennes de l'État (justice, police, etc.) et la notion de **service d'intérêt économique général** (SIEG) : services postaux, transports, télécommunications, fourniture d'énergie, etc. La Commission de Bruxelles souhaite leur libéralisation en confiant leur gestion au secteur privé. Leur statut est donc encore aujourd'hui au cœur des **négociations communautaires**.

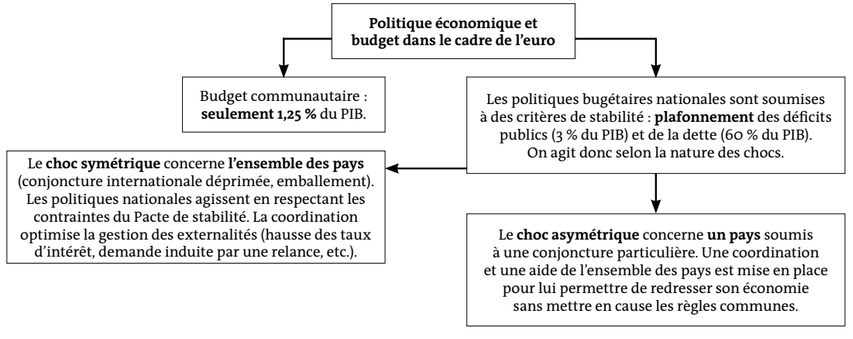

CITATIONS

Trois points de vue sur l'Europe.

• « La logique actuelle de la constitution économique de l'Europe crée une dynamique "objective" d'évolution vers une économie de plus en plus libérale, portée par des institutions européennes qui ne peuvent choisir une autre direction. Leur seul pouvoir est d'accroître la concurrence dans le marché unique, non de la réduire. Mais est-ce bien ce que souhaitent aujourd'hui, majoritairement, les citoyens des démocraties européennes ? Et si tel est le cas, est-ce que demain des choix différents pourront être faits ? »
(Jean-Paul Fitoussi, *La Politique de l'impuissance*, 2005.)

• « Je pense fermement que l'élargissement de l'UE contribuera positivement à la croissance économique et au bien-être de l'ensemble de l'UE. Il ouvrira de nouvelles possibilités en termes d'échanges commerciaux et de flux d'investissement [...]. Ce mouvement devrait se traduire par des baisses de prix et une hausse de la productivité et contribuer à relever le potentiel de croissance de l'Union. »
(Discours de Jean-Claude Trichet, président de la BCE, Forum économique international des Amériques, Conférence de Montréal, 30 mai 2005.)

• « Nous avons été nombreux aussi pour dénoncer la mise en place d'un marché intérieur socialement si dérégulé qu'il menace d'emporter toute l'organisation de nos sociétés. Pourtant quand une crise éclate dont les conséquences s'annoncent si profondes, on est en droit d'examiner soigneusement les méthodes mises en œuvre pour y faire face. On mesure alors bien la stupidité des techniques utilisées dans cette circonstance. C'est le dogmatisme libéral qui a conduit à l'application de recettes aussi éculées que ces politiques d'austérité et de privatisation généralisée imposées de force par le FMI et la Commission européenne. »
(Jean-Luc Mélenchon, parti de gauche, « Il ne faut pas laisser tomber la Grèce », billet posté sur son blog le 14 septembre 2011.)

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

NOTIONS CLÉS

Spread
Ou *credit spread*. Terme anglais signifiant « écart de crédit ». Il désigne, en langage boursier, l'écart entre le taux d'intérêt payé par un État pour financer sa dette et le taux payé par l'État considéré comme le plus « vertueux ».

Consommation collective
Ce sont les services non-marchands mis gratuitement, ou à moindre coût, à la disposition des ménages et des entreprises par les administrations publiques.

Déréglementation des services publics
Ces mesures d'inspiration libérale, que tente d'imposer la Commission de Bruxelles, visant à confier les services publics traditionnels à des opérateurs privés et à les mettre en concurrence avec des services marchands fournissant, en apparence, les mêmes prestations.

Monopole légal
Il s'agit de la situation dans laquelle la production d'un bien ou d'un service est confiée à un service public, en raison de la recherche, par l'État, d'un objectif d'intérêt général, de nature sociale (aménagement du territoire, justice sociale, etc.) ou politique (défense nationale).

Secteur/ service public
Il ne faut pas confondre secteur public et service public car les deux expressions ne sont pas synonymes. Le secteur public est l'ensemble des entreprises dont le capital est contrôlé par les pouvoirs publics. Les services publics regroupent des activités d'intérêt général qui échappent à la logique marchande et qui sont donc assurées par des administrations (justice, police, Éducation nationale, par exemple).

Service universel
C'est la notion créée par les autorités européennes qui définit les services jugés essentiels pour les usagers et devant être proposés à des prix abordables à tous, éventuellement par des opérateurs privés.

Question de synthèse :

Après avoir caractérisé l'évolution des services publics dans les pays de l'Union européenne, vous analyserez ses effets

L'analyse du sujet
Thème rarement abordé dans les sujets de bac. Sujet est assez technique qui nécessite de bien maîtriser les notions de service public et de service universel.

La problématique
La logique libérale de l'intégration européenne s'accommode mal de la tradition française du service public. Au delà des effets que la réforme des services publics est censée avoir, cette évolution suscite des réactions souvent négatives de la part des citoyens.

Introduction
Depuis le traité de Rome, un nombre croissant de pays ont accepté la logique de rapprochement politique et économique qui a permis de consolider l'Union européenne. Les étapes de la construction européenne ont constitué autant de choix institutionnels et idéologiques, concrétisés par des traités qui s'imposent au droit national. Dans un contexte s'inspirant de la vision libérale de l'économie, un certain nombre de réformes sont conduites, parmi lesquelles figure la question des services publics, particulièrement sensible en France. Nous verrons dans un premier temps en quoi l'intégration européenne mène à une évolution des services publics (I) puis nous en étudierons les effets souhaités ou redoutés (II).

Le plan détaillé du développement
I. L'intégration européenne, une logique libérale qui rend inéluctable la question de la réforme des services publics

a) Les principes libéraux du marché unifié
Privatisation, déréglementation et ouverture à la concurrence.
b) De la notion de service public à celle de celle de service universel

II. Une évolution source d'attentes mais aussi d'inquiétudes
a) Les effets positifs attendus
Le point de vue libéral et la critique des services publics.
b) Une réforme allant à l'encontre de l'exception française en matière de service public

Ce qu'il ne faut pas faire
- Confondre les notions de service public et de service universel.
- Présenter l'intégration européenne comme étant neutre sur le plan idéologique.

Conclusion
La construction européenne exige des compromis de la part des différents États membres et de nombreux rapprochements ont permis une unification profitable à tous. La réforme et l'harmonisation des services publics restent un point de friction, tant la culture du service public est un élément ancré dans l'histoire nationale française. La menace de leur destruction fédère les oppositions de larges couches de la population. Pour les libéraux, le service public « à la française » est archaïque mais, pour la majorité des citoyens français, elle fait partie du pacte social et constitue l'un des derniers remparts face aux excès du marché.

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Dissertations
– Dans quelle mesure est-il possible de recourir à une politique de relance par la demande dans les pays de l'Union européenne ? (Pondichéry, 2003)
– Dans quelle mesure les pays membres de l'Union économique et monétaire (UEM) disposent-ils de marges de manœuvre suffisantes en matière de politique économique ? (Sujet national, 2009)

Un compromis se dégage pour durcir le Pacte de stabilité et de croissance

La France militait pour un pilotage « plus politique » des règles budgétaires européennes.

C'était l'une des conditions posées par l'Allemagne pour voler au secours de la Grèce : le pacte de stabilité et de croissance est en passe d'être durci. Après des mois de blocage, les représentants du Parlement européen et la présidence polonaise des Vingt-Sept sont parvenus à un compromis jeudi 15 septembre à Bruxelles. En pleine crise de la dette, il s'agit de durcir la discipline commune, par le biais de procédures plus contraignantes et de sanctions plus lourdes.

L'ancien pacte, assoupli à la demande de la France et de l'Allemagne en 2005, n'avait jamais été appliqué à la lettre, en particulier à l'égard de la Grèce. Une négligence collective à l'origine de la crise des dettes souveraines qui mine l'union monétaire depuis bientôt deux ans. « Il s'agit aujourd'hui de rassurer les marchés, et tout le nord de l'Europe », observe l'eurodéputée Sylvie Goulard (MoDem), l'un des rapporteurs du projet, à l'heure où le second plan de sauvetage de la Grèce est contesté dans les États les plus vertueux, l'Allemagne, la Finlande et les Pays-Bas.

Le nouveau pacte ne modifie pas les principaux critères de Maastricht : un État doit maintenir son déficit en dessous d'un plafond de 3 % de son PIB, et sa dette, sous le seuil de 60 %. Mais son fonctionnement devra être plus rigoureux. Le Parlement de Strasbourg insistait, avec le soutien de la Banque centrale européenne, pour mettre en place les procédures les plus automatiques possible à l'encontre des pays peu respectueux des règles collectives. Il a partiellement obtenu gain de cause face aux États, France en tête, soucieux de préserver un pilotage plus « politique » du pacte.

Les deux clans s'opposaient notamment sur la manière de traiter les pays dont les comptes publics dérivent sans pour autant dépasser le seuil des 3 % : il a été convenu qu'en phase préventive, les gouvernements ne pourront bloquer les recommandations de la Commission qu'à la majorité simple, et non pas selon une majorité qualifiée plus difficile à bâtir.

En cas de non-respect des mises en garde collectives, cette dernière formule de vote, plus favorable à la Commission, concernera les décisions portant sur les sanctions financières – d'abord sous forme de dépôts (0,2 % du PIB) puis d'amendes en bonne et due forme.

Les sanctions seront de surcroît activables en phase corrective, quand un pays fait l'objet d'une procédure pour cause de déficit excessif, mais aussi – et c'est nouveau – en phase préventive. Par ailleurs, il est convenu d'utiliser le dispositif en cas d'endettement excessif, ce qui n'a jamais été fait à ce jour.

Austérité
Le pacte est par ailleurs accompagné d'un dispositif de surveillance macroéconomique, susceptible de prévenir, voire de sanctionner, les dérapages non budgétaires, comme la formation de bulles immobilières à l'origine des difficultés de l'Irlande et de l'Espagne.

Le compromis devait être soumis vendredi aux ministres des Finances des Vingt-Sept, réunis à Wroclaw (Pologne). S'ils donnent leur aval, la nouvelle législation sera votée en première lecture à Strasbourg d'ici à la fin du mois. La droite et les libéraux promettent de soutenir l'ensemble du paquet, ce qui n'est pas le cas des socialistes et des écologistes. Pour ces derniers, le nouveau pacte fait la part trop belle à l'austérité. Et il risque d'être vite dépassé si la zone euro était dans l'obligation de muscler encore son intégration économique pour surmonter la crise des dettes souveraines.

Philippe Ricard
(17 septembre 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La crise de la dette amène l'Europe à durcir le Pacte de stabilité de la zone euro. En cas de non-respect des critères, les sanctions seront plus sévères et mises en place plus rapidement.

Rigueur ou croissance ?

Le gouvernement est pris dans un dilemme conjoncturel apparemment insoluble : d'un côté, la crainte d'une attaque des marchés sur une dette publique qu'ils considéreraient soudain comme insoutenable impose une politique de rigueur budgétaire ; de l'autre, la faiblesse de la croissance et la reprise du chômage appellent une relance.

La meilleure solution serait un rééquilibrage coordonné de la demande au sein de la zone euro. Le danger actuel vient en effet de la mise en place simultanée de plans de rigueur dans toute la zone, qui vont conduire à la réduction concomitante des demandes interne et externe dans tous les pays, et d'abord des voisins européens. Jamais la demande en provenance de l'extérieur de la zone ne compensera ces réductions, car elle représente une trop petite part de la demande européenne.

Or, au sein de la zone euro, certains pays sont en mesure d'effectuer une relance, qui pourrait compenser les effets récessionnistes des politiques d'austérité des autres États sans menacer leur propre situation. L'Allemagne, en particulier, mais aussi les Pays-Bas et l'Autriche, pourraient accroître leur consommation ou, encore mieux, leur investissement, de manière à stimuler l'économie européenne. Une hausse des salaires (ou des primes ponctuelles) en serait un excellent moyen, que les salariés pourraient négocier comme contrepartie de leurs efforts de ces dernières années. À défaut, une relance de l'investissement public y pourvoirait : même si elle s'accroissait quelque peu, leur dette publique resterait une valeur refuge. La réduction de leurs excédents commerciaux rééquilibrerait la situation au sein de la zone euro. Si un déficit de la balance courante de celle-ci apparaissait, il pourrait pousser à une réduction du cours de l'euro, qui faciliterait aussi la reprise.

Parce que la contagion des attaques spéculatives contre les dettes publiques résulte principalement des incertitudes sur la solidarité européenne, une telle politique serait un signal fort. Mais Berlin ne semble pas vouloir en entendre parler, considérant qu'il doit montrer l'exemple de la rigueur et obtenir, comme dans les années 1930, la compétitivité par la déflation. Socialement, ce refus correspond à la domination de la politique allemande par une population aisée et âgée qui entend épargner, sans se rendre compte que la valeur même de son épargne dépend de la stabilité de l'Europe. Sans cette relance, une récession à l'échelle européenne est probable, et les déséquilibres internes à la zone ne peuvent que se perpétuer, surtout en l'absence

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

d'un budget européen conséquent qui permettrait d'y remédier.

Rien ne peut plus guère être attendu de la politique monétaire, déjà fortement expansionniste et empêtrée dans les difficultés du système financier.

Au niveau français, la seule façon de réduire l'impact négatif de la nécessaire rigueur budgétaire sur la croissance est de limiter, dans un premier temps, les prélèvements portant sur la consommation et de frapper en priorité les revenus fortement épargnés ou les contribuables épargnant une proportion importante de leur revenu. C'est le cas des revenus du capital et des contribuables âgés aux revenus élevés.

En ce sens, la suggestion de l'Inspection des finances de supprimer l'abattement de 10 % dont bénéficient les pensions de retraite pour l'impôt sur le revenu est simple, rapide d'exécution et juste. Mais les contribuables en question forment le cœur de l'électorat de l'UMP et apprécient sans doute moins le sacrifice qu'ils ne le disent parfois. Ils devraient méditer l'initiative des quelques très hauts revenus qui ont proposé d'accroître leur contribution fiscale. Cette proposition ne relève pas de la générosité ou d'une tentative machiavélique d'éviter des hausses d'impôts futures, elle résulte de la prise de conscience que la stabilité de l'État est la condition première des affaires privées et qu'une crise majeure des finances publiques affecterait bien plus les finances privées que quelque impôt que ce soit.

Tant que les Français ne se déprennent pas de la drogue des déficits et de la dépendance envers les marchés qui en résulte, ils ont besoin d'une dette crédible et des bas taux d'intérêt qui vont avec. Il est dommage que les engagements du Pacte de stabilité européen aient été si souvent violés que l'inscription d'une « règle d'or » dans les Constitutions puisse sembler une solution. Les politiques doivent négliger les calculs de court terme pour s'engager en faveur de solutions durables.

Pierre-Cyrille Hautcoeur
(6 septembre 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Les plans de rigueur dans la zone euro risquent d'engendrer une récession en spirale, en déprimant à la fois la demande interne et externe (puisque l'essentiel du commerce des pays de la zone est intra-européen). La rigueur budgétaire doit épargner la consommation et frapper plutôt l'épargne.

Pour les économistes, la rigueur est un mal nécessaire mais risqué

Selon les experts, les politiques d'austérité perdent de leur bénéfice lorsqu'elles sont généralisées.

Du sang, de la sueur et des larmes... Dans une zone euro menacée d'implosion, les États fragiles et surendettés, Italie et Grèce en tête, n'ont, semble-t-il, pas d'autre choix que de mener des plans de rigueur radicaux et douloureux.

La Banque centrale européenne (BCE) l'a rappelé au gouvernement italien. Pour satisfaire son électorat au moment où le plan d'économies de 45,5 milliards d'euros censé rétablir l'équilibre budgétaire en 2013 est examiné par le Sénat, le président du conseil, Silvio Berlusconi, a tenté de faire machine arrière sur des mesures décisives comme la taxe sur les hauts revenus.

Un jeu dangereux, voire irresponsable, alerte Jean-Claude Trichet, président de la BCE qui pourrait, explique-t-il, miner la crédibilité du pays aux yeux du marché.

Or, que les dirigeants le veuillent ou non, les investisseurs ont un pouvoir de nuisance terrible. Inquiets, ils se déferont massivement des emprunts italiens, faisant déraper leurs taux. De quoi aggraver le coût de remboursement de la dette publique et mettre le secteur financier à genoux. La situation est déjà tendue : la dette italienne à dix ans doit offrir un rendement de l'ordre de 5,5 % aux investisseurs contre 1,9 % en Allemagne !

Les mêmes effets sont à redouter en Grèce. En confessant que le pays ne respecterait pas son objectif de réduction du déficit pour 2011, Athènes a tétanisé le marché. Les investisseurs craignent que la BCE et le Fonds monétaire international (FMI) ne perdent patience et que l'aide promise ne soit pas débloquée. Une faillite du pays, sa sortie de l'euro... les pires scénarios refont surface. Et après la Grèce, leur défiance pourrait viser d'autres États comme l'Espagne, le Portugal et, pourquoi pas, la France.

Autrement dit, il n'y aurait pas d'alternative. Même si la Grèce fait face à un plan difficile pour la population, elle doit le mener à terme. Quitte à ce que la récession s'installe (le produit intérieur brut [PIB] s'est contracté de 4,5 % en 2010), que le pouvoir d'achat recule et que le chômage progresse.

« Quelle est l'autre option ? Connaître le même sort que l'Argentine ? » avance un proche de l'autorité monétaire européenne. Pour mémoire, après avoir fait défaut sur sa dette en 2001, le pays avait connu une récession estimée à 11 % en 2002. Les pro-rigueurs sont d'autant plus inflexibles envers Athènes et Rome qu'ils estiment que ces États ont été laxistes lorsque tout allait bien quand l'Allemagne, elle, faisait des efforts pour mener à bien sa réunification.

Réformes structurelles

En outre, d'autres pays ont passé l'épreuve avec succès. En 2008 et 2009, les pays baltes ont adopté des mesures pénibles pour rectifier leurs déséquilibres au prix d'une récession cumulée de 18 %, mais ils ont retrouvé une croissance tonique en 2011, souligne Michele Napolitano, directeur associé au sein de l'agence de notation Fitch, dans une note du 25 août.

En d'autres termes, priorité absolue à la réduction des déficits ? De nombreux économistes mettent en garde contre un tel raisonnement. « On risque de fabriquer le troisième épisode de la crise », alerte ainsi l'économiste Daniel Cohen, professeur à l'École normale supérieure (et membre du conseil de surveillance du *Monde*).

Après la tempête financière et l'espoir de reprise, l'économie replongerait dans une quasi-récession. Selon lui, les plans de rigueur ne sont efficaces que lorsqu'ils sont menés de façon isolée. Le pays souffre mais restaure alors sa compétitivité et dope ses exportations. Si tous ses partenaires prennent des mesures d'austérité, l'exercice devient contre-productif.

Or toute l'Europe s'engage progressivement dans la rigueur. Conséquence : selon Patrick Artus, chef économiste chez Natixis, si un point de PIB de réduction des déficits coûte, en temps « normal », 0,6 point de croissance, et réduit *in fine* le déficit de 0,7 point, l'effort ne permettrait aujourd'hui de réduire le déficit que de 0,4 point, voire de zéro compte tenu des effets collatéraux sur les salaires. L'opération est donc inefficace et même potentiellement « terrible », avertit M. Artus.

La solution ? Selon les experts, il n'est pas question de laisser déraper les comptes publics et d'alarmer le marché. Mais il faut cibler les dépenses à réduire, les impôts à augmenter en laissant plus de temps aux États.

L'enjeu est aussi de mener des réformes structurelles pour rendre les pays plus compétitifs. Ce qui passe par... des investissements dans le système éducatif ou l'industrie d'avenir que pourraient financer des fonds européens. L'un des architectes de l'euro, l'économiste Tommaso Padoa Schioppa, n'avait-il pas préconisé « la rigueur aux États, la relance à l'Europe » ?

Claire Gatinois
(8 septembre 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Les marchés financiers imposent aujourd'hui aux États la rigueur budgétaire. **Le risque de récession doit conduire à rechercher un équilibre entre mesures de redressement à court terme et réformes structurelles.**

LE GUIDE PRATIQUE

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

CONSEILS DE RÉVISION

Méthodologie et conseils

Ces conseils ont une valeur indicative et vous proposent une démarche pour préparer l'épreuve de SES. Cette démarche, vous devez l'adapter à vos propres caractéristiques et à vos méthodes de travail. Les révisions pour l'épreuve finale ont été, le plus souvent, précédées de révisions partielles pour des devoirs sur table et des bacs blancs.
Dans tous les cas, ne vous lancez pas trop tard dans ce programme de travail : deux mois semblent un délai optimal pour entamer sereinement ce parcours. Cela situe la première étape vers la fin du mois d'avril.

J – 60 : réactiver les savoirs

• Il est temps de commencer à **relire** l'ensemble de votre cours de SES, même si celui-ci n'est pas terminé. Il est probablement volumineux, aussi est-il préférable de ne travailler qu'un grand thème à la fois.
• Commencez par les thèmes étudiés en début d'année : la trace que vous en avez gardée s'est probablement affaiblie. De plus, le programme de Terminale, même s'il s'organise autour d'axes indépendants, est construit sur une progression qui nécessite de bien maîtriser les outils des premiers chapitres.
• Pensez à lister systématiquement les **notions clés** de chaque chapitre. Vérifiez que vous êtes capable d'en donner une définition concise et claire (compétence importante pour le travail préparatoire d'une question de synthèse). Si vous avez des doutes ou si vous avez oublié le sens d'une notion, recherchez-la dans votre cours ou dans un dictionnaire de SES et mémorisez le contenu de la définition.
• Quand vous rencontrez des outils « mathématiques » (taux de chômage, etc.), pensez à vérifier que vous en connaissez la méthode de calcul : on ne vous demandera pas à, à l'écrit, de procéder à des calculs mais il est indispensable de comprendre la logique de calcul de ces instruments pour pouvoir les interpréter correctement dans un tableau statistique ou dans un graphique.

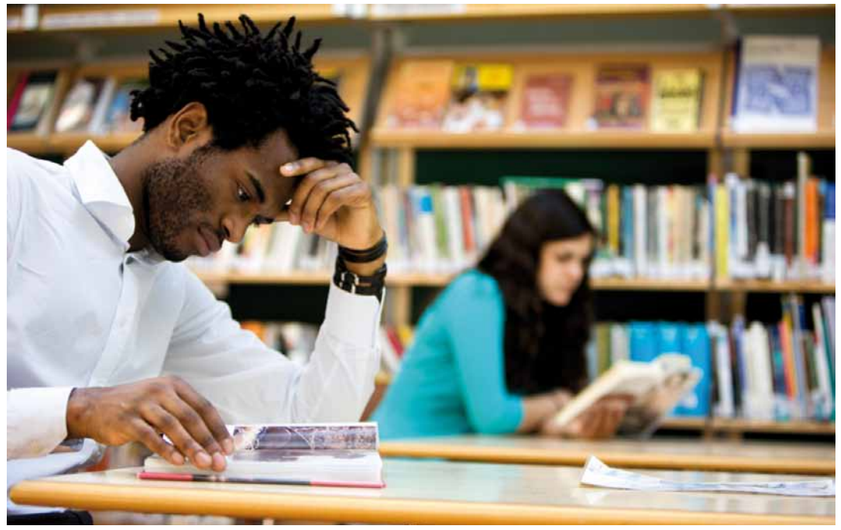

La dissertation

I. Analyser le sujet
Attention, la dissertation de sciences économiques et sociales ne consiste pas à parler d'un thème mais à **répondre à une question précise** se rapportant à ce thème.
L'**analyse du sujet est l'étape la plus importante** de la dissertation. Il s'agit de cerner le sujet, tout le sujet, rien que le sujet, c'est-à-dire de comprendre quelles sont **ses attentes** et **ses limites**.
Pour analyser le sujet, procédez en trois temps :
– lisez **attentivement** l'énoncé ;
– faites l'analyse des **mots-clés** ;
– **reformulez** le sujet de façon à mettre en évidence les **enjeux sous-jacents** à la question posée.
Pour commencer, n'hésitez pas à recopier le sujet au centre d'une feuille de brouillon et à écrire tout autour les idées que vous pouvez y associer.
Parmi les mots clés du sujet, vous pouvez distinguer :
– les **termes économiques et sociologiques** qui délimitent le champ thématique ;
– les **mots-frontières** qui indiquent le cadre spatio-temporel ;
– les **verbes consignes** qui précisent la nature du travail demandé ;
– les **locutions « d'entrée dans le sujet »** (*en quoi*, *dans quelle mesure*, *comment*, etc.) qui orientent la démarche.
Une fois que vous avez analysé votre sujet sous toutes les coutures, vous êtes en mesure de compléter la phrase : « **Je veux démontrer que…** » et d'établir les grandes parties de votre plan.

II. Élaborer le plan
Si le sujet implique un débat, un **plan du type « oui… mais » ou « non… cependant »** est, en général, efficace (sujet du type : « Dans quelle mesure… »).
Si le sujet porte sur un phénomène dont il faut inventorier les aspects, un **plan analytique**, qui distingue les faits, les causes et les conséquences, sera plus adéquat (sujet du type : « Vous analyserez… »).
Pour nourrir votre plan, cherchez des éléments d'**argumentation**, d'une part, dans **vos connaissances**, d'autre part, dans les **documents proposés**. Pensez également à mobiliser quelques **éléments théoriques** et éventuellement quelques **repères historiques**.
Sachez que les documents fournis ont tous un lien avec le sujet de dissertation et contiennent tous des informations pertinentes. N'oubliez pas de les exploiter. Il n'est cependant pas obligatoire de les utiliser tous.
Au cours de votre lecture des documents, notez pour chacun, sous forme de tableau, l'idée principale, les chiffres significatifs, le lien avec le sujet.
Un élève de terminale ES doit savoir utiliser des **données chiffrées**, notamment celles qui sont fournies par les documents.

III. Rédiger
Rédigez l'introduction et la conclusion au brouillon mais seulement après avoir construit votre plan détaillé, quand vous aurez une vision claire du raisonnement que vous voulez tenir.
Soignez particulièrement votre **introduction** car elle correspond au premier contact du correcteur avec votre copie. Pensez qu'elle doit éveiller sa curiosité et préparer le développement. **Elle doit annoncer explicitement le plan du devoir.**
Vous pouvez commencer votre introduction avec un événement ou des exemples en liaison avec le sujet. Vous pouvez aussi utiliser une citation brève ou encore, quand le sujet s'y prête, mettre en évidence une contradiction entre les faits et la théorie.
Le **développement** doit être rédigé **directement sur la copie**, sans utiliser de brouillon. Vous devez être particulièrement attentif à la rédaction des « **chapeaux introductifs** » au début de chaque partie et aux **transitions** entre ces parties.
Dans votre **conclusion**, donnez le résultat de la démonstration et ouvrez le débat en situant le sujet dans une perspective plus large.

La question de synthèse

Avant de faire le travail préparatoire, lisez bien l'énoncé de la question de synthèse. C'est lui qui oriente l'ensemble du travail.

I. Traiter les questions préparatoires
Soyez attentif à la **formulation** des questions préparatoires. Pensez que les questions les plus simples peuvent cacher une difficulté.
Vous devez répondre aux questions préparatoires de façon très précise, en vous appuyant sur les documents mais aussi sur vos connaissances.
Pensez à mobiliser le **vocabulaire spécifique** du thème.
Soyez particulièrement rigoureux pour **les questions demandant d'expliciter le sens de données chiffrées**. Formulez votre réponse de manière claire. Lorsqu'une question consiste à recenser des informations dans un texte, veillez à **éviter la paraphrase**. Trouvez des logiques de classement des arguments sans les répéter tels qu'ils étaient ordonnés dans le texte.

II. Rédiger la synthèse
Dans la question de synthèse, **la problématique et le plan vous sont donnés**. Vous devez vous y conformer, ce n'est pas le moment de faire preuve d'originalité.
Avant de vous mettre à rédiger la réponse à la question de synthèse, pensez à **construire votre argumentation** dans un plan détaillé.
Utilisez au maximum le **travail préparatoire**. Contrairement à la dissertation, **tous les documents d'une question de synthèse doivent être utilisés**.
La problématique et le plan indiqués par la question de synthèse sous-tendent une question d'ensemble. C'est de celle-ci qu'il faut partir dans l'**introduction**.
En rédigeant votre réponse à la question de synthèse, pensez à **soigner le style et l'orthographe**.
Soyez concis puisque votre devoir doit être calibré sur trois pages environ.

DISSERTATION OU ÉPREUVE DE SYNTHÈSE ? QUELS CRITÈRES DE CHOIX ?
Le temps de l'épreuve est de 4 heures, quel que soit le type d'épreuve que vous choisissez. Ne décidez pas au cours de l'année d'abandonner la préparation d'une des deux formes. Vous risqueriez de vous retrouver, le jour J, devant un thème que vous maîtrisez moins bien. La question de synthèse donne le sentiment de « jouer la sécurité » car les points sont partagés entre travail préparatoire et synthèse. Mais réussir une bonne synthèse n'est pas plus facile que de construire une dissertation. Ce qui doit guider votre choix, c'est la qualité du bagage de connaissances que vous pensez pouvoir mobiliser sur chacun des deux sujets.

J – 30 : remobiliser les savoir-faire

• Entraînez-vous sur des sujets d'annales. Utilisez des sujets d'écrit sur lesquels vous bâtissez des plans de réponses non-développés avec un canevas détaillé d'arguments. Vous pouvez aussi vous servir de sujets d'oral, à traiter plus rapidement sur le modèle d'un plan de synthèse (sujets disponibles dans les recueils d'annales, dans votre manuel et sur les sites académiques de SES).
• Essayez de traiter un sujet par grand thème du programme et ne faites pas d'impasse sur l'un des deux types d'épreuves.
• N'oubliez pas que, sur la première partie d'une épreuve de synthèse, vous pouvez gagner des points, en faisant preuve de rigueur dans la lecture des données et dans leur formulation. Entraînez-vous souvent sur les documents en rédigeant des « phrases de lecture » ou en explicitant une phrase d'un document.
• Lorsque vous vous entraînez sur un sujet, rédigez l'introduction et la conclusion, et éventuellement les « chapeaux introductifs » de chaque partie. Ce sont eux qui assurent la cohérence du propos. Le principe en est toujours à peu près identique : s'entraîner crée des habitudes d'efficacité.

J – 8 : l'heure du bilan

• Identifiez les « trous » dans votre maîtrise du programme et de vous attacher à les combler : **il ne faut pas faire d'impasses** car le hasard fait parfois très mal les choses… Rappelez-vous qu'il n'y a pas nécessairement un sujet de sociologie et un sujet d'économie.
• Identifiez ce qui « ne rentre pas » et faites vous aider sur ces points d'assimilation difficile pour les consolider.

J – 4

• Si vous avez mené avec régularité vos révisions, il n'est plus nécessaire d'empiler et d'entasser : passez en revue les mots-clés. Cela doit vous permettre de rafraîchir l'ensemble de vos connaissances.

J – 2

• Votre cerveau a besoin d'oxygène ! Aérez-vous… Ne cédez pas à l'illusion du bachotage de dernière minute, vous risquez de tout embrouiller !

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

Crédits iconographiques

ACCUMULATION DU CAPITAL, ORGANISATION DU TRAVAIL ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Sources et limites de la croissance

p. 6 : Embouteillage © Comstock/ Thinkstock
pp. 8-9 : Développement durable © Dmitry/ Fotolia ; Croissance © Qoncept/ Fotolia

De la croissance au développement

pp. 12-13 : Alexis de Tocqueville DR ; Max Weber DR
p. 14 : Graphiques DR

L'investissement

pp. 18-19: Investissement © iStockphoto ; Billets euros © Thinkstock
p. 20 : Courbe © iStockphoto

L'organisation du travail

p. 22-23 : F. W. Taylor DR ; Timbre d'H. Ford © Mark Markau/ Fotolia ; Schémas © RDE
p. 24 : Travail dans une usine agroalimentaire © Hemera/ Thinkstock

Croissance, progrès technique et emploi

p. 26 : Schéma © RDE

Marché du travail et évolution de l'emploi

pp. 30-31 : Schéma © RDE ; Contrat © iStockphoto
p. 32 : Étudiante © iStockphoto

INÉGALITÉS, CONFLITS ET COHÉSION SOCIALE : LA DYNAMIQUE SOCIALE

Les inégalités économiques et sociales

p. 36 : Sans abri © Hemera/ Thinkstock
p. 38-39 : Homme dans la rue © iStockphoto/ Thinkstock ;
Distribution alimentaire © Brand X Picture/ Thinkstock

La mobilité sociale

p. 43 : Père et fils © Comstock/ Thinkstock
p. 44 : Classe © Fotolia

Conflits et mobilisation sociale

p. 47 : Statue de Marx © iStockphoto
p. 48 : La Courneuve DR.

Intégration et solidarité

p. 53 : Rang © Fotolia.
pp. 54-55 : Famille © Fotolia ; Journal annonce © Fotolia.

Travail et emploi : une fonction d'intégration fragilisée

p. 59 : Bureau © Hemera/ Thinkstock.
pp. 60-61 : Junior, senior © Auremar/ Fotolia ;
Homme dans la rue © Able Stock.com/ Thinkstock

La protection sociale

p. 64 : Carte vitale © Fotolia.
p. 66 : Drapeaux Europe © Fotolia.

LES ENJEUX DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE

Libre-échange, protectionnisme et croissance

p. 70 : David Ricardo DR.
pp. 72-73 : Planète © Hemera/ Thinkstock ;
Codes-barres © Hemera/ Thinkstock.

Caractéristiques et conséquences de la mondialisation

p. 77 : Monnaies du monde © iStockphoto.
p. 78: Globe : © Fotolia.

L'Union européenne

p. 83: Drapeau Europe © Eduard Harkonen/ iStockphoto.
pp. 84-85 : Europe © Fotolia ; Euros © Digital Vision/ Thinkstock

Les nouveaux cadres de l'action publique

p. 89 : Schéma © RDE ;
p. 90: Parlement européen © Ziutograf/ iStockphoto.

LE GUIDE PRATIQUE

p. 93 : Femme © iStockphoto
pp. 94-95 : Étudiants © iStockphoto ;
Diplôme du baccalauréat DR

© rue des écoles, 2011-2012. Reproduction, diffusion et communication interdites sans accord préalable de rue des écoles.

S'intéresser aux problèmes de l'éducation, c'est bien.
Être actif pour tenter de les résoudre, c'est mieux.

www.agissonspourleducation.fr

DÉCOUVREZ TOUTES LES ACTIONS CONCRÈTES DE LA MAIF
EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION

MAIF
ASSUREUR MILITANT.

LOWE STRATEUS

MAIF - Société d'assurances mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort : B 341 672 681 (87 B 108) - 79076 Niort cedex 9.
Entreprises régies par le Code des assurances.